

BULLETIN DES SEANCES
du
Grand Conseil
du
Canton du Valais
SESSION ORDINAIRE DE FEVRIER 2013



MEMORIAL
des
Grossen Rates
des
Kantons Wallis
ORDENTLICHE FEBRUARSESSION 2013

57^e législature / 57. Legislaturperiode

(2009 - 2013)

VOLUME 115

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Addor Jean-Luc, UDC

Décision fixant le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public, FEVRIER 2013, entrée en matière (13.02.2013)

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle sur la construction de l'hôpital Riviera-Chablais, FEVRIER 2013, discussion générale (15.02.2013_1)

Allenbach Alexander (Suppl.), CSPO

Décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la Congrégation des Sœurs Ursulines à Brigue du complexe scolaire Ste-Ursule avec le «Sportzentrum» pour les besoins de l'ECCG Ste-Ursule à Brigue (Beschluss betreffend den Erwerb der Schulanlage St. Ursula und des Sportzentrums des Klosters St. Ursula für die Bedürfnisse der OMS St. Ursula, Brig, durch den Staat Wallis), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013) / débat final (15.02.2013_1)

Arlettaz-Monnet Géraldine (suppl.), PLR

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (II), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013) / débat final (15.02.2013_1)

Arnold Fredy, SVPO/Freie Wähler

Développement postulat 5.223 Helena Mooser Theler (Entwicklung des Postulats 5.223 Helena Mooser Theler), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Bessero Christophe (suppl.), PLR

Traitement postulat 5.184 Olivier Delaloye, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Blanchet Benoît, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle sur la construction de l'hôpital Riviera-Chablais, FEVRIER 2013, discussion générale (15.02.2013_1)

Bodenmüller Daniela (Suppl.), CVPO

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), (Jahresbericht 2012 der interparlamentarischen Aufsichtskommission über die HES-SO und die HES-S2 (IPK HES-SO), FEVRIER 2013, discussion générale (12.02.2013)

Bonvin Marie-Madeleine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision fixant le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public, FEVRIER 2013, entrée en matière (13.02.2013)

Bregy Philipp Matthias, CVPO

Décision fixant le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public (Beschluss über die Festlegung der Anzahl der juristischen Einheiten bei der Staatsanwaltschaft), FEVRIER 2013, entrée en matière (13.02.2013)

Election de quatre procureurs au ministère public valaisan (Wahl von vier Staatsanwälten für die Walliser Staatsanwaltschaft), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Prolongation du mandat d'un procureur extraordinaire (Verlängerung des Mandats eines ausserordentlichen Staatsanwalts), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Traitement motion 2.250 (Behandlung der Motion 2.250), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Traitement motion 5.219 Beat Rieder (Behandlung der Motion 5.219 Beat Rieder), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Bressoud François, PDCB

Développement postulat 5.223 Helena Mooser Theler, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Bridy Pascal, PDCC

Décision fixant le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public, FEVRIER 2013, entrée en matière (13.02.2013)

Traitement postulat 2.231, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Bruchez Jean-Daniel, PDCB

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (II), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013)

Buttet Jérôme, PDCB

Décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la Congrégation des Sœurs Ursulines à Brigue du complexe scolaire Ste-Ursule avec le «Sportzentrum» pour les besoins de l'ECCG Ste-Ursule à Brigue, FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013)

Caillet Alexandre, UDC

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (II), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013) / débat final (15.02.2013_1)

Claivaz Christophe, PLR

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), FEVRIER 2013, discussion générale (12.02.2013)

Développement motion 1.256 Nadine Reichen (suppl.), FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Développement motions 7.017, 7.018 et 7.019, FEVRIER 2013 (15.02.2013_2)

Clerc Charles, UDC

Développement motion 2.253 Gilbert Monney (suppl.), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Développement motion 4.232 Laura Kronig (suppl.), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Constantin Patricia (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 1.255 Francine Zufferey Molina, FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Constantin René, PLR

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Betten et Martisberg, FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013) / débat final (15.02.2013_1)

Développement postulat 6.029 Doris Schmidhalter-Näfen, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Développement postulat 1.253, FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Coppey Véronique, PDCB

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), FEVRIER 2013, discussion générale (12.02.2013)

Copt Jean-François (PLR)

Décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la Congrégation des Sœurs Ursulines à Brigue du complexe scolaire Ste-Ursule avec le «Sportzentrum» pour les besoins de l'ECCG Ste-Ursule à Brigue, FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013) / débat final (15.02.2013_1)

Cordonier Gratien (suppl.), PDCC

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), FEVRIER 2013, discussion générale (12.02.2013)

Développement motion 4.232 Laura Kronig (suppl.), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Delaloye Olivier, PLR

Développement résolution 7.020, FEVRIER 2013 (15.02.2013_2)

Délèze Julien (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Traitement postulat 2.249, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Diserens Brigitte, PLR

Développement motion 5.226, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Dubois Jérôme (suppl.), PDCB

Développement motion 1.259 Edmond Perruchoud, FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Dubosson Pascal (suppl.), PDCB

Développement postulat 5.227 Nadine Reichen (suppl.), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Dumont Jean-Henri, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 1.259 Edmond Perruchoud, FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Développement motion 7.016, FEVRIER 2013 (15.02.2013_2)

Développement motion 7.017 Christophe Claivaz, FEVRIER 2013 (15.02.2013_2)

Ecoeur Marie-Claude, PLR

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle sur la construction de l'hôpital Riviera-Chablais, FEVRIER 2013, discussion générale (15.02.2013_1)

Erne Sophie Sarah (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Développement postulat 3.167 Christian Walden (suppl.), (*Entwicklung des Postulats 3.167 Christian Walden (Suppl.)*), FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Développement postulat 3.168 Christian Walden (suppl.), (*Entwicklung des Postulats 3.167 Christian Walden (Suppl.)*), FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Erpen Bernhard (Suppl.), CVPO

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR), (*Jahresbericht 2012 der interparlamentarischen Kommission für die Kontrolle der Westschweizer Schulvereinbarung (IPK CSR)*), FEVRIER 2013, discussion générale (12.02.2013)

Evéquozy Thierry (suppl.), PDCC

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR), FEVRIER 2013, discussion générale (12.02.2013)

Eyer German, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 1.254 Christian Walden (suppl.), (*Entwicklung der Motion 1.254 Christian Walden (Suppl.)*), FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Cérémonie de clôture de la législature (Legislatur-Abschlusszeremonie), FEVRIER 2013 (15.02.2013_2)

Favre-Torelloz Muriel (suppl.), PDCB

Développement postulat 4.229 Helena Mooser Theler, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Fournier Didier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Traitement postulat 2.228 Philippe Nantermod (suppl.), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Fournier Yves, PLR

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR), FEVRIER 2013, discussion générale (12.02.2013)

Frabetti Bernhard, SVPO/Freie Wähler

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (II), (*Gesetz über den Bevölkerungsschutz und die Bewältigung von besonderen und ausserordentlichen Lagen (II)*), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013)

Furrer Michel (Suppl.), CSPO

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), (*Jahresbericht 2012 der interparlamentarischen Aufsichtskommission über die HES-SO und die HES-S2 (IPK HES-SO)*), FEVRIER 2013, discussion générale (12.02.2013)

Gaillard Joël, PDCB

Traitement postulat 5.210 Joachim Rausis, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Gaspoz Marcel, PDCC

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (II), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013)

Développement postulat 4.235 Gilbert Loretan, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Gauchat Marc-Henri, PLR

Traitement postulat 2.229, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Traitement postulat 2.230, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Gillioz Charles-Albert (suppl.), PLR

Traitement postulat 5.188 Véronique Maret, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Traitement postulat 4.133, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Grand Erno, CVPO

Développement postulat 5.223 Helena Mooser Theler (Entwicklung des Postulats 5.223 Helena Mooser Theler), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Guex Jean-Pierre (suppl.), PDCB

Décision fixant le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public, FEVRIER 2013, entrée en matière (13.02.2013)

Développement postulat 4.235 Gilbert Loretan, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Heiniger Madeline (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (II), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013)

Imesch-Studer Irmina (Suppl.), CSPO

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Betten et Martisberg (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Betten und Martisberg), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013)

In-Albon Rosina (Suppl.), CSPO

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle sur la construction de l'hôpital Riviera-Chablais (Jahresbericht 2012 der interparlamentarischen Aufsichtskommission betreffend den Bau des Spitals Riviera-Chablais) FEVRIER 2013, discussion générale (15.02.2013_1)

Knubel Waldemar (Suppl.), CVPO

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (II), (Gesetz über den Bevölkerungsschutz und die Bewältigung von besonderen und ausserordentlichen Lagen (II), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013)

Traitement postulat 5.198 Manfred Schmid (Behandlung des Postulats 5.198 Manfred Schmid), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Traitement postulat 5.205 Manfred Schmid (Behandlung des Postulats 5.205 Manfred Schmid), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Kreuzer Michael (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la Congrégation des Sœurs Ursulines à Brigue du complexe scolaire Ste-Ursule avec le «Sportzentrum» pour les besoins de l'ECCG Ste-Ursule à Brigue (Beschluss betreffend den Erwerb der Schulanlage St. Ursula und des Sportzentrums des Klosters St. Ursula für die Bedürfnisse der OMS St. Ursula, Brig, durch den Staat Wallis), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013)

Développement motion 4.232 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Motion 4.232 Laura Kronig (Suppl.)), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Kuonen Urs, CVPO

Décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la Congrégation des Sœurs Ursulines à Brigue du complexe scolaire Ste-Ursule avec le «Sportzentrum» pour les besoins de l'ECCG Ste-Ursule à Brigue (Beschluss betreffend den Erwerb der Schulanlage St. Ursula und des Sportzentrums des Klosters St. Ursula für die Bedürfnisse der OMS St. Ursula, Brig, durch den Staat Wallis), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013) / débat final (15.02.2013_1)

Lauber Anton (Suppl.), CSPO

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (II), (Gesetz über den Bevölkerungsschutz und die Bewältigung von besonderen und ausserordentlichen Lagen (II)), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013)

Loretan Gilbert, CSPO

Développement postulat 4.234 (Entwicklung des Postulats 4.234), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Développement postulat 4.235 (Entwicklung des Postulats 4.235), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Luisier Pascal, PDCB

Développement motion 4.232 Laura Kronig (suppl.), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Mangisch Marcel, CVPO

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Betten et Martisberg (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Betten und Martisberg), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013) / débat final (15.02.2013_1)

Maret Marianne, PDCB

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle sur la construction de l'hôpital Riviera-Chablais, FEVRIER 2013, discussion générale (15.02.2013_1)

Martin Gilles (suppl.), PCCC

Développement motion 1.259 Edmond Perruchoud, FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Massy Mittaz Marie-Noëlle, PDCC

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle sur la construction de l'hôpital Riviera-Chablais, FEVRIER 2013, discussion générale (15.02.2013_1)

Michaud Patrice (suppl.), PDCB

Développement postulat 3.169 Fabien Girard (suppl.), FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Monnet-Terrettaz Marcelle, première vice-présidente, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Cérémonie de clôture de la législature, FEVRIER 2013 (15.02.2013_2)

Monney Gilbert (suppl.), PLR

Développement motion 2.253, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Traitement postulat 1.214, FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Mooser Theler Helena, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 5.223 (Entwicklung des Postulats 5.223), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Développement postulat 4.229 (Entwicklung des Postulats 4.229), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Développement postulat 3.168 Christian Walden (suppl.), (Entwicklung des Postulats 3.167 Christian Walden (Suppl.)), FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Mottet Xavier (suppl.), PLR

Développement postulat 3.169 Fabien Girard (suppl.), FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Nantermod Philippe (suppl.), PLR

Traitement motion 2.217, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Traitement postulat 2.228, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Développement postulat 4.229 Helena Mooser Theler, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Développement motion 4.232 Laura Kronig (suppl.), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Perrin Régis (suppl.), UDC

Développement postulat 5.223 Helena Mooser Theler, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Perroud Bruno (suppl.), UDC

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), FEVRIER 2013, discussion générale (12.02.2013)

Perruchoud Christophe, PLR

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Betten et Martisberg, FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013) / débat final (15.02.2013_1)

Perruchoud Edmond, UDC

Traitement motion 6.026 Aron Pfammatter (suppl.), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Traitement postulat 5.217, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Développement postulat 5.228, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Développement motion 1.259, FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Traitement postulat 7.002, FEVRIER 2013 (15.02.2013_2)

Cérémonie de clôture de la législature, FEVRIER 2013 (15.02.2013_2)

Pfammatter Aron (Suppl.), CVPO

Traitement motion 6.026 (Behandlung der Motion 6.026), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Philippoz Freddy, PDCC

Décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la Congrégation des Sœurs Ursulines à Brigue du complexe scolaire Ste-Ursule avec le «Sportzentrum» pour les besoins de l'ECCG Ste-Ursule à Brigue, FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013)

Pralong Régine (suppl.), PLR

Développement motion 1.258, FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Rebstein Vincent (suppl.), PDCC

Traitement postulat 5.188 Véronique Maret, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Reichen Nadine (suppl.), UDC

Développement postulat 5.227, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Développement motion 1.256, FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Resenterra Aldo, PLR

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle sur la construction de l'hôpital Riviera-Chablais, FEVRIER 2013, discussion générale (15.02.2013_1)

Rey Bernard, PLR

Développement interpellation 5.224, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Rey Pascal, PDCC

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (II), FEVRIER 2013, discussion de détail (15.02.2013_1)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Betten et Martisberg, FEVRIER 2013, discussion de détail (15.02.2013_1)

Développement motion 1.256 Nadine Reichen (suppl.), FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Rieder Beat, CVPO

Développement postulat 5.225 Manfred Schmid (Entwicklung des Postulats 5.225 Manfred Schmid), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Cérémonie de clôture de la législature (Legislatur-Abschlusszeremonie), FEVRIER 2013 (15.02.2013_2)

Roch Jean-Didier, PDCB

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Betten et Martisberg, FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013)

Rossier Jean, PDCC

Développement motion 2.253 Gilbert Monney (suppl.), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Développement postulat 5.228 Edmond Perruchoud, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Rouvinez René (suppl.), UDC

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (II), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013)

Développement motion 6.030, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Ruppen Felix, Präsident CVPO

Allocution inaugurale, FEVRIER 2013 (12.02.2013)

Divers, séance du mardi 12 février 2013 / séance du mercredi 13 février 2013 / séance du vendredi matin 15 février 2013 / séance de relevée du vendredi 15 février 2013

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mercredi 13 février 2013 / séance du vendredi matin 15 février 2012 / séance de relevée du vendredi 15 février 2013

Election de quatre procureurs (Wahl von vier Staatsanwälten), FEVRIER 2013, (13.02.2013)

Prolongation du mandat d'un procureur extraordinaire (Verlängerung des Mandats eines ausserordentlichen Staatsanwalts), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Cérémonie de clôture de la législature (Legislatur-Abschlusszeremonie), FEVRIER 2013 (15.02.2013_2)

Salamin Perruchoud Anne-Lyse (suppl.), PDCC

Développement postulat 4.236, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Schmid Jean-Marie, CVPO

Décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la Congrégation des Sœurs Ursulines à Brigue du complexe scolaire Ste-Ursule avec le «Sportzentrum» pour les besoins de l'ECCG Ste-Ursule à Brigue (Beschluss betreffend den Erwerb der Schulanlage St. Ursula und des Sportzentrums des Klosters St. Ursula für die Bedürfnisse der OMS St. Ursula, Brig, durch den Staat Wallis), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013) / 15.02.2013_1) / débat final (15.02.2013_1)

Développement postulat 5.230 Bernhard Erpen (suppl.), (Entwicklung des Postulats 5.230 Bernhard Erpen (Suppl.), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Schmidhalter Claude-Alain, CVPO

Traitement postulat 5.197 (Behandlung des Postulats 5.197), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Schmidhalter-Näfen Doris, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Betten et Martisberg (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Bürgergemeinden Betten und Martisberg), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013) / débat final (15.02.2013_1)

Schnyder Reinhold, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 4.232 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Motion 4.232 Laura Kronig (Suppl.)), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Développement interpellation 4.233 (Entwicklung der Interpellation 4.233), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Développement postulat 3.167 Christian Walden (suppl.), (Entwicklung des Postulats 3.167 Christian Walden (Suppl.)), FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Schnydrig Georges, CSPO

Développement interpellation 5.222 (Entwicklung der Interpellation 5.222), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Studer Daniel (Suppl.), CVPO

Traitement postulat 6.027 Aron Pfammatter (suppl.), (Behandlung des Postulats 6.027 Aron Pfammatter (Suppl.)), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Théoduloz David, PDCC

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Betten et Martisberg, FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013)

Cérémonie de clôture de la législature, FEVRIER 2013 (15.02.2013_2)

Truffer Gilbert (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 4.231 (Entwicklung des Postulats 4.231), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Truffer Markus, CVPO

Développement motion 1.256 Nadine Reichen (suppl.) (Entwicklung der Motion 1.256 Nadine Reichen (Suppl.)), FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Turin Alexis, PLR

Décision fixant le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public, FEVRIER 2013, entrée en matière (13.02.2013)

Vernay André, PLR

Développement postulat 4.235 Gilbert Loretan, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Cérémonie de clôture de la législature, FEVRIER 2013 (15.02.2013_2)

Voide Nicolas, PDCB

Développement motion 1.256 Nadine Reichen (suppl.), FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Cérémonie de clôture de la législature, FEVRIER 2013 (15.02.2013_2)

Walden Christian (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la Congrégation des Sœurs Ursulines à Brigue du complexe scolaire Ste-Ursule avec le «Sportzentrum» pour les besoins de l'ECCG Ste-Ursule à Brigue (Beschluss betreffend den Erwerb der Schulanlage St. Ursula und des Sportzentrums des Klosters St. Ursula für die Bedürfnisse der OMS St. Ursula, Brig, durch den Staat Wallis), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013)

Walker Salzmänn Graziella, CSPO

Election de quatre procureurs au ministère public valaisan (Wahl von vier Staatsanwälten für die Walliser Staatsanwaltschaft), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Traitement postulat 5.188 Véronique Maret (Behandlung des Postulats 5.188 Véronique Maret), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Développement motion 5.226 Brigitte Diserens (Entwicklung der Motion 5.226 Brigitte Diserens), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Betten et Martisberg (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Betten und Martisberg), FEVRIER 2013, débat final (15.02.2013_1)

Cérémonie de clôture de la législature, FEVRIER 2013 (15.02.2013_2)

Wellig Diego, CSPO

Développement postulat 5.231 Felix Ruppen (Entwicklung des Postulats 5.231 Felix Ruppen), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Z'graggen Sonia, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), FEVRIER 2013, discussion générale (12.02.2013)

Zufferey Molina Francine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 3.168 Christian Walden (suppl.), (Entwicklung des Postulats 3.167 Christian Walden (Suppl.)), FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Zurbriggen Hans, SVPO/Freie Wähler

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Betten et Martisberg (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Betten und Martisberg), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013)

Décision fixant le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public (Beschluss über die Festlegung der Anzahl der juristischen Einheiten bei der Staatsanwaltschaft), FEVRIER 2013, entrée en matière (13.02.2013)

Zurbriggen Stefan, CVPO

Développement motion 4.232 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Motion 4.232 Laura Kronig (Suppl.)), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Développement interpellation 4.233 Reinhold Schnyder (Entwicklung der Interpellation 4.233 Reinhold Schnyder), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Heure des questions (Fragestunde), FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Traitement postulat 5.197 Claude-Alain Schmidhalter, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Traitement postulat 5.217 Edmond Perruchoud, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Traitement motion 5.219 Beat Rieder, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Développement interpellation 5.222 Georges Schnydrig (Entwicklung der Interpellation 5.222 Georges Schnydrig), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Développement interpellation 5.224 Bernard Rey, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Développement interpellation 5.229 Jérémie Pralong, FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la Congrégation des Sœurs Ursulines à Brigue du complexe scolaire Ste-Ursule avec le «Sportzentrum» pour les besoins de l'ECCG Ste-Ursule à Brigue, FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013) / débat final (15.02.2013_1)

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), FEVRIER 2013, discussion générale (12.02.2013)

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR), FEVRIER 2013, discussion générale (12.02.2013)

Heure des questions (Fragestunde), FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Cérémonie de clôture de la législature, FEVRIER 2013 (15.02.2013_2)

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Betten et Martisberg (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Betten und Martisberg), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013) / débat final (15.02.2013_1)

Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle sur la construction de l'hôpital Riviera-Chablais, FEVRIER 2013, discussion générale (15.02.2013_1)

Développement motion 1.259 Edmond Perruchoud, FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Heure des questions (Fragestunde), FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), et présidente du Gouvernement:

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (II), (Gesetz über den Bevölkerungsschutz und die Bewältigung von besonderen und ausserordentlichen Lagen (II)), FEVRIER 2013, entrée en matière (12.02.2013) / débat final (15.02.2013_1)

Décision fixant le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public (Beschluss über die Festlegung der Anzahl der juristischen Einheiten bei der Staatsanwaltschaft), FEVRIER 2013, entrée en matière (13.02.2013)

Traitement postulat 2.228 Philippe Nantermod (suppl.), (Behandlung des Postulats 2.228 Philippe Nantermod (Suppl.), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Traitement postulat 2.230 Marc-Henri Gauchat (Behandlung des Postulats 2.230 Marc-Henri Gauchat), FEVRIER 2013 (13.02.2013)

Heure des questions (Fragestunde), FEVRIER 2013 (15.02.2013_1)

Cérémonie de clôture de la législature (Legislatur-Abschlusszeremonie), FEVRIER 2013 (15.02.2013_2)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de février 2013

Séances des 12, 13 et 15 février 2013

Séance du mardi 12 février 2013

Présidence: M. le député Felix Ruppen, CVPO.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 12 février 2013, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Hr. Präsident Felix Ruppen, CVPO, hält die folgende Eröffnungsrede:

Sehr geehrte Frau Staatspräsidentin,

Sehr geehrter Herr Staatsratsvizepräsident,

Sehr geehrte Herren Staatsräte,

Frau und Herr Vizepräsidenten des Grossen Rates,

Meine Damen und Herren,

Liebe Kolleginnen und Kollegen Abgeordnete,

Herr Bumann, Chef des Parlamentsdienstes,

Liebe Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Parlamentsdienstes, der Technik und des Übersetzungsdienstes,

Meine Damen und Herren von der Presse,

Meine Damen und Herren, welche unsere Debatten hier auf der Tribüne oder ausserhalb über Internet oder Kanal 9 / Canal 9 verfolgen,

Herzlich willkommen!

Ich begrüsse Sie sehr herzlich zur Februarsession. Es ist unsere letzte Session in dieser Legislatur 2009-2013 und auch viele Abgeordnete sitzen voraussichtlich zum letzten Mal in dieser Funktion hier im Saal. Daher möchte ich diese Session mit der nötigen Würde und Respekt abhalten. Die Traktandenliste ist nicht allzu überladen und so sollte auch noch etwas Zeit übrig bleiben, um über die Parteigrenzen hinweg mit anderen Abgeordneten noch einige Worte auszutauschen.

Die musikalische Eröffnung hat uns die Klasse von Herrn Didier Furrer mit den Natwärrischpfeifern und dem Trommler gemacht. Herzlichen Dank für dieses tolle Aufspielen.

Wir hören nun noch drei besinnliche Stücke, gesungen von der Sologesangslehrerin Frau Anaïda Agadjanian Favre.

Mit den Liedern «Après un rêve», «Du bist wie eine Blume» und «Nuit» nehmen wir hier Abschied von zwei Alt Grossratspräsidenten, welche beide im Dezember 2012 verstorben sind. Es sind dies Herr Alfred Escher, Grossratspräsident 1964/1965, und Herr Maurice Copt, Grossratspräsident 1985/1986. Wir wollen ihnen ein ehrendes Andenken bewahren. In diesen letzten Abschiedsgruss schliessen wir auch die drei Opfer des schrecklichen Amoklaufs vom 3. Januar 2013 in Daillon ein.

(...)

(Applaus)

Herr gib ihnen die ewige Ruhe und lass sie ruhen in Frieden.

Herzlichen Dank Frau Agadjanian Favre für diese besinnliche und ergreifende Darbietung.

Am 26. Januar 2013 führten wir auf der Belalp den Skitag des Walliser Parlaments bei bester Witterung und super Schneeverhältnissen durch. Die Teilnahme am ganzen Tag, aber insbesondere am Rennen, war eher dürftig. Leider mussten sich noch einige Parlamentarier und Gäste kurzfristig wegen Krankheit und Grippe abmelden.

Diese Tatsache konnte die gute Stimmung am Sporttag nicht schmälern. Die lebhaften Diskussionen zwischen Unter- und Oberwallisern, Abgeordneten der verschiedenen Fraktionen, Staatsrat und Grossrat liessen an diesem Tag gewisse politische Rivalitäten in den Hintergrund treten.

Unter den vielen Topleistungen erwähne ich hier nur den Tagessieger: Er heisst Claude-Alain Schmidhalter. Noch einmal eine ganz herzliche Gratulation zu Deiner super Leistung.

(Applaus)

Auch für diese Session habe ich getreu meinem Jahresmotto «KMU steht ein für Arbeitsplätze und Innovation» eine Berufsgruppe in die Wandelhalle eingeladen. Es sind die Berufe des Walliser Metallbauverbands, welche Ihnen an allen drei Tagen für Fragen und Auskünfte gerne zur Verfügung stehen.

Sie haben mir folgenden Begrüssungstext zugestellt:

Bienvenue! Les métiers valaisans du métal viennent vous rencontrer et vous offrent des jus de pommes et de poires du Valais. Achetez et consommez local!

N'hésitez pas à consulter les différents panneaux à l'entrée de la salle.

Bonnes délibérations et belle journée!

Les métiers du métal en chiffres.

Il y a 138 entreprises, 709 ouvriers, 187 apprentis, des salaires de 73 millions, avec des structures de 1 à 60 collaborateurs par entreprise.

Am Freitagmittag offeriert uns der Walliser Metallbauverband einen Aperitif. Auf unseren ausdrücklichen Wunsch hin gibt es keinen «apéritif dînatoire», so dass die Fraktionen noch Gelegenheit haben, miteinander ein kleines Mittagessen einzunehmen.

Als krönenden Abschluss werden wir dann am Freitag um 17.00 Uhr die Legislaturabschlussfeier in Visp durchführen. Ich bitte alle, welche sich noch nicht angemeldet haben, sich möglichst noch heute im Sekretariat dazu einzuschreiben. Eine Teilnahme ist Ehrensache und lohnt sich.

Nun kommen wir zu den Traktanden des heutigen Tages.

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière**

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (*deuxième lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz über den Bevölkerungsschutz und die Bewältigung von besonderen und ausserordentlichen Lagen (*zweite Lesung*)

2. **Entrée en matière**

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Betten et Martisberg

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Bürgergemeinden Betten und Martisberg

3. **Entrée en matière**

Décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la Congrégation des Sœurs Ursulines à Brigue du complexe scolaire Ste-Ursule avec le «Sportzentrum» pour les besoins de l'ECCG Ste-Ursule à Brigue

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend den Erwerb der Schulanlage St. Ursula und des Sportzentrums des Klosters St. Ursula für die Bedürfnisse der OMS St. Ursula, Brig, durch den Staat Wallis

4. Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO)

Jahresbericht 2012 der interparlamentarischen Aufsichtskommission über die HES-SO und die HES-S2 (IPK HES-SO)

5. Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR)

Jahresbericht 2012 der interparlamentarischen Kommission für die Kontrolle der Westschweizer Schulvereinbarung (IPK CSR)

Entrée en matière

1. LOI

sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (deuxième lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ

über den Bevölkerungsschutz und die Bewältigung von besonderen und ausserordentlichen Lagen (zweite Lesung)

Président: Alexandre Caillet / Rapporteur: Pascal Rey

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée (suppl.) Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR:

Le groupe PLR a pris connaissance du rapport concernant la loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires, et fait les constatations suivantes: aucune modification importante n'a été apportée à dite loi.

Cette deuxième lecture a été essentiellement axée pour répondre aux multiples questions posées lors de la première lecture de cette loi.

Le groupe PLR est satisfait des réponses apportées par le chef de service aux questions déposées par ce dernier.

Nous tenons à rappeler que, conformément à ce qui a été dit lors de la commission de deuxième lecture, il est important de clarifier l'article 2 alinéas 1, 2 et 3 dans l'ordonnance par des exemples concrets. Pour rappel, cet article concerne les événements dommageables inattendus sur le territoire cantonal et dont les conséquences nécessitent une concentration de plusieurs moyens d'intervention.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière de ladite loi.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat (Suppl.) Waldemar Knubel, CVPO:

Leider ist unser Kanton sehr erfahren in der Bewältigung besonderer und ausserordentlicher Lagen. Aus diesem Grund wurde auf Grundlage einer Risikoanalyse dieses Gesetz geschaffen.

Es regelt insbesondere:

- die Kompetenzen der Führung,
- die Alarmierung,
- die Koordination der Einsatzkräfte,
- die Abschaffung der überflüssigen Bezirksführungsstäbe,
- die finanzielle Abrechnung und Entschädigung von Einsatzmitteln,
- die Ausbildung der Stäbe,
- die geografische Zusammenlegung der Zentralen
- sowie die Haftpflichtversicherungsdeckung bei besonderen und ausserordentlichen Lagen.

Zusammengefasst ein gutes und wichtiges Gesetz.

Erlauben Sie mir dennoch eine kritische Bemerkung:

Der ersten Kommission wurde das Vorliegen des Reglements bis zur zweiten Lesung versprochen. Leider war das nicht der Fall. Wir werden aber das Reglement genau anschauen und auf allfällige Zusatzkosten für Gemeinden oder private Leistungsträger überprüfen.

Die CVPO-Fraktion ist für Eintreten.

Besten Dank.

M. le député Jean-Daniel Bruchez, PDCB:

Le groupe DC du Bas a pris connaissance avec intérêt du projet de loi en deuxième lecture sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires.

Notre groupe rappelle trois éléments importants:

1. Une situation particulière de protection de la population est un événement dommageable inattendu dont l'impact, en termes de durée, d'espace et de perturbation de la société, et les conséquences qui en découlent nécessitent une concentration de plusieurs moyens d'intervention.

2. Une situation extraordinaire de protection de la population est un événement dommageable inattendu dont l'impact touche tout ou partie du territoire cantonal et dont les conséquences nécessitent une concentration de tous les moyens d'intervention, une coordination de l'ensemble des procédures et une conduite coordonnée.

3. Frais

Frais liés à l'alarme (en Valais, il y a 315 sirènes):

Les frais liés à l'emplacement, à l'exploitation et à l'entretien des sirènes stationnaires «alarme générale» sont répartis entre l'Etat et les communes à raison de 50% chacun.

Les frais liés à l'emplacement, à l'exploitation et à l'entretien des sirènes stationnaires «alarme combinée» sont répartis entre l'Etat, les exploitants d'ouvrages d'accumulation et les communes à raison de 50% à charge des exploitants d'ouvrages d'accumulation, 25% à charge de l'Etat et 25% à charge des communes.

Frais liés à la conduite:

Les communes supportent les frais liés à l'organisation et à l'engagement.

Le Conseil d'Etat édicte par voie d'ordonnance les normes d'indemnisation applicables aux membres des organes de conduite.

Ce projet de loi se veut être simple et performant, et il tient compte des dernières modifications légales intervenues sur le plan fédéral.

Le groupe DC du Bas ne déposera pas d'amendement et soutiendra ce projet de loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires qui est d'intérêt général pour toute la population valaisanne.

Nous entrons en matière.

Herr Grossrat (Suppl.) Anton Lauber, CSPO:

Das Gesetz über den Bevölkerungsschutz wurde in zweiter Lesung besprochen und die offenen Fragen behandelt. Grundsätzlich sieht das neue Gesetz eine Vereinfachung und Harmonisierung von Feuerwehr/Zivilschutz sowie den Führungsstäben vor. Die Verantwortlichkeiten wurden auf jeder Stufe neu geregelt, wobei der Gemeindeautonomie genügend Rechnung getragen wurde. Das Gesetz vereinfacht die Führung auf allen Stufen – sprich Kanton, Region, Gemeinden.

Die Finanzierung der Massnahmen in besonderen und ausserordentlichen Fällen wird von durch den Staatsrat bestimmten Kommissionen geregelt.

Die Alarmierung der Bevölkerung in ausserordentlichen Fällen wird durch den allgemeinen Sirenenalarm sowie den Wasseralarm erfolgen.

Die Trennung der Einheitszentralen Sanität – Polizei – Feuerwehr wird aufrechterhalten. Die Nummern 144, 118 und 117 werden weiterhin getrennt betreut. Leider wurde auf ein Postulat der CSPO betreffend einer Einheitsnummer nicht eingetreten. Schade, dass diese Gelegenheit nicht genutzt werden konnte, um hier eine Vereinheitlichung einzuführen.

Ein weiterer Faktor wurde in den Diskussionen nicht mit einbezogen. Das Funktionieren der Ambulanzdienste in den abgelegenen Regionen und Seitentälern ist für die Betroffenen von äusserster Wichtigkeit. Hier hätte eine Regelung bestens eingebaut werden können, um so vor allem auch für touristische Gebiete eine optimale Notfallorganisation auf lange Sicht hin festhalten zu können.

Als wichtiges Element bei einem Grosseignis ist der Einbezug eines kantonalen Care Teams. In gewissen Regionen des Kantons bestehen solche Organisationen bereits auf privater Basis und die gesammelten Erfahrungen könnten als sehr positiv gewertet werden. Es erstaunt umso mehr, dass in dieser Gesetzgebung dieser doch sehr wichtigen Hilfsgruppe keinerlei Beachtung geschenkt wurde.

Die CSPO nimmt diesen Gesetzesvorschlag zur Kenntnis und wird sich auch in Zukunft für die eben erwähnten offenen Punkte einsetzen.

Die CSPO ist für Eintreten.

Ich danke.

M. le député (suppl.) René Rouvinez, UDC:

Le projet de loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires a retenu toute l'attention du groupe UDC.

Ledit projet de loi a, tout d'abord, le mérite de clarifier la situation et de définir clairement les deux échelons de commandement de la conduite.

Ledit projet de loi, et ce n'est pas son moindre mérite, prévoit, à côté des états-majors communaux pour les communes importantes, la possibilité de créer des états-majors intercommunaux à la manière de ce qui se fait déjà pour les corps de sapeurs-pompiers, et cela en respectant la volonté de chaque commune. L'importance de maintenir la compétence au niveau local est à saluer mais, pour que celle-ci puisse s'exercer valablement, il faut insister sur le niveau de formation et sur l'uniformité des tactiques d'intervention.

Nos états-majors communaux ne pourront répondre aux exigences futures sans la qualité et l'exigence d'une formation donnée sur le plan cantonal, et le rôle de l'Organisation cantonale des secours est essentiel dans la mise en place de ce projet de loi.

Le groupe UDC remercie la commission pour son travail et approuve l'entrée en matière du projet de loi sur la protection de la population.

Mesdames et Messieurs les députés, je crois pouvoir vous dire qu'en ce moment, le doyen de ce Parlement vous remercie de votre attention.

Herr Grossrat Bernhard Frabetti, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler hat den Bericht der Kommission für die zweite Lesung geprüft.

In der Septembersession war das Eintreten unbestritten. In der ersten Lesung wurden keine grossen Änderungen am Gesetz gemacht. Die zweite Kommission hat fast ausschliesslich redaktionelle Änderungen vorgenommen. Es ist dies auch richtig so, da das Gesetz sehr ausgereift an den Grossen Rat gelangte. Das Gesetz ist über mehrere Jahre entstanden und die vorgesehenen neuen Abläufe und Optimierungen sind zu begrüssen.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Marcel Gaspoz, PDCC:

Notre canton, de par sa configuration, présente des risques de situations particulières ou extraordinaires de dangers très importants. Il devait se doter d'un outil performant lui permettant de mettre tout en œuvre pour minimiser les effets dévastateurs des catastrophes naturelles qui nous menacent. Nous sommes effectivement exposés à tout moment à ces crues du Rhône et des rivières, à des éboulements ou à des avalanches – pour ne citer que quelques-uns des dangers potentiels auxquels nous sommes confrontés.

La rapidité de l'information, du déclenchement des alarmes et, par conséquent, des interventions est prépondérante pour limiter les dégâts occasionnés par de telles situations.

L'uniformisation de la formation des intervenants, tant aux niveaux communal, régional que cantonal, assure une meilleure coordination dans l'exécution des différentes tâches lors d'interventions de types particuliers.

De plus, la mise en place d'exercices par le canton permettra de pallier le manque d'organisation et de formation dans certaines communes.

Nous félicitons les états-majors du Bas-Valais qui se sont fortement investis et espérons qu'ils donneront l'exemple à d'autres communes qui doivent être encouragées à des collaborations supra-communales à même d'améliorer leur état de préparation.

Pour ces différentes raisons, le groupe PDCC se réjouit de l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, dont la nécessité est avérée et qui, nous semble-t-il, aurait pu être traitée en une seule lecture.

Nous remercions le Conseil d'Etat, le Service parlementaire et la commission pour l'excellent travail effectué, et nous entrons naturellement en matière.

Toutefois, notre groupe émet un petit doute en ce qui concerne l'article 30 qui prévoit un droit de prolongation des mandats au-delà de quatre ans alors que l'article 85 de la Constitution mentionne un maximum de quatre ans.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Madeline Heiniger, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG est d'accord avec les corrections rédactionnelles apportées par la commission de deuxième lecture.

Les éclaircissements apportés en commission sont satisfaisants et nous relevons les points suivants:

La loi propose une définition de la gravité des situations et concerne le passage à des situations dites particulières et extraordinaires. Reste à apporter des précisions dans l'ordonnance sur l'évaluation du degré de gravité.

Les communes, autonomes dans leurs choix, ont tout intérêt, cependant, à se regrouper au niveau régional pour une formation de qualité, l'organisation régionale étant pleinement intégrée dans la loi.

Ne sont pas remis en question:

- le devoir d'entraide entre communes gratuitement qui correspond aux expériences observées dans la réalité;
- le regroupement des centrales avec une séparation claire entre les appels sanitaires et les autres;
- la possibilité d'utiliser la contrainte pour évacuer ou éloigner les personnes en danger.

Quant aux mesures de prévention et leurs coûts, celles-ci dépendront d'une réelle volonté politique de les exécuter.

Les situations de catastrophe génèrent une énorme émotion. Pour le meilleur, cette émotion suscite une forte solidarité; pour le pire, elle cherche des failles et des coupables pour se remettre de la douleur.

Ainsi sommes-nous faits et, devant cette réalité, nous estimons que les propositions de cette loi et de sa future ordonnance donnent un cadre précis et fonctionnel aux autorités, aux divers états-majors et aux professionnels pour former, évaluer, alarmer et intervenir en situations particulières ou extraordinaires auprès de la population en danger.

Le groupe ADG entre donc en matière.

La discussion est close.

M. le député Alexandre Caillet, UDC, président de la deuxième commission parlementaire:

Ce projet de loi a, tout d'abord, le mérite de clarifier la situation et de définir les deux échelons de commandement de la conduite. Il définit clairement les responsabilités de chaque échelon, tout en respectant l'autonomie communale.

Je remercie, au nom de la commission, tous les groupes qui sont entrés en matière et je répons brièvement aux remarques faites.

Je relève avec satisfaction que tous les groupes saluent la nécessité de cette nouvelle loi, qui se veut un instrument opérationnel et efficient en cas de catastrophes.

Je souligne avec plaisir la remarque de la députée (suppl.) Géraldine Arlettaz-Monnet: les questions posées satisfont le groupe PLR, et je m'en réjouis.

Tous les députés relèvent avec pertinence la simplification et les précisions apportées.

Cette loi semble satisfaire et satisfait l'ensemble des groupes.

Ce projet de loi, et ce n'est pas son moindre mérite, définit le plus clairement possible une situation ordinaire et une situation extraordinaire.

Les notions de temps, d'espace et de perturbations sur la vie quotidienne devront être intégrées, et c'est le vœu unanime de la commission, dans l'ordonnance qui accompagnera la loi.

Le principe de la centrale unique est admis et la commission a eu, de la part de M^{me} la conseillère d'Etat, la promesse qu'une séparation claire des appels sanitaires et des autres appels d'urgence sera rigoureusement maintenue.

Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie de votre attention, de votre entrée en matière et à vendredi pour le débat final sur la loi concernant la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires.

Merci de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich habe den Voten aufmerksam zugehört – und auch dem Präsidenten – und ich danke Ihnen allen, die das Gesetz gelobt haben und gesagt haben, es ist gut, dass es ein operativ klares und effizientes Gesetz ist. Ich möchte dem nichts weiter beifügen.

In unserem Kanton haben wir ungefähr alle drei bis fünf Jahre eine grössere Naturkatastrophe. Und jeweils nach dieser Katastrophe wird analysiert, was gut gelaufen ist und was wir ändern müssen. All diese Überlegungen sind hineingeflossen in das neue Gesetz. Das Gesetz trägt auch noch einem weiteren Element Rechnung, es ist das neue Feuerwehrkonzept, das Feuerwehrgesetz und das neue Zivilschutzgesetz. Alle drei gehen ineinander, bilden eine Einheit und die brauchen wir im Falle von einer ausserordentlichen oder einer sehr katastrophalen Naturlage.

Ich möchte nur auf zwei Punkte eingehen, die hier aufgeworfen wurden und die ich Ihnen bestätigen kann. Eines betrifft die Ausbildung: Es ist effektiv so, dass der Kanton eine Koordination der Ausbildung übernimmt was die Feuerwehr betrifft und seit dem Jahr 2012 auch eine Koordination und Ausbildungsverstärkung was den Zivilschutz betrifft. Ich denke das dritte Glied, was die Führungsstäbe betrifft, dort wird der Kanton seine Koordination und Führungsaufgabe in der Ausbildung wahrnehmen. Was die Führungsstäbe dann machen, ist Gemeindeautonomie und die Gemeinden können sich eben für diese Kurse einschreiben, aber der Wille ist vorhanden, eine koordinierte Ausbildung für diese drei Ebenen (Feuerwehr, Zivilschutz, Führungseinheiten) zu gewährleisten.

Die zweite Frage wegen den Zentralen wurde auch aufgeworfen. Das Gesetz sieht eine allgemeine Basis vor und der Kanton ist nachher verantwortlich, die Einsatzzentralen zu regeln. Im Moment haben wir die beiden Zentralen, einerseits die der Polizei mit den Nummern 117, 118 und auch die internationale Nummer 112 und andererseits die Sanitätszentrale. Wir sind am Schauen – es ist ein Projekt fortgeschritten –, ob man die zusammen unter einem Dach vereinigen könnte, was sind die Vorteile, aber administrativ getrennt. Dort sind wir im Moment am Erarbeiten und es wird in das Parlament kommen – so oder so –, weil die Polizei braucht eine neue Zentrale und wenn wir diese brauchen, ist das ein Kostenfaktor, der wahrscheinlich einem Parlamentsbeschluss bedarf.

Was Herr Lauber gesagt hat wegen dem Sanitätsdienst, das betrifft effektiv nicht dieses Gesetz. Das ist im Gesetz über das Rettungswesen eingeschlossen. Die ganzen Sanitätsleistungen sind nicht in diesem Gesetz.

In dem Sinne möchte ich Ihnen danken, wenn Sie auf diese Vorlage eintreten, dann könnten wir eben dann diese dritte Stufe konkretisieren und uns an die Verordnung machen, die von manchen gewünscht wurde (die war auch im Entwurf da bei der zweiten Lesung) und wir können uns an die Arbeit machen und möglichst bald auch dieses Gesetz in Kraft treten lassen.

Ich danke Ihnen, wenn Sie eintreten.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, séance du vendredi matin 15 février 2013.)

Entrée en matière

2. DECISION concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Betten et Martisberg

Eintretensdebatte

BESCHLUSS betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Betten und Martisberg

*Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und
Familienfragen*

Président: René Constantin / Rapporteur: Pascal Rey

Discussion sur l'entrée en matière:

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Wenn in einer Kleinstgemeinde das Problem entsteht, dass niemand mehr bereit ist, das Amt des Gemeinderats auszuüben, weil der administrative Aufwand und die Aufgaben seitens des Kantons immer grösser werden und die Anforderungen an die Gemeinderäte stetig steigen, dann gibt es nur mehr eines: einen Zusammenschluss.

Ein solcher Zusammenschluss, sprich Fusion, liegt nun vor uns. Martisberg mit 19 Einwohnern und Betten mit 420 Einwohnern.

Innerhalb eines Jahres wurde der Grundlagenbericht erstellt, die Abstimmungen der Burgergemeinde und der Einwohnergemeinde durchgeführt und heute werden wir dieser Fusion – so hoffe ich doch – zustimmen.

Für die CSPO ist es wichtig, dass die Fusion der Burger- und Einwohnergemeinde zur Gemeinde Bettmeralp mit den üblichen Finanzinstrumenten und gemäss des Grundsatzes des günstigeren Rechts bewerkstelligt werden soll. Die neue Einwohnergemeinde Bettmeralp erhält eine Finanzhilfe im Gesamtbetrag von 1'400'000 Franken.

Das heisst: pro Gemeinde je 300'000 Franken, eine zusätzliche Hilfe zur Behebung der Infrastrukturmängel von 500'000 Franken und zur Gleichbehandlung von früheren Fusionen eine zusätzliche Hilfe von 300'000 Franken. Dies wird von der CSPO unterstützt.

Warum? Die CSPO findet es für eine zukünftige Gemeinde wichtig, dass die Dörfer miteinander direkt verbunden sind. Heute gibt es zwischen diesen beiden Dörfern nur eine Forststrasse, die im Winter geschlossen und bei starken Niederschlägen immer wieder Steinschlägen und Erdrutschen ausgesetzt ist. Für eine Touristen- und Berggemeinde ist eine sichere Strassenverbindung dringend notwendig.

Hierzu eine Bemerkung als Gemeindepräsidentin einer fusionierten Gemeinde: Fusionieren ist das eine, aber die Fusion leben das andere und genau dies ist das Wichtigste und darauf kommt es an. Ohne sichere Strassenverbindung, kann eine solche Fusion nur schwer umgesetzt und gelebt werden, denn Strassen verbinden.

Auch zur Gleichbehandlung von früheren und vergleichbaren Fusionen ist eine zusätzliche Hilfe von 300'000 Franken gerechtfertigt.

Erlauben Sie mir, werte Anwesende, dass ich als Gemeindepräsidentin von Mörel-Filet, dem Bezirkshauptort von Östlich Raron, den Verantwortlichen der beiden Gemeinden Betten und Martisberg zu ihrem Schritt gratuliere und der neuen Gemeinde Bettmeralp auf diesem Weg alles Gute wünsche.

Die CSPO unterstützt fusionswillige Gemeinden und ist für Eintreten.
Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Christophe Perruchoud, PLR:

Pour nous autres libéraux-radicaux, la tentation a été forte de retourner ce projet au Conseil d'Etat pour une fusion de plus grande envergure ou alors de l'amender pour revoir les prestations à la baisse.

Une fois de plus, la commission ouvre le porte-monnaie un peu plus grand que notre exécutif et doublera la fortune par habitant de la nouvelle commune de Bettmeralp pour la faire passer à quasiment 6'500 francs par personne. Avouez tout de même que ce n'est pas mal pour les 439 habitants de la nouvelle commune!

Dans notre approche de ce projet, nous avons tenu compte toutefois que la plus petite commune du Valais allait fusionner avec une voisine et qu'un hameau de 19 âmes cela ne devait plus exister au XXI^e siècle.

Alors même s'il s'agit d'un rapprochement quelque peu artificiel ou contre-nature et là je vous renvoie au message qui dit qu'il s'agit d'une fusion atypique, car les communes ne sont ni homogènes, ni complémentaires, même si la seule liaison entre les deux entités c'est une route forestière inutilisable en hiver et même si Bettmeralp comptera 439 habitants, nous avons décidé d'entrer en matière.

Reste la question financière qui ne nous plaît guère, mais comme l'issue d'un vote sur le sujet est quasiment connue d'avance, à l'instar des projets précédemment votés pendant cette législature, nous avons décidé de suivre finalement les recommandations de la commission avec toutefois un souhait, pour ne pas dire un rêve. Nous ne pouvons bien sûr formaliser cela dans le texte de la décision, mais nous ne nous faisons aucune illusion sur l'amélioration de la route forestière que ne se fera probablement jamais. Alors, nous souhaitons ardemment que les 100'000 francs supplémentaires servent, en tout cas partiellement, à financer une étude pour une fusion à la hauteur des ambitions de toute cette région de Rarogne Est.

Finalement, réunir la nouvelle commune de Bettmeralp avec Bister, Bitsch, Grengiols, Mörel-Filet et Riederalp représenterait une commune de 2'990 habitants qui pourrait être viable et plus en conformité avec le Valais moderne que l'on veut préparer pour demain.

L'avenir nous dira si notre demande ne restera qu'un vœu pieux, mais une chose est sûre, c'est que ce projet de fusion aurait pu être beaucoup plus ambitieux, quand bien même la situation de Martisberg exigeait une solution rapide.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Marcel Mangisch, CVPO:

Ich kann es vorwegnehmen: Die CVPO steht natürlich geschlossen hinter dem Fusionsbeschluss Betten-Martisberg, so wie er seitens der Kommission vorgelegt wird.

Auf den ersten Blick – und da mag ich Herrn Kollega Perruchoud recht geben – kommt diese Fusion äusserst bescheiden daher: Die Gemeinde Betten mit 420 Einwohnern fusioniert mit den 19 Einwohnern der Gemeinde Martisberg. Die gleichzeitige Fusion der Burgergemeinden macht das Ganze *prima vista* auch nicht spektakulärer. Und doch, meine Damen und Herren, beinhaltet diese Fusion eine Dimension, die sich nicht einzig auf die angesprochenen Einwohnerzahlen reduzieren lässt.

Lassen Sie mich dieser Besonderheiten kurz anhand dreier Punkte näher erläutern:

Erstens: Es ist kein Geheimnis, dass die Gemeinde Martisberg seit Jahren den Verantwortlichen im Kanton eine schwere Hypothek auferlegt: mangelhafte Verwaltungs- und Geschäftsführung, Nachholbedarf bei den Gemeindeinfrastrukturanlagen, Schwierigkeiten bei der Bestellung der Gemeindeorgane, fehlendes Angebot öffentlicher Dienste; eigentlich

ein typischer Fall für eine amtliche Beistandschaft bzw. für eine Zwangsfusion. Doch abgesehen davon, dass derartige Massnahmen allerletztes Mittel darstellen sollten, stand die Frage im Raum: Wenn fusionieren, mit wem fusionieren?

Umso erfreulicher ist es, dass die beiden Gemeinden Betten und Martisberg schliesslich mit ihrer Fusionsbereitschaft diese schwierige Situation in Eigenverantwortung gelöst und damit den Kanton seiner unangenehmen Aufgabe enthoben haben. Dies obwohl, wie wir vorhin bereits gehört haben und auch Herr Staatsrat Tornay bestätigt im Kommissionsbericht Seite 4, dass eine völlig atypische Fusion vorliegt, da die beiden Gemeinden weder homogen noch komplementär sind.

Zweitens: Die gleichzeitige Fusion der beiden Burgergemeinden weist einen erheblichen touristischen Aspekt auf und dient somit den übergeordneten Interessen des gesamten Aletschgebiets. Warum das?

Die Aletsch-Arena ist eine der Top-Destinationen unseres Tourismuskantons und umfasst die Skigebiete Riederalp, Bettmeralp und Fiescheralp. Bereits heute beansprucht ein Teil der Tourismusanlagen und -betriebe der Bettmeralp Bahnen AG nebst Gebiet der Burgergemeinde Betten zusätzlich auch Gebiet der Burgergemeinde Martisberg. Die Fusion der beiden Burgergemeinden bringt nun eine gleichzeitige Vereinigung der beiden angrenzenden Burgerterritorien mit sich, was für den künftigen Ausbau und die Stärkung der touristischen Entwicklung des Aletschgebiets immens wichtig ist, zumal – und das muss man auch noch wissen – die Einwohnergemeinde Betten zusammen mit der Burgergemeinde Betten bei der Bettmeralp Bahnen AG die Position eines Mehrheitsaktionärs einnimmt.

Und nun zum dritten und letzten Punkt: Meine Damen und Herren, damit diese Fusion zu einer Erfolgsgeschichte wird, bedarf es besonderer Anstrengungen der neuen Gemeinde «Bettmeralp» und zwar vor allem im Bereich der Gemeindeinfrastrukturanlagen. Dabei müssen nicht nur insbesondere im Dorf Martisberg die grundlegenden Erschliessungs- und Versorgungsanlagen à jour gebracht werden. Es bedarf darüber hinaus auch noch einer befahrbaren Verbindungsstrasse – wir haben es bereits gehört – zwischen diesen beiden Fusionspartnern. Denn heute besteht wirklich nur eine Naturstrasse, die nur unter erschwerten Umständen und erhöhten Gefahren an wenigen Monaten benutzt werden kann. Soll also diese Fusion nicht nur auf dem Papier, sondern auch in der tatsächlichen Umsetzung Bestand haben, braucht es dringend den Ausbau dieser direkten Strassenverbindung. Und da kann ich jetzt die PLR-Fraktion und ihren Sprecher beruhigen, dass die Gemeinde Betten willens ist, diesen öffentlichen Dienstleistungsauftrag gegenüber der Gemeinde Martisberg auch tatsächlich in die Tat umzusetzen, zeigt sich darin, dass zur Zeit bereits das Plangenehmigungsverfahren für diese neue Strassenverbindung läuft. Der Kostenvoranschlag geht dabei von dringend nötigen Instandstellungs- und Sicherungskosten von ca. 900'000 Franken aus, zusätzlich bräuchte es noch 2 Millionen Franken für die Lawenschutzverbauungen. Sie können sich vorstellen, was das für die Gemeindefinanzen in Zukunft bedeuten wird. Umso mehr, meine Damen und Herren, verdienen die Gemeindeverantwortlichen im Rahmen dieses Fusionsbeschlusses unsere volle Unterstützung.

Die eben dargelegten speziellen Umstände rechtfertigen schlussfolgernd den Kommissionsantrag auf Zusprechung eines Gesamtbetrages an Finanzhilfen von 1,4 Millionen Franken. Die CVPO stimmt somit auch in dieser Hinsicht dem Kommissionsvorschlag einhellig zu, ein Vorschlag, der unter Vergleich der in den bisherigen Fusionsverfahren gesprochenen Finanzhilfen das Gebot der Gleichbehandlung respektiert, dies unter gleichzeitiger Einhaltung der für diese Fusion noch anwendbaren Grundsätze der alten Fusionsverordnung.

In diesem Sinne, meine Damen und Herren, unterstützt die CVPO den vorliegenden Fusionsbeschluss der Kommission unverändert in seiner gesamten Fassung und beantragt somit Eintreten.

Ich bedanke mich für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

Un très très vif débat au sein du groupe PDCC dans le cadre de ce dossier.

Plusieurs questions:

Sommes-nous arrivés à la limite de l'application de l'ordonnance sur les fusions?

Nous sommes ici en présence d'une fusion sans accès routier direct ou praticable aujourd'hui entre deux communes.

420 habitants + 19 habitants: ne devrait-on pas introduire une limite dans dite ordonnance?

La commission des institutions et de la famille, en tous les cas pour une partie, la partie incitative liée à la population fusionnée, nous fait une bonne proposition allant dans le sens que nous souhaitons.

Un degré d'autofinancement insuffisant, financement des investissements par les moyens communaux propres: totalement insuffisant.

Le groupe PDCC se pose alors la question de la viabilité à moyen et à long termes. Avec 1,4 million, nous arriverions *grosso modo* à un versement de l'ordre de 3'200 francs par habitant. Admettez que c'est déjà un joli petit pécule pour cette fusion.

Mais, ce qui a pris le dessus surtout, c'est la vision de l'autonomie communale et du respect que nous voulons apporter à cette autonomie communale. Dans ce contexte, le groupe PDCC est entré en matière sur le sujet.

Il fallait encore parler du montant :

- 600'000 francs: OK en fonction de l'article 4 alinéa 4 de l'ordonnance sur les fusions
- 500'000 francs: même chose en fonction de l'article 5 alinéa 1 de l'ordonnance sur les fusions
- ensuite, 200'000 francs ou 300'000 francs.

Quand on est à ce stade-là et qu'on s'est posé des questions sur le bien-fondé ou non de la fusion, vous admettez que de savoir s'il s'agit de 1,3 million ou de 1,4 million n'est plus qu'une question secondaire, une question annexe.

Une justification nous permet de donner grâce à ces 1,4 millions: l'investissement relatif à la route de liaison. Elle devrait suffire au groupe PDCC pour l'admission des 100'000 francs supplémentaires.

Nous sommes ici avec le dernier projet sous l'ancien droit. Nous suivons donc la majorité de la commission des institutions et de la famille.

Me rendant régulièrement à Bettmeralp pour le ski, j'aurai plaisir à rouler vers Martisberg sur la nouvelle infrastructure – pour autant qu'elle ne soit pas réservée aux bordiers bien évidemment.

Vous l'aurez entendu, le groupe PDCC entre en matière, admet les 1,4 millions.

Merci pour votre attention.

Herr Grossrat Hans Zurbriggen, SVPO/Freie Wähler:

Herr Grossrat Marcel Mangisch hat das technisch und finanziell Wichtigste bereits gesagt; darauf muss man nicht mehr eingehen.

Die Abwanderung ins Tal und speziell die Abwanderung in andere Kantone ist der Nährboden für notwendige Fusionen.

Trotz allem was auch geschehen wird, muss die kleinste Zelle eines föderalistischen Staats autonom bleiben.

Zwangsfusionen kann es nicht geben und so ist es genügtuend, dass, wie bei dieser Fusion Martisberg-Betten, schlussendlich jede Stimmbürgerin und jeder Stimmbürger an der Ur- und Burgerversammlung die eigene Meinung abgeben konnte.

Nun etwas Spielerisches zur Namensgebung. Martisberg hat man vergessen. Im Volksmund heisst es ja: Bei einer Fusion geht immer einer drauf. Nehmen wir wenigstens von Martisberg die Kunst, das heisst die «Art», raus und hängen diese Betten an. Das gibt den neuen Name «Bettenart». In diesem Namen wäre dann auch die «Art Furrer Arena» schon heute im Stillen beteiligt.

Manche würden sagen: ja eine geile, gute Idee. Frau Leuthard sagt wahrscheinlich: «Oh, da wird expandiert, nicht zurückgezont, also nicht konform zum neuen Raumplanungsgesetz.» Das isch Chabis! Ja, und somit auch das Ende meiner spielerischen Einlage...

Die welschen Kommissionsmitglieder waren gut gelaunt und stimmten insgesamt der Erhöhung der Finanzhilfe von 1,4 Millionen Franken mehrheitlich zu.

Unsere Fraktion SVPO/Freie Wähler stimmt auch diesem Finanzhilfebeitrag von 1,4 Millionen Franken zu. Es sei denn, Herr Tornay würde diesen Antrag bekämpfen und diesen Betrag um 100'000 Franken auf 1,5 Millionen Franken erhöhen.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist für Eintreten und wünscht der neuen Gemeinde Bettmeralp alles Gute – Humor eingeschlossen.

Herzlichen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

Dès le moment où une commune n'est plus en mesure d'assumer ses obligations légales, dès le moment où plus personne n'est prêt à exercer une fonction au sein d'un exécutif communal, il est urgent d'entrevoir la possibilité d'une fusion.

La sagesse du conseil municipal de Martisberg a été mise à profit pour envisager une fusion avec une commune voisine, en l'occurrence Betten, qui semblait la plus propice pour cet acte important.

Les résultats des urnes ont confirmé de part et d'autre que la fusion constituerait une solution pérenne dans laquelle chacune des communes trouverait une viabilité intéressante.

Ce qui a été entendu pour la commune municipale le sera également pour la commune bourgeoisiale.

Côté financier, les éléments du rapport du Conseil d'Etat font ressortir que la nouvelle commune de Bettmeralp ne devrait pas trop pâtir de la fusion. Passés les grands investissements nécessaires et une rigueur sur les prochains budgets, la situation financière de la nouvelle commune peut être qualifiée de bonne.

Le groupe PDCB est persuadé que le projet de fusion qui nous est soumis apportera sans conteste des synergies qui vont encore renforcer l'unité et l'efficacité de la future commune, notamment dans le tourisme et son grand projet Aletsch Arena.

A l'article 9, concernant l'aide cantonale à la fusion, nous suivrons la proposition de la commission, soit un montant d'aide de 1'400'000 francs. Ce montant ainsi augmenté permettra que cette fusion se fasse dans les meilleures conditions.

Le groupe PDCB entre en matière et accepte d'ores et déjà le projet de fusion des communes de Betten et de Martisberg.

Questions: Qu'en est-il des communes voisines? Y a-t-il eu déjà des réflexions pour une fusion à plus grande échelle?

Merci de vos réponses et de votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mit der Fusion Betten und Martisberg werden zwei Kleinstgemeinden für die Zukunft zusammen gehen. Dies, weil die Gemeinde Martisberg ihre Aufgaben im Alleingang nicht mehr wahrnehmen kann. Die neue Gemeinde wird 439 Einwohner zählen.

Die ADG bedauert, dass es zu keinem grösseren Zusammenschluss in der Region gekommen ist. Wir haben diesen Kleinstfusionen immer schon kritisch gegenüber gestanden. Es bleibt die Befürchtung, dass die neue Gemeinde ihren Bürgerinnen und Bürgern in Zukunft nicht den gewünschten leistungsfähigen Service anbieten kann.

Immerhin eröffnet das Zusammengehen der beiden Burgergemeinden der bedeutenden Tourismusstation Bettmeralp ein gewisses Entwicklungspotential; verfügt doch Martisberg über grosse Alpgebiete.

Betten und Martisberg planen den Ausbau der bestehenden Forststrasse, welche die beiden Gemeinden verbindet. Zudem werden die Sicherheitsmassnahmen an dieser Strasse eine grosse finanzielle Belastung für das Budget der neuen Gemeinde darstellen. Die Fusion der Einwohner- und Burgergemeinden Betten und Martisberg wird als letzte Fusion nach der alten Verordnung geregelt. Es kommt daher der Artikel 5 nochmals zur Anwendung, nach welchem die Gemeinde Anrecht auf zusätzliche Hilfe für mangelnde Erschliessung hat. Aus diesen Gründen haben wir die Erhöhung der zusätzlichen Hilfe auf 300'000 Franken akzeptiert.

Die ADG ist zufrieden, dass die zukünftigen Fusionen nach einem anderen finanziellen Anreizsystem geleitet werden. Neu werden die Anzahl der fusionierten Gemeinden und die Einwohnerzahl als Kriterien herbei gezogen.

In der Zwischenzeit hat auch die Kommission R21 ihren Bericht abgeliefert und ist zur ähnlichen Schlussfolgerung wie die ADG gekommen. Nämlich: Der Staatsrat soll eine aktive Fusionspolitik machen. Er soll Fusionen gemäss einem von ihm erarbeiteten Fusionsplan durchziehen. Für das Wallis sieht die Kommission in Zukunft noch 40-60 Gemeinden vor.

Die ADG ist für Eintreten.

La discussion est close.

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

Comment se fait-il qu'il existe des communes, en 2013, qui ne comptent que 19 habitants?

Combien sommes-nous dans cette salle, dans notre canton, à nous poser cette question?

Comment expliquer aux observateurs avertis ou chantres de la centralisation qu'il existe, aujourd'hui encore, plus de 30 communes (32 peut-être) qui comptent moins de 500 habitants sur les 135 actuelles?

De si petites communes pour un canton qui veut jouer dans la cour des grands..., est-ce tout simplement pensable ou réalisable?

Est-ce là une faiblesse structurelle ou une spécificité valaisanne qui a toute sa légitimité?

Si l'on tient compte des avis émis dans cette salle, on peut admettre le terme de faiblesse. Certains croient dur comme fer à un regroupement des forces pour favoriser une gestion optimale des services rendus à la collectivité; d'autres, par contre, défendent bec et ongles cette spécificité valaisanne..., qui n'en est pas une puisque d'autres cantons affichent la même carte géopolitique.

Dans ces visions opposées, il est difficile de dire qu'un a tout juste et l'autre tout faux.

Mais, une chose est sûre: il est difficile tout de même d'apprendre que Martisberg ne pouvait envisager une fusion avec sa plus proche voisine, Lax, de par des mentalités trop différentes, une fusion qui eut été on ne peut plus naturelle de par la voie de communication existante, de par le partage de certains services, de par aussi l'unité paroissiale existante.

Difficile aussi pour nous de ne pas imaginer une fusion plus large regroupant, comme l'a mentionné le député Christophe Perruchoud ou bien répondant aussi à la question posée par le député Jean-Didier Roch, Mörel, Filet, Grengiols, Bister, Riederalp, Fiesch, Fieschertal..., il est permis de rêver, il est même permis de suggérer ce type de fusion, mais il est interdit dans cet hémicycle, nous le savons, d'imposer.

Même si la loi le permet, la plupart des membres de ce Parlement, avec raison, ne peuvent souscrire au concept de fusion contrainte. Forcer le destin, c'est souvent courir à l'échec.

Dès lors, Mesdames et Messieurs, que reste-t-il comme mesure incitative pour aller de l'avant dans la volonté de créer des entités plus fortes, plus autonomes, plus professionnelles dans le service rendu à la population?

Outre l'argent versé – je vous rappelle que nous nous sommes montrés jusqu'à présent très généreux en la matière puisque, de tête, je pense que nous avons dépensé plus de 40 millions depuis l'année 2000 pour passer de 163 communes à 135, donc 134 au 1^{er} janvier 2014 –, outre le nerf de la guerre disais-je, il reste le plaidoyer, la volonté, l'envie de convaincre les moins favorables aux changements qu'il faut, aujourd'hui, jouer plus que jamais la carte du rassemblement. Pour garantir à notre population des services adéquats comme les structures d'accueil pour les plus jeunes, les foyers de jour, les appartements de type Domino, les homes et pouvoir assurer une gestion efficiente de ces mêmes services, pour garantir une force économique suffisante et conserver *de facto* de jeunes habitants, de jeunes couples dans nos vallées latérales, pour assurer une offre touristique attractive avec des infrastructures modernes dans chaque station, avec des offres de produits spécifiques à chaque région, il faut, qu'on le veuille ou non, regrouper les forces. C'est une question de survie économique.

Il faut oublier les querelles du temps jadis, faire fi des différences pour mieux s'armer face aux défis futurs. Martisberg doit enterrer la hache de guerre avec Lax, le Haut n'est pas l'ennemi du Bas et le Bas n'est pas l'ennemi du Haut. Le Valais est un et indivisible. Il doit être revu, réaménagé dans son essence même pour ne faire véritablement qu'un, pour garantir une terre une et indivisible dans les faits, au quotidien, et non seulement inscrit dans les stèles de la Constitution.

Alors, aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, sachons nous contenter du peu. Entérinons, comme vous le suggérez dans vos prises de position, cette union. Nous voterons à une large majorité oui à cette fusion parce que nous avons l'espoir encore que les petits ruisseaux du Haut comme ceux du Bas feront, un jour, de belles rivières.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Der Staatsrat hat die Ehre, Ihnen während dieser Legislaturperiode ein letztes Fusionsprojekt zu unterbreiten, wobei die letzte Fusion aufgrund des besonderen Charakters und der symbolischen Tragweite nicht die geringste ist. Es geht um die letzte Fusion dieser Legislatur, welche die Zahl der Walliser Einwohnergemeinden auf 134 senken wird. Die letzte Fusion bei welcher betreffend Finanzhilfe die Bestimmungen der alten Fusionsverordnung zur Anwendung kommen, in Berücksichtigung der Finanzstärke der betroffenen Gemeinden. Der Staatsrat und der Grosse Rat können zusätzliche Hilfen vorsehen. Die letzte, aber nicht geringste Fusion, zumal symbolisch gesehen die kleinste Gemeinde des Kantons Martisberg mit ihren 19 Einwohnern verschwinden wird. Die letzte, aber nicht geringste Fusion, da immer noch symbolisch betrachtet während einigen Jahren das Ober- und Unterwallis haargenau die gleiche Anzahl Gemeinden zählt – sprich 67 auf jeder Seite der Raspille. Die letzte, aber nicht die geringste Fusion schliesslich, denn aus persönlicher Sicht habe ich diese symbolträchtige Fusion aktiv unterstützt und an den Informationsveranstaltungen am 13. August in Martisberg und am 14. August in Betten teilgenommen.

Je voudrais aussi maintenant poursuivre et revenir au projet lui-même, et constater avec vous, comme cela du reste a déjà été dit, que cette fusion est atypique, que cette fusion n'est ni homogène ni complémentaire, comme nous l'avons dit dans le message, mais chacune des deux entités, et c'est là l'essentiel, Mesdames et Messieurs les députés, trouvera son compte: pour Betten, les potentialités sur les hauts, dans le cadre de l'extension du fameux domaine skiable de Bettmeralp – Aletsch Arena, et pour Martisberg, la sortie par le haut également d'une situation inextricable et d'une voie solitaire devenue sans issue.

Il s'agit d'une turbo fusion, cela a été relevé, puisqu'il s'est écoulé un peu plus de huit mois entre la décision de principe des conseils communaux et le vote des assemblées bourgeoises et des assemblées primaires. Et cela est bien sûr un signal très encourageant, un élan pour des fusions futures, lorsque l'on voit que l'on arrive en si peu de temps, lorsqu'il y a de la volonté, lorsqu'il y a de l'engagement, à réaliser une fusion.

Je voudrais aussi signaler que la fusion a été acceptée à une très large majorité des citoyens et des bourgeois concernés, et ici comment ne pas relever les 100% d'avis favorables des bourgeois de Martisberg, étant précisé que la petitesse n'équivaut pas forcément à la facilité.

Je voudrais dire aussi dans le cadre de ce débat d'entrée en matière, en remerciant chacun des intervenants et tous les groupes qui ont accepté cette entrée en matière, que la fusion de Martisberg avec Betten sera effective au 1^{er} janvier 2014, donc au cours de la législature qui vient de débiter. Cela aura pour conséquence que le Conseil d'Etat, sur la proposition du Département des finances, des institutions et de la santé, devra adopter un arrêté spécifique traitant de l'élection des autorités de la nouvelle commune de Bettmeralp.

Pour ce qui est de l'aide financière, chacun sait que c'est la dernière fois que nous la calculons sur l'ordonnance actuelle avec pour base des articles que chacun connaît par cœur, soit l'article 4 alinéa 4, l'article 5 alinéa 1 et l'article 5 alinéa 2 de l'ordonnance sur les fusions dite ancienne mais valable pour la présente fusion. Le Conseil d'Etat avait fixé un montant de 1,3 million et la commission thématique IF propose de relever ce montant de 100'000 francs.

J'aurai l'occasion de revenir brièvement sur cet amendement lors de la discussion de détail, mais je vous remercie, pour l'instant, d'avoir réservé un accueil très favorable à ce projet et d'avoir tous accepté l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi matin 15 février 2013.*)

Entrée en matière

3. DECISION

concernant l'achat par l'Etat du Valais à la Congrégation des Sœurs Ursulines à Brigue du complexe scolaire Ste-Ursule avec le «Sportzentrum» pour les besoins de l'ECCG Ste-Ursule à Brigue

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

betreffend den Erwerb der Schulanlage St. Ursula und des Sportzentrums des Klosters St. Ursula für die Bedürfnisse der OMS St. Ursula, Brig, durch den Staat Wallis

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

Präsident: Urs Kuonen / Rapporteur ad hoc: Joachim Rausis

Discussion sur l'entrée en matière:

Herr Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Das Thema und die Ausgangslage sind gegeben. Der Staatsrat, vertreten durch das DEKS, schlägt dem Parlament in einer Botschaft vor, vom Kloster St. Ursula den Schulkomplex und das Sportzentrum Klostermatte in Brig zu kaufen. Der Staat war bis anhin Mieter von beiden Komplexen.

Die Schulanlage, 11'000 m² umfassend, liegt in der Zone für öffentliche Bauten und Anlagen der Stadtgemeinde Brig-Glis; das Sportzentrum, umfassend 9'000 m² Boden, liegt ebenfalls in der Zone öffentlicher Bauten und Anlagen – beides in einer Toplage.

Meine Damen und Herren, der Bedarfsnachweis ist erbracht und dokumentiert. An der Oberwalliser Mittelschule St. Ursula (OMS) sind im Schuljahr 2012/13 494 Studierende eingeschrieben. Die Verhandlungen zwischen Kloster St. Ursula, dem Staat Wallis, der Stadtgemeinde und der Internatsstiftung des Kollegiums liefen über Jahre seit 2008. Es war ein ziemliches Auf und Ab.

Kauf und Umbauarbeiten kosten insgesamt 25 Millionen Franken. Der Nettobetrag zugunsten des Staats Wallis beträgt 17,5 Millionen Franken.

Meine Damen und Herren, das Entscheidende für den Staat Wallis, insbesondere das DEKS, ist ein Meilenstein in der Bildungspolitik zugunsten des Oberwallis. Das Quartier Latin – wie wir das in Brig-Glis sagen – auf dem Briger Bildungshügel erlebt Veränderung. 350 Jahre pionierhafte Bildungsträgerschaft durch das Kloster St. Ursula geht im Konsens zum Staat über. Die Schwestern von St. Ursula trennen sich freiwillig und in gutem Einvernehmen mit dem Staat Wallis von ihrer bisherigen Trägerschaft in Bildung und Unterricht. Die OMS als wichtiges Standbein der Mittelschule wird gesichert. Der Kanton kauft den Schultrakt des Klosters, die Internatsstiftung des Kollegiums übernimmt den Internatstrakt für 3,7 Millionen Franken und die Standortgemeinde Brig-Glis beteiligt sich mit ca. 4 Millionen Franken zu 100% am Terrain und zu 10% an den Gebäudekosten gemäss Gesetz.

Das Hallenbad Klostermatte wird an die Stadtgemeinde Brig-Glis weiter vermietet. Eine Trockenlegung vom Hallenbad wäre wohl ein Schildbürgerstreich. Dazu habe ich namens der CVPO zwei Fragen an Herrn Staatsrat Roch:

- Gibt der Staat Wallis, vertreten durch das DEKS, eine Nutzungszusicherung für obligatorische und weiterschulende Schulen auf mittlere und längere Sicht?
- Beteiligt sich der Kanton auch aus Sicht der Walliser Sportförderung an der Option Hallenbad Klostermatte?

Meine Damen und Herren, die Botschaft und der Beschluss hat das DEKS unter Staatsrat Roch seriös erarbeitet und die thematische Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport hat den Beschlussentwurf durchgeackert und empfiehlt uns im Rat einstimmig zur Annahme der Vorlage.

Ich fasse zusammen und sage, was entscheidend ist:

1. Der Bedürfnisnachweis für das Bildungs- und Sportpaket ist gegeben.
2. Die Lage auf dem Bildungshügel ist top und ermöglicht auch Synergien unter den Mittelschulen und den obligatorischen Schulen der ganzen Region.
3. Das Verkaufsangebot vom Kloster St. Ursula ist durch und durch fair.
4. Gebäude und Terrains ermöglichen polyvalente Nutzungen für Bildung, Kultur und Sport. Und eben das vor Ort.
5. Und das Wichtigste, meinen Damen und Herren, die Schwesterngemeinschaft des Klosters St. Ursula erhält für 352 Jahre Pionierarbeit und Weitsicht in Erziehung, Bildung, Kultur und Sport Anerkennung, Wertschätzung und Dank.

Meine Damen und Herren, die Ursulinen krampfen und sparen. Ich war noch diese Woche an einer Ortsschau im Hallenbad und beim Eingang ist eine 79-jährige Klosterfrau noch tagtäglich, jahrein, jahraus an der Arbeit. (Wie gesagt: gratis und franko.)

Kaum steht der Staat und die Stadtgemeinde Brig-Glis in der Verantwortung wird aber gefeilscht, gekneift und das Hallenbad im Klosterbad wird als pures Defizitgeschäft taxiert. Das Klosterbad soll trocken gelegt werden. Warmes Thermalbad von Brigerbad soll die Heilung bei den Badekosten bringen. Wer's glaubt, wird selig...

Die CVPO ist klar für Eintreten, stellt sich aber die Frage: Welche Optionen gibt es für das Klosterbad?

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-François Copt, PLR:

Achat du complexe scolaire Ste-Ursule à Brigue pour 17,7 millions en 90 minutes et, de plus, pendant la pause de midi, cela doit véritablement constituer un record jamais atteint à ce jour par une commission dans ce Parlement!

Et pourtant, le groupe PLR souscrit et entre en matière de manière unanime pour l'achat par le canton du complexe scolaire Ste-Ursule avec le «Sportzentrum» de Brigue.

Cet achat à la Congrégation des Sœurs Ursulines se fait pour les besoins de l'école de culture générale du Haut-Valais.

Les raisons de cette unanimité sont les suivantes:

L'Etat est le seul interlocuteur et acheteur de ce complexe et cela est en tous points positif. En effet, ainsi toutes les options resteront ouvertes concernant notamment la réaffectation dans un proche avenir de la piscine à des fins scolaires. Cependant, pour ce dossier, il y aura lieu de prévoir, à moyenne échéance, environ 3 millions pour la création d'une probable salle polyvalente sur ce lieu.

La situation privilégiée et magnifique de ce site, dominant le château de Stockalper et la ville de Brigue, est également un atout non négligeable, d'autant que le droit de préemption obtenu pour l'achat futur d'une parcelle adjacente de 800 mètres carrés, pour un prix que l'on espère toujours aussi «politique», est un des aspects très intéressants de ce dossier car ce terrain va pouvoir permettre assurément de compléter, de manière fort judicieuse, ce complexe scolaire.

Dès lors, pour toutes les raisons déjà évoquées, la clause du besoin est véritablement avérée, comme l'a mentionné mon préopinant.

De plus, cet achat permet le regroupement de toutes les écoles du secondaire II général et professionnel. Et, de ce fait, la «Oberwalliser Mittelschule» sera la seule école cantonale permettant d'héberger les quatre filières d'études du secondaire II sur un même site.

Enfin, cet achat ne grève pas le budget de l'Etat puisque le 51% de l'investissement, à savoir 9 millions, sera prélevé sur le fonds de réserve de financement spécial de la formation professionnelle, le reste étant englobé dans le budget annuel d'investissements du Service des bâtiments, monuments et archéologie de l'Etat.

Et, tout dernier point positif de la transaction, l'anticipation proposée et acceptée du versement de la première tranche en mars 2013 déjà au lieu de 2014, va permettre à l'Etat une économie de l'ordre de 600'000 francs puisque la location 2013 ne prendra en compte finalement que les mois de janvier et de février.

Pour toutes ces raisons et comme déjà évoqué en préambule, le groupe PLR votera et soutiendra unanimement cette entrée en matière sans apporter de modification à cette proposition d'achat.

Je vous remercie de votre attention.

Herr Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO:

Die Ursulinen des Klosters St. Ursula in Brig haben sich seit Jahren für das soziale Leben, sei es vor allem als Pflegende oder als Lehrkräfte, in Brig-Glis aber auch im ganzen Oberwallis eingesetzt. Ihnen gebührt hierbei ein kräftiges Dankeschön. Die jetzige Situation der Ursulinen zwingt sie nun, ihr Lebenswerk anderen Händen anzuvertrauen.

Dass nun der Staat den gesamten Komplex übernimmt, macht Sinn, da die Berufsschule und die Mittelschulen sich am gleichen Ort auf dem Briger Bildungshügel befinden und so mit der PH zusammen ein beachtlicher Schulcampus geschaffen werden kann.

Der Gesamtkomplex mit über 22'000m² Bodenfläche hat einen Kaufpreis von 22 Millionen Franken. Zudem sind 3 Millionen für Renovierungen und Umbau des Hallenschwimmbads vorgesehen. Die Modalitäten für den Kauf sind in der Botschaft klar festgelegt. Für den Staat bleiben Kosten in der Höhe von 17,6 Millionen Franken, die er in fünf Tranchen bis ins Jahr 2018 aufbringen will. Die Finanzierung erfolgt aus dem Spezialfonds Berufsbildung, so dass das ordentliche Budget – wie schon vorher gesagt – nicht weiter belastet wird.

Bis jetzt hat der Staat für die Einmietung jährlich 720'000 Franken aufgewendet. Mit dem Kauf dieser laut Expertenbericht gut unterhaltenen Immobilie fallen diese natürlich weg. Würde man im Moment den vom Staat zu erbringenden Betrag von 17,6 Millionen Franken auf dem freien Markt aufnehmen, würden Hypothekarkosten von ca. 380'000 Franken anfallen. Der Kauf ist somit für den Staat, aber auch für die Ursulinen eine Win-win-Situation.

Im Zusammenhang mit dem Kauf dieser Liegenschaft möchte die CSPO folgende drei Aspekte aufwerfen:

1. Die CSPO findet es unglücklich, dass die Parzelle Nr. 211 nicht dazugekauft werden konnte. Dies aber hätte eine Abänderung der Botschaft benötigt. Diese Parzelle ist aber für den direkten Zugang zu allen Schulgebäuden auf diesem Platz sehr wichtig. Zumindest ein Durchgangsrecht müsste man hier natürlich diskutieren.
2. Ist der Umbau des Hallenbads des Klosters zu einer Mehrzweckhalle endgültig beschlossen oder gibt es hier noch Abklärungen mit der Gemeinde Brig-Glis? Kann bei einer allfälligen Umnutzung des Klosterbads das regionale Hallenbadprojekt in Brigerbad mit Subventionen laut Sportgesetz rechnen?
3. Zur Festlegung des Bodenpreises von 200 Franken wurde auf den Bodenpreis beim Kauf des Swisscom-Gebäudes in Sitten verwiesen. Kann die CSPO annehmen, dass der Bodenpreis in Sitten auch 200 Franken betrug, wie es in Visp und Brig-Glis beim Bau der Turnhallen der Fall war und jetzt beim Klosterkauf ist? Das Departement hat auf mehrere Anfragen der CSPO bis heute diesbezüglich noch keinen verbindlichen Preis für Sitten genannt.

Merci.

M. le député Freddy Philippoz, PDCC:

Le groupe DC du Centre a étudié avec attention et intérêt ce projet de décision. C'est un excellent projet.

Le groupe PDCC relève le sérieux de la proposition qui nous est faite. L'option prise de devenir propriétaire est très intéressante.

La Congrégation des Sœurs Ursulines à Brigue désire vendre l'ensemble du complexe scolaire avec le «Sportzentrum». Le bureau Bürcher Albrecht a été mandaté pour procéder à l'expertise qui a été jugée correcte par les représentants du groupe de travail.

Parmi les principaux avantages, il sied de relever:

- l'Etat est le seul interlocuteur avec les Sœurs Ursulines
- le regroupement de toutes les écoles du secondaire II général et professionnel
- un emplacement idéal

- des aspects financiers intéressants
- la clause du besoin
- le prix «politique» pour l'achat du mètre carré de terrain.

Le mode de financement échelonné sur cinq ans est intégré dans la PIP. Les tranches des années suivantes ne sont pas soumises à un intérêt moratoire.

Relevons, au passage, la proposition faite par la commission thématique de commencer les paiements en 2013 déjà, ce qui permet de ne pas avoir de location cette année.

Aucun emprunt n'est nécessaire vu la répartition des coûts sur plusieurs années et l'utilisation du fonds de la formation professionnelle (avec les filières EC et EPP).

Le groupe PDCC est inquiet par rapport au montant prévu pour les travaux de transformation du complexe scolaire. Est-il réaliste? Peut-il y avoir des surprises (parasismiques ou autres)?

Le groupe PDCC est très favorable à ce projet. Nous devons donc le soutenir et nous entrons en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Herr Grossrat (Suppl.) Christian Walden, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Für knapp 18 Millionen Franken kauft der Kanton die Schul- und Sportanlagen des Klosters St. Ursula. Viele Schulräume, zwei Mehrzweck- und Sporthallen, Boden, so wie ein Hallenbad stehen somit zum Erwerb.

Was die Schwestern des Klosters St. Ursula aufgebaut und in grosszügiger Hingabe verwaltet haben, darf hier und heute nicht enden.

Nach dem sich leider die Stadtgemeinde Brig-Glis gegen den Erwerb dieser obgenannter Objekte ausgesprochen hat, ist der Kauf durch den Kanton ein wichtiges und positives Zeichen für den Bildungsstandort Brig.

Trotz dieser Euphorie erlauben Sie mir ein paar offene Fragen und Unklarheiten zu diesem Kauf:

- Warum soll das Hallenbad nach dem Kauf knapp zwei Jahre danach in eine Mehrzweckhalle umgebaut und geschlossen werden? Warum brauchen wir noch mehr Mehrzweckhallen auf diesem Gebiet?
- Warum wurde die Kommission vielleicht nicht informiert, wie wichtig die Wasserzeiten in diesem Klosterbad für die Schulen, die Bevölkerung, die Vereine und die Behindertenorganisationen sind?
- Wurde die Kommission darüber in Kenntnis gesetzt, dass sich ausser der Stadtgemeinde Brig-Glis die anderen umliegenden Gemeinden nicht an der Finanzierung des Ganzjahresbetriebs der Thermalbad AG Brigerbad beteiligen?

Diese Fragen und Unklarheiten muss der Staat zusammen mit der Stadtgemeinde Brig-Glis beantworten und bereinigen.

Nachdem sich nun auch eine zweite Briger Ortspartei für den Weiterbetrieb dieses Hallenbads öffentlich geäussert hat, sind diese erfolgsversprechenden Gespräche zwischen der Stadtgemeinde Brig-Glis und dem Kanton so gut wie sicher. Der Wunsch, das Hallenbad zu erhalten, sollte nun auch ohne eine eventuelle Petition in Erfüllung gehen.

Mit der Bitte und dem Vertrauen, dass der Kanton mit der Stadtgemeinde Brig-Glis hier eine bevölkerungsnahe Lösung findet, ist unsere Fraktion die ADG / Linke Allianz klar für Eintreten. Danke.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Comme déjà soulevé par le groupe PLR, la commission thématique a pu préavisier cette décision d'achat en 1 h 30 presque pendant la pause de midi. Cela conforte le groupe

PDCB dans sa conviction que cette acquisition est un bon investissement, négocié à l'avantage de chaque partie et qu'il y a lieu de l'avaliser sans hésitation et sans longs discours.

Nous nous permettons, toutefois, d'émettre de façon appuyée le souhait que ce complexe scolaire cantonalisé garde son nom actuel quoi qu'il advienne en signe de reconnaissance pour les disciples d'Angèle Merici et d'Anne de Xaintonge qui ont marqué pendant trois siècles et demi le système éducatif valaisan.

Appelées en 1661 par le baron Kaspar Jodok de Stockalper dans son domaine de Brigue pour s'occuper de l'éducation des jeunes filles, leur communauté vécut un développement important dans le Valais supérieur d'abord se voyant, entre autres, confier l'école normale des filles à Brigue et l'école ménagère à Viège.

Une partie de la communauté a été conviée à Sion, environ 200 ans après son arrivée en Valais, pour s'occuper de l'orphelinat des filles à Sion, puis de l'école normale des filles de la partie romande du canton. Le champ éducatif des Sœurs s'élargit aussi avec la création d'écoles ménagères, de colonies de vacances en été, l'animation de mouvements d'apostolat pour les enfants et les jeunes.

Merci aux Ursulines et longue vie à l'OMS Ste-Ursule de Brigue.

Cette petite tranche d'histoire vous était offerte par le groupe PDCB qui accepte l'entrée en matière et vous remercie pour votre attention.

Herr Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Die Oberwalliser Mittelschule St. Ursula in Brig ist als kantonale Mittelschule für das Oberwallis von grosser, ja von unverzichtbar grosser Bedeutung.

In der Oberwalliser Mittelschule St. Ursula befinden sich sowohl die Kaufmännische Berufsmaturität, die Fachmittelschule sowie die Schule für Berufsvorbereitung. So ist zum Beispiel die Fachmittelschule (FMS) eine Grundlage für weitere Ausbildungen im Sozial- und Gesundheitsbereich und somit für unseren Kanton unverzichtbar.

Seit vielen Jahren mietet der Kanton die benötigten Räumlichkeiten vom Kloster St. Ursula. Dieses will nun sowohl die Schulanlage, wie auch das Sportzentrum veräussern. Das Interesse des Kantons, die OMS St. Ursula in diesen Räumlichkeiten weiterzuführen, ist bereits aufgezeigt.

In diesem Sinne ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für Eintreten. Danke.

La discussion est close.

Herr Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Der Staatsrat schlägt vor, dem Kloster St. Ursula den Schulkomplex (samt Sportzentrum) abzukaufen, in welchem die Oberwalliser Mittelschule St. Ursula untergebracht ist. Bei Interesse verkauft er den Internatsteil jedoch der Internatsstiftung des Kollegiums Spiritus Sanctus weiter. Ausserdem vermietet er das Hallenbad an die Stadtgemeinde Brig-Glis.

Der kantonale Kredit von 25 Millionen Franken (22 Millionen für den Kauf und 3 Millionen für Umbauarbeiten) erklärt sich mit der Stellung des Kantons als einziger Verhandlungspartner gegenüber den Ursulinen. Nach Abzug der Beteiligung der Stadtgemeinde Brig-Glis und dem von der Internatsstiftung Spiritus Sanctus erhaltenen Kaufpreis beläuft sich der Nettobetrag zulasten des Kantons auf 17,5 Millionen Franken.

Der Bodenpreis von 200 Franken wurde mit der Stadtgemeinde Brig-Glis auf Grundlage desselben Vereinbarungsmodells festgelegt, das bereits beim Kauf vom Swisscom-Gebäude der Stadt Sitten verwendet wurde.

Momentan zahlt der Kanton jährlich 720'000 Franken Miete für diese Gebäude. Diese wird ab diesem Jahr, falls der Kredit genehmigt ist, nicht mehr fällig.

Die Kommission verlangte an seiner Sitzung die Zahlungsmodalitäten mit den Ursulinen zu besprechen und vorzuschlagen, die gestaffelte Zahlung bereits 2013 zu beginnen, was die Einsparung der Miete 2013 bringt. Dies wurde dann auch so umgesetzt und das führte zur Anpassung der Finanzierungstabelle in der Botschaft.

Der Kauf einer weiteren zum Kloster gehörenden Parzelle wurde auf Wunsch der Kommission geprüft. Das Departement kam an seiner Sitzung mit den Ursulinen zum Schluss, dass es ohne Abänderung der Botschaft nicht möglich sei, diese Parzelle hinzuzufügen, aber einem späteren Kauf durch den Kanton nichts im Wege stehe.

Die Entwicklung der Schülerzahlen in der Oberwalliser Fachmittelschule weist eine ständige Zunahme auf. Die Bedürfnisklausel ist somit also gegeben und erfüllt.

Nach intensiven Verhandlungen hat die Stadtgemeinde Brig-Glis auf den Kauf des Hallenbads verzichtet. Dieses wird nun von ihr gemietet bis die Badeanlagen in Brigerbad gebaut sind. Die Ziele und die Zukunft des Hallenbads wurden von der Stadtgemeinde Brig-Glis festgelegt und nicht vom Kanton.

Die Fragen der Kommissionsmitglieder konnten beantwortet werden, auch die, die aufgeworfen wurden von der SPO, so dass nach der Diskussion das Eintreten und auch nach der Detailberatung die Annahme des Beschlussentwurfs von den 10 anwesenden Kommissionsmitgliedern einstimmig beschlossen wurde.

Ein Dank für die detaillierte Ausarbeitung gebührt Herrn Staatsrat Claude Roch sowie den Mitarbeitern der beiden Dienststellen für Berufsbildung, Herr Claude Pottier, für Unterrichtswesen, Frau Gabriela Cotting, und den Berufsfachleuten Anton Ruppen, Adjunkt des Kantonsarchitekten, und dem Verantwortlichen Architekten des Oberwallis Philipp Jordan.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit und das Eintreten durch sämtliche Fraktionen.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais évidemment remercier l'ensemble des groupes d'entrer en matière sur cet achat par l'Etat du Valais.

Avant d'apporter quelques réponses, j'aimerais également m'associer à la reconnaissance que l'ensemble du canton a auprès des Sœurs qui, pendant des générations, ont donné la possibilité aux jeunes d'avoir cette formation dans cet établissement. Je voudrais donc remercier les Sœurs pour leurs activités.

Nous avons compris, depuis quelques années, que les Sœurs n'arrivaient plus à subvenir à cette lourde charge concernant à la fois la formation et le bâtiment et nous sommes entrés en matière pour cet achat.

Merci donc à vous tous d'entrer en matière.

La séance de vendredi donnera la réponse définitive sur cet achat.

Je voudrais répondre à trois ou quatre questions qui m'ont été posées, notamment sur le prix et la comparaison avec Sion. Le député (suppl.) Alexander Allenbach nous pose cette question. La situation est pratiquement la même puisque c'est en zone à construire à Brigue et en zone industrielle à Sion, et puis cela devient une zone d'intérêt public. C'est ainsi que l'estimation qui a été faite par les architectes ne correspond plus à la réalité d'un côté et de l'autre. C'est la raison pour laquelle le prix de 200 francs a été fixé. Si je me rappelle bien les chiffres, l'estimation pour Brigue était de 450 francs et, avec l'accord de la commune, l'accord des Sœurs et le nôtre, nous avons fixé à 200 francs. Si vous vous souvenez, c'était un accord à trois parties parce qu'il y avait encore le collège en son temps qui était en discussion avec la ville, et c'est un prix global qui a été trouvé pour l'ensemble de cette situation puisque tout se trouve dans un lieu plus ou moins similaire.

Deuxième question du député (suppl.) Alexander Allenbach concernant la parcelle 211. Effectivement, la parcelle 211 jouxte ce terrain. Il était difficile, lorsque l'on a discuté en commission, de le reprendre dans le message. Par contre, le droit de passage existe. Et puis, nous avons demandé à nos architectes d'étudier cette solution. C'est une petite parcelle. Ce serait de la compétence du Conseil d'Etat pour le futur. Donc, même si elle n'est pas achetée aujourd'hui, elle reste dans les possibilités d'achats pour le futur.

Enfin, question concernant la piscine, c'est une question récurrente qui a été discutée plusieurs fois depuis plusieurs années. C'est probablement le principal problème qui s'est posé sur la longueur des discussions sur cet achat. Je vous rappelle que les besoins de piscine concernent essentiellement la commune de Brigue et éventuellement les communes voisines. Vous verrez dans le message que nous payons le 25% du coût d'exploitation, le reste, soit le 75%, étant payé par la commune de Brigue qui, après, fait un prix d'entrée. Donc, pour nous, la position de la ville de Brigue est prioritaire. La ville de Brigue n'a pas voulu signer un contrat de plus longue durée que de deux ans puisqu'elle est en discussion actuellement notamment avec Brigerbad, et Brigerbad n'est pas une décision qui appartient au canton mais à la commune. Lorsque la commune aura pris position, il n'y aura, pour nous, aucun problème de prolonger ce délai de contrat avec la commune. C'est la commune qui décidera si elle veut prolonger ce délai, si elle veut utiliser la piscine. Et nous avons étudié une solution de rechange parce que si la commune nous disait, dans deux ans, qu'elle ne prend pas la piscine, nous devrions savoir ce que nous ferions puisque nous l'achetons aujourd'hui. Et nous avons vu que nous aurions la possibilité de la transformer en une salle polyvalente ou en classes. Cette possibilité existe, mais c'est une hypothèse de travail et ce n'est pas une décision. Je vous rappelle que la décision sera prise par la commune de Brigue. Nous suivrons cette décision et nous voulons évidemment avoir une négociation avec la commune et lui laisser, à elle, le choix d'utiliser cette piscine à moyen et à long termes.

Voilà, je vous remercie d'entrer en matière et je vous donne rendez-vous pour la lecture de détail, en remerciant déjà le député Urs Kuonen et l'ensemble de sa commission pour la rapidité de la décision.

Der Präsident:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Auf der Tribüne hat der Direktor der OMS, Herr Arnold Steiner, Ihren Ausführungen interessiert zugehört, und ich denke, er ist mit unseren Ausführungen hier zufrieden. Danke für Ihre Anwesenheit.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi matin 15 février 2013.*)

**4. RAPPORT ANNUEL 2012
de la commission interparlementaire de contrôle
HES-SO et HES-S2
(CIP HES-SO)**

**JAHRESBERICHT 2012
der interparlamentarischen Aufsichtskommission
über die HES-SO und die HES-S2 (IPK HES-SO)**

Discussion générale:

M^{ne} la députée Véronique Coppey, PDCB:

L'union fait la force. Le groupe PDCB salue le travail du comité stratégique de la HES-SO, visionnaire et fédérateur, qui a permis de ratifier la nouvelle convention intercantonale entrée en vigueur à ce jour.

Merci à son président valaisan, M. Claude Roch.

21 hautes écoles, 18'200 élèves, la HES-SO progresse et ouvre même deux nouvelles chaires filières en Valais dans les énergies renouvelables dans le souci de relever les nouveaux défis du XXI^e siècle.

Le principal souci à ce jour reste que nous manquons cruellement d'ingénieurs et d'ingénieures. Tout est en place pour les former. Il faut remplir les rangs. A nous de mettre en place dans les écoles publiques une communication tout aussi énergique pour encourager nos jeunes à ces métiers d'avenir et créer avec les écoles polytechniques une chaîne de compétences nouvelles.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC:

Le groupe DC du Centre a pris connaissance du rapport de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO.

Ce rapport souligne, tout d'abord, que tous les cantons membres ont ratifié la nouvelle convention intercantonale. Cela nous a permis d'adapter nos HES aux exigences fédérales.

Il faudra savoir se montrer réactif avec cet outil de savoir que sont nos hautes écoles. Une concurrence interne n'est pas impossible. Il n'y a qu'à voir les tensions qui sont apparues avec les projets bernois avec l'implantation d'une nouvelle école soit à Burgdorf..., enfin Berthoud dans la langue de Molière, soit à Bienne.

Des problèmes de culture aussi avec les cantons d'Outre-Sarine, et cette différence de point de vue sur la formation du personnel infirmier avec nos exigences HES et la demande d'une formation ES en Suisse allemande. Le postulat de base n'est pas tout à fait le même.

Pour avoir une HES-SO forte, une cohésion est aussi à chercher dans les programmes de recherche. Jusqu'à présent, une grande partie des montants dans ce domaine apparaissait dans la rubrique "Conditions locales particulières", ce qui donne l'impression d'un compte fourre-tout où l'on met toutes les recherches qu'on n'a pas passées par le chemin administratif de la HES-SO. Grâce à la nouvelle convention, nous osons espérer que cette situation s'améliorera et que, vraiment, les différents sites collaboreront.

Car, pour le reste, la HES-SO se porte bien. Elle a vu le nombre de ses élèves augmenter d'année en année pour un total de quelque 18'000 en 2012. L'augmentation continue, même si, selon les prévisions, cette augmentation devrait s'arrêter d'ici à quelques années.

Nous avons besoin d'une HES-SO qui fonctionne bien et dont les sites valaisans soient attrayants pour nos jeunes et les jeunes romands. Soyons attentifs au développement de cette structure qui, malgré tout, est encore jeune mais qui a su s'adapter aux besoins de notre société.

Frau Grossrätin (Suppl.) Daniela Bodenmüller, CVPO:

Die CVP Oberwallis hat den Jahresbericht der interparlamentarischen Aufsichtskommission 2012 studiert und macht folgende Feststellungen:

Das Jahr 2012 stand ganz im Zeichen der Ratifizierung der neuen Vereinbarung der Fachhochschule Westschweiz, welche die Partnerkantone Bern, Freiburg, Waadt, Wallis, Neuenburg, Genf und Jura alle unterzeichnet haben. Die Bewährungsprobe der neuen

Organisation steht aber noch bevor, so muss doch nun alles noch in die Praxis umgesetzt werden. Auch muss den finanziellen Herausforderungen begegnet werden, welchen die HES-SO wegen den zunehmenden finanziellen Schwierigkeiten der Partnerkantone entgegensieht. Die Finanzierung von kleinen Studiengängen wird sicherlich auch in Zukunft ein Problem sein und im Auge zu behalten sein.

Die HES-SO ist im Umbruch: Soeben eröffnet die Fachhochschule Westschweiz einen neuen Bachelorstudiengang «Energie und Umwelttechnik». Im Dezember 2012 hat der Kanton Wallis die Eröffnung des «Zentrums/Campus EPFL Valais/Wallis und HES-SO» in Sitten bekanntgegeben. Es sollen in Zusammenarbeit mit der ETH Lausanne 11 Lehrstühle im Bereich Energie und Gesundheit, eine Plattform für experimentelle Forschung und eine von der Stiftung The Ark mitgetragene Infrastruktur für den Technologietransfer zugunsten der Walliser Wirtschaft geschaffen werden. Die CVPO begrüsst diesen Schritt, fordert aber zugleich den Erhalt der Oberwalliser Standorte Leukerbad und Visp. Diese Schulen sind für das Oberwallis wichtig und deutschsprachige Studiengänge ein Muss.

Im Bereich der angewandten Forschung setzte der Fachhochschule Westschweiz auch der starke Franken zu. Auf eidgenössischer Ebene erhöhte deshalb die Kommission für Technologie und Innovation ihr Budget um 100 Millionen Franken.

Was die Studentenzahlen betrifft, verzeichnete die HES-SO auf Beginn des neuen Studienjahres wiederum einen Zuwachs von 5% und zählt ca. 18'000 Studierende. Seit der Gründung 1998 haben sich die Studierendenzahlen somit fast vervierfacht. Erneut wurde im Bereich Gesundheit der stärkste Anstieg verzeichnet: ca. 3'100 Studierende, das heisst 13% mehr, absolvieren eine Ausbildung in diesem Bereich, was von den Sozial- und Gesundheitseinrichtungen begrüsst wird, da im Pflegebereich ein Mangel an qualifiziertem Personal herrscht.

Abschliessend kann gesagt werden, dass die HES-SO in der schweizerischen Bildungslandschaft gut verankert ist und sich über steigende Studentenzahlen freuen kann. Es ist aber auch daran zu denken, dass die Studentenzahlen in der Zukunft wohl auch sinken werden und die nötigen Schritte in die Wege zu leiten sind.

Vorerst wird das Jahr 2013 von der Neuorganisation der HES-SO und ihrem 15-jährigen Jubiläum geprägt sein.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Le groupe PLR a pris connaissance du rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2, et se réjouit de la ratification par l'ensemble des Parlements cantonaux romands de la nouvelle convention HES-SO, en soulignant que notre canton fut le premier à le faire grâce à la célérité du chef du DECS et à l'efficacité de notre Parlement et de ses commissions.

Deux questions se posent à la lecture du rapport:

Il semblerait que certains professionnels de la santé jugent la formation HES d'infirmières comme étant surfaite par rapport aux compétences attendues et trop orientée théorie au détriment de la pratique, à tel point que ces infirmières sont empruntées parfois au moment d'effectuer une prise de sang. La formation ES défendue en Suisse alémanique semblerait plus appropriée. Merci de nous renseigner sur les arguments plaidant en faveur de la formation HES défendue en Suisse romande et de répondre ainsi à l'inquiétude de certains médecins.

La CIP a-t-elle les moyens de se constituer en force de propositions et d'influencer les directions prises au niveau HES-SO ou reste-t-elle au rang d'observatrice, respectivement de ratificatrice des décisions prises par le comité stratégique?

Dans l'attente des réponses à nos questions, je vous remercie pour votre attention.

Herr Grossrat (Suppl.) Michel Furrer, CSPO:

Ich möchte nicht zu lang werden, ist doch die HES in den letzten Jahren ein Garant für positive Schlagzeilen in den Bereichen Bildung, Innovation und Wirtschaft geworden. Die CSPO verfolgt diesen Prozess interessiert und freut sich ob dieser Erfolge.

Sämtliche Kantone haben die Vereinbarung angenommen.

Die Studentenzahlen nehmen jährlich zu. Es sind gegenwärtig über 18'000 und heute konnte man die Einführung des neuen Bachelorstudiengangs «Energie und Umwelttechnik» – beides sind absolut zukunftsweisende Bereiche – entnehmen.

Trotzdem muss ich einen Punkt hervorheben, weil ich denke, dass sich unser Kanton wappnen muss.

Der Konflikt um die Pflegeausbildung zwischen den Höheren Fachschulen HF und der Fachhochschule FH im Kanton Bern, kann Auswirkungen für den HES-Standort Visp haben. Wir von der CSPO begrüessen den Weg der HES-SO mit dem zusätzlichen Jahr Berufsmatura. Er gibt den Studenten im Anschluss an ihre Ausbildung die Möglichkeit, national und darüber hinaus tätig zu werden. Der Standort Visp muss aber vermehrt promotet werden, dies weil im Kanton Bern die Möglichkeit besteht, an der HF Bern die Ausbildung im Bereich Pflege und Radiologie ein Jahr schneller zu machen. Dies aber natürlich mit dem Nachteil, ausgebildet nur für den Kanton Bern zu sein. Wir wollen nicht noch mehr Studenten an den Nachbarkanton verlieren und somit den Standort Visp gefährden. Im Gegenteil: Das Berner Oberland soll erfahren, dass ihnen Visp näher liegt als Biel.

Die konkrete Umsetzung der neuen Vereinbarung wird nun, nach der Annahme sämtlicher Kantone, die grosse Herausforderung der HES sein. Wir werden als Fraktion mit Freude und Interesse diesen Prozess mitverfolgen und begleiten.

Wir nehmen den Bericht zur Kenntnis und ich danke.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Le groupe UDC a pris connaissance avec étonnement du contenu de ce rapport. En effet, certaines parties de celui-ci ressemblent plus à une réunion d'actionnaires soucieux de voir arriver la concurrence dans le domaine des formations, plus particulièrement dans le domaine des soins infirmiers. Suite à l'ouverture de l'école supérieure bilingue de soins infirmiers à Moutier, que le canton de Berne a ouverte en 2012, cette école – pour rappel – a pour but de pallier le manque de personnel dans le canton mais surtout d'assurer des possibilités de formation bilingue pour répondre aux besoins d'un canton bilingue. Est-ce étonnant de lire cela pour nous, Valaisans, vu que la pénurie du personnel infirmier est colossale dans notre canton?

Pour rappel, le RSV emploie 40% de personnel étranger dans les soins, soit 400 personnes sur 1'000.

Pour rappel aussi, la problématique pour trouver du personnel masculin dans la filière des soins infirmiers.

Ce bilan négatif est également renforcé depuis des années par le refus annuel à l'entrée à l'école de Châteauneuf de près de 60 jeunes dans la formation d'assistants en santé et soins communautaires à plein temps.

Pour pallier ce manque, le Département de la santé subventionne les institutions qui engagent des apprentis afin de pouvoir maintenir ces classes. Eh oui!, l'Etat subventionne les entreprises qui engagent des apprentis en soins infirmiers. Est-ce son rôle? Si oui, pourquoi ne pas subventionner aussi les apprentis maçons ou ferblantiers?

Pour rappel aussi, le quotidien valaisan nous a informés dans ses colonnes que la commission extraparlamentaire traitant de la révision de la LEIS était, à l'unanimité, pour l'implantation à Sion des disciplines spécialisées avec des garanties de bilinguisme.

Dès lors, face à une pénurie de personnel manifeste dans tous les cantons suisses, face à un manque de personnel infirmier masculin, face au défi du bilinguisme dans les soins

pour le Valais, n'est-il pas opportun de trouver des solutions pragmatiques au lieu de se plaindre des mesures développées par le canton de Berne afin de former du personnel soignant suisse?

En lisant ce rapport, nous constatons que la politique actuelle est centrée sur le maintien des acquis d'un système fermé et onéreux qui n'arrive pas à satisfaire les besoins.

L'UDC le déplore et le dénonce.

Les HES doivent être un système de formation au service des collectivités et non les collectivités au service des HES.

En décembre dernier, le groupe UDC a salué la volonté d'améliorer l'organisation, le fonctionnement et les compétences des HES en Valais. Celles-ci doivent devenir plus flexibles, plus proches des attentes des acteurs du terrain et être aptes à combler les 40% de personnel infirmier manquant à ce jour.

Cette pénurie de personnel soignant est à l'évidence le résultat d'un manque de visions politiques dans la coordination des filières, de la peur d'ouvrir de nouvelles filières moins académiques.

L'UDC demande au Conseil d'Etat d'assurer un rôle accru sur le résultat produit par les HES, en particulier sur sa politique globale des filières dans la santé pour amener plus de cohérence, de flexibilité, mais surtout pour garantir du personnel valaisan qualifié apte à prodiguer des soins de qualité.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG a pris connaissance du rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et de son fonctionnement, et relève qu'effectivement ce fonctionnement est à satisfaction de tous les partenaires concernés.

En préambule, il importe de relever que le Valais est un véritable moteur en matière de HES. Il faut savoir qu'il a été le premier canton à accepter l'adhésion à la convention intercantonale par notre Parlement lors de la session de novembre 2011, convention à laquelle les autres cantons romands ont adhéré depuis.

Notre conseiller d'Etat, M. Claude Roch, y a été pour beaucoup.

A noter aussi que Marcelle Monnet-Terrettaz a remplacé Jean-Albert Ferrez dès juillet 2012 comme présidente de la délégation cantonale. Nous les remercions tous les deux pour l'excellent travail fourni durant les séances de commission.

Au cours de l'année 2011, les négociations nombreuses et fructueuses ont notamment permis d'aboutir à des compromis financiers acceptés par les différents cantons.

La formation continue se voit, toutefois, diminuée de 10'000 francs, ce qui est dommageable pour les usagers de la HES-SO.

Mais, M. Claude Roch se montre confiant en ce qui concerne le futur de la formation et de la recherche pour la période 2012-2016. Pourtant, dans son message, il nuance ses propos par le rappel aux mesures de lutte contre le franc fort qui va inévitablement peser sur les budgets cantonaux qui seront proposés.

Par ailleurs, nous constatons que le nombre d'étudiants est en constante augmentation, ce qui est réjouissant. Ils étaient, en effet, 18'000 lors de la rentrée académique de 2012, la situant ainsi comme la deuxième plus grande haute école de Suisse. Les Valaisans sont bien positionnés au niveau romand pour la recherche et le développement, car le Valais a su prendre les décisions nécessaires. Il a développé les filières tout en rationalisant la gestion administrative du projet.

Pour terminer, nous aimerions remercier sincèrement M. le conseiller d'Etat Claude Roch, président des comités stratégiques. Il a présidé la HES-SO cantonale pendant deux ans et a su défendre avec détermination les intérêts du Valais.

Nos remerciements vont également aux autres membres de la commission. Merci.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais d'abord vous remercier pour la satisfaction aussi que j'ai eue à travailler avec la HES-SO, avec sept collègues conseillers d'Etat et puis le travail qui a été réalisé durant une décennie pour modifier les structures de la HES-SO, pour en faire une école suisse et pour en faire une école de grande qualité. Je crois qu'elle est reconnue sous cette forme, mais il est vrai que les changements à venir demandent de l'énergie de la part des écoles parce que passer d'un système de réseau à un système un peu plus autoritaire avec un recteur, ça sera une chose non évidente dans sa réalisation.

Un point me paraît essentiel à rappeler pour les questions qui ont été posées, je crois que toutes les questions relèvent du même sujet, soit le député Christophe Claivaz, soit le député (suppl.) Michel Furrer, soit le député (suppl.) Bruno Perroud, ce sont des questions de définitions de base. Il faut rappeler que la HES est une HES reconnue par le système Bologne, qu'elle est reconnue dans le système universitaire suisse, qu'elle entre dans la nouvelle loi sur les universités, et que ce n'est pas le cas des ES. C'est un point fondamental dans la discussion que nous mettons en place. Et puis, nous voulons éviter en Suisse romande d'avoir une concurrence entre les ES et les HES au niveau tertiaire. Il est vrai que la culture alémanique et la culture francophone ne sont pas forcément les mêmes dans ce domaine, mais il semble que nous arrivions tranquillement à une harmonisation pour le maintien des HES au niveau de la santé – je parle surtout du domaine de la santé, les autres domaines ne posant pas cette même préoccupation. Ce que nous recherchons dans le système HES, c'est d'avoir des infirmières qui sont près du médecin, qui guident la formation du côté infirmier et qui ont l'appui de personnalités qui ont une formation un peu inférieure. C'est la raison pour laquelle nous avons renforcé Châteauneuf déjà à la reprise 2012 et puis nous voulons un CFC de qualité. Je préfère largement dans le système futur que le CFC soit accompagné de formations continues, de brevets et de maîtrises – brevets et maîtrises qui n'existent pas aujourd'hui mais qui sont en discussion au niveau suisse – plutôt que de faire une ES qui serait en concurrence avec la HES qui est de niveau universitaire. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des cantons romands défend cette solution d'un CFC de grande qualité qui permettrait de résister au manque d'infirmières et d'infirmiers. Il est vrai que, pour le Haut-Valais, ça nous pose un problème avec le canton de Berne qui a cette formation en deux ans ou en trois ans, mais avec une année de moins, et qui ne donne pas le bachelor HES. J'espère qu'en donnant la promotion à l'entité de Viège, on arrivera à corriger cette imperfection. Par contre, je suis un peu inquiet aussi si je m'aperçois que pour notre HEP, par exemple, nous avons autant de Haut-Valaisans qui vont à Berne que ceux qui restent à Brigue. Donc, le problème est un problème plus général que le problème de la santé. C'est un problème que nous devons résoudre, notamment avec la promotion des écoles sur le territoire valaisan.

Je vous remercie de défendre les HES-SO, tout en défendant un système de santé fort à travers un CFC et de la formation continue.

Der Präsident:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Bevor wir zu Punkt 5 kommen, möchte ich noch Herrn Staatsrat Jacques Melly für die heutige Sitzung entschuldigen. Er leidet an einer Grippe. Wir wünschen ihm gute Besserung, so dass er morgen unter uns sein kann.

**5. RAPPORT ANNUEL 2012
de la commission interparlementaire de contrôle
de la Convention scolaire romande (CIP CSR)**

**JAHRESBERICHT 2012
der interparlamentarischen Kommission für die Kontrolle
der Westschweizer Schulvereinbarung (IPK CSR)**

Discussion générale:

Herr Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

In der interparlamentarischen Kommission für die Kontrolle der Westschweizer Schulvereinbarung kommt den beiden Oberwalliser Vertretern eine besondere Rolle zu. Als Vertreter der sprachlichen Minderheit beobachten wir einerseits, wie die Westschweiz die eidgenössische Harmonisierung der obligatorischen Schule (HarmoS) umsetzt, und bereiten uns andererseits darauf vor, was HarmoS in der deutschsprachigen Schweiz und damit auch dem Oberwallis bringen wird.

Wer dies ausserhalb der Kommission tun will, der findet auf der neu und ausgezeichnet gestalteten Internetseite www.ciip.ch die notwendigen Informationen.

Die entsprechende Schulvereinbarung prägt die Planung und Umsetzung in der Westschweiz und fasst die obligatorische Zusammenarbeit der Kantone enger, als dies bei HarmoS vorgesehen ist.

In zwei Bereichen stehen uns Veränderungen ins Haus:

1. Die Aufhebung des Lehrmittelfonds und der Übergang zu einem Investitionsbudget verbessern die Transparenz und die Flexibilität in diesem Bereich. Wie bei der Plenarsitzung in Genf festgehalten, braucht es insbesondere im Bereich der elektronischen Medien noch weitere Entwicklungen. Welche finanziellen Auswirkungen erwarten Sie, Herr Staatsrat, für den Kanton Wallis im Bereich der Lehrmittel für die kommenden Jahre?
2. Die Referenztests sollen eine bessere Vergleichbarkeit unter den Westschweizer Schulen ermöglichen. Wichtig erscheint uns hier, dass diese Tests keine Nivellierung nach unten bewirken.

Erlauben Sie mir einen Blick über die IPK CSR hinaus.

Eine interparlamentarische Kontrollkommission ist für die Deutschschweiz auf Grund der unterschiedlichen Strukturen nicht vorgesehen und nach Meinung der CVPO auch nicht zwingend.

Auch wenn die entsprechende Umsetzung in der Deutschschweiz weniger fortgeschritten ist, wirft sie erste Schatten, zum Beispiel bei der Entwicklung des Primarschulgesetzes. Und bereits beim OS-Gesetz haben es der Staatsrat, das DEKS und das Parlament verpasst, die Kompatibilität des neuen Gesetzes mit den interkantonalen Vorgaben zu prüfen. So ist der Lehrplan 21 nun konkret Teil der Argumentation, warum der Staatsrat die Stundenzahl in der 3. OS um 2 auf 34 Wochenstunden anheben will. Ich habe eine entsprechende Frage für diesen Freitag hinterlegt, welche den Staatsrat auffordert, diese Entscheidung zu revidieren. Für die Zukunft stellt sich die Frage, ob das Parlament klarer den einzuschlagenden Weg vorgeben will.

Die CVPO-Fraktion dankt speziell Nicolas Sierro und Yves Fournier für ihre Arbeit und nimmt den Bericht zur Kenntnis.

Vielen Dank.

M. le député (suppl.) Thierry Evéquo, PDCC:

C'est avec beaucoup d'intérêt que le groupe DC du Centre a pris connaissance du rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande.

S'il convient de mettre en évidence la bonne marche liée à l'introduction du Plan d'études romand, il nous semble, en revanche, dommageable que l'élaboration et la mise en place aussi bien des nouveaux moyens d'enseignement que des épreuves de référence ne puissent suivre le même calendrier.

Le groupe DC du Centre salue l'équilibre des comptes 2011 en comparaison avec les montants budgétés. La mise en place du nouveau capital de roulement permettra, dès 2016, un retour vers un budget d'investissements stable et lui aussi équilibré.

Nous tenons à remercier les membres de la commission pour leur engagement et prenons acte du rapport d'information de la Conférence intercantonale de l'instruction publique.

La discussion est close.

M. le député Yves Fournier, PLR, président de la délégation cantonale:

Constructif et rassurant, voilà deux mots qui pourraient symboliser ce rapport.

Constructif tout d'abord puisque, avec le nouveau secrétaire général de la CIIP, M. Maradan, nous avons ensemble effectué des progrès sensibles. Après avoir essuyé des plâtres en 2010 et avec l'excellente collaboration aussi du secrétariat de la CIP, M. Nicolas Sierro, notre Valaisan, nous avons pu obtenir des indicateurs qui, à travers ce rapport, nous permettent d'établir une sorte d'observatoire romand de l'éducation, un véritable tableau de bord qui nous permet d'y voir plus clair, de mieux comprendre la réalité du terrain.

Rassurant aussi parce que 2/3 des classes romandes ont déjà utilisé le Plan d'études romand (PER) en 2012/2013. Rassurant aussi parce que les épreuves d'évaluation qui sont envisagées n'ont rien de très spectaculaire et franchement n'effraient pas tout spécialement le Valais qui généralement caracole en tête avec le canton de Fribourg. Rassurant aussi puisque, dans ce même rapport, nous retrouvons une allusion à peine cachée à l'autonomie cantonale, 15% des grilles horaires lui étant désormais dévolus pour réaliser des objectifs un peu plus singuliers. Rassurant enfin avec les MER (moyens d'enseignement romands) puisqu'il n'y aura plus de fonds d'édition, cet oreiller de paresse que les différents départements, notamment ceux des finances, ne voulaient plus, mais nous aurons désormais, comme c'est le cas dans notre propre budget, un budget d'investissements, lui-même lissé sur quatre ans.

Un mot un peu plus prospectif pour terminer.

Le bureau de la CIP analyse actuellement la part de la formation pratique pour le secondaire I et pour le secondaire II, l'objectif étant ici de valoriser la didactique et les stages de façon à ne pas laisser trop de place non plus à certaines théories qui, parfois, sont peut-être un peu délirantes et qui émanent de certains courants de pensées que nous connaissons tous.

Voilà, votre délégation CIP CSR se félicite des progrès ainsi réalisés durant ces dernières années et vous invite tout simplement à accepter ou à prendre connaissance, selon la formule consacrée, de ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Merci à la commission présidée par le député Yves Fournier de traiter le dossier de la commission intercantonale sur la formation à l'école primaire et à l'école obligatoire.

Cette harmonisation nous permet probablement d'avoir un certain nombre de synergies, notamment avec les moyens de formation, le matériel didactique.

Il est vrai qu'avec le Haut-Valais, on a une structure différente. Et merci aux représentants haut-valaisans de participer à cette commission parce que je m'imagine qu'ils se sentent un peu isolés dans cette commission. Nous avons une structure différente avec la partie alémanique puisque la structure n'est pas une structure politique mais une structure pédagogique. Nous avons, pour la partie francophone, un concordat et, pour la partie alémanique, des accords, mais le fonctionnement est le même. Je propose que la commission thématique s'occupe notamment du «Lehrplan 21» puisque ce sera là où nous aurons l'effort principal à mettre durant la prochaine période.

Trois questions ont été posées par le député (suppl.) Bernhard Erpen.

Concernant la répercussion financière sur le matériel didactique, en réalité, ce que nous avons voulu, c'est éviter qu'il y ait des fonds et que ces fonds soient utilisés de façon parfois peu cohérente au niveau romand. Nous avons donc supprimé ces fonds et le matériel sera payé d'année en année. Il ne devrait donc pas y avoir de répercussions financières, peut-être des mouvements différents d'une année à l'autre puisque si vous achetez un «Lehrplan 21» ou un Plan d'études romand, l'année suivante, vous ne l'avez pas forcément. Par contre, au niveau du canton du Valais, cela devrait être neutre parce que ce sont les communes qui paient le matériel et nous n'avons que le 30% en subventions. C'est donc une répercussion marginale sur les comptes cantonaux.

Sur les tests de références, vous avez raison, Monsieur le député (suppl.) Bernhard Erpen, de dire que nous ne voulons pas le nivellement par le bas. Les tests de références ne sont pas à mettre en rapport avec les examens annuels ou avec les tests qui seront faits pour chaque jeune. Les tests de références, c'est un sondage pour contrôler que le système mis en place par région linguistique est cohérent. C'est un sondage fait avec un minimum de jeunes et qui donnera plutôt le fonctionnement et la qualité du système que les résultats des jeunes dans les écoles.

Et puis peut-être une question que vous avez posée sur les lois qui ne sont pas directement en lien avec l'accord intercantonal. Les lois sont générales et la grille horaire doit être modifiée, notamment en fonction des augmentations de branches ou de domaines qui nous sont demandées. Si vous augmentez les branches principales, si vous mettez l'anglais dans les écoles, si vous avez un certain nombre d'activités complémentaires, il faut pouvoir les mettre dans la grille horaire sans défavoriser les branches essentielles. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi la solution de 34 périodes en troisième année du CO uniquement et nous estimons que les jeunes, en comparaison avec les apprentis, peuvent assumer 34 périodes dans cet âge qui est la dernière année scolaire. Donc, je crois que c'est cohérent dans le système, mais la loi n'a pas d'influence sur l'organisation de l'école.

Der Präsident:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Diese zwei Berichte nehmen wir nur zur Kenntnis. Wir brauchen darüber nicht abzustimmen.

Damit sind wir am Schluss der heutigen Sitzung. Ich danke Ihnen für Ihr gutes Mitmachen, und wir sehen uns morgen um 09.00 Uhr wieder hier im Saal.

Ich wünsche einen guten Appetit.

La séance est levée à 11 h 25.

Séance du mercredi 13 février 2013

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière et lecture**

Décision fixant le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss über die Festlegung der Anzahl der juristischen Einheiten bei der Staatsanwaltschaft

2. Election de quatre procureurs au ministère public valaisan

Wahl von vier Staatsanwälten für die Walliser Staatsanwaltschaft

3. Prolongation du mandat d'un procureur extraordinaire

Verlängerung des Mandats eines ausserordentlichen Staatsanwalts

Traitement: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlung: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

4. Motion du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe **NANTERMOD**, concernant: pour un registre cantonal des poursuites (14.03.2012) (2.217)

Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe **NANTERMOD**, betreffend kantonales Betreibungsregister (14.03.2012) (2.217)

5. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe **NANTERMOD**, concernant la LIAS révisée: qui a raison? (09.05.2012) (2.228)

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe **NANTERMOD**, betreffend revidiertes GES: Wer hat recht? (09.05.2012) (2.228)

6. Postulat du groupe PLR, par les députés Marc-Henri **GAUCHAT** et Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, concernant l'examen médical de l'aptitude à la conduite des chauffeurs professionnels (09.05.2012) (2.229)

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Marc-Henri **GAUCHAT** und Grossrätin Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, betreffend medizinische Fahreignungsprüfung für Berufschaffere (09.05.2012) (2.229)

7. Postulat du député Marc-Henri **GAUCHAT**, PLR, et cosignataires concernant le poste de médecin conseil au SCN (09.05.2012) (2.230)

Postulat von Grossrat Marc-Henri **GAUCHAT**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Stelle eines Vertrauensarztes bei der DSUS (09.05.2012) (2.230)

8. Postulat du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant rassembler les motoneiges pour limiter les nuisances (10.05.2012) (2.231)

Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Trainingszonen für Motorschlitten (10.05.2012) (2.231)

9. Postulat des députés Julien **DELEZE** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Joachim **RAUSIS**, PDCB, Philippe **NANTERMOD** (suppl.), PLR, Guillaume **VANAY** (suppl.), UDC, et cosignataires concernant: pour une information équitable sur les possibilités de formation obligatoire pour l'obtention du permis de conduire (14.09.2012) (2.249)

Postulat der Grossräte Julien **DELEZE** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Joachim **RAUSIS**, PDCB, Philippe **NANTERMOD** (Suppl.), PLR, Guillaume **VANAY** (Suppl.), UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend transparente Information über die obligatorischen Weiterbildungskurse für Neulenker (14.09.2012) (2.249)

10. Motion de la commission de justice, par son président Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, concernant une procédure simplifiée pour l'élection des procureurs extraordinaires (14.09.2012) (2.250)
 Motion der Justizkommission, durch deren Präsidenten Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, betreffend vereinfachtes Verfahren zur Wahl ausserordentlicher Staatsanwälte (14.09.2012) (2.250)
Développement: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
Entwicklung: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)
11. Motion de la commission SAI, par le député (suppl.) Gilbert **MONNEY**, concernant le Valais face à l'amiante (15.11.2012) (2.253) (*en collaboration avec le DTEE*)
 Motion der Kommission GSI, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert **MONNEY**, betreffend Asbestproblematik im Wallis (15.11.2012) (2.253) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
Traitements: Présidence
Behandlungen: Präsidium
12. Motion du député (suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, et cosignataires concernant supprimer les lois superflues (14.06.2012) (6.026)
 Motion von Grossrat (Suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend überflüssige Gesetze abschaffen (14.06.2012) (6.026)
13. Postulat des députés Aron **PFAMMATTER** (suppl.), CVPO, et Daniel **STUDER** (suppl.), CVPO, concernant la décentralisation de l'Administration cantonale – où en sommes-nous à ce jour? (15.06.2012) (6.027) (*en collaboration avec le DFIS et le DTEE*)
 Postulat der Grossräte Aron **PFAMMATTER** (Suppl.), CVPO, und Daniel **STUDER** (Suppl.), CVPO, betreffend Dezentralisierung der kantonalen Verwaltung – wo stehen wir heute? (15.06.2012) (6.027) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIG und dem DVBU*)
Développements: Présidence
Entwicklungen: Präsidium
14. Postulat de la commission IF, par les députés Doris **SCHMIDHALTER NÄFEN** et René **CONSTANTIN**, concernant le service de traduction de l'Etat du Valais (15.11.2012) (6.029)
 Postulat der Kommission IF, durch Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Grossrat René **CONSTANTIN**, betreffend Übersetzungsdienst im Staat Wallis (15.11.2012) (6.029)
15. Motion du groupe UDC, par les députés René **ROUVINEZ** (suppl.), Edmond **PERRUCHOUD** et Nadine **REICHEN** (suppl.), concernant la validation des signatures des initiatives populaires et des referenda (16.11.2012) (6.030)
 Motion der UDC-Fraktion, durch die Grossräte René **ROUVINEZ** (Suppl.) und Edmond **PERRUCHOUD** sowie Grossrätin (Suppl.) Nadine **REICHEN**, betreffend Validierung der Unterschriften bei Volksinitiativen und Referenden (16.11.2012) (6.030)
Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)
Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

16. Postulat du groupe PLR, par le député Olivier **DELALOYE**, concernant: dans l'air de l'information, impliquons-nous dans une application (15.12.2011) (5.184 anc. 4.164) **(en collaboration avec le DECS)**
 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Olivier **DELALOYE**, betreffend: Gehen wir mit der Zeit – wir brauchen eine App (15.12.2011) (5.184 ehem. 4.164) **(in Zusammenarbeit mit dem DEKS)**
17. Motion de la commission 2^e lecture loi sur les agglomérations, par les députés Véronique **MARET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Vincent **REBSTEIN** (suppl.), PDCC, et Stefan **ANDENMATTEN**, CSPO, concernant les transports publics d'agglomération (13.03.2012) (5.188)
 Motion der Kommission 2. Lesung Agglomerationsgesetz, durch Grossrätin Véronique **MARET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie die Grossräte Vincent **REBSTEIN** (Suppl.), PDCC, und Stefan **ANDENMATTEN**, CSPO, betreffend öffentlicher Agglomerationsverkehr (13.03.2012) (5.188)
18. Postulat du groupe CVPO, par le député Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, concernant les «nettoyages de printemps» au tunnel Gamsen (10.05.2012) (5.197)
 Postulat der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, betreffend Tunnel Gamsen «Frühlingsputzete» (10.05.2012) (5.197)
19. Postulat des députés Manfred **SCHMID**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO et cosignataires concernant des décharges pour les matériaux d'excavation propres (10.05.2012) (5.198)
 Postulat der Grossräte Manfred **SCHMID**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO und Mitunterzeichnenden betreffend Deponien für sauberes Aushubmaterial (10.05.2012) (5.198)
20. Postulat des députés Jérémie **PRALONG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien **DELEZE** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant l'inventaire des sites pollués, complet? (12.06.2012) (5.204)
 Postulat der Grossräte Jérémie **PRALONG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien **DELEZE** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend unvollständiges Kataster der belasteten Standorte (12.06.2012) (5.204)
21. Postulat des députés Manfred **SCHMID**, CVPO, et Beat **RIEDER**, CVPO, concernant l'aménagement complet de la route secondaire cantonale de montagne Viège – Bürchen – Unterbäch (13.06.2012) (5.205)
 Postulat der Grossräte Manfred **SCHMID**, CVPO, und Beat **RIEDER**, CVPO, betreffend Vollausbau der kantonalen Nebenstrasse im Gebirge Visp – Bürchen – Unterbäch (13.06.2012) (5.205)
22. Postulat des députés Joachim **RAUSIS**, PDCB, Jean-Albert **FERREZ**, PDCB, et cosignataires concernant la route du St-Bernard – sécurisons l'axe de secours (15.06.2012) (5.210)
 Postulat der Grossräte Joachim **RAUSIS**, PDCB, Jean-Albert **FERREZ**, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend Strasse am Grossen St. Bernhard – Sicherung der Ausweichroute (15.06.2012) (5.210)
23. Postulat du groupe UDC, par les députés Edmond **PERRUCHOUD** et Eric **JACQUOD**, concernant les gares des marchandises Sierre et Sion (14.09.2012) (5.217)
 Postulat der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Edmond **PERRUCHOUD** und Eric **JACQUOD**, betreffend Güterbahnhöfe in Siders und Sitten (14.09.2012) (5.217)
24. Motion des députés Beat **RIEDER**, CVPO, et Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, concernant pas d'effet suspensif contra legem (14.09.2012) (5.219)
 Motion der Grossräte Beat **RIEDER**, CVPO, und Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, betreffend keine aufschiebende Wirkung contra legem (14.09.2012) (5.219)

Développements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

25. Interpellation du groupe CSPO, par les députés Georges **SCHNYDRIG** et German **GRUBER** (suppl.), concernant: qui s'engage en faveur des intérêts agricoles et touristiques du canton relatifs aux concepts à adapter pour le lynx, le loup et l'ours? (13.11.2012) (5.222) *(en collaboration avec le DEET)*
Interpellation der CSPO-Fraktion, durch die Grossräte Georges **SCHNYDRIG** und German **GRUBER** (Suppl.), betreffend: Wer setzt sich für die kantonalen landwirtschaftlichen und touristischen Interessen beim anzupassenden Konzept Wolf, Luchs, Bär ein? (13.11.2012) (5.222) *(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)*
26. Postulat de la députée Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la création de commissions régionales des constructions (14.11.2012) (5.223)
Postulat von Grossrätin Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Schaffung regionaler Baukommissionen (14.11.2012) (5.223)
27. Interpellation des députés Bernard **REY**, PLR, Georges **EMERY**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Aristide **BAGNOUD** (suppl.), PDCC, concernant l'accès routier (14.11.2012) (5.224)
Interpellation der Grossräte Bernard **REY**, PLR, Georges **EMERY**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Aristide **BAGNOUD** (Suppl.), PDCC, betreffend Strassenzustand (14.11.2012) (5.224)
28. Postulat des députés Manfred **SCHMID**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, et cosignataires concernant l'évitement Gampel/Steg A509, le raccordement de Niedergesteln à la route cantonale T9 (15.11.2012) (5.225)
Postulat der Grossräte Manfred **SCHMID**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Umfahrung Gampel/Steg A509 – Anschluss Niedergesteln Kantonsstrasse T9 (15.11.2012) (5.225)
29. Motion du groupe PLR, par les députés Brigitte **DISERENS** et Xavier **MOTTET** (suppl.), concernant la commission cantonale des constructions (15.11.2012) (5.226)
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Brigitte **DISERENS** und Grossrat (Suppl.) Xavier **MOTTET**, betreffend kantonale Baukommission (15.11.2012) (5.226)
30. Postulat du groupe UDC, par les députés Nadine **REICHEN** (suppl.), René **ROUVINEZ** (suppl.) et Edmond **PERRUCHOUD**, concernant l'horaire CFF de poche – la désertification du district de Sierre (15.11.2012) (5.227)
Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrätin Nadine **REICHEN** (Suppl.) sowie die Grossräte René **ROUVINEZ** (Suppl.) und Edmond **PERRUCHOUD**, betreffend SBB-Taschenfahrplan – der Bezirk Siders steht mit leeren Taschen da (15.11.2012) (5.227)
31. Postulat des députés Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, Christophe **PERRUCHOUD**, PLR, et Marcel **BAYARD**, PDCC, concernant la route cantonale 44 – espaces de délestage (15.11.2012) (5.228)
Postulat der Grossräte Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, Christophe **PERRUCHOUD**, PLR, und Marcel **BAYARD**, PDCC, betreffend Einspurstrecken auf der Kantonsstrasse 44 (15.11.2012) (5.228)
32. Interpellation des députés Jérémie **PRALONG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Benoît **BLANCHET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant un réseau de mesure sur la qualité de l'air représentatif de l'ensemble de notre canton (15.11.2012) (5.229)

Interpellation der Grossräte Jérémie **PRALONG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Benoît **BLANCHET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend repräsentative Luftqualitätsmessung (15.11.2012) (5.229)

33. Postulat des députés Bernhard **ERPEN** (suppl.), CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Jean-Marie **SCHMID**, CVPO, Daniela **BODENMÜLLER** (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant à 30 km/h sur les routes cantonales (16.11.2012) (5.230) **(en collaboration avec le DSSI)**

Postulat der Grossräte Bernhard **ERPEN** (Suppl.), CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Jean-Marie **SCHMID**, CVPO, Grossrätin Daniela **BODENMÜLLER** (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Tempo 30 auf Kantonsstrassen (16.11.2012) (5.230) **(in Zusammenarbeit mit dem DSSI)**

34. Postulat des députés Felix **RUPPEN**, CVPO, Diego **WELLIG**, CSPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Diego **CLAUSEN**, CSPO, concernant Naters: un petit détour plutôt qu'un chaos de circulation (16.11.2012) (5.231)

Postulat der Grossräte Felix **RUPPEN**, CVPO, Diego **WELLIG**, CSPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Diego **CLAUSEN**, CSPO, betreffend Naters: kurze Umfahrung statt Verkehrschaos (16.11.2012) (5.231)

Traitements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

35. Postulat du groupe PDCB, par les députés Jérôme **BUTTET** et François **BRESSOUD**, concernant des transports d'énergie respectueux de la santé et de l'environnement (14.06.2011) (4.131)

Postulat der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Jérôme **BUTTET** und François **BRESSOUD**, betreffend gesundheits- und umweltfreundlicher Stromtransport (14.06.2011) (4.131)

36. Postulat du groupe PLR, par les députés Charles-Albert **GILLIOZ** (suppl.) et Frédéric **DELESSERT**, concernant les campings-caravanings: une composante essentielle de notre économie touristique (15.06.2011) (4.133) **(en collaboration avec le DTEE)**

Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Charles-Albert **GILLIOZ** (Suppl.) und Frédéric **DELESSERT**, betreffend Camping- und Caravanningplätze: ein wichtiger Pfeiler unserer Tourismuswirtschaft (15.06.2011) (4.133) **(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

37. Postulat des députés Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Reinhold **SCHNYDER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: ne laissons pas à l'abandon les centres de nos villages (14.11.2012) (4.229) **(en collaboration avec le DTEE)**

Postulat von Grossrätin Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Grossrat Reinhold **SCHNYDER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Dorfkerne nicht verlottern lassen (14.11.2012) (4.229) **(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

38. Motion des députés Urs **KUONEN**, CVPO, Rainer **STUDER** (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant: simplifier les acquits de récolte (14.11.2012) (4.230)

Motion der Grossräte Urs **KUONEN**, CVPO, Rainer **STUDER** (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend weniger Aufwand für die Erntebescheinigungen (14.11.2012) (4.230)

39. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député (suppl.) Gilbert **TRUFFER**, concernant les centrales hydrauliques à tourbillons comme partie intégrante du tournant énergétique (15.11.2012) (4.231)
 Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert **TRUFFER**, betreffend Vortex-Wasserkraftwerke als Bestandteil der Energiewende (15.11.2012) (4.231)
40. Motion des députés Laura **KRONIG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Reinhold **SCHNYDER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant l'introduction d'une taxe d'incitation hors budget sur l'électricité (15.11.2012) (4.232)
 Motion von Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrat Reinhold **SCHNYDER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Einführung einer budgetneutralen Lenkungsabgabe auf Strom (15.11.2012) (4.232)
41. Interpellation du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Reinhold **SCHNYDER** et Helena **MOOSER THELER**, concernant la loi sur l'aménagement du territoire et la réduction des zones à bâtir (15.11.2012) (4.233)
 Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Reinhold Schnyder und Grossrätin Helena **MOOSER THELER**, betreffend Raumplanungsgesetz und Reduzierung von Bauzonen (15.11.2012) (4.233)
42. Postulat du groupe CSPO, par le député Gilbert **LORETAN**, concernant les expatriés, une ressource inexploitée (15.11.2012) (4.234)
 Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Gilbert **LORETAN**, betreffend Abgewanderte – eine brachliegende Ressource (15.11.2012) (4.234)
43. Postulat des députés Gilbert **LORETAN**, CSPO, Beat **RIEDER**, CVPO, Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, et cosignataires concernant le réseau de fibre optique du Haut-Valais, un soutien par le canton (15.11.2012) (4.235) (**en collaboration avec le DECS**)
 Postulat der Grossräte Gilbert **LORETAN**, CSPO, Beat **RIEDER**, CVPO, Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, und Mitunterzeichnenden betreffend Glasfasernetz Oberwallis – Unterstützung durch den Kanton (15.11.2012) (4.235) (**in Zusammenarbeit mit dem DEKS**)
44. Postulat du groupe PDCC, par les députés Anne-Lyse **SALAMIN PERRUCHOUD** (suppl.), Laurent **TSCHOPP** (suppl.), Grégoire **DUSSEX** et Beat **EGGEL** (suppl.), concernant un fonds en faveur du tourisme (15.11.2012) (4.236)
 Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Anne-Lyse **SALAMIN PERRUCHOUD** sowie die Grossräte Laurent **TSCHOPP** (Suppl.), Grégoire **DUSSEX** und Beat **EGGEL** (Suppl.), betreffend Tourismusfonds (15.11.2012) (4.236)

Der Präsident:

Herzlich willkommen!

Wir starten die heutige Sitzung ohne die Staatsratspräsidentin und die Herren Staatsräte. Wahrscheinlich sind sie noch an der Sitzung, aber die ersten Geschäfte können wir auch gut ohne unsere Staatsräte abhalten.

Gestern haben Sie noch eine E-Mail bekommen vom Parlamentsdienst, in dem Sie noch einmal aufgefordert wurden, sich für den Abschlussabend vom Freitag anzumelden. All jene, die das bereits getan haben, für die war die E-Mail nicht gedacht, aber es wurde flächendeckend an alle noch einmal geschickt.

In der Wandelhalle sind auch heute die Leute vom Walliser Metallbauverband da und sie haben mir für den heutigen Morgen folgenden Text mitgegeben:

«Die Walliser Metallbaubranche stellt sich vor und offeriert Ihnen Apfel- und Birnensäfte sowie echtes Roggenbrot.

Metall – vielseitig verwendbar und vollständig recycelbar

Recycling: Stahl kann beliebig oft zu 100% recycelt werden und das ganz ohne jeglichen Qualitätsverlust. Dieser Recycling-Stahl ist ein besonders ökologischer Baustoff, da seine Herstellung im Vergleich zur Produktion von Primärstahl 70% weniger Energie benötigt und 85% weniger CO₂-Emissionen verursacht.

Flexibilität: Stahlbauten zeichnen sich dadurch aus, dass sie leicht verändert und an neue Bedürfnisse angepasst werden können. Dank dieser Flexibilität werden sowohl beim Bau, während der Nutzung als auch schliesslich beim Rückbau Energie und Kosten gespart.

Nachhaltigkeit: Stahlbauten sind einfach zu unterhalten und sehr nachhaltig, so dass sich auch die nachfolgenden Generationen noch daran erfreuen können. Da Stahlkonstruktionen Wind und Wetter ausgesetzt sind, müssen sie natürlich geschützt werden. Die Tragstruktur bleibt dabei jedoch trotzdem noch sicht- und damit kontrollierbar.

Dies sind nur drei der zahlreichen ökologischen Vorteile des Stahlbaus. Wir wünschen Ihnen eine konstruktive Debatte und einen schönen Tag.»

Nun kommen wir zur Tagesordnung.

Entrée en matière et lecture

1. DECISION

fixant le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

über die Festlegung der Anzahl der juristischen Einheiten bei der Staatsanwaltschaft

Commission de justice / Justizkommission

Präsident: Philipp Matthias Bregy / Rapporteur: Alain de Preux

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée Marie-Madeleine Bonvin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Une justice efficace et rapide. C'est le souhait de chacun. Or, pour que cela soit réalisable, il faut s'en donner les moyens, en l'occurrence en disposant de postes en nombre suffisant.

Lors des préparatifs de la mise en œuvre de la réforme judiciaire de janvier 2011, le ministère public sollicitait l'attribution de 26 postes de procureur en lieu et place des 22 juges d'instruction et procureurs de l'ancienne organisation.

Sur les 4 postes requis, l'octroi de 2 unités juristes supplémentaires seulement a été accordé en avril 2010, les 2 autres devant être activés en 2013/2014.

Je cite le procureur général: «Il est de plus en plus difficile au ministère public de fonctionner correctement face à l'accroissement de travail provoqué par le nouveau code de procédure pénale et, dans une moindre mesure, par l'augmentation de certaines formes de criminalité, d'où l'urgence de poursuivre le processus de dotation en postes supplémentaires.» Cette requête a été formulée dans le projet de budget 2013 et acceptée par le Conseil d'Etat. Le Grand Conseil s'est rallié à cette proposition de porter le nombre de procureurs et de substituts de 24 à 26 dans sa session de décembre 2012. Enfin!

En cette dernière session de législature, il nous est demandé d'entériner ce projet de décision.

Afin de permettre au ministère public de poursuivre encore plus efficacement sa tâche, le groupe ADG accepte, à l'unanimité, cette proposition et le remercie pour l'excellent travail accompli jusqu'à ce jour.

Merci de votre écoute.

M. le député Alexis Turin, PLR:

Monsieur le président, Madame et Messieurs les conseillers d'Etat en campagne..., Monsieur le conseiller d'Etat déjà à la retraite..., Chers collègues (bravo à vous!),

Le groupe PLR reste convaincu que notre système judiciaire pénal doit être renforcé.

A l'époque, nous n'avions d'ailleurs pas vraiment été convaincus par les arguments du Conseil d'Etat pour différer la dotation du personnel du ministère public. Certaines tâches étatiques sont prioritaires; la justice pénale en fait à coup sûr partie.

Nous saluons tout le sérieux avec lequel la commission de justice a procédé pour auditionner les candidats aux postes de procureur.

Une formulation, toutefois, nous gêne. En conclusion de son rapport sur l'élection des 4 procureurs, la commission de justice propose 2 candidats pour le Haut et 2 pour le Bas. Ce genre de formulation pourrait faire croire à un lecteur non averti – ce que d'aucuns ne sont assurément dans cette salle – qu'ainsi la répartition proposée serait juste car respectant une égalité mathématique: 2 pour le Haut, 2 pour le Bas, quoi de mieux?

La réalité est, toutefois, bien différente. Il n'y a pas 2 offices régionaux, mais bien 3: un pour le Haut, un pour le Centre et un pour le Bas.

Le groupe PLR est bien conscient que, dès le moment où il faut répartir 2 postes supplémentaires, il n'est pas possible de satisfaire 3 offices régionaux, ce malgré les progrès les plus récents de la médecine!

Comme je le disais, les faits sont là, et ils sont têtus. Ainsi, deux chiffres tirés des statistiques de l'année 2011 nous interpellent. Ces chiffres restent, toutefois, d'actualité puisque M. le procureur général relève, dans son message, que ceux de 2012 seront sans doute très proches de ceux de 2011 – pour reprendre ses termes.

Les chiffres qui nous interpellent concernent les affaires pendantes à la fin de l'année. S'agissant des dossiers P1, c'est-à-dire des dossiers les plus lourds, l'Office régional du Bas-Valais avait, en fin 2011, 618 dossiers pendants, soit plus du double que pour l'Office régional du Haut-Valais. Et si l'on se réfère aux enquêtes préliminaires pendantes, c'est encore pire puisque la proportion est du triple. Eh oui!, en fin d'année, trois fois plus d'enquêtes restent ouvertes dans le Bas-Valais que dans le Haut-Valais, c'est une réalité. Or, plus il y a d'affaires pendantes, plus cela entretient le sentiment d'insécurité au sein de la population. En effet, peu importe le nombre d'enquêtes ouvertes, ce qui préoccupe la population, et en tout premier lieu les victimes bien sûr, c'est de savoir que les auteurs ont bien été condamnés et surtout dans un laps de temps le plus court possible. Quoi de plus désécurisant pour une victime que de croiser son agresseur dans la rue les jours qui suivent. Quoi de plus démotivant pour les forces de l'ordre que de devoir arrêter encore et encore les mêmes individus.

Connaissant les compétences reconnues de M. le procureur général et de tous ses collègues, que nous profitons de remercier pour tout le travail accompli, nous ne doutons pas qu'ils auront à cœur de veiller à ce que justice soit rendue avec la même qualité et la même célérité dans tout notre canton, de St-Gingolph à Gletsch.

Alors là, et à ce moment-là seulement, nous pourrions parler d'égalité de traitement pour tous les justiciables de notre canton.

Merci d'avoir supporté ma voix de fin de carnaval et bonne fin de session!

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Le groupe PDCC s'est penché sur la formulation de cette décision. En effet, sur le besoin, nous avons déjà fait le nécessaire à l'occasion du budget. C'est à ce moment-là que nous avons constaté le besoin avéré et que nous avons déjà accepté le nombre de procureurs et de substituts.

Si certains regardent le Valais en montant le Rhône ou en descendant le Rhône, nous, nous voyons le Valais comme un ensemble et nous estimons que c'est de la tâche du ministère public de veiller à la bonne organisation. Ainsi, 2 dans le Haut, 2 dans le Bas, un dans le Haut, 3 dans le Bas, ce n'est pas notre affaire mais l'affaire du ministère public.

Nous sommes aujourd'hui à l'étape de l'acceptation formelle et le groupe PDCC accepte bien sûr cette décision telle qu'elle est présentée.

Herr Grossrat Hans Zurbruggen, SVPO/Freie Wähler:

Der Hilferuf der Gemeinde Brusino aus dem Ticino nach der Armee zum Schutze der Bevölkerung muss uns eigentlich endlich alle wachrütteln.

Auch die gewaltigen Zunahmen der Mordfälle, Raubüberfälle, Diebstähle und anderer Delikte in den letzten Jahren sind für die meisten von uns mehr als beängstigend und beeinflussen nun auch unser tägliches Verhalten.

Schauen wir nun den Bericht vom Generalstaatsanwalt Herrn Jean-Pierre Gross auf Seite 2 unten und Seite 3 oben an. Der Kanton Genf ist nicht aufgelistet, obwohl es sich hier um eine Studie in der Romandie handelt. Diese Einwohnerzahl zu kennen, wäre sinnvoll, und ich hoffe, die Justizministerin wird uns diese Einwohnerzahl noch bekannt geben. Der Kanton Wallis hat am 1. Januar 2013 312'684 Einwohner und 26 Staatsanwälte. Das heisst auf 12'026 Einwohner kommt ein Staatsanwalt; im Oberwallis kommt auf 16'150 Einwohner ein Staatsanwalt.

Diese Auflistung zeigt auch, dass es nicht relevant ist, aufgrund von Einwohnerzahlen die Anzahl Staatsanwälte festzulegen. Vielmehr kann man Folgendes aus diesen Zahlen mathematisch erkennen: Alle Arten von Kriminalitätsfällen steigen steiler an, je tiefer und je näher eine Region an der Staatsgrenze liegt.

Die Forderung der Staatsanwaltschaft, die Anzahl der juristischen Einheiten auf 26 aufzustocken, ist keineswegs übertrieben und daher akzeptabel.

Alle notwendigen Elemente für eine Aufstockung sind erfüllt. Die notwendige Budgetierung für das Jahr 2013 ist vorgesehen. Es fehlt nur noch die Zustimmung des Grossen Rats.

Die SVPO/Freie Wähler ist für Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Pierre Guex, PDCB:

Comme déjà dit, ce projet de décision qui nous est soumis a pour base une décision prise par le Grand Conseil lors de la session d'avril 2010. Selon cette décision, 2 postes supplémentaires de procureur doivent être activés en 2013. Le Grand Conseil avait reconnu à cette occasion que l'octroi de 4 unités juristes était justifié en raison de l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale imposant un travail supplémentaire au ministère public.

Le ministère public occupe une position centrale dans la lutte contre la criminalité. Pour répondre aux soucis croissants de sécurité, il n'est pas seulement nécessaire de faire de belles déclarations, mais il est également indispensable de doter le ministère public de ressources humaines suffisantes pour faire face à ses obligations.

Les quelques chiffres énoncés dans le rapport du Conseil d'Etat nous démontrent que le Valais est actuellement le moins bien loti des cantons romands en la matière.

Le besoin étant démontré, le groupe PDCB approuve cette proposition de doter le ministère public de 2 unités supplémentaires et le projet de décision qui nous est soumis.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

La sécurité, c'est une des tâches essentielles de l'Etat, peut-être la première d'entre elles, et la justice (et notamment l'instruction pénale) en est l'un des éléments essentiels.

On l'a déjà dit, nous ne sommes pas les premiers à le dire ici aujourd'hui, la lutte contre l'insécurité, ça ne doit pas être simplement un discours, ça ne doit pas être simplement des mots, mais ça doit se transformer, à un moment donné, en moyens, même si ces moyens coûtent cher parce que, quelque part, la sécurité n'a pas de prix.

Et nous savons que, depuis des années, l'instruction pénale dans ce canton est sous-dotée, même gravement sous-dotée en personnel. C'était le cas avant l'entrée en vigueur de l'actuel code de procédure pénale fédéral et, à plus forte raison, c'est le cas depuis lors. Et, de ce point de vue, la décision qui avait été prise ici en 2010 de ne pas donner les 2 postes dont nous parlons aujourd'hui, qui étaient demandés déjà à l'époque, c'était manifestement une erreur. Et cette erreur, il s'agit évidemment de la corriger aujourd'hui en sachant que, même en corrigeant cette erreur, notre ministère public restera sous-doté en personnel. Et de cela, nous devons nous en souvenir pour les prochains budgets et pour les prochaines décisions de ce type-là.

Donc, il est bien clair que le groupe UDC soutient sans réserve le projet de décision qui nous est soumis aujourd'hui.

J'aimerais juste dire deux mots dans le sens de ce qui a été dit tout à l'heure, notamment par mon collègue Pascal Bridy, à savoir que ce que nous avons à décider, ce n'est pas de savoir où nous allons mettre finalement les unités juristes qu'on nous propose d'allouer mais c'est d'allouer 2 unités juristes et c'est l'affaire du ministère public, et en particulier de son patron, le procureur général, que d'affecter au mieux, par rapport aux besoins de la lutte contre la criminalité, les moyens que nous allons lui donner.

Donc encore une fois, le groupe UDC bien entendu soutient cette décision.

La discussion est close.

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Präsident der Justizkommission:

Ich kann es eigentlich kurz machen.

Was wir heute hier machen, ist nichts anderes als eine Vollzugshandlung. Die Staatsanwaltschaft hat zwei Stellen begehrt, der Staatsrat hat zwei Stellen gewährt und der Grosse Rat hat schliesslich diese beiden Stellen ins Budget aufgenommen. Die heutige Handlung ist einzig die Korrektur in Artikel 26 Absatz 1 des Gesetzes über die Rechtspflege, in welchem die juristischen Einheiten präzise festgehalten werden müssen. Demzufolge ist unser heutiges Werk nur eine Vollzugshandlung.

Ich danke allen Fraktionen für das Eintreten. Ich halte fest, dass es nicht um eine Stelle im Ober- und eine Stelle im Unterwallis geht, sondern die Staatsanwaltschaft hat entschieden, einen deutschsprachigen und einen französischsprachigen Staatsanwalt anzustellen. Der Generalstaatsanwalt und sein Stellvertreter haben gegenüber der Justizkommission geäussert, dass im französischsprachigen Teil diesbezüglich ein «procureur itinérant» eingesetzt wird, also so zu sagen ein wandernder Staatsanwalt.

In diesem Sinne, die Justizkommission hat dem Antrag einstimmig zugestimmt und ich bitte Sie auch, diese Vollzugshandlung heute hier einstimmig vorzunehmen.

Ich danke.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich kann mich noch kürzer fassen als der Präsident der Justizkommission.

Es geht effektiv um den Vollzug; die zwei Stellen wurden ja der Staatsanwaltschaft zugesichert. Sie haben das im Budget akzeptiert und jetzt müssen wir das, weil es so vorgeschrieben ist, hier nochmals vor den Grossen Rat bringen.

Es ist vielleicht zu sagen, dass die Staatsanwaltschaft diese zwei Stellen schon dazumal beantragt hat, und dass sie sie heute bekommt. Es hat nichts zu tun mit der Arbeit, ob sie überlastet sind oder ob sie mehr brauchen würden, sie haben schon dazumal diese zwei Stellen beantragt. Die wurden dann aus Budgetgründen gekürzt. Jetzt haben sie diese zwei Stellen, wie dazumal vorgesehen.

Ich danke der Kommission, die sich damit ausführlich befasst hat.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Eintreten ist nicht bestritten und so können wir direkt zur Lesung übergehen.

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

**NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION DE JUSTICE /
NEUER TEXT DER JUSTIZKOMMISSION**

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 121 voix, dans la nouvelle mouture présentée par la commission de justice, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 13 février 2013.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

2. ELECTION de quatre procureurs au ministère public valaisan

WAHL von vier Staatsanwälten für die Walliser Staatsanwaltschaft

Commission de justice / Justizkommission

Präsident: Philipp Matthias Bregy / Rapporteur: Alain de Preux

Der Präsident:

Wir haben zwei Stellen für das Unterwallis und zwei Stellen für das Oberwallis zu bestimmen.

Election de deux procureurs au ministère public pour le Bas-Valais

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Präsident der Justizkommission:

Die Justizkommission hat in den letzten vier Jahren, zuerst unter der Leitung von Anne-Marie Sauthier-Luyet und anschliessend unter meiner Leitung, immer an der Entpolitisierung der Wahlen gearbeitet – mal erfolgreicher, mal weniger erfolgreicher. Aus Sicht der Justizkommission ist dies der einzig richtige Weg. Die Justizkommission ist sich aber auch bewusst, dass ein solcher Weg immer eine gewisse Zeit braucht und von gewissen Unwegsamkeiten verfolgt werden kann.

Die Justizkommission hat daher in der Konsequenz ihrer bisherigen Arbeit auch für die vorliegenden Wahlen diesen Weg der Entpolitisierung gewählt, weil sie überzeugt davon ist, dass dieser richtig und wichtig ist.

Aus diesem Grund wird die Justizkommission Ihnen heute für die beiden Posten im Unterwallis wie auch für die beiden Posten im Oberwallis je zwei Kandidatinnen und Kandidaten vorschlagen. Details zur Befragung, zum Prozedere etc. haben Sie unserem Bericht entnehmen können, und ich gehe darauf nicht im Detail ein, weil es eine unnötige Wiederholung wäre. Ich kann aber festhalten, dass die Justizkommission sich glücklich zeigt über das Interesse an der Walliser Justiz, über die durchwegs guten Kandidaturen. Dabei ist zu erwähnen, dass auch teilweise ausserkantonale Leute sich für die Walliser Justiz interessiert haben, was doch zeigt, dass unsere Justiz über ein genügendes und ein gutes Renommee verfügt. Und die Justizkommission ist auch zufrieden über die engagierten Präsentationen, welche die Kandidatinnen und Kandidaten abgelegt haben.

Die Justizkommission hat einstimmig die Wählbarkeit aller Kandidatinnen und Kandidaten festgestellt und schlägt Ihnen nun für den französischsprachigen Teil folgende Kandidaturen vor: **Frau Catherine de Roten und Herrn Frédéric Gisler.**

Die Justizkommission ist zur Überzeugung gelangt, dass diese beiden Kandidaturen aus dem Grund zu erwählen sind, weil sie eine konsequente Fortsetzung der strafrechtlichen Justizkarriere sind. Beide sind bis heute bereits Substitute des Staatsanwalts.

Catherine de Roten ist 37-jährig, Rechtsanwältin/Kriminologin, war lange Zeit Gerichtsschreiberin an verschiedenen Gerichten und ist seit dem 1. September 2011 Substitutin des Staatsanwalts am regionalen Amt in Zentralwallis.

Frédéric Gisler ist 39-jährig, Doktor der Rechtswissenschaft, Polizeibeamter, arbeitete während neun Jahren als Polizeibeamter und seit 2010 zuerst als Gerichtsschreiber anschliessend als UR ad hoc und nun als Substitut des Staatsanwalts im Unterwallis.

Die Justizkommission ist überzeugt, mit Catherine de Roten und Frédéric Gisler zwei hervorragende Kandidaten zu präsentieren, welche beide im ersten Wahlgang in der Justizkommission das absolute Mehr erreicht haben.

Gleichzeitig gibt die Justizkommission der Hoffnung Ausdruck, dass die teilweise ebenfalls ausgezeichneten Präsentationen anderer Kandidaten diese motivieren, sich schliesslich für die freiwerdenden Substitutionsstellen zu bewerben.

In diesem Sinne danke ich Ihnen für die Unterstützung der beiden Kandidaten der Justizkommission.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Gibt es weitere Vorschläge für das Amt im Unterwallis?

Aucune autre proposition.

Dies scheint nicht der Fall zu sein und somit können wir diese Wahl als stille Wahl durchführen gemäss Artikel 115 des Reglements des Grossen Rats. Wenn es nicht mehr Kandidaten als Posten, die zu vergeben sind, hat, kann man dies in **stiller Wahl** machen.

Ich gratuliere Frau Catherine de Roten und Herrn Frédéric Gisler zur Wahl in die Staatsanwaltschaft.

(Applaus)

Wir kommen zur zweiten Wahl.

Election de deux procureurs au ministère public pour le Haut-Valais

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Präsident der Justizkommission:

Als erstes schliesse ich mich an die Gratulationen für die beiden frisch gewählten Staatsanwälte an und wünsche ihnen im Namen der Justizkommission, aber auch im Namen des Walliser Parlaments viel Erfolg bei ihrer Arbeit.

In Konsequenz des gewählten Vorgehens hat die Justizkommission auch für den deutschsprachigen Teil zwei Personen vorgeschlagen, welche wir heute zur Wahl empfehlen: **Frau Michaela Bürgin und Herrn Alexander Köppel.**

Im Gegensatz zum französischsprachigen Teil des Kantons Wallis gibt es bei der Staatsanwaltschaft im Oberwallis keine Substitute, so dass eine Fortsetzung der strafrechtlichen Justizkarriere nicht möglich ist. Die Justizkommission hat daher die Verantwortlichen der Walliser Staatsanwaltschaft bezüglich den Bedürfnissen im regionalen Amt Oberwallis befragt.

Dabei haben sich zwei Kriterien hervorgetan:

- Aus Sicht des Verantwortlichen der Staatsanwaltschaft war ganz klar der Wunsch nach einer zweiten Staatsanwältin vorhanden, dies aufgrund der Zunahme der Fälle im Sexualstrafbereich oder in Fällen, in welchen die Leute auf eine Opferhilfe zurückgreifen möchten respektive in Fällen, in welchen insbesondere weibliche Opfer von einer Staatsanwältin des gleichen Geschlechts befragt werden müssen.
- Der zweite Wunsch war derjenige, dass diese Leute sich in irgendeiner Form bereits einmal mit strafrechtlichen Dossiers befasst haben.

Michaela Bürgin ist 29-jährig, beendete in den letzten Tagen ihre Ausbildung zur Rechtsanwältin, arbeitet seit 2011 als Mitarbeiterin bei Von Graffenried und Cie in Bern und war 2010 bereits einmal Praktikantin im damaligen Untersuchungsrichteramt in Visp.

Alexander Köppel ist 28-jährig, Rechtsanwalt, hat sich im Masterstudium in Strafrecht und Kriminologie spezialisiert und ist seit 2010 Mitarbeiter beim Büro Escher, Roten und Troger in Brig.

Michaela Bürgin erreichte im ersten Wahlgang mit 10 Stimmen das absolute Mehr. Alexander Köppel obsiegte schliesslich im dritten Wahlgang mit 7 zu 5 Stimmen gegenüber Dominic Lehner. Ausschlaggebend für die Justizkommission waren dabei – wie bereits erwähnt – die Bedürfnisse der Staatsanwaltschaft im Bereich der Opferhilfe und die Bereitschaft voll und ganz auf eine strafrechtliche Justizkarriere zu setzen.

Die Justizkommission ist überzeugt, dass sie mit Michaela Bürgin und Alexander Köppel zwei dem Profil entsprechende, gute Kandidaten präsentiert und dankt Ihnen für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Auch hier frage ich an, ob es weitere Vorschläge gibt?

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Im Namen der CSPO habe ich die Ehre, Ihnen, geschätzte Abgeordnete, Herrn **Dominic Lehner** zur Wahl für eine der zwei zu besetzenden Stellen beim regionalen Amt der Staatsanwaltschaft in Visp vorzuschlagen.

Die Ausschreibung zu diesen Stellen erfolgte im Amtsblatt vom 28. Dezember 2012. Grundsätzlich wird verlangt, dass der Bewerber Inhaber eines Anwaltsdiploms ist, es sei denn, er erbringe den Nachweis einer hinreichenden praktischen Erfahrung. Damit zitiert die Ausschreibung die Wählbarkeitsvoraussetzungen gemäss Artikel 27 des kantonalen

Rechtspflegegesetzes. Zudem regelt Artikel 29 des Rechtspflegegesetzes das Erfordernis der repräsentativen Vertretung der Sprachen, Regionen und politischen Kräfte.

Dominic Lehner ist 36-jährig, verheiratet und Familienvater, Bürger von Wiler und wohnhaft in Brig-Glis. Er hat das Anwaltsdiplom im Juni 2007 erworben. In den Jahren 2007 bis 2011 arbeitete er bei PostFinance, bevor er im Mai 2011 als Gerichtsschreiber in Strafsachen am Bezirksgericht Visp ernannt worden ist. Zusätzlich wurde er auf Februar 2012 zum Ersatzrichter am Bezirksgericht in Visp ernannt.

Damit erfüllt Dominic Lehner die vom Gesetz definierten Wählbarkeitsvoraussetzungen. Strafrechtliche Fragen – und das hat der Präsident der Justizkommission besonders hervorgehoben – haben ihn in seiner beruflichen Karriere von Beginn an besonders interessiert und auch begleitet: Seit seinem Stellenantritt bei der Justiz am Bezirksgericht in Visp wendet er täglich prozessuales und materielles Strafrecht an (er kennt somit das neue Strafrecht und auch die neue Strafprozessordnung bestens). Zudem hat er regelmässig Kontakt mit der Polizei und der Staatsanwaltschaft und redigierte bereits zahlreiche Strafurteile. Zuvor bei der PostFinance war er ebenso im Strafrecht tätig. Auf dem Hintergrund der Geldwäschereiprävention sind nämlich Finanzdienstleister verpflichtet, ihre Geschäftsbeziehungen zu überwachen und Transaktionen zu untersuchen. Im Rahmen dieser Tätigkeit untersuchte Dominic Lehner Geschäftsbeziehungen auf strafrechtlich relevante Sachverhalte und war damit bereits im Bereich der Strafuntersuchung tätig. Dabei hatte er auch regelmässig Kontakt mit der Meldestelle für Geldwäscherei und der Staatsanwaltschaft des Bundes und der jeweiligen Kantone. Zudem konnte er bei der Leitung eines Compliance-Teams Führungserfahrung sammeln.

Aufgrund seines beruflichen Werdegangs hat Dominic Lehner breite Erfahrung in der Strafuntersuchung und auch in der Strafjustiz. Diese Breite geht aus den anderen Bewerbungsdossiers nicht hervor (ich verweise auf die anderen Dossiers). Und die berufliche Erfahrung ist eigentlich das, was zählt, wenn jemand für einen so wichtigen Posten gewählt werden soll. Eine langjährige berufliche Erfahrung – wie bereits erwähnt – hat Dominic Lehner.

Aus diesem Gründen sind wir überzeugt, dass er bestens geeignet ist für das Amt des Staatsanwalts. Im Übrigen haben das auch die Abstimmungen in der Justizkommission gezeigt. Die Resultate sind Ihnen bestens bekannt. Es war also nicht so, dass abgesehen vom Resultat von Frau Bürgin dasjenige von Herrn Köppel viel besser war als jenes von Herrn Lehner. Diese Dossiers sind absolut vergleichbar. Das ist auch mit ein Grund, warum wir überzeugt sind, dass neben dem beruflichen Profil von Herrn Lehner und der Qualität seines Dossiers das Parlament diese Wahl treffen soll.

Geschätzte Damen und Herren, die Sprechende hat sich die Mühe genommen, die Berichte der Justizkommission zu den Wahlen in dieser Legislaturperiode nachzulesen. Erlauben Sie mir folgendes Zitat aus dem Bericht vom 31. Januar 2012: «Die Beratungen ergaben, dass Inhaber eines Anwaltspatents zu bevorzugen sind, da dies vis-à-vis der vor Gericht auftretenden Anwälte zusätzliche Glaubwürdigkeit stehen.» Die Justizkommission hat bisher immer hervorgehoben, dass Leute, die bereits in der Justiz tätig sind, auch die Möglichkeit erhalten sollen in der Justiz eine Karriere zu machen; der Präsident der Justizkommission hat es zweimal zitiert.

Im Übrigen hat auch der künftige Oberstaatsanwalt des Amts der Region Oberwallis in seinem Bericht vor der Justizkommission festgehalten, dass Erfahrungen im Bereich des neuen Rechts einen Pluspunkt darstellen. Die Beherrschung des Oberwalliser Dialekts sei unabdingbar.

Geschätzte Damen und Herren, aufgrund seiner aktuellen Tätigkeit als Gerichtsschreiber in Strafsachen erfüllt Dominic Lehner auch die an der Front geforderten Voraussetzungen für das Amt des Staatsanwalts. Aus all diesen Gründen empfiehlt Ihnen, geschätzte Damen und Herren Abgeordnete, die CSPO die Wahl von Herrn Dominic Lehner.

Wir danken Ihnen.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Gibt es noch weitere Vorschläge?

Aucune autre proposition.

Wir haben also drei Kandidaten für zwei Stellen und somit müssen wir eine schriftliche Abstimmung durchführen. Ich bitte die Stimmzähler in ihre Funktion zu treten.

Ich möchte noch darauf hinweisen, dass auf dem Wahlzettel nur zwei Namen stehen dürfen, dass gewählt ist, wer das absolute Mehr erreicht und wenn alle drei Kandidaten das absolute Mehr erreichen die zwei Höchstgewählten gewählt sind.

Ich bitte die Stimmzähler, die Wahlzettel zu verteilen, damit wir die Wahl vornehmen können.

(...)

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	130
Bulletins rentrés	129
Bulletin blanc	0
Bulletins nuls	2
Bulletins valables	127
Majorité absolue	64

Sont élus **procureurs au ministère public pour le Haut-Valais:**

M^{me} Michaela Bürgin avec 97 voix

M. Dominic Lehner avec 97 voix

A obtenu des voix:

M. Alexander Köppel 41 voix.

Der Präsident:

(Bis die Wahlzettel ausgezählt sind, werden wir mit Punkt 3 der Tagesordnung weiterfahren.)

Ich gratuliere den beiden Gewählten und wünsche ihnen viel Erfolg und Befriedigung im neuen Amt.

(Applaus)

Die Vereidigung wird vom Büro der Staatsanwaltschaft vorgenommen; die Gewählten werden also nicht hier im Grossen Rat vereidigt.

3. Prolongation du mandat d'un procureur extraordinaire Verlängerung des Mandats eines ausserordentlichen Staatsanwalts

Der Präsident:

Die Staatsanwaltschaft des Kantons Wallis, das zentrale Amt, hat uns ein Verlängerungsgesuch des ausserordentlichen Staatsanwalts zugestellt. Hier wird Herr Grégoire Comtesse als ausserordentlicher Staatsanwalt im zentralen Amt wieder vorgeschlagen für eine weitere Zeit, da Frau Géraldine Gianadda zurzeit leider noch nicht weiter arbeiten kann.

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Präsident der Justizkommission:

Das Gesetz über die Rechtspflege Artikel 23 Absatz 4 sieht vor, dass auch der Grosse Rat ausserordentliche Staatsanwälte zu ernennen hat.

Mit Schreiben vom 7. Januar 2013 haben die Verantwortlichen der Staatsanwaltschaft den Grossen Rat ersucht, die Amtszeit von Herrn Grégoire Comtesse, welche am 15. März dieses Jahres enden würde, bis zur Wahl der Staatsanwälte im Mai zu verlängern, wie der Herr Grossratspräsident schon gesagt, infolge einer Erkrankung einer Staatsanwältin.

Die Justizkommission hat diesen Antrag geprüft, den Bedarf akzeptiert und schlussendlich die Gutheissung einstimmig akzeptiert. In diesem Sinne bitte ich Sie, dem gleich zu tun und das Mandat von Herrn Comtesse zu verlängern.

Ich erwähne hier nicht, dass dieses Verfahren für ausserordentliche Staatsanwälte kompliziert ist. Die Justizkommission hat diesbezüglich eine Motion hinterlegt. Die Staatsräte haben diese akzeptiert – ihnen sei hierfür gedankt – und demzufolge sollte in der Zukunft die Wahl von ausserordentlichen Staatsanwälten einfacher und schneller über die Bühne gehen.

In diesem Sinne danke ich Ihnen für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen und so kommen wir zur Abstimmung.

La prolongation du mandat d'un procureur extraordinaire est acceptée par 112 voix.

Traitement:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlung:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

4. Motion

**du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe Nantermod, concernant:
pour un registre cantonal des poursuites (14.03.2012) (2.217)**

Motion

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe Nantermod, betreffend
kantonales Betreibungsregister (14.03.2012) (2.217)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial juin 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Le but de cette motion est assez simple, c'est de créer un registre cantonal des poursuites pour lutter contre les abus en la matière avec les gens qui déménagent très souvent d'un district à l'autre, qui demandent des extraits de poursuites dans des districts où ils ne sont pas domiciliés et qui, grâce à cela, peuvent rompre la confiance des créanciers.

Il est à souligner que le département relève la pertinence de la question et soutient d'ailleurs la démarche dans son principe.

Mais, comme quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage, quand on ne veut pas d'un registre cantonal des poursuites, on dit qu'il coûte 90'000 francs (6 équivalents-plein temps sur 6 mois et 3 équivalents-plein temps en permanence).

Mesdames et Messieurs, je ne sais pas comment les services informatiques de l'Etat calculent mais, pour créer une base de données qui – dit expressément par le Conseil d'Etat – «est déjà commune» et simplement pour la décloisonner, il faudrait des centaines de milliers de francs et 6 équivalents-plein temps, je ne comprends pas.

Il s'agit ici d'une motion. Le Conseil d'Etat sera invité à apporter une proposition de modification de la loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite et la faillite pour dettes. Cette loi d'application pourra prévoir, par exemple, que seules les futures poursuites seront intégrées dans cette base de données commune.

A priori, je ne vois absolument rien de compliqué là-dedans. J'ai fait un petit peu d'informatique dans ma vie. Il me semble que c'est plutôt de la mauvaise volonté des services informatiques qu'autre chose que de demander un fric pareil pour une chose aussi simple.

Merci beaucoup d'accepter la motion sous cette forme.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Alors, vous maintenez la forme de la motion parce que le Conseil d'Etat a proposé de la transformer en postulat.

OK, alors stimmen wir über die Motion ab.

(...)

Résultat du vote:55 oui – 55 non – 2 abstentions.

Es gibt einen Stichentscheid (der zweite in meinem Amtsjahr) und in diesem Fall unterstütze ich den Staatsrat.

Par 56 voix contre 55 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 2.217 du député (suppl.) Philippe Nantermod.

Wir gehen weiter...

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

J'aimerais faire remarquer et je demande qu'on revote quand les gens qui sont en train de compter les voix derrière pourront siéger, afin que les gens qui sont en train de faire leur travail de scrutateurs puissent voter aussi sur la motion.

Der Präsident:

Ja, das ist korrekt. Wir haben diese Leute vorher gefragt, ob wir weiterfahren dürfen, aber wir akzeptieren und respektieren diesen Vorschlag.

So werden wir auf diese Abstimmung zurückkommen, sobald die Auszählungen gemacht sind.

(09 h 55 – 10 h 00)

Der Präsident:

(Wir kommen zurück zu Punkt 2 der Tagesordnung. Es geht um die Resultate der zwei Kandidaten für das Oberwallis.)

Wir werden jetzt die Abstimmung wiederholen, da nicht alle Leute im Saal anwesend sein konnten.

Par 63 voix contre 58 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 2.217 du député (suppl.) Philippe Nantermod.

**5. Postulat
du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe NANTERMOD, concernant
la LIAS révisée: qui a raison? (09.05.2012) (2.228)**

**Postulat
der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe NANTERMOD, betreffend
revidiertes GES: Wer hat recht? (09.05.2012) (2.228)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Mesdames et Messieurs, je ne vous demanderai pas deux votes sur cette question-là; un seul suffira, j'imagine, même si ce n'est pas la première fois que nous traitons de la question.

En mars 2011, notre Parlement a accepté une révision de la loi sur l'intégration et l'aide sociale qui prévoyait notamment un contreprojet, fruit d'un compromis entre les initiants, concernant l'intégration et l'aide sociale, le Conseil d'Etat et la commission en charge du dossier, et qui prévoyait que toute personne qui s'inscrit à l'aide sociale qui est apte au travail, qui n'a pas d'emploi à côté, qui n'a pas d'enfant à charge et qui est en âge de travailler, doit exercer un stage pour l'Etat.

Ce principe-là a fait l'objet de très longs débats. Et le Conseil d'Etat et le Service de l'action sociale n'appliquent pas cette règle, en ayant décidé que les trois choses: le stage professionnel, une évaluation théorique et une évaluation médicale, étaient alternatives et non pas cumulatives.

Pourtant, si on lit le bulletin de mars 2011, on lit que le rapporteur parle expressément d'un seul élément facultatif sur les trois. On lit aussi que votre député-suppléant en train de parler avait parlé expressément du fait que cette initiative voulait que les jeunes de moins de 25 ans soient soumis à une activité pratique. La députée Margrit Picon-Furrer avait soulevé aussi que le but de la mesure était d'intégrer les jeunes.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat, dans sa réponse, ne répond pas du tout à la demande du postulat qui est de demander à la commission de gestion de trancher entre l'opinion du Grand Conseil et de sa commission d'action sociale et l'opinion du service. Le Conseil d'Etat se contente une fois de plus de donner son point de vue de l'interprétation, ce qui n'est pas ce qui était demandé.

Il y a un principe de séparation des pouvoirs qui veut, Chers collègues députés et députés-suppléants, que nous sommes élus pour faire les lois, et ces lois doivent être appliquées par le Conseil d'Etat.

Je suis absolument scandalisé de constater qu'une loi qui est claire, qui emploie le terme «et» et non pas le terme «ou», est considérée comme alternative.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de soutenir ce postulat, de demander à la commission de gestion de faire la lumière sur cette affaire et de respecter notre volonté parce que chacun d'entre nous pourra déposer des postulats ou des motions, gagner ou perdre, mais une fois que le débat a eu lieu, on doit respecter la primauté du législatif.

Merci beaucoup.

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Permettez-moi de faire un bref parallèle.

Dans le domaine de la formation professionnelle, le XX^e siècle nous proposait deux voies quasi-cloisonnées, soit celle de l'apprentissage et celle des études. Heureusement, le XXI^e siècle nous offre une diversité de cursus presque infinie et personnalisable à souhait.

Qui voudrait aujourd'hui revenir à l'ancien système simpliste, peu motivant pour les jeunes et barrant la route à moult carrières décidées sur le tard?

Qui proposerait de repenser cette nouvelle organisation qui, manifestement, est plus efficiente, moderne et adaptée à notre environnement économique actuel?

Assurément personne dans cette salle.

Eh bien!, c'est exactement ce que demande ce postulat du groupe PLR par rapport à l'application de la LIAS. Le Service de l'action sociale a eu l'intelligence, bien avant sa révision, d'adapter les mesures mises en œuvre aux réalités diverses et complexes des demandeurs et aux particularités de notre canton. Et les résultats sont éloquentes. En Valais – on ne cessera de le répéter – le taux de bénéficiaires de l'aide sociale est parmi les plus bas de Suisse, si ce n'est le plus bas. Cette situation enviée par nos voisins est le résultat de plusieurs mesures pertinentes et complémentaires, et non d'une seule mesure rudimentaire du type «allez, hop, au turbin»!

En bref, on ne sait pour quel motif obscur, notre collègue Philippe Nantermod s'acharne à remettre en cause un système fonctionnel de longue date qui respecte la loi et qui a été judicieusement amélioré, il y a quelques mois seulement.

Pour le groupe ADG, il s'agit d'un excès de zèle et non d'intelligence politique dont fait habituellement preuve le susmentionné.

Cette nouvelle chasse aux sorcières à l'endroit de citoyens qui doivent solliciter le dernier rempart de notre sécurité sociale contre la pauvreté est mesquine et incompréhensible.

La question est plutôt: comment éviter que notre économie florissante exclue aussi facilement et peine à jouer le jeu de l'intégration?

Eu égard à ce qui précède et à l'instar du Gouvernement, le groupe ADG vous invite à rejeter ce postulat.

Merci de votre soutien et de votre attention.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Le député Didier Fournier m'accuse d'être obtus et d'avoir une vision obscurantiste, et ne comprend pas pourquoi je demande ce postulat.

Eh bien!, c'est simple: parce que je demande l'application de la loi.

Monsieur le député, le groupe ADG avait voté cette loi. Vous avez accepté cette loi avec son article 11 qui prévoit expressément cette mesure et vous avez d'ailleurs soulevé dans les débats qu'elle vous paraissait trop carrée.

On ne fait pas deux fois le même débat sur une même loi qui a été acceptée. Si vous voulez changer l'article 11, déposez une motion et nous en débattons à nouveau.

Mais, il est absolument inacceptable que nous votions une loi, que vous perdiez et que, finalement, votre conseillère d'Etat et son service n'appliquent pas les décisions de ce plenum.

Vous aviez d'ailleurs la possibilité de lancer un référendum; vous ne l'avez pas fait.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, c'est une question de principe, c'est une question de respect de la hiérarchie des pouvoirs dans ce pays et dans ce canton.

Et ne venons pas une fois de plus dire que les Valaisans appliquent la loi comme ils le souhaitent, nous avons été clairs dans ce que nous voulons, continuons à l'être. Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich möchte hier doch in aller Klarheit Herrn Grossrat (Suppl.) Philippe Nantermod sagen, dass wir das Gesetz anwenden.

Dieser Passus in Artikel 11 Absatz 3 wurde ganz lange in der Kommission diskutiert und in der Kommission wurde diese Formulierung gefunden, und wir wenden das Gesetz an. Wenn Sie behaupten, wir wenden das nicht an, dann ist das so nicht richtig.

In der Antwort haben wir Ihnen auch aufgelistet, es ist das erste Jahr. Seit Januar 2012 ist das revidierte Gesetz in Kraft getreten, und wir haben Ihnen von den 1'389 Erstbeurteilungsformularen gesagt, was wir alles gemacht haben, welche Personen in welcher Kategorie sind. Also praktisch Nummer pro Nummer haben wir analysiert und gesagt, was passiert ist. Wir haben auch gesagt, dass der Schwerpunkt bei den Jugendlichen ist ohne Arbeit. Und in dem Sinne sehen Sie am Schluss, es gibt von den 278 Zuweisungen mit einer Massnahme 175 Praktika, 82 Eignungsbilanzen und 21 medizinische Beurteilungen.

Sie behaupten, wir wenden das Gesetz nicht an, und sie möchten, dass das die Geschäftsprüfungskommission überprüft. Ich überlasse das dem Grossen Rat, wie sie in diesem Miteinander oder Gegeneinander umgehen, aber zu behaupten, dass Gesetz werde nicht angewendet, das lasse ich so nicht stehen, Herr Nantermod.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Wir stimmen ab.

Par 71 voix contre 50 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 2.228 du député (suppl.) Philippe Nantermod.

6. Postulat

du groupe PLR, par les députés Marc-Henri GAUCHAT et Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, concernant l'examen médical de l'aptitude à la conduite des chauffeurs professionnels (09.05.2012) (2.229)

Postulat

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Marc-Henri GAUCHAT und Grossrätin Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, betreffend medizinische Fahreignungsprüfung für Berufschauffeure (09.05.2012) (2.229)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Postulat wurde vom Staatsrat akzeptiert.

M. le député Marc-Henri Gauchat, PLR:

Je vous remercie pour l'acceptation de ce postulat qui repousse un peu plus le problème de l'examen médical de l'aptitude des professionnels à la conduite.

Le contrat qui lie le département au centre d'expertises médicales du RSV a été résilié. Il y a maintenant plus de 100 médecins qui ont fait les cours soit avec le CREACA, soit avec le «Institut für Rechtsmedizin» de Zurich et qui sont capables d'être experts selon l'OFROU.

Donc, nous espérons bien que les pourparlers qui auront lieu dès que l'ordonnance sortira (probablement fin mars, voire avril) pourront se concrétiser avec un accord pour les médecins traitants.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Das Postulat wird also zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

7. Postulat

**du député Marc-Henri GAUCHAT, PLR, et cosignataires concernant
le poste de médecin conseil au SCN (09.05.2012) (2.230)**

Postulat

**von Grossrat Marc-Henri GAUCHAT, PLR, und Mitunterzeichnenden
betreffend Stelle eines Vertrauensarztes bei der DSUS (09.05.2012) (2.230)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Marc-Henri Gauchat, PLR:

La réponse à ce postulat est totalement inacceptable.

Si vous lisez la conclusion, elle est même parfaitement injurieuse pour le travail des députés. Dans la conclusion, il est mentionné qu'il y a d'autres problèmes plus urgents à traiter.

Je pense que nous n'avons pas à être traités de cette façon.

Maintenant, si nous en venons à la matière même du postulat, il s'agit, pour le service, d'avoir un médecin-conseil de référence. Alors, que ce soit un poste à l'intérieur du service ou que ce soit un mandat distribué à un médecin-conseil bien formé et qualifié, je pense que là la réponse est bâclée par un service qui, jusqu'à présent, n'a pas beaucoup brillé dans son fonctionnement, comme l'a déjà montré à plusieurs reprises la commission de gestion.

Tous les cantons romands ont un médecin-conseil pour leur service. C'est une aide pour régler les problèmes médicaux et d'interprétation qui se posent dans l'interprétation de l'ordonnance sur la circulation routière. C'est une manière aussi de respecter le secret médical des conducteurs qui sont incriminés par des problèmes de santé dans des accidents de circulation.

En fait, sur le plan financier, l'opération est presque neutre puisque, lorsque le médecin-conseil intervient, il y a une facture qui part en direction du conducteur incriminé. Avec les contacts que j'ai eus auprès des médecins-conseils des autres cantons, l'opération ne coûte pratiquement rien aux Gouvernements.

En revanche, le fait d'avoir un médecin-conseil a un grand avantage pour les médecins praticiens puisque c'est un poste de médecin référent pour répondre aux questions que peuvent se poser les différents experts qui sont dans le canton.

Donc, je vous remercie de soutenir ce postulat, de manière à ce que le service fasse son travail et nous livre une solution plus acceptable que celle-là.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich möchte hier auf einen Punkt eingehen, den Herrn Grossrat Marc-Henri Gauchat genannt hat. Ja, wenn wir diese Stelle schaffen, kostet das den Staat Wallis nichts. Ich könnte viele Stellen schaffen, die den Staat Wallis nichts kosten, wenn ich das zum Beispiel bei der Schwarzarbeit nehme, dort bekommen wir auch Gelder von Bern, aber das Problem ist dann effektiv hier in der Diskussion. Wo setzen wir die Prioritäten? Wo setzen wir die Stellen? Und das liegt am Grossen Rat.

Wenn Sie beschliessen, dass wir alle Stellen, die den Staat Wallis nichts kosten, schaffen können, dann unterschreibe ich das hier heute sofort. Das betrifft auch diese Stelle, und ich werde dann mit einem ganzen Katalog kommen.

Danke.

M. le député Marc-Henri Gauchat, PLR:

Je voudrais répondre à M^{me} la conseillère d'Etat.

Quand le service nous dit que, jusqu'à présent, il a recours au centre d'expertises médicales du RSV, je peux quand même dire que ce centre ne fournit pas ses services gratuitement.

Donc, le fait d'avoir un médecin-conseil attiré bien identifiable a quand même un avantage par rapport à un service. Vous savez très bien comment c'est dans l'Administration. Vous avez un numéro et puis, après, vous ne savez pas du tout qui est la personne de référence. Dans le cadre d'un médecin-conseil, on sait exactement qui est la personne, on peut l'atteindre et c'est quelque chose de beaucoup plus facile et de plus fiable que simplement un service.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Wir werden also über dieses Postulat abstimmen.

Par 59 voix contre 36 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 2.230 du député Marc-Henri Gauchat.

8. Postulat

du groupe PDCC, par le député Pascal BRIDY, concernant rassembler les motoneiges pour limiter les nuisances (10.05.2012) (2.231)

Postulat

der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal BRIDY, betreffend Trainingszonen für Motorschlitten (10.05.2012) (2.231)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

J'ai pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat qui ne me convient pas, ni ne me convainc.

Quand on parle de faciliter l'entraînement des pilotes de motoneiges, c'est bien justement pour diminuer les nuisances en déléstant l'ensemble du territoire pour rassembler en un seul endroit les motoneiges et l'entraînement.

Dans la réponse, il est indiqué que cela doit se passer en montagne et que c'est difficile. Effectivement, la motoneige, en général, se pratique en montagne. D'ailleurs, dans ce postulat, ce qui est demandé, c'est que la sécurisation et le contrôle soient à la charge de l'association demandeuse de l'autorisation et que ce ne doit en aucun cas être une tâche nouvelle à la charge de l'Etat. De la même manière, la responsabilité de la sécurisation doit être à la charge de cette association, comme cela se fait d'ailleurs pour les stations de ski et pour les avalanches.

Un autre point qui a été mentionné dans la réponse, c'est la faune. La faune s'habitue à éviter les zones où elle est dérangée. Il n'y a qu'à regarder dans les périodes de chasse ce qui se passe dans les réserves. Mais s'il n'y a pas de zones réduites, déterminées et délimitées correctement, la faune est d'autant plus dérangée. On pourrait très bien imaginer des zones qui seraient mises à disposition ou que l'autorisation serait délivrée pour certaines zones à l'écart des zones de promenades piétonnes, à ski, à peau de phoque ou autres et dans des endroits où la faune serait peu gênée.

Avoir ces zones, ce serait un atout supplémentaire dans la carte touristique valaisanne. Ce serait un atout pour nos sportifs valaisans qui font des résultats. Ce serait aussi une concentration des nuisances et une amélioration de la situation pour tout l'ensemble de la région.

Je termine par un petit élément. Vous mentionnez l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 décembre 1967. 1965 a été une belle année politique, c'était les élections au Conseil d'Etat et c'est ma date de naissance..., certains diraient que c'était très bien parce que je me taisais... Ont été élus Marius Lampert de 1902, Marcel Gross de 1903, Ernst von Roten de 1914, Wolfgang Loretan de 1914 et, le benjamin, Arthur Bender de 1919, le seul qui ne serait pas centenaire aujourd'hui. Ce sont eux qui ont décidé cet arrêté. J'ose croire que les temps ont changé. En 1967, les femmes n'avaient pas encore le droit de vote.

Oui, le monde a changé, le monde a évolué, et je pense que revisiter cet arrêté ne serait pas un luxe.

Je demande donc le vote.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Wünscht Frau Staatsrätin das Wort?

Es ist nicht der Fall.

Wir kommen also zur Abstimmung.

Par 65 voix contre 23 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 2.231 du député Pascal Bridy.

9. Postulat

des députés Julien Délèze (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Joachim Rausis, PDCB, Philippe Nantermod (suppl.), PLR, Guillaume Vanay (suppl.), UDC, et cosignataires concernant: pour une information équitable sur les possibilités de formation obligatoire pour l'obtention du permis de conduire (14.09.2012) (2.249)

Postulat

der Grossräte Julien Délèze (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Joachim Rausis, PDCB, Philippe Nantermod (Suppl.), PLR, Guillaume Vanay (Suppl.), UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend transparente Information über die obligatorischen Weiterbildungskurse für Neulenker (14.09.2012) (2.249)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député (suppl.) Julien Délèze, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je voudrais remercier, au nom des jeunes politiques valaisannes, le Conseil d'Etat pour sa réponse qui nous satisfait pleinement.

Nous sommes très heureux que le Gouvernement ait entendu notre appel et prenne les mesures pour répondre favorablement à notre demande, ainsi que le Parlement pour son soutien..., je pense effectivement que ce postulat ne va pas être combattu, je m'avance un peu mais je ne prends pas un grand risque.

Alors, simplement merci d'avoir entendu cet appel des jeunesses politiques puisque c'est quand même un fait assez rare dans le canton que les jeunesses de tous les partis s'unissent sur un sujet. Donc, si c'est soutenu après par des autres personnes un peu plus loin, ça nous satisfait pleinement.

C'était simplement pour dire cela. Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ihr Postulat wird also zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

10.Motion

de la commission de justice, par son président Philipp Matthias Bregy, CVPO, concernant une procédure simplifiée pour l'élection des procureurs extraordinaires (14.09.2012) (2.250)

Motion

der Justizkommission, durch deren Präsidenten Philipp Matthias Bregy, CVPO, betreffend vereinfachtes Verfahren zur Wahl ausserordentlicher Staatsanwälte (14.09.2012) (2.250)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Präsident der Justizkommission:

Es geht um die Beschleunigung des Verfahrens. Ich beschleunige hier auch und danke für die Annahme.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Die Motion wird nicht bekämpft und zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

Développement:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklung:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

11.Motion

**de la commission SAI, par le député (suppl.) Gilbert Monney, concernant le Valais face à l'amiante (15.11.2012) (2.253)
(en collaboration avec le DTEE)**

Motion

**der Kommission GSI, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert Monney, betreffend Asbestproblematik im Wallis (15.11.2012) (2.253)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR:

Depuis 1904, l'amiante utilisée sous forme de fibrociment, de carton ou bien floquée sur des panneaux semblait regrouper tous les avantages dans le domaine de la construction et a été dans ce sens largement utilisée.

Mais comme chaque médaille a son revers, sa responsabilité dans l'apparition de fibroses pulmonaires, puis du cancer de la plèvre du poumon, le mésothéliome, dont la survie moyenne est d'une année, a été largement démontrée et reconnue, et ce malgré un temps de latence de 30 à 40 ans entre l'exposition à l'agent et l'apparition de la maladie.

Depuis son interdiction au plan fédéral en 1989, on a mis en place des directives en 1990, qui ont été renforcées en 2008. Malheureusement, il n'en est pas moins que ces directives restent non contraignantes.

Et c'est justement là que le bât blesse. Comment peut-on prétendre vouloir agir de manière efficace et ne pas se donner tous les moyens d'agir? Un ancien patron de médecine m'avait enseigné: «On ne trouve que ce que l'on cherche et on ne cherche que ce que l'on connaît.»

S'il est une évidence, c'est que les conséquences de l'amiante sont actuellement connues. Il est donc de notre devoir de ne plus faire comme si l'on ne connaissait pas. Alors, il faut se donner les moyens de chercher pour mieux trouver et ainsi mieux prévenir l'apparition de nouveaux cas.

S'il est vrai qu'une cellule «Amiante Valais» a été mise en place pour le diagnostic des édifices publics et a montré que, sur 150 bâtiments, 150 présentaient de l'amiante, raison pour laquelle un plan de désamiantage urgent a été mis en route, il n'en reste pas moins que, dans le domaine du privé, en dehors de mesures incitatives et de directives non contraignantes, rien n'oblige les entreprises à effectuer des diagnostics qui risquent, en revanche, eux, d'alourdir les factures du chantier de plus de 30%.

Alors, pourquoi somme toute se compliquer alors qu'un système d'incitation et de directives a été bien rodé pour un problème que l'on pourrait considérer comme marginal?

Eh bien!, loin d'être un problème marginal, avec près de 100 nouveaux cas par année et un coût annuel de 50 millions pour la SUVA, au vu de ce que l'on sait, il est important de pouvoir chercher pour pouvoir trouver et prendre les mesures adéquates de prévention.

Je ne voudrais pas que les élus du peuple valaisan que nous sommes tous ici, nous nous exposions au jugement de notre population pour un laxisme grave et injustifiable face à un problème de santé publique pour lequel nous n'avons pas su prendre nos responsabilités.

Par conséquent, au nom de la commission SAI, je demande au Conseil d'Etat, à l'image de ce qui se fait déjà dans les cantons de Genève et de Vaud, de proposer une loi ou une modification de loi existante, rendant obligatoire en cas de travaux de démolition ou de transformation portant sur partie ou sur tout immeuble construit avant 1991 l'obligation de diagnostic de l'amiante et, le cas échéant, l'obligation au préalable à un programme d'assainissement des lieux de chantier.

Je vous remercie de votre écoute.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.). Ihre Motion wird bekämpft.

M. le député Charles Clerc, UDC:

La commission SAI, avec la motion 2.253 «Le Valais face à l'amiante», ne propose aucune amélioration face à la problématique de l'amiante dans nos bâtiments.

Si je prends la parole au nom du groupe UDC, ce n'est pas pour contredire ou minimiser les dangers de l'amiante sur la santé de nos concitoyens mais pour recadrer le débat et les mesures déjà prises lors de la présence de ce matériau dans les bâtiments.

L'ordonnance fédérale sur les travaux de construction, en son article 3 alinéa 1bis, dit ceci: «Si la présence de substances particulières nocives, comme l'amiante ou les PCB, est suspectée, l'employeur doit identifier de manière approfondie les dangers et évaluer les risques qui y sont liés. Sur cette base, les mesures nécessaires doivent être planifiées. Si une substance particulièrement dangereuse est trouvée de manière inattendue au cours des travaux de construction, les travaux concernés doivent être interrompus et le maître d'ouvrage doit être informé.»

La base légale pour les travaux en contact avec l'amiante existe.

Les motionnaires citent la directive 6503 de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail et prétendent que celle-ci n'est pas contraignante. Ne confondons pas directive et ordonnance. La directive 6503 est un carnet dont le but est de faciliter la démarche à suivre afin d'atteindre des objectifs en termes de protection et de sécurité des travailleurs face à la présence d'amiante. Oui, la directive n'est pas contraignante dans le sens où l'employeur respecte la législation en vigueur. L'employeur peut très bien se conformer aux prescriptions sur la sécurité au travail d'une autre manière que celle qui est prévue par la directive s'il prouve que la sécurité des travailleurs est garantie à l'article 52 alinéa 3 de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles.

Je répète, les bases légales sont là; elles existent.

Aujourd'hui, une saine collaboration existe entre les entreprises et la SUVA. Chaque entreprise a son PERCO. Des solutions de branche ont été élaborées en collaboration avec les spécialistes de la sécurité au travail et les partenaires sociaux de la branche concernée.

L'amiante fait partie des risques liés à la sécurité des employés et, dans ce cadre-là, un chapitre spécifique a été élaboré sur les mesures à prendre en présence d'amiante.

Un deuxième élément important. Les motionnaires font un procès d'intention aux entrepreneurs en prétendant que ceux-ci se mettraient dans l'illégalité en contournant les lois pour gagner des marchés. Arrêtons de prendre les entrepreneurs pour des fourbes et des resquilleurs. Comme dans toute corporation, il y a bien ici et là quelques moutons noirs, on est bien d'accord, mais cela ne représente qu'un petit pourcentage et nous n'allons pas légiférer pour un petit pourcentage.

Pour en revenir au problème qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est-à-dire l'amiante, son impact sur la santé, la proposition qui nous est soumise n'apportera rien de plus. L'amiante est un héritage des techniques du passé. Tout le monde aujourd'hui connaît les dangers liés à ce matériau et c'est pourquoi, depuis les années nonante, son utilisation est interdite en Suisse. Tous les jours, des expertises et des décontaminations ont déjà lieu. Le problème, à l'heure actuelle, est déjà pris très au sérieux. Les professionnels n'ont pas attendu une législation cantonale pour prendre conscience du problème. Il faudra du temps afin que tout le parc immobilier soit assaini mais les professionnels s'y emploient.

Le groupe UDC ne voit pas la pertinence de vouloir rajouter une couche supplémentaire qui n'amènera rien d'autre que de la bureaucratie, dans une période où les entreprises ont d'autres priorités que de jouer les gratte-papiers.

Le groupe UDC combat cette motion et invite les motionnaires à la transformer en postulat.

Merci de votre soutien et de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je cède la parole à l'auteur de la motion.

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR:

Je remercie mon préopinant de confirmer au fond ce que je dis.

En effet, tout ce que vous me dites concernant les mesures incitatives, les directives, c'est à partir du moment où l'on connaît. Le problème, c'est d'avoir le diagnostic. Ce diagnostic, c'est l'élément contraignant qui est demandé.

On ne trouve que ce qu'on cherche. Faut-il encore chercher.

C'est ce que je demande par cette motion.

Je maintiens donc la motion.

M. le député Jean Rossier, PDCC:

Je ne peux pas rester muet sur ce sujet, puisqu'on traite de ces sujets à longueur d'année au niveau de notre profession.

Je dois approuver la position du député (suppl.) Gilbert Monney puisque, au niveau des directives cantonales, qui sont effectivement non contraignantes, la SUVA, elle, pratique automatiquement sur tous les chantiers *in situ* lorsqu'un bâtiment est en déconstruction ou qu'il est en revalorisation. Donc, les demandes de la SUVA qui sont faites suite à ses contrôles sont très contraignantes puisqu'elles demandent de stopper tous les travaux jusqu'à ce que les résultats soient fournis quant à la présence ou non de substances dangereuses (amiante ou pas).

Donc, ceux qui combattent cette motion sont des irresponsables.

Je vous demande de la soutenir.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Wir stimmen jetzt über diese Motion ab.

Par 82 voix contre 9 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 2.253 du député (suppl.) Gilbert Monney.

Die Motion wird zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

**Traitements: Présidence
Behandlungen: Präsidium**

12.Motion

**du député (suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, et cosignataires concernant
supprimer les lois superflues (14.06.2012) (6.026)**

Motion

**von Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend überflüssige Gesetze abschaffen (14.06.2012) (6.026)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial septembre 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Wenn es nicht notwendig ist, ein Gesetz aufrecht zu erhalten, dann ist es notwendig, ein Gesetz abzuschaffen. Ist ein Gesetz überholt, nutzlos und schlicht überflüssig, so kann und muss es aufgehoben werden. Überflüssige Gesetze verkomplizieren unsere ohnehin komplexer werdende Rechtsordnung.

Der Staatsrat sieht die Situation nicht als derart dramatisch an. Dann sollte der Staatsrat vielleicht einmal unsere Bürger und Unternehmer fragen, ob es denn keine überflüssigen Gesetze, Verordnungen und Beschlüsse gibt! Braucht es etwa den Beschluss betreffend den Betrieb von «Sauna» und andern Wannenbädern aus dem Jahre 1969, den Beschluss betreffend die Organisation der Kriegswirtschaft auf kantonaler Ebene aus dem Jahre 1964 oder den Beschluss betreffend Durchführung der Bundesvorschriften über die Gewichtsbezeichnung an schweren, zur Verschiffung bestimmten Frachtstücken aus dem Jahre 1935?

Die vorliegende Motion verlangt die Vorlage eines Pakets von überflüssigen Gesetzen, Beschlüssen und Verordnungen, die ersatzlos aufgehoben werden können. Mit anderen Worten soll unsere Gesetzessammlung einmal richtig ausgemistet werden. Denn Mist hat es wahrlich genug. Es fragt sich nun lediglich noch, ob mit einem in modernen Laufställen üblichen automatischen Schieber oder mit der Mistgabel von Hand ausgemistet werden soll. Der Staatsrat will aus formellen Gründen lieber die Mistgabel und damit das Postulat. Mir ist eigentlich egal, wie es gemacht wird, Hauptsache es wird gemacht.

Unter der Voraussetzung, dass der Staatsrat unseren Bürgern und Unternehmen verspricht, die Arbeit auch wirklich an die Hand zu nehmen und überflüssige Erlasse zur Aufhebung zu empfehlen, **bin ich bereit, die Motion in ein Postulat umzuwandeln.**

Wenn nichts passiert, muss halt in der nächsten Legislatur nachgedoppelt werden.
Ich danke Ihnen.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.). Ihre Motion, resp. Postulat wird bekämpft.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Monsieur le président, je ne combats pas cette intervention mais, comme le Conseil d'Etat la rejette, je crois qu'il y a possibilité de s'exprimer.

Pour dire que la réponse du Conseil d'Etat est tout simplement inadmissible.

On nous fait la leçon à nous, Parlement, qui sommes le Grand Conseil. Et le Petit Conseil vient nous dire: utilisez une autre voie mais pas celle de la motion, cela n'est pas correct.

Lorsqu'on fait une loi, on utilise la motion. Lorsqu'on demande d'abroger une loi, formellement une loi qui n'a plus d'intérêt, c'est également la voie de la motion.

Et puis lorsqu'on parle de la compétence exclusive du Conseil d'Etat pour les ordonnances, sans doute, mais la hiérarchie des lois veut que le Conseil d'Etat doive se soumettre au Grand Conseil qui est le législateur.

Finalement, la proposition de notre collègue Aron Pfammatter est marquée du sceau de l'intelligence. Il faudrait arriver à un certain moment que l'on ait fait complètement le toilettage et le nettoyage du Recueil systématique pour donner à ce recueil la force obligatoire, telle qu'on la connaît dans le Recueil systématique fédéral.

Fer ew, mit ew – zämu geits!

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Wir werden also über diese Motion, die in ein Postulat umgewandelt wurde, abstimmen...

Ich frage an: Wird diese Motion in Form des Postulats von jemandem bekämpft?

Dies scheint nicht der Fall zu sein und so brauchen wir nicht darüber abzustimmen. Das Postulat wird also zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

13.Postulat
des députés Aron Pfammatter (suppl.), CVPO, et Daniel Studer (suppl.), CVPO,
concernant la décentralisation de l'Administration cantonale –
où en sommes-nous à ce jour? (15.06.2012) (6.027)
(en collaboration avec le DFIS et le DTEE)

Postulat
der Grossräte Aron Pfammatter (Suppl.), CVPO, und Daniel Studer (Suppl.),
CVPO, betreffend Dezentralisierung der kantonalen Verwaltung –
wo stehen wir heute? (15.06.2012) (6.027)
(in Zusammenarbeit mit dem DFIG und dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial septembre 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat (Suppl.) Daniel Studer, CVPO:

Eigentlich sollte es uns Postulanten freuen, dass der Staatsrat unser Postulat zur Annahme empfiehlt. Da die Empfehlung aber auf einer falschen Begründung basiert, tut es dies jedoch nicht. Denn der Staatsrat ist der Meinung, dass die Dezentralisierung der Kantonsverwaltung bereits verwirklicht ist. Dies obwohl heute mehr als die Hälfte der Kantonsangestellten im Mittelwallis arbeiten. Zählt man die Lehrpersonen nicht dazu, sind es fast zwei Drittel des Staatspersonals. Mit der Antwort und der Schlussfolgerung des Staatsrats sind wir also nicht einverstanden. So wohl auch nicht der Grosse Rat, welcher bei der Entwicklung einstimmig für Eintreten gestimmt hat.

Wir sind uns durchaus bewusst, dass in der Kantonshauptstadt gewisse zentrale Verwaltungseinheiten angesiedelt sein müssen. Gleichzeitig sind wir aber auch der Ansicht, dass es bei den aufgeführten Prozentzahlen noch erheblichen Spielraum zur Dezentralisierung gibt. Ich verzichte an dieser Stelle auf erneute Aufführung der Vorteile einer dezentralen Kantonsverwaltung.

Anlässlich unserer Interpellation von 2011 haben wir den Staatsrat unter anderem angefragt, wie viele Arbeitsplätze pro Verwaltungseinheit in den drei Regionen liegen und welche Verwaltungseinheiten in welchem Zeitraum für eine Dezentralisierung in Frage kämen. Auf die erste Frage haben wir lediglich drei globale Prozentzahlen erhalten. Auf die zweite Frage haben wir die Auskunft erhalten, dass der Staatsrat den Dezentralisierungsstand für ausreichend hält. Aus diesem Grund wurde das vorliegende Postulat eingereicht.

Sollte dieses Postulat heute angenommen werden, verlangen wir vom Staatsrat, eine Antwort auf die offenen Fragen unter anderem in Form von detaillierten Zahlen und Statistiken, damit eine Dezentralisierung der Kantonsverwaltung bewerkstelligt werden kann.

Bei dieser Gelegenheit weise ich auch auf das Postulat «Jeder Peripherie ihr Zentrum» der PLR-Kollegen Favez und Centelleghé hin, welches am 16. März 2012 eingereicht wurde und ebenfalls eine Dezentralisierung zum Ziel hat. Sollten dieses und unser Postulat trotz Annahme im Parlament nicht umgesetzt werden, werden wir in dieser Sache erneut intervenieren müssen. Besten Dank für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Sie verlangen also die Abstimmung über den ursprünglichen Text (nicht im Sinne der Antwort)? Ja, wir kommen also zur Abstimmung.

Par 64 voix contre 13, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 6.027 tel que déposé par le député (suppl.) Aron Pfammatter.

**Développements: Présidence
Entwicklungen: Präsidium**

**14.Postulat
de la commission IF, par les députés Doris Schmidhalter-Näfen et
René Constantin, concernant le service de traduction de l'Etat du Valais
(15.11.2012) (6.029)**

**Postulat
der Kommission IF, durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und
Grossrat René Constantin, betreffend Übersetzungsdienst im Staat Wallis
(15.11.2012) (6.029)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

Je prends la balle au bond parce que je me dois de remplacer la vice-présidente de la commission, la députée Doris Schmidhalter-Näfen, qui était chargée de défendre ce postulat mais, comme elle est absente aujourd'hui, je le fais bien volontiers.

Pour préciser ceci: les ressources à disposition concernant le service de traduction ont fait l'objet de nombreuses interpellations, notamment dans les discussions de détail concernant le traitement des budgets antérieurs.

La commission des institutions et de la famille a analysé, elle aussi, cette problématique par le biais de son mandat de controlling des contrats de prestations.

Cette même commission a le souci que l'égalité de traitement en matière de documents mis à disposition des députés dans les deux langues soit garantie.

Trop souvent, dans le travail des commissions particulièrement, les traductions de messages, d'amendements, d'ajouts de dernière minute et autres annexes n'ont pas pu être effectuées dans des délais raisonnables.

Que l'on se comprenne bien, il n'est pas question ici de pointer du doigt le travail du Service parlementaire. Ce dernier – et nous sommes unanimes à ce sujet – donne entière satisfaction.

Non, le problème est ailleurs, au niveau des ressources externes. Ce postulat demande d'optimiser l'utilisation des ressources actuelles en créant un concept, un projet de coordination entre départements, à savoir: peut-on se montrer plus efficace avec les forces à disposition, et de porter aussi une réflexion sur l'opportunité ou non d'augmenter le nombre de traductrices et de traducteurs disponibles non seulement pour le Service parlementaire mais aussi, suivant les périodes et les besoins, pour les autres services de l'Etat du Valais.

Merci donc de soutenir ce postulat de la commission des institutions et de la famille.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Das Postulat wird nicht bekämpft und somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

15.Motion
du groupe UDC, par les députés René Rouvinez (suppl.),
Edmond Perruchoud et Nadine Reichen (suppl.), concernant la validation
des signatures des initiatives populaires et des referenda (16.11.2012) (6.030)

Motion
der UDC-Fraktion, durch die Grossräte René Rouvinez (Suppl.) und
Edmond Perruchoud sowie Grossrätin (Suppl.) Nadine Reichen, betreffend
Validierung der Unterschriften bei Volksinitiativen und Referenden
(16.11.2012) (6.030)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) René Rouvinez, UDC:

Je dois vous dire qu'en ouverture de séance ce matin, j'ai eu quelques soucis. Voyant notre Conseil d'Etat briller par son absence, je me suis demandé si, par hasard, il n'était pas toujours enseveli sous les confettis que nous avons vus hier lors du cortège de carnaval... Mais pas du tout, ils se sont présentés, ils sont là et on les en remercie.

Au niveau de la motion 6.030 concernant la validation des signatures, je me permettrai de vous dire simplement ceci: Les systèmes constitutionnels tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal sont des produits d'orfèvrerie. L'équilibre des pouvoirs est assuré par les instruments de démocratie directe que sont les droits d'initiative et le référendum.

Par comparaison, dans le système socialiste français de M. Hollande, lorsque le Parlement vote une loi (par exemple autorisant le mariage entre personnes du même sexe), la désapprobation du peuple ne peut se faire que dans la rue.

En Valais et grâce à notre démocratie directe (et n'oublions pas que, pas loin de chez nous, on se tue pour cette démocratie), c'est le référendum qui permet de soumettre au souverain, aux électrices et aux électeurs, un texte de loi dont peut-être une majorité ne veut pas.

Il faut donc toujours affiner les instruments de la démocratie directe et faciliter la consultation des citoyennes et des citoyens. C'est ce à quoi s'emploie le groupe UDC en vous proposant cette motion qui a pour objectif une plus grande sécurité juridique, tout en facilitant l'aboutissement d'un référendum ou d'une initiative.

Je me permets également en cette période électorale de vous souhaiter, et ceci tous partis confondus, une bonne suite dans vos campagnes électorales et de francs succès au soir du 3 mars.

Je vous remercie également de votre attention, merci d'accepter cette motion, et vous assure de mon meilleur souvenir car c'est pour moi la dernière intervention que je fais dans ce Parlement.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ihre Motion wird nicht bekämpft und somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

Traitements:
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen:
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

16.Postulat
du groupe PLR, par le député Olivier Delaloye, concernant: dans l'air de l'information, impliquons-nous dans une application (15.12.2011) (5.184 anc. 4.164) (en collaboration avec le DECS)

Postulat
der PLR-Fraktion, durch Grossrat Olivier Delaloye, betreffend: Gehen wir mit der Zeit – wir brauchen eine App (15.12.2011) (5.184 ehem. 4.164) (in Zusammenarbeit mit dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député (suppl.) Christophe Bessero, PLR:

Je me permets, au nom de mon collègue Olivier Delaloye, de remercier le Gouvernement pour sa réponse et de préciser qu'il a parcouru avec grand intérêt les deux applications mentionnées dans la réponse.

Il ajoute également que les inquiétudes du Conseil d'Etat sur les potentielles responsabilités juridiques d'une telle application sont justifiées.

Cependant, l'auteur du postulat se veut rassurant. D'autres applications mentionnent déjà une décharge de responsabilité à accepter lors du premier lancement ou téléchargement d'une telle application.

Je vous remercie de votre attention.

17.Postulat
de la commission 2^e lecture loi sur les agglomérations, par les députés Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Vincent Rebstein (suppl.), PDCC, et Stefan Andenmatten, CSPO, concernant les transports publics d'agglomération (13.03.2012) (5.188)

Postulat
der Kommission 2. Lesung Agglomerationsgesetz, durch Grossrätin Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie die Grossräte Vincent Rebstein (Suppl.), PDCC, und Stefan Andenmatten, CSPO, betreffend öffentlicher Agglomerationsverkehr (13.03.2012) (5.188)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial juin 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député (suppl.) Vincent Rebstein, PDCC:

C'est avec un plaisir non dissimulé que le groupe PDCC a pu constater l'acceptation de la motion transformée en postulat de la commission de deuxième lecture de la loi sur les agglomérations.

Au nom des communes des agglomérations, mais aussi au nom des communes qui organisent ensemble ou souhaitent organiser un système de transports publics performants et attractifs, je remercie le Conseil d'Etat pour sa clairvoyance.

Je suis persuadé que c'est ainsi que le maintien des populations dans les villages et communes périphériques pourra être promu et permettra ainsi de pallier les effets pervers d'une loi qui, nous l'espérons, ne verra pas le jour sous sa forme actuelle et proposée au peuple suisse.

Je remercie encore le Parlement et le Gouvernement pour leur clairvoyance dans ce dossier.

Je me réjouis de pouvoir bientôt lire les propositions qui seront faites et vous remercie pour votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Sie haben das Agglomerationsgesetz in zweiter Lesung abgeschmettert, das heisst Sie sind gar nicht eingetreten. Aus dem Grund sind wir der Meinung, dass jetzt nicht die Kommission gestützt auf dieses Gesetz eine Intervention hinterlegt. Das Gesetz wurde vom Parlament abgeschmettert und man kann jetzt nicht gestützt darauf noch etwas regeln. Wir zitieren aus dem Bericht der Kommission. Dort hat der zuständige Staatsrat Folgendes gesagt (es ging darum, dass man den Agglomerationen mehr Geld gibt): «Die Talgemeinden erhalten über die neue Regionalpolitik bereits Mittel vom Kanton und sind wichtiger Bestandteil von The Ark. Ausserdem üben sie eine hohe Standortattraktivität aus und befinden sich in einer sehr guten finanziellen Lage. Der Vorsteher des DVER weist darauf hin, dass man an der dezentralen Besiedlung festhalten wolle und deshalb nicht noch mehr Geld in die Unterstützung der Agglomerationen stecken möchte.»

Die CSPO stimmt dem Staatsrat in diesem Statement voll und ganz zu. Aus diesem Grund empfehlen wir Ihnen, das Postulat abzulehnen.

M. le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz, PLR:

J'ai prévu de prendre la parole au titre de député-suppléant chargé la dernière fois de défendre le développement de cette motion.

J'avais prévu de remercier le Conseil d'Etat pour son bon sens. Je m'aperçois à l'instant que je dois reprendre mon bâton de pèlerin.

Je rappelle ici que les communes qui sont entrées dans une agglo vont passer d'un subventionnement de transport régional à transport d'agglo, ce qui, en l'état, va faire baisser le subventionnement initial de 85 à 15%.

La motion initiée par la commission prévoyait tout simplement de maintenir cet équilibre.

Si on lit la réponse du Conseil d'Etat, on s'aperçoit à l'évidence que c'est son objectif.

Je demande donc l'acceptation de ce postulat.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Die Motion wird bekämpft...

Auf unserer Tagesordnung ist es noch als eine Motion bezeichnet, aber es wurde während der Entwicklung in ein **Postulat** umgewandelt.

Also wir stimmen über das Postulat ab.

Par 61 voix contre 36, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 5.188 de la députée Véronique Maret.

Das Postulat wird also zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

18.Postulat
du groupe CVPO, par le député Claude-Alain SCHMIDHALTER, concernant les
«nettoyages de printemps» au tunnel Gamsen (10.05.2012) (5.197)
Postulat
der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Claude-Alain SCHMIDHALTER, betreffend
Tunnel Gamsen «Frühlingsputzete» (10.05.2012) (5.197)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Das Postulat wird vom Staatsrat abgelehnt, somit bin ich auch nicht zufrieden.

Dieses Geschäft hat eigentlich im Grossen Rat nichts zu suchen. Sie haben richtig gehört! Aber wenn der Staat die Bevölkerung willentlich schikaniert, dann muss man sich dem Problem annehmen.

Die schriftliche Antwort ist vollkommen unbefriedigend und sogar falsch. Ihr könnt dies meinen Notizen entnehmen. Ich habe die Antwort zerzaust. «Lokale Rückstaus auf der Kantonsstrasse» steht geschrieben; in der Realität: Wartezeiten von bis zu 45 Minuten. Ou bien une colonne de la longueur de deux fois la piste de l'aérodrome de Sion.

«Während 16.00 bis 19.00 Uhr wird der Tunnel geöffnet», steht geschrieben. Muss eine neue Anordnung sein, denn genau in dieser Zeit gibt es den grössten Stau. Nebenbei, der Tunnel ist dann nicht nur einmal im Jahr geschlossen.

Es tut mir leid, der Schreiberling hockt wohl in Sitten, in einer geheizten Beamtenstube und kann ja das produzierte Verkehrschaos von seinem Büro aus nicht sehen, eventuell braucht es eine Webcam...

Ich sehe es von meinem Büro in Gamsen aus und dies eins zu eins. Das Volk steckt im Stau und begreift die Welt nicht.

J'ai quelques questions.

Est-ce qu'on ferme aussi les tunnels de Sion et de St-Maurice en déviant le trafic sur la route cantonale? Non, on ne procède pas comme cela. Quand on ferme un tube, on garantit la circulation dans les deux sens dans l'autre tube. Cela s'appelle «trafic à contresens».

Also zum Schluss: Aus heutiger Sicht müssen die Arbeiten im Tunnel Gamsen in der Nacht ausgeführt werden. Alles andere ist eine behördlich angeordnete Schikane. Ich bin nicht böse. Ich schlage der Regierung einen Deal vor. Bei Arbeiten im Tunnel Gamsen wird wie in der übrigen Schweiz eine Röhre gesperrt und die zweite im Gegenverkehr betrieben. Es findet keine Umleitung auf die Kantonsstrasse statt. Wenn dies die Regierung verspricht, dann ziehe ich das Postulat zurück, und sonst stimmen wir halt ab. Ein Nein zum Postulat bedeutet dann die Anordnung von einer behördlichen Schikane.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit und die Unterstützung.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je vais répondre en français et avec une voix un petit peu défaillante.

D'abord une première remarque: pour 2013, les travaux sont planifiés et il aurait de toute façon été impossible de changer quelque chose. Ce sont des travaux qui sont planifiés par l'Office fédéral des routes, qui donne mandat à l'unité territoriale chez nous qui a le mandat de l'entretien des autoroutes pour réaliser ces travaux. Ce sont des travaux sur territoire national, pour lesquels nous n'avons pas à prendre position sur la façon dont ils seront menés.

Par rapport à la comparaison avec Sion, Martigny ou Sierre, on ne peut pas comparer des situations différentes. Lorsqu'il y a des autoroutes complètes, automatiquement, on doit aménager le passage d'une voie sur l'autre et faire un «Gegenverkehr».

A Gamsen, la situation n'est pas la même. L'autoroute n'est que partielle et elle est pratiquement conjointe à la route cantonale, ce qui fait que si l'on doit travailler sur un chantier d'autoroute, c'est une logique que de ne pas laisser entrer et de simplement utiliser le contournement qui est composé par cette route cantonale. C'est une question de logique. C'est un cas qui est unique dans notre canton et c'est un cas qui correspond à la meilleure rentabilité.

Maintenant, par rapport à ce qui est fait actuellement comme travail, un tunnel est fermé complètement, le temps de réaliser les travaux de nettoyage et d'entretien de toutes les installations de ventilation et d'éclairage. Et, pendant cette fermeture, l'autre tunnel reste praticable de manière totale avec deux pistes dans le même sens. Lorsque les travaux sont finis, on inverse, on ferme le deuxième tunnel et on travaille dans le premier.

Pour répondre aux exigences du trafic, il a été décidé cette année de rouvrir le trafic de manière totale entre 16 et 19 heures tous les jours. C'est un effort qui est accepté aujourd'hui par l'ASTRA mais qui se limite donc à cette autorisation supplémentaire.

Nous avons fait une première estimation. Si nous devons changer la façon de faire, c'est une cinquantaine de milliers de francs de plus, vous me direz que ce n'est pas énorme, mais c'est également trois jours de travail en plus. Et puis, c'est une décision encore une fois qui ne nous appartiendrait en définitive pas puisque c'est sur le territoire des routes nationales.

Pour toutes ces raisons et en fonction de la situation actuelle, le Conseil d'Etat ne propose pas l'acceptation de ce postulat et vous demande de maintenir la situation actuelle, qui évoluera au fur et à mesure de l'ouverture de l'autoroute. Là bien sûr, il faut accepter le fait que la liaison avec le tunnel d'Eyholz n'est pas encore prévue dans les deux à trois prochaines années.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Ich erteile das Wort noch einmal an Claude-Alain Schmidhalter.

Herr Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Ich möchte nur materiell berichtigen.

Ich bin der Ansicht, die Autobahn A9 wird ihn Brig/Gamsen noch lange nicht fertig sein oder in Visp-Süd. Das dauert noch Jahre. Man kann doch nicht einfach das Volk – tut mir leid – schikanieren. Man muss die Arbeiten in der Nacht ausführen und dass das ASTRA vorschreibt, wann etwas gemacht werden muss, da bin ich nicht ganz sicher. Das ASTRA schreibt sicher vor, was man für Arbeiten machen muss, aber sicher nicht wann und bei welchem Verkehrsregime. Und ich muss ehrlich sagen, eine Röhre zu schliessen und die andere im Gegenverkehr offen zu lassen, das ist der gesunde Menschenverstand.

Ich halte mein Postulat aufrecht.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ich erteile das Wort noch einmal an den Herrn Staatsrat Jacques Melly.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je veux quand même préciser que si on devait appliquer cette solution, on ne solutionnerait que très partiellement puisque, au lieu d'avoir le bouchon dans un sens, on aurait deux demi-bouchons, puisque le trafic serait de toute façon divisé par deux dans un tunnel. On compliquerait ainsi certainement la réalisation de ces travaux dans un délai restreint sans apporter véritablement une plus-value.

Alors, il est clair que s'il y a d'autres solutions à étudier, on pourra se pencher là-dessus mais en tout cas, dans la connaissance et la situation actuelles, on ne peut pas accepter le postulat tel que proposé.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Ich erteile noch einmal das Wort an Herrn Claude-Alain Schmidhalter für eine kurze Berichtigung.

Herr Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Ich möchte nicht länger werden.

Mein Postulat fordert, dass die Arbeiten in der Nacht ausgeführt werden.

Über das müssen wir abstimmen.

Vielen Dank.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Herr Schmidhalter hält an seinem Postulat fest, und wir werden darüber abstimmen.

Résultat du vote: 50 oui – 50 non – 2 abstentions.

Ich werde nochmals zum Stichentscheid aufgefordert!

Par 51 voix contre 50 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 5.197 du député Claude-Alain Schmidhalter.

Somit haben wir dieses Postulat zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

19.Postulat

**des députés Manfred SCHMID, CVPO, Beat RIEDER, CVPO et cosignataires
concernant des décharges pour les matériaux d'excavation propres**

(10.05.2012) (5.198)

Postulat

**der Grossräte Manfred SCHMID, CVPO, Beat RIEDER, CVPO und
Mitunterzeichnenden betreffend Deponien für sauberes Aushubmaterial**

(10.05.2012) (5.198)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat (Suppl.) Waldemar Knubel, CVPO:

Wir danken dem Staatsrat für die Annahme unseres Postulats. Der Staatsrat zeigt damit, dass er die Zeichen der Zeit erkannt hat.

Die von uns geforderte Kommission wird von Ihnen eingesetzt, und wir erhoffen uns schon bald erste Lösungsansätze in der Deponie-Problematik.

Besten Dank.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Das Postulat wird nicht bekämpft und somit zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

20.Postulat

des députés Jérémie Pralong, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien Délèze (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant l'inventaire des sites pollués, complet? (12.06.2012) (5.204)

Postulat

der Grossräte Jérémie Pralong, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien Délèze (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend unvollständiges Kataster der belasteten Standorte (12.06.2012) (5.204)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt.

Der Staatsrat hat positiv auf dieses Postulat geantwortet und es wird so umgesetzt.

21.Postulat

des députés Manfred Schmid, CVPO, et Beat Rieder, CVPO, concernant l'aménagement complet de la route secondaire cantonale de montagne Viège – Bürchen – Unterbäch (13.06.2012) (5.205)

Postulat

der Grossräte Manfred Schmid, CVPO, und Beat Rieder, CVPO, betreffend Vollausbau der kantonalen Nebenstrasse im Gebirge Visp – Bürchen – Unterbäch (13.06.2012) (5.205)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat (Suppl.) Waldemar Knubel, CVPO:

Die Strasse Visp – Bürchen – Unterbäch ist nicht nur eine Bürchnerstrasse, sondern auch die Strasse für Eischoll, Unterbäch, Zeneggen und die Moosalpe.

In Ihrer Antwort weisen Sie auf die Durchfahrt im Weiler Zenhäusern hin, welche 2013 realisiert wird. Zudem befindet sich das wichtige Teilstück Schlüsselacker bereits in Planung. Weiter versprechen Sie den schrittweisen Ausbau dieser viel befahrenen Strecke.

Gerne erwarten wir die diesbezügliche Strategie und Terminplanung.

Aus diesem Grund und aufgrund Ihrer Versprechungen **ziehen wir das abgelehnte Postulat zurück.** Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

22.Postulat
des députés Joachim Rausis, PDCB, Jean-Albert Ferrez, PDCB, et
cosignataires concernant la route du St-Bernard – sécurisons l'axe de secours
(15.06.2012) (5.210)

Postulat
der Grossräte Joachim Rausis, PDCB, Jean-Albert Ferrez, PDCB, und
Mitunterzeichnenden betreffend Strasse am Grossen St. Bernhard –
Sicherung der Ausweichroute (15.06.2012) (5.210)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

La réponse apportée par le Conseil d'Etat à notre postulat est satisfaisante puisqu'elle n'implique pas de mesures coûteuses afin de revivre le chaos de juin 2012.

Nous faisons confiance au Service des routes et des cours d'eau et à la police cantonale pour assurer un délestage efficient par les itinéraires secondaires en cas d'événements exceptionnels sur l'axe du Grand-St-Bernard.

Cela dit, la députation démocrate-chrétienne de l'Entremont suivra attentivement l'avancement des projets routiers desservant l'ensemble du district, notamment l'axe principal du Grand-St-Bernard avec les déviations de Sembrancher, Orsières et Liddes ainsi que la route de Verbier, déviation de Villette comprise.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ihr Postulat wird vom Staatsrat angenommen und zum Vollzug überwiesen.

23.Postulat
du groupe UDC, par les députés Edmond Perruchoud et Eric Jacquod,
concernant les gares des marchandises Sierre et Sion (14.09.2012) (5.217)

Postulat
der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Edmond Perruchoud und
Eric Jacquod, betreffend Güterbahnhöfe in Siders und Sitten (14.09.2012)
(5.217)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

De quoi s'agit-il concrètement?

Nous avons en ville de Sierre, nous avons en ville de Sion ce que l'on appelle une gare marchandises, avec des locaux, avec des quais, avec des voies.

Ces localisations se sont faites à une autre époque.

Actuellement, ces gares marchandises absorbent du terrain extrêmement précieux et empêchent un aménagement du territoire harmonieux.

La réponse du Conseil d'Etat parle des «éléments débattus depuis plusieurs années», parle des «démarches en cours» pour préconiser le rejet de cette intervention.

Mesdames et Messieurs, la réponse du Conseil d'Etat est non seulement indigente, elle est trompeuse..., mais oui, Monsieur le président.

Je donne pour preuve la planification de la ville de Sierre. Rien n'est prévu pour ôter cette gare marchandises et la mettre à l'extérieur.

Je donne la planification de la commune de Sion, que M. le président Marcel Maurer m'a obligeamment remise, rien n'est prévu à cet égard.

Lorsque l'on parle des «besoins en terrains hors des centres de ville sont importants», je crois qu'il ne faut pas se moquer du monde. Lorsqu'on veut faire une gare marchandises, l'intérêt public n'a pas être démontré tellement il est évident.

Alors, je trouve, par respect, Monsieur le conseiller d'Etat Jacques Melly, vous connaissez la gare marchandises de Sierre puisque vous êtes à un jet de pierre de cet édifice, vous devez admettre cette demande, de telle manière que le Grand Conseil soit partie prenante et que, d'ici à quelques années, les gares de marchandises et de Sierre et de Sion notamment – pourquoi pas les autres – soient sorties du tissu urbain, mises à l'extérieur, où l'on enlève les problèmes de nuisances, les problèmes de dangers, etc.

Merci de soutenir cette intervention et de ramener le Conseil d'Etat à la réalité parce que si vous n'acceptez pas, c'est le peuple qui vous châtie. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Merci au député Edmond Perruchoud pour ce final encourageant!

J'aimerais, tout d'abord, le remercier pour le fond de l'intervention parce que, effectivement, c'est un vrai problème, et ce n'est pas seulement pour Sion et Sierre, il faut y ajouter Martigny et puis on parle d'une gare marchandises du Valais central. C'est un projet sur lequel nous travaillons – on l'a dit – depuis plusieurs années, l'idée était dans l'air, mais sur lequel nous travaillons activement et avec les autorités communales locales et avec un groupe de travail du Conseil d'Etat.

Et vous comprenez bien qu'avant de mettre dans les lignes directrices des villes des projets aussi importants, imaginez les propriétaires, imaginez les CFF qui sont encore propriétaires, enfin aujourd'hui c'est la Division infrastructures qui est propriétaire, il faut leur proposer des alternatives, il faut faire des analyses fines avec l'évolution locale, avec l'évolution de l'industrie locale qui les utilise aussi. Si vous prenez simplement l'agglomération sierroise, vous avez également en gare marchandises de Sierre un lieu d'arrêt de stockage avant que les trains ne repartent en direction de Chippis et de Sous-Géronde pour Constellium, il y a des places qu'il faut garder, il faut plancher quand même sur le fonctionnement de cette gare. Ensuite, il faut un projet qui puisse permettre d'englober le trafic de toutes ces infrastructures. Puis, il faut également une infrastructure qui permet non seulement d'avoir une gare ferroviaire mais également un centre de transfert rail-route parce que, aujourd'hui, c'est aussi une forme d'avenir. On se rend compte que le réseau routier va devenir de plus en plus embouteillé et qu'il faut que l'on puisse arriver avec des convois chez nous, que l'on puisse de manière extrêmement efficace faire ce transfert rail-route pour pouvoir, ensuite, gagner nos vallées latérales. Donc, tout cela nécessite une vision très large.

Quand on dit en conclusion que l'on «souhaite poursuivre ces discussions dans un climat de saine collaboration avec les autorités communales», avant de dire «et, par conséquent, on vous propose le rejet de ce postulat», d'examiner les pistes existantes avec les communes concernées hors de tout contexte de concurrence, de spéculation et hors de toute pression parce que vous imaginez que ce n'est pas si simple à la fois de trouver une localisation et d'aller expliquer à une commune que l'on va zoner pour faire une gare marchandises ou une gare de transfert rail-route, et ensuite aller mettre tous les

spéculateurs en route par rapport à tout ce qui va se passer dans les centres villes, je crois qu'un minimum de prudence est également requis dans le traitement de ce genre de dossier.

Alors, vous dire que, aujourd'hui, tant avec les communes concernées qu'au niveau de l'analyse globale, nous avançons. Ce n'est pas un refus de participation avec le Grand Conseil que nous préconisons dans le refus de ce postulat, c'est simplement qu'il y a un travail qui est en cours.

Je vous propose plutôt de répondre dans le futur peut-être à des interpellations pour donner, en fonction des possibilités d'information que j'aurai, les avancements de ce projet.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Monsieur le conseiller d'Etat, merci pour la réponse.

La chute doit correspondre avec votre propos.

Vous dites qu'il y a un vrai problème. On le soulève, vous le connaissez aussi. Vous dites que vous êtes d'accord d'associer le Grand Conseil. S'agissant de la voie du postulat qui est de demander au Conseil d'Etat d'étudier une question et de déposer un rapport, c'est-à-dire de nous garder au courant des démarches que vous allez entreprendre, conscient que ce n'est pas facile, ce n'est donc pas un refus que vous devez préconiser mais une acceptation du postulat, peut-être avec les nuances que vous avez exposées, ça ne va pas se faire par un coup de baguette magique, on en est conscient, mais il est important que le Grand Conseil soit associé à cette démarche.

Et je crois penser que vu votre autorité, vous pouvez accepter le postulat et dire que la réponse doit être comprise dans ce sens.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Monsieur le député, je suis beaucoup trop respectueux des prérogatives du Grand Conseil pour accepter un postulat auquel je ne pourrai donner suite.

Le problème: le postulat demande l'étude, un rapport, et je ne peux pas remettre un rapport sur l'état des travaux dans la situation actuelle. C'est un dossier sur lequel je veux encore travailler et qui ne peut pas, pour l'instant, être mis à disposition du public au sens du Grand Conseil puisque cela voudrait dire, je dirai, renoncer à l'intimité de ces travaux dans un premier temps.

Je dirai donc que c'est prématuré aujourd'hui que de répondre positivement à ce postulat parce que je n'ai pas la possibilité, la capacité de vous donner plus d'informations.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir stimmen über das Postulat ab.

Par 76 voix contre 27 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 5.217 du député Edmond Perruchoud.

24.Motion
des députés Beat Rieder, CVPO, et Philipp Matthias Bregy, CVPO, concernant
pas d'effet suspensif contra legem (14.09.2012) (5.219)

Motion
der Grossräte Beat Rieder, CVPO, und Philipp Matthias Bregy, CVPO,
betreffend keine aufschiebende Wirkung contra legem (14.09.2012) (5.219)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Die Zweitwohnungsinitiative hat zu einer unglaublichen Rechtsunsicherheit geführt. Die Folge davon waren haufenweise missbräuchliche Beschwerden unter anderem durch Helvetia Nostra. Nicht anders wird es beim nicht umsetzbaren Raumplanungsgesetz sein. Gerade in der Peripherie der Schweiz und insbesondere in den Berggebieten wird es wieder zu haufenweise missbräuchlichen Beschwerden kommen. Es herrscht Rechtsunsicherheit.

Und es ist unsere Aufgabe heute und hier für Rechtssicherheit zu sorgen. Hierfür braucht es schnelle Entscheide über die aufschiebende Wirkung. Denn jeder Entscheid beschleunigt das Verfahren, jeder Entscheid schafft Rechtssicherheit für den Baugesuchsteller, jeder Entscheid zwingt jene missbräuchlichen Beschwerdeführer zum Handeln, denn sie müssen diese Entscheide wieder anfechten und jeder Entscheid schützt die rechtschaffenden Bürger und damit uns alle. Die Bestimmung besteht bereits heute. Die Umsetzung ist nötig, denn es braucht eine Präzisierung und eine Verschärfung, wie es in der vorliegenden Motion gefordert ist.

Meine Damen und Herren, wenn auch Sie in dieser rechtsunsicheren Lage für mehr Rechtssicherheit sind, dann gibt es nur eines, dieser Motion zuzustimmen.

Ich danke für die Unterstützung.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Effectivement, sur le fond, cette motion est intéressante. Elle propose de raccourcir des délais, elle propose d'être plus efficace, et je crois que c'est tout à fait louable. On a souligné – je ne vais pas revenir sur le libellé – le principe: la loi sur les constructions prévoit qu'un recours ne porte pas d'effet suspensif. Par contre, la loi sur la procédure et la juridiction administratives prévoit que le recours a un effet suspensif. *Lex specialis derogat lex generalis*, c'est sûr. Donc, dans la construction, nous n'avons pas d'effet suspensif.

Le commentaire que j'ai à apporter est que les deux entités administratives qui seraient concernées par le traitement de ces recours, à savoir, d'une part, la Chancellerie d'Etat et, d'autre part, le Service des affaires intérieures, ne peuvent pas – et c'est très facile à démontrer – dans un délai aussi bref, d'une manière réaliste, traiter ces recours. Je vous rappelle que tout recours fait l'objet d'un échange d'écritures, qu'il faut qu'il y ait le recours sur le fond qui soit déposé pour qu'on puisse en prendre connaissance, analyser la chose.

Donc, c'est une illusion je dirai, c'est une bonne volonté mais ça semble, vu de l'extérieur et après avoir parlé avec les juristes de mon département, tout à fait irréaliste.

Et, en plus, on ne prévoit pas de conséquences s'il n'y a pas de respect, mettre simplement un délai supplémentaire, on peut, mais quelles conséquences? Le législateur est libre de décider d'une nouvelle réglementation mais alors il faudrait aussi qu'il y ait, je ne sais pas, une pénalité ou une conséquence réelle dans le cas de non-respect.

Alors, le risque que l'on court, c'est que, finalement, au vu de la contrainte et pour ne pas se trouver en porte-à-faux, il y ait un accord systématique, attribution de l'effet suspensif, ce qui serait tout à fait contraire au but recherché.

Donc, dans ce sens-là, c'est un petit peu délicat et on s'est posé la question: comment aller le plus possible dans le sens des intentions du motionnaire?

Ce que j'aimerais vous proposer, qui pourrait être un moyen terme, c'est de transformer cette motion en postulat.

Vous savez que nous allons procéder à la révision de la loi sur les constructions dans ces prochains mois. En principe, dans le premier semestre de cette année, on devrait avoir la première lecture. Je pourrais introduire la demande d'accélération des procédures dans le cadre de cette révision pour qu'on puisse traiter cela d'une façon logique, en disant qu'on prend en compte cette attente mais on examine clairement quels sont les délais impératifs qui pourraient être mis dans cette loi pour qu'on arrive à satisfaire aux exigences de rapidité mais aussi à satisfaire aux exigences du traitement de ces recours.

Voilà ce que j'ai à vous proposer. Cela me semble une solution qui devrait être acceptable pour les deux parties.

C'est sûr qu'on peut accepter cette motion mais elle ne me donnera quasiment pas de marge de manœuvre et puis elle nous conduira simplement à nous retrouver en porte-à-faux par rapport à la loi et de toute façon à vous proposer, lors de l'élaboration de la nouvelle loi, une variante qui serait plus compatible avec la réalité.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Ich erteile das Wort noch einmal an Herrn Grossrat Philipp Matthias Bregy.

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

In Anbetracht der Wichtigkeit dieses Dossiers dürften wir diesem Vorschlag nie und nimmer zustimmen, aber wir vertrauen auf Sie, Herr Staatsrat Melly, dass Sie dieses Problem an die Hand nehmen.

Ich möchte Ihnen aber mit auf den Weg geben, im Strafprozess beispielsweise kennen wir heute bereits für Richter wie Anwälte dreitägige Fristen. Das ist für alle machbar, warum es im Verwaltungsverfahren nicht machbar sein sollte, ist nicht klar. Zudem, das System der aufschiebenden Wirkung besteht bereits heute und wenn diese erst mit dem Entscheid getroffen wird, dann macht dieses System keinen Sinn, dann gibt es Rechtsunsicherheit und dagegen müssen wir opponieren. Ich appelliere an Sie, ich glaube an Sie. Setzen Sie das um so schnell als möglich – in Form eines Postulats oder einer Motion ist egal – das einzige was wichtig ist, die Bürgerinnen und Bürger müssen mehr Rechtssicherheit haben, damit diese Schrottgeseetze, die dort von Bern kommen, in einem vernünftigen Mass umgesetzt werden können. Ich danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Herr Staatsrat, wünschen Sie noch einmal zu antworten?

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Est-ce qu'on peut considérer qu'on transforme cette motion en postulat et que, de notre part, nous allons l'intégrer dans le traitement?

J'aimerais rappeler l'efficacité qui a été manifestée, je crois qu'on peut le dire, par les différentes instances de l'Etat dans le traitement des dossiers en liaison avec la Lex

Weber et partiellement avec la LAT, justement pour qu'il y ait vraiment un désir de garantir cette sécurité du droit et l'efficacité autant que faire se peut.

Je crois qu'on l'a vraiment démontré durant ces derniers mois et c'est dans ce sens-là que nous aimerions aller de l'avant avec la nouvelle loi sur les constructions.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir haben festgestellt, Sie nehmen das Anliegen als Postulat auf.

Als Postulat wird es nicht bekämpft und somit zum Vollzug überwiesen.

Développements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

25. Interpellation

du groupe CSPO, par les députés Georges Schnydrig et German Gruber (suppl.), concernant: qui s'engage en faveur des intérêts agricoles et touristiques du canton relatifs aux concepts à adapter pour le lynx, le loup et l'ours? (13.11.2012) (5.222) (en collaboration avec le DEET)

Interpellation

der CSPO-Fraktion, durch die Grossräte Georges Schnydrig und German Gruber (Suppl.), betreffend: Wer setzt sich für die kantonalen landwirtschaftlichen und touristischen Interessen beim anzupassenden Konzept Wolf, Luchs, Bär ein? (13.11.2012) (5.222) (in Zusammenarbeit mit dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

Die Landwirtschaftspolitik steht bedingt durch die Agrarreform 2014-2017, den vom Kanton in Auftrag gegebenen Alpbewirtschaftungsplan und das anzupassende Konzept Wolf, Luchs und Bär vor grossen Herausforderungen. Stichworte wie Landschaftsqualitätsprojekte als Subventionsausgleich zu den wegfallenden Viehbeiträgen und die neuen Nutzungsformen der Alpen muss der Kanton im Interesse der Walliser Landwirtschaft umgehend einer Lösung zuführen. Die Kritik der landwirtschaftlichen Verbände, welche bei bereitstehenden Ökovernetzungsprojekten bisher vergebens auf die kantonale Umsetzung und Unterstützung gewartet haben, aber auch die Sorge vieler Landwirtschaftsbetriebe nach den zukünftigen Nutzungsformen der Alpsommerung müssen ernst genommen werden. Eine klare Antwort auf die Frage nach den Landschaftsqualitätsprojekten konnten die Vertreter der kantonalen Dienststellen an der Präsidentenkonferenz der Oberwalliser Landwirtschaftskammer im Januar 2013 nicht geben. Der Kanton ist gefordert, die Zeit drängt und ein rasches Handeln muss oberstes Ziel der Dienststelle sein.

Beim anzupassenden Konzept Wolf, Luchs und Bär als Ausführungsinstrument zur neuen Jagdverordnung ist ebenfalls Handlungsbedarf angesagt. Am vergangenen Montag hat die strategische Kommission Landwirtschaft mit Herrn Reinhard Schnydrig vom BAFU, den Verantwortlichen des Alpbewirtschaftungsplans und mit der AGRIDEA eine Koordinationssitzung abgehalten, um eine Bestandesaufnahme der heutigen und zukünftigen Ausrichtung vorzunehmen. Die genannten Sitzungsteilnehmer waren sich einig,

dass der Einbezug der Landwirtschaft in das anzupassende Konzept Wolf, Luchs und Bär von zentraler Bedeutung ist. Die Landwirtschaftsvertreter haben die notwendige Erfahrung und die Kenntnis, welche erforderlich ist, um die berechtigten Anliegen der Landwirtschaft in das anzupassende Konzept einzubringen.

Wir wissen, dass Herr Peter Scheibler in diesem Dossier gute Arbeit leistet, dass er aber nicht alle Bereiche alleine abdecken kann. Wir verlangen deshalb vom Staatsrat, die Walliser Landwirtschaft in dieses Dossier einzubeziehen, damit diese zusammen mit dem WWF, der Pro Natura, der Jagd Schweiz und dem schweizerischen Schafzuchtverband die Weichen in die richtige Richtung stellen kann.

Ich danke.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBUE):

Die aufgrund der neuen Jagdverordnung erforderlichen Anpassungen der bestehenden Konzepte Wolf, Luchs und Bär erfolgen entweder in Form von neuen abgeänderten Konzepten oder in Form einer Departementsverordnung auf Bundesebene. Die zuständige Abteilung des BAFU wird den oder die entsprechenden Entwürfe zu diesen Dokumenten ausarbeiten und danach bei den interessierten Kreisen, namentlich den Kantonen in die Vernehmlassung schicken. Vor der Erarbeitung des Entwurfs durch das BAFU findet in der Regel eine Sitzung der Grossraubtiergruppe Schweiz statt. In dieser Arbeitsgruppe sind die spezialisierten Organisationen KORA und AGRIDEA, die Umweltverbände, die Kantone mit regelmässiger Wolfspräsenz durch deren Jagdverwaltungen sowie die Landwirtschaft vertreten. Die Landwirtschaft wird durch das Bundesamt für Landwirtschaft sowie durch den Präsidenten des Schweizerischen Schafzuchtverbands vertreten.

Im Rahmen der kantonalen Vernehmlassung werden die kantonalen landwirtschaftlichen und touristischen Interessen von den zuständigen Dienststellen eingebracht werden können. Der Staatsrat wird danach eine koordinierte, also den verschiedenen Eingaben Rechnung tragende Stellungnahme zuhanden der Bundesbehörde abgeben. Die kantonalen Landwirtschafts- und Tourismusverbände haben in jedem Falle die Möglichkeit, ihre Interessen über deren jeweiligen nationalen Verband einzubringen. Anlässlich der letzten Vernehmlassung wurden die kantonalen Verbände der von der Wolfspräsenz am meisten betroffenen Kantone vom Bund direkt ins Vernehmlassungsverfahren mit einbezogen. Anlässlich der Jahressitzung mit dem BAFU wird der Kanton die Möglichkeit der direkten Stellungnahme für die kantonalen Verbände beim BAFU beantragen.

Der Staatsrat vertritt in diesem Verfahren seine bisherige Meinung, welche ein konfliktfreies Zusammenleben zwischen Mensch und Wolf als längerfristig kaum möglich betrachtet. Demzufolge muss der Wolfsbestand so klein als möglich gehalten werden und der Kanton wird sich für die hierfür erforderlichen Massnahmen im Bereich der Regulation einsetzen.

26.Postulat

de la députée Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la création de commissions régionales des constructions (14.11.2012) (5.223)

Postulat

von Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Schaffung regionaler Baukommissionen (14.11.2012) (5.223)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Das obere Goms hat mit einer fortschrittlichen Praxis im Bereich des Bauwesens auf sich aufmerksam gemacht. Sie haben eine regionale Fachkommission mit einem vollamtlichen Bauverwalter geschaffen. Die Gemeinden folgen den Empfehlungen dieser Kommission. Dieses Vorgehen ist nachahmenswert und sollte in allen weiteren Regionen des Wallis Einzug finden.

Die Auflagen und Anforderungen, die an die Raumplanung und an die Baugesuche gestellt werden, sind für die Gemeinden, besonders für Kleinstgemeinden, immer aufwendiger und ohne fachliche Hilfe eine Überforderung. Sehr oft werden Baugesuche mit fehlender Sorgfalt geprüft, Bauabstände nicht regelkonform eingehalten, nachbarschaftliche Rechte und Interessen missachtet. Mit den Veränderungen, welche die Zweitwohnungsinitiative und die zukünftige Raumplanung mit sich bringen, wäre die Schaffung solcher regionalen Kommissionen erst recht sinnvoll und könnten zu einer Aufwertung der Dorfbilder führen und das Bauwesen unterstützen. Unabhängige regionale Fachkommissionen können einen objektiveren Gesamtblick garantieren und für die Bauwilligen und Angrenzer wäre die Rechtssicherheit garantiert.

Ich bitte den Staatsrat, in einem Bericht an den Grossen Rat aufzuzeigen:

1. wie er für das Bauwesen eine interkommunale Zusammenarbeit fördern will;
2. wie er zusammen mit den Wirtschaftsregionen Richtlinien für die Gemeinden und Regionen unter 2'000 Einwohner ausarbeiten will, wo solche Zusammenarbeit sinnvoll und notwendig wäre.

Ich danke dem Staatsrat für die Behandlung meines Vorstosses.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Ihr Postulat wird bekämpft.

Herr Grossrat Fredy Arnold, SVPO/Freie Wähler:

Geschätzte Frau Mooser Theler, der Grundgedanke von Ihnen ist auf den ersten Blick gar nicht so schlecht und das Beispiel vom Goms mag gut und recht sein.

Was aber uns von der SVPO/Freie Wähler stört, ist, dass jedes Baugesuch noch eine dritte Bürokratie nach Gemeinde und Kanton überstehen muss. Dies hätte zur Folge, dass wir für die vollamtlichen Bauverwalter neue Arbeitskräfte brauchen würden, was automatisch auch das ganze Baugesuch verteuern würde. Auch würden die Bauarbeiten des Baugesuches eine längere Zeit in Anspruch nehmen.

Auf freiwilliger Basis wie im Goms kann das ruhig weiter betrieben werden und ist lobenswert. Doch wir von der SVPO/Freie Wähler sind der Meinung, dass das heutige System von Gemeinden und Kanton genügt und sind gegen ein staatliches neues Gesetz.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Régis Perrin, UDC:

L'UDC a toujours été et reste attachée à une politique de proximité, donc à l'autonomie des communes car nous pensons que, en principe, plus les décisions sont prises proches des citoyens, plus elles ont de chance d'être adaptées à leurs besoins. Mais, évidemment, il y a des situations où, pour différentes raisons, les communes souhaitent unir leurs efforts. Pour cela, à l'UDC, nous croyons à la collaboration qui peut prendre les formes les plus diverses et nous n'avons rien contre les fusions pour autant qu'elles ne soient pas forcées.

Mais, ce que nous ne voulons pas, c'est des solutions venues d'en-haut, de cette politique volontariste que l'Alliance de gauche semble appeler de ses vœux. Ce que nous ne voulons pas non plus, c'est que les communes de ce canton soient dépossédées de l'une

des dernières compétences importantes qu'il leur reste à côté de l'aménagement du territoire. Ce que nous ne voulons pas non plus, c'est que l'on continue à multiplier les couches, si j'ose dire, entre les institutions traditionnelles de notre pays (communes, cantons, Confédération) avec des entités sans légitimité, ni contrôle démocratique, où règnent les fonctionnaires et surtout les technocrates.

L'UDC croit encore à la proximité et à la liberté des communes. Nous croyons qu'il y a, à la tête des communes de ce canton, des élus responsables et surtout capables de traiter les demandes d'autorisation de construire convenablement et surtout dans l'intérêt des citoyens.

Nous disons donc non aux constructions idéologiques imposées d'en-haut et non à ce postulat qui, avec la gauche, est un fossoyeur des communes valaisannes.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Erno Grand, CVPO:

Die CVPO bekämpft ebenso dieses Postulat.

Das Postulat fordert den Staatsrat auf, dem Grossen Rat aufzuzeigen, wie er die interkommunale Zusammenarbeit, insbesondere im Bauwesen fördern will.

Das Postulat ist überflüssig, bringt nichts Neues oder etwas was nicht heute schon machbar wäre:

1. Die Postulantin selber weist auf die ausserparlamentarische Kommission R21 hin. Diese Kommission befasste sich intensiv mit Vorschlägen, die den Gemeinden aufzeigen soll, wie administrative Arbeiten, so zum Beispiel auch das Bauwesen, interkommunal besser gelöst werden könnten. Somit ist der Zweck dieses Postulats erkannt und wird in diesem Sinne dann in diesem Parlament behandelt werden.
2. Das Postulat ist ebenso überflüssig, weil die bestehenden Gesetze und Möglichkeiten den Gemeinden bereits heute diese Möglichkeit gibt, kommunale Aufgaben im Verbund zu lösen. Diese Freiheit wird schon lange von Kommunen genutzt, so im Schul- und Sozialwesen aber auch im Bauwesen, wie dies die Postulantin in ihrem Postulat erwähnt.

Aus all diesen genannten Gründen ist die CVPO gegen dieses Postulat und bittet um ihre Unterstützung.

Danke.

M. le député François Bressoud, PDCB:

La démarche de la députée Helena Mooser Theler est intéressante et mérite certainement une réflexion.

La postulante étaye ses propos en s'appuyant sur le rapport final de la commission R21 pour relever une politique volontariste en matière de fusions.

Il ne faut pas oublier que ce qui peut convenir pour une région comme le Haut-Valais avec ses particularités ne correspond pas forcément à une autre, telle que le Bas-Valais, avec d'autres contraintes, et imposer un principe général pour tout un canton peut être contreproductif.

La R21 est une réflexion globale et elle doit être travaillée de manière globale avec le respect des particularités des différentes régions.

Le groupe PDCB a décidé de ne pas entrer en matière concernant toutes les interventions en relation avec la R21.

Si chaque député vient avec sa solution ou son correctif à apporter à la R21, cela ne va pas fonctionner.

Le dossier sera traité lors de la prochaine législature. Alors, laissons le Parlement faire son travail et, à n'en pas douter, il saura répondre aux besoins des futures communes.

De ce fait, le groupe PDCB vous demande de classer ce postulat au stade du développement.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Das Postulat ist also bekämpft; wir kommen zur Abstimmung...

Frau Mooser Theler wünscht noch einmal das Wort.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich stelle fest, die Einsprecher sind mit mir ein Stück weit einig, dass eine Problematik besteht und weisen auf die Kommission R21 hin.

Ich hoffe, dass es in diesem Rahmen dann noch einmal überprüft wird und aus diesem Grund **ziehe ich das Postulat zurück**.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Damit brauchen wir nicht darüber abzustimmen.

27. Interpellation

**des députés Bernard Rey, PLR, Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
et Aristide Bagnoud (suppl.), PDCC, concernant l'accès routier (14.11.2012)
(5.224)**

Interpellation

**der Grossräte Bernard Rey, PLR, Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
und Aristide Bagnoud (Suppl.), PDCC, betreffend Strassenzustand
(14.11.2012) (5.224)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Bernard Rey, PLR:

Le texte de notre intervention me paraissant clair, je ne vais pas abuser de votre temps.

Aussi, au nom des co-auteurs Georges Emery et Aristide Bagnoud et au nom de la population locale, mais aussi au nom des nombreux touristes, je remercie par avance M. le conseiller d'Etat Jacques Melly pour les réponses qu'il donnera quant à l'état pour le moins dégradé de cet axe routier Lens – Crans-Montana.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Le député Bernard Rey souligne un problème réel et l'état partiellement insatisfaisant de la RC79 Lens – Crans-Montana.

En fait, le tronçon concerné est long d'environ 5 km et les déficits de qualité, qui nécessiteraient une remise en état, portent sur un peu plus de 3,5 km, en fait 3,7 km.

Peut-être juste pour mémoire, dès 2002 et jusqu'à ce jour, les tronçons à la sortie de Lens et à l'entrée de Crans ainsi qu'un tronçon que vous connaissez qui s'appelle

«Pahier du Bisse jusqu'à Prés de Crans» et «Les Essampilles», tous dans une zone à bâtir et pour environ 1,9 km, ont été remis en état, pour mémoire toujours, pour un montant de 3,2 millions.

Pour la période 2013-2016, nous avons prévu d'intervenir par étapes sur le tronçon «La Gouille – Pahier du Bisse» – c'est la partie située en forêt – sur environ 1,3 km pour un montant prévisible d'environ 3,6 millions.

En ce qui concerne le dernier tronçon d'un demi-kilomètre «Pahier du Bisse», on le planifie après 2016 parce que, avec le service, nous désirons connaître le développement de la zone à bâtir qui sera traversée et évaluer les implications sur le concept général et puis bien sûr sur le détail des travaux à entreprendre.

Je précise encore que des contacts annuels sont pris d'une manière très étroite avec la commune de Lens et que, en outre, il y a actuellement la modification du carrefour avec la route cantonale Sierre – Chermignon – Crans qui est à l'étude.

28.Postulat

**des députés Manfred Schmid, CVPO, Beat Rieder, CVPO, et cosignataires
concernant l'évitement Gampel/Steg A509, le raccordement de Niedergesteln
à la route cantonale T9 (15.11.2012) (5.225)**

Postulat

**der Grossräte Manfred Schmid, CVPO, Beat Rieder, CVPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Umfahrung Gampel/Steg A509 – Anschluss
Niedergesteln Kantonsstrasse T9 (15.11.2012) (5.225)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Sehr oft werden unsere Staatsräte hier im Grossratssaal zu Recht oder zu Unrecht kritisiert. Heute können wir einmal etwas Positives berichten.

Der Industriestandort Steg/Niedergesteln ist eine wahre Erfolgsgeschichte. Der Staatsrat hat in den letzten vier Jahren zusammen mit den Gemeinden dort mehrere hundert Arbeitsplätze geschaffen. Diese Erfolgsgeschichte hat aber auch ihren Preis und zwar in einem erhöhten Verkehrsaufkommen in der Gemeinde Niedergesteln. Ein guter Industriestandort mit hohem Wachstumspotenzial muss entsprechend auch erschlossen werden. Und diese Erschliessung liegt auf dem Tisch und ist eine Teilrealisation des Projekts A509.

Was ist der Clou an dieser Sache? Wenn Sie ein Projekt auflegen müssen, das Bewilligungsverfahren durchführen müssen, dann haben Sie eine Vorlaufzeit von vielen Jahren. Der Staatsrat hat heute ein bewilligtes Bauprojekt der A509 auf dem Tisch und kann dieses Bauprojekt aus der Schublade ziehen und die Erschliessung dieses Industriestandorts bevorzugen. Gleichzeitig könnte er mit dem Bau der Autobahn A9 in diesem Gebiet, der im Gange ist, hier Synergien schaffen und Kosten sparen.

Wir empfehlen Ihnen das Postulat zur Annahme und hoffen, dass der Staatsrat hier schnell und gründlich abklärt und die Arbeiten an die Hand nimmt.

Ich danke Ihnen.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

29.Motion

**du groupe PLR, par les députés Brigitte Diserens et Xavier Mottet (suppl.),
concernant la Commission cantonale des constructions (15.11.2012) (5.226)**

Motion

**der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Brigitte Diserens und Grossrat (Suppl.)
Xavier Mottet, betreffend kantonale Baukommission (15.11.2012) (5.226)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Brigitte Diserens, PLR:

A chaque session – et là j'exagère à peine – on reparle de la Commission cantonale des constructions, soit par la commission de gestion, soit par des interventions parlementaires. A croire qu'il y a quand même là quelques légers dysfonctionnements.

Alors, on va en ajouter un à la liste.

Vous pouvez lire dans le texte déposé qu'il y a un problème avec l'inventaire des biens immobiliers privés classés et répertoriés. C'est assez grave car le propriétaire qui voit son bien classé ou répertorié n'est souvent pas ou peu averti et, après avoir pris quelques renseignements, en fait, on ne sait pas trop comment cela se fait. Il n'y a pas de règle claire et pas de discussion possible. Votre bâtiment est soudain répertorié, vous ne le savez pas, vous voulez le transformer, l'entretenir, eh bien!, vous devez vous plier au bon vouloir de la Commission des sites, avec ses appréciations et ses décisions, et toute la subjectivité que cela comporte.

C'est une sorte finalement d'expropriation car j'ai appris par un autre service, celui de l'énergie, que certains propriétaires laissent alors s'écrouler leurs maisons faute de pouvoir les rénover à cause des règles imposées par cette commission.

Alors, oui, il faut préserver notre patrimoine, mais avec bon sens et en accord avec les propriétaires.

Vous l'aurez remarqué, aucune demande de subventions n'est faite dans cette motion. Il est plus important, à mon sens, d'avertir, pour le futur et rétroactivement, tous les propriétaires de biens classés ou répertoriés et de leur expliquer ce que cela implique et ce qui peut être fait, cela pour le respect de la propriété dans notre canton.

Je vais conclure en tenant une promesse que j'ai faite à mon chef.

Je ne fais jamais les salutations d'usage, alors je vais faire les adieux d'usage.

Monsieur le président, Messieurs les conseillers d'Etat, Chers collègues, adieu et merci!

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Ihre Motion wird bekämpft.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Wir haben die Motion von Frau Diserens zur Kenntnis genommen, aber wir sehen das Problem nicht in gleicher Linie, weil in der Motion nicht unterschieden wird, um welche Inventare es eigentlich geht: um solche von nationaler Bedeutung, von kantonaler Bedeutung oder von kommunaler Bedeutung.

Denn im kantonalen Gesetz über den Natur- und Heimatschutz ist in Artikel 9 die Zuständigkeit für das jeweilige Klassierungsverfahren geregelt. Die Gemeinden haben das im Rahmen ihrer Raumplanung und gemäss der Baugesetzgebung zu machen. In der Verordnung über den Natur- und Heimatschutz wird das Klassierungsverfahren für Gebäude im kantonalen Interesse geregelt. Die Gemeinden werden in diesem Verfahren von Beginn

an miteinbezogen. Das Verfahren für Objekte von kommunaler Bedeutung ist durch Artikel 12 ff. der Bauverordnung geregelt. In allen jetzt zitierten Verfahren gibt es eine öffentliche Auflage mit Publikation im Amtsblatt und in der jeweiligen Territorialgemeinde. Jedermann hat ein Anrecht, Einsprache zu machen und so kann somit seine Rechte bestens wahrnehmen.

Geschätzte Damen und Herren, Eigentum verpflichtet. Wir sind überzeugt, dass die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen genügen. Wir teilen die Besorgnis, dass Eigentümer nicht immer wissen, was passiert, aber ich denke, mit einem neuen System werden die Gemeinden derart eine neue Administration aufbauen müssen, obwohl eigentlich das heute bestehende Verfahren den Ansprüchen schon genügt.

Aus diesem Grund empfehlen wir Ihnen, die Motion abzulehnen. Danke.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Die Motion wird also bekämpft, und wir kommen zur Abstimmung.

Par 71 voix contre 37 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 5.226 de la députée Brigitte Diserens.

Die Motion wird zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

30.Postulat

du groupe UDC, par les députés Nadine Reichen (suppl.), René Rouvinez (suppl.) et Edmond Perruchoud, concernant l'horaire CFF de poche – la désertification du district de Sierre (15.11.2012) (5.227)

Postulat

der UDC-Fraktion, durch Grossrätin Nadine Reichen (Suppl.) sowie die Grossräte René Rouvinez (Suppl.) und Edmond Perruchoud, betreffend SBB-Taschenfahrplan – der Bezirk Siders steht mit leeren Taschen da (15.11.2012) (5.227)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

La mobilité en cette période de facilité dans les déplacements est devenue un argument important pour ceux qui travaillent. Tous, cependant, ne disposent pas d'une voiture pour se déplacer et l'usage du train est un plus pour ceux que l'on appelle vulgairement les «pendulaires».

Disposer d'un horaire de trains, d'autant plus lorsque l'on peut jouir d'un horaire de travail mobile, est devenu une exigence capitale. Dès lors, l'horaire CFF sous la forme d'un petit outil de poche, dont disposent les principales villes de Suisse, est devenu un plus indispensable pour tous ceux qui ne sont pas branchés et, pire encore, qui ne disposent pas d'un iPhone ou autre outil moderne.

Or, à notre grande stupéfaction, depuis 2011, la ville de Sierre a disparu de cet outil de poche, privant les usagers de la région de ce support indispensable à leur vie active professionnelle ou autre.

Dès lors, la seule bouée de sauvetage pour tous ces braves gens de la région sierroise apparaît être le Conseil d'Etat que le groupe UDC sollicite pour trouver une réponse adéquate à cette lancinante question pour tous ces travailleurs.

Merci d'avance.

M. le député (suppl.) Pascal Dubosson, PDCB:

Tout d'abord, une précision concernant ces horaires de poche. On parle bien ici des horaires intervalles. Martigny, Sion, Viège et Brigue en ont un alors que les villes de Monthey, St-Maurice et Sierre en sont dépourvues.

N'ayant pas tout en main pour me prononcer, je me suis permis d'envoyer un mail au service de communication des CFF. J'ai eu une réponse en moins de 12 heures. Je vous partage ici quelques considérations des CFF, agréementées de la position du groupe PDC du Bas-Valais.

En effet, depuis 2011, la ville de Sierre n'a plus son horaire intervalle. Cependant, ce n'est pas un oubli des CFF mais une décision réfléchie. Ils ont souhaité se concentrer sur des supports plus modernes, les applications pour Smartphones en priorité. Des critères de fréquentation ont décidé les CFF à ne plus faire d'horaires pour Sierre, ainsi que pour d'autres villes comme Aigle ou la Chaux-de-Fonds.

Il y a bien eu des protestations mais principalement venant des milieux politiques; seulement une cinquantaine de réactions directement des clients. Il faut savoir que ces horaires sont souvent jetés après une seule utilisation.

La conclusion des postulants par rapport au démantèlement de la gare de Sierre est complètement infondée. En effet, depuis 2008, la gare de Sierre bénéficie d'un meilleur service avec un cadencement à 30 minutes et les CFF prévoient un accroissement de la fréquentation plus élevé en Valais que pour le reste de la Suisse. Et tout est mis en œuvre pour réduire progressivement le temps de trajet en direction de Genève.

Pour ces raisons, le groupe DC du Bas-Valais combat ce postulat afin de ne pas perdre plus de temps avec cette question.

Je suis prêt à transférer le mail des CFF aux postulants et aux personnes intéressées.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Das Postulat ist also bekämpft.

Ich erteile das Wort noch einmal an Frau Grossrätin (Suppl.) Nadine Reichen.

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

Je regrette un petit peu cette intervention qui est surtout branchée sur les outils qui sont modernes et j'aimerais vraiment avoir une réponse du Conseil d'Etat.

Merci.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin (Suppl.).

Der Staatsrat wird zu diesem Zeitpunkt keine Antwort geben, und wir müssen über das Postulat jetzt abstimmen.

Par 73 voix contre 34 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 5.227 de la députée (suppl.) Nadine Reichen.

**31.Postulat
des députés Edmond Perruchoud, UDC, Christophe Perruchoud, PLR, et
Marcel Bayard, PDCC, concernant la route cantonale 44 – espaces de
délestage (15.11.2012) (5.228)**

**Postulat
der Grossräte Edmond Perruchoud, UDC, Christophe Perruchoud, PLR, und
Marcel Bayard, PDCC, betreffend Einspurstrecken auf der Kantonsstrasse 44
(15.11.2012) (5.228)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Pour comprendre le problème, il faut le poser. Il s'agit d'une route cantonale de déviation des villages de Réchy, Chalais, Grône, etc. et plus spécifiquement le tronçon à la hauteur des villages de Chalais et de Réchy.

Notre collègue Christian Favre de Chippis s'est associé à ce postulat et ne l'a pas signé pour des raisons de disponibilité. Par contre, l'excellent président de la commune de Grône nous est solidaire.

Lorsque vous êtes à la hauteur de l'église de Chalais en direction de Sion, si vous devez tourner à gauche, toute la circulation est bloquée car il n'y a pas possibilité de devancer par la droite. Si vous continuez en direction de Réchy-centre, la même problématique se pose. Par contre, à la sortie de Réchy-ouest, une ligne de présélection a été créée.

Je dois vous rendre attentifs qu'au niveau de la sortie de Réchy-centre, il y eut déjà un mort du fait de véhicules qui sont mal perçus.

Les conséquences sont relativement graves et les solutions relativement simples.

Je crois penser que M. le conseiller d'Etat Jacques Melly se souvient de l'époque où il amenait ses cars dans la région et que c'était toujours gênant de devoir arrêter la circulation qui est censée aller à 80 km/h, ce qui cause des risques particulièrement importants de dommages aux personnes et aux choses.

Je vous prie donc sagement, comme vous avez déjà accepté de telles matières, d'accepter ce postulat.

Si, par hypothèse, l'ineptie vous venait de le combattre, vous répondrez dans la postérité.

M. le député Jean Rossier, PDCC:

Je parle pour la postérité!

Avec ce postulat, nous nous trouvons typiquement devant une interpellation et non un postulat.

Les intervenants nous demandent ni plus ni moins ou demandent plutôt au Conseil d'Etat qu'il entreprenne des études dans un secteur qui n'est pas nécessairement connu des députés. Donc, faute de connaissance géographique des lieux, même si la description a été donnée passablement détaillée tout à l'heure – il aurait peut-être encore fallu un point pour être sûr des bons endroits –, on ferait un vote totalement à l'aveugle des études qui devraient être entreprises obligatoirement puisqu'elles auraient déjà l'aval du Parlement.

A ce stade, c'est au Conseil d'Etat et aux communes concernées, et à lui et à elles seuls, de pouvoir initier des démarches.

Le Parlement, s'il dit oui à ce postulat, n'est pas crédible.
C'est pourquoi le groupe PDCC vous propose le rejet de celui-ci à ce stade.
L'interpellation, pour nous, eut été la bonne démarche.
Merci de m'avoir écouté.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Que mon ami Jean Rossier, député de longue expérience, ait l'honnêteté de dire que ce qui le dérange dans ce postulat, c'est qu'il émane du groupe UDC.

J'ai souvenir, lors de la première session de ce Grand Conseil, d'une intervention que je ne qualifierai pas de Jean Rossier, alors il se retrouve maintenant sur la même longueur d'ondes.

Mais je souhaite que ce Grand Conseil reste digne jusqu'au bout et constate que, tout à l'heure, lorsque l'on parlait du postulat concernant la route secondaire Viège – Bürchen, qui a été retiré j'en conviens, mais le postulat a été déposé, est-ce que la géographie vous amenait à reconnaître la route secondaire Viège – Bürchen?

Lorsque, tout à l'heure, notre élégant collègue Pascal Bridy de Savièse (Copacabana!...), postulat 2.231 sur les motoneiges, on n'est pas venu parler d'interpellation ou de postulat.

Et, finalement, nous avons accepté tout à l'heure, sous la parole convaincante de notre collègue Beat Rieder, le postulat 5.225 évitement de Gampel – raccordement de Niedergesteln. Alors, si l'on connaît peut-être l'évitement de Gampel, pour ceux dont les connaissances géographiques sont défaillantes, le raccordement de Niedergesteln est un peu plus discutable, et ce postulat a été accepté.

Lorsqu'on nous fait la leçon, Monsieur le député Jean Rossier, que ce serait l'interpellation et non pas le postulat, alors l'interpellation est une demande d'explications à l'adresse du Conseil d'Etat.

Ce n'est pas une demande d'explications, c'est une demande d'action, et la demande est formulée par un postulat qui est une demande au Conseil d'Etat d'étudier une question déterminée. C'est l'objectif de l'instrument parlementaire que nous avons étudié.

Mesdames et Messieurs, acceptez ce postulat.

A défaut – tout à l'heure, j'ai dit que le Conseil d'Etat serait châtié –, vous serez châtiés.

M. le député Jean Rossier, PDCC:

Je crois que notre collègue Edmond Perruchoud s'est trompé de cible. Jusqu'ici, dans notre Parlement, je me suis toujours attaché à attaquer quand je pouvais ou quand c'était nécessaire du texte et non pas des personnes.

Il se trouve ici que ce n'est absolument pas le groupe UDC qui a déposé ce postulat, mais ce sont trois députés, ce que tout le monde peut lire.

Alors, je ne vois pas où est la problématique entre le député Jean Rossier et le député Edmond Perruchoud. Alors, je maintiens le combat.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Also kommen wir jetzt zur Abstimmung.

Par 63 voix contre 45 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 5.228 du député Edmond Perruchoud.

Das Postulat wird zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

32. Interpellation

des députés Jérémie Pralong, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant un réseau de mesure sur la qualité de l'air représentatif de l'ensemble de notre canton (15.11.2012) (5.229)

Interpellation

der Grossräte Jérémie Pralong, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend repräsentative Luftqualitätsmessung (15.11.2012) (5.229)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt, und ich erteile es an den Herrn Staatsrat für die Beantwortung.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

La demande des interpellateurs porte sur l'installation d'une nouvelle station de mesure de la qualité de l'air représentative des vallées latérales du sud du canton.

Il faut savoir que le réseau de surveillance de la qualité de l'air a fait l'objet d'un réexamen complet, il y a trois ans, entre 2010 et 2011. En analysant les résultats obtenus dans les différentes stations depuis le début des années nonante, on a constaté qu'il y avait des doublons. Cet examen a été mené en parallèle par le Service de la protection de l'environnement et par un bureau spécialisé.

On en a conclu qu'il y avait trois stations: Tourtemagne, Les Agettes et Evionnaz, qui pouvaient être fermées, tout en conservant un réseau de mesure suffisant et performant.

Les résultats de la qualité de l'air de Tourtemagne et d'Evionnaz étaient similaires à ceux obtenus à la station de Saxon et ceux de la station des Agettes correspondaient très largement à ceux des deux autres stations rurales d'altitude.

On a fermé donc ces trois stations et cela a d'ailleurs été mentionné dans le rapport de controlling des comptes 2010 et 2011 et dans les rapports annuels sur la qualité de l'air.

En redimensionnant le réseau, on a procédé à des économies. On a pu utiliser de manière optimale les ressources et assurer un équipement complet à toutes les stations de mesure avec un appareillage d'analyse encore plus performant. En outre, on a pu réallouer une partie des moyens économisés au contrôle de rejets polluants dans l'industrie et l'artisanat.

Actuellement, le réseau cantonal compte 7 stations fixes, soit 3 stations rurales d'altitude (Eggerberg, Montana et Les Giettes), 2 stations de plaine à proximité industrielle (Brigerbad et Massongex), une station rurale de plaine à Saxon et une station urbaine à Sion.

Ce réseau cantonal est complété par 2 stations fédérales, une tout près d'ici à l'aérodrome de Sion et l'autre au Jungfrauoch, et la station vaudoise qui se trouve en rive droite du Rhône, tout près du Centre mondial du cyclisme.

A côté de cela, il faut ajouter la station mise en place à Monthey pour la durée du chantier d'assainissement de la décharge du Pont-Rouge et 2 stations mobiles placées actuellement dans la région de Viège pour évaluer l'évolution de la qualité de l'air avant et après l'ouverture de l'autoroute.

En conclusion, en altitude, l'air est d'excellente qualité. Il y a un problème avec l'ozone mais ce n'est pas une problématique locale, celle-ci est à résoudre à l'échelle européenne. Une station d'altitude au sud du canton n'apporterait pas pour nous, de la part

des spécialistes, d'informations essentielles supplémentaires correspondant au respect des normes en matière de qualité de l'air. Elle aurait un intérêt scientifique pour estimer les apports d'ozone depuis le sud des Alpes mais, on l'a dit, ce n'est pas pour nous une priorité cantonale en matière de protection de l'air.

Par contre, le Service de la protection de l'environnement examinera la possibilité de mener des campagnes de mesure limitées en fonction de la disponibilité des 2 stations mobiles et puis des ressources budgétaires allouées.

33.Postulat

des députés Bernhard Erpen (suppl.), CVPO, Philipp Matthias Bregy, CVPO, Jean-Marie Schmid, CVPO, Daniela Bodenmüller (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant à 30 km/h sur les routes cantonales (16.11.2012) (5.230) (en collaboration avec le DSSI)

Postulat

der Grossräte Bernhard Erpen (Suppl.), CVPO, Philipp Matthias Bregy, CVPO, Jean-Marie Schmid, CVPO, Grossrätin Daniela Bodenmüller (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Tempo 30 auf Kantonsstrassen (16.11.2012) (5.230) (in Zusammenarbeit mit dem DSSI)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Es geht nicht darum, dass wir im Oberwallis auf den Kantonsstrassen flächendeckend neue Verkehrsschikanen fordern – es gibt deren zurzeit zur Genüge.

Worum geht es? Die Stadt Sitten hat den Wakkerpreis 2013 erhalten. Wir gratulieren alle dazu! Teile des innerstädtischen Strassennetzes von Sitten wurden als Tempo 30 Zonen ausgestaltet. Die steigern die Verkehrssicherheit, die Aufenthaltsqualität und die Zentrumsfunktion unserer Hauptstadt. Die Stadt Köniz hat 2012 den Wakkerpreis erhalten. Auch hier war eine Strassenraumgestaltung mit einer Tempo 30 Zone Bestandteil der Stadtgestaltung. Nun, unser Postulat zielte dahingehend, jene Gemeinden zu unterstützen, welche innerhalb ihres Gemeindegebiets für kurze Abschnitte der Kantonsstrasse eine ähnliche Optimierung der Orts- und Verkehrssituation anstreben, bzw. eine Verkehrsberuhigung herbeizuführen gewillt sind.

Tempo 30 Zonen sind möglich und existieren in Brigerbad, in Ausserberg, in Oberwald; in allen Fällen hier sind das natürlich keine Durchgangsstrassen, sprich Transitstrassen. Vorbehalte gegenüber weiteren restriktiven Verkehrsregelungen auf Kantonsstrassen überwiegen gemäss unseren Gesprächen zurzeit. Interne Lösungen sind jedoch möglich.

Konsequenz: **Wir ziehen das Postulat zurück.**

Danke.

34.Postulat

des députés Felix Ruppen, CVPO, Diego Wellig, CSPO, Philipp Matthias Bregy, CVPO, et Diego Clausen, CSPO, concernant Naters: un petit détour plutôt qu'un chaos de circulation (16.11.2012) (5.231)

Postulat

der Grossräte Felix Ruppen, CVPO, Diego Wellig, CSPO, Philipp Matthias Bregy, CVPO, und Diego Clausen, CSPO, betreffend Naters: kurze Umfahrung statt Verkehrschaos (16.11.2012) (5.231)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Wieso eine Prüfung der Umfahrung von Naters dem grössten Dorf im Oberwallis?

Der Verkehr nach Mund, Birgisch und dem Natischerberg und all seinen Weilern wie Hegdorn, Moos, Geimen bis zum Tourismusort Blatten-Belalp läuft mitten durch das grösste Dorf im Oberwallis mit ca. 9'000 Einwohnern: Naters. In den nächsten zwei Jahren werden in Blatten ein Reka-Dorf, die Überbauung «Bergquell» und viele Wohngebäude realisiert. Im Sommer 2013 wird eine Gondelbahn von Blatten auf die Belalp gebaut, welche dem Tourismus als Motor dient und viele Gäste anlocken soll.

Durch dieses grosse Verkehrsaufkommen ist die Sicherheit der Anwohner der Blattenstrasse und dem Dorfzentrum von Naters nicht optimal oder nicht gewährleistet. Und die Umfahrung des grössten Dorfes macht wirklich Sinn.

Wir Postulanten möchten **das Postulat in eine Interpellation umwandeln** und danken für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Die Form der **Interpellation** wird also nicht bekämpft und damit an den Staatsrat überwiesen.

Traitements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

35.Postulat

du groupe PDCB, par les députés Jérôme Buttet et François Bressoud, concernant des transports d'énergie respectueux de la santé et de l'environnement (14.06.2011) (4.131)

Postulat

der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Jérôme Buttet und François Bressoud, betreffend gesundheits- und umweltfreundlicher Stromtransport (14.06.2011) (4.131)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt, und ich gehe davon aus, dass Sie mit der Antwort des Staatsrats einverstanden sind.

36.Postulat

**du groupe PLR, par les députés Charles-Albert Gillioz (suppl.) et Frédéric Delessert, concernant les campings-caravanings: une composante essentielle de notre économie touristique (15.06.2011) (4.133)
*(en collaboration avec le DTEE)***

Postulat

**der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Charles-Albert Gillioz (Suppl.) und Frédéric Delessert, betreffend Camping- und Caravanningplätze: ein wichtiger Pfeiler unserer Tourismuswirtschaft (15.06.2011) (4.133)
*(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)***

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz, PLR:

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève que tout existe, mais également qu'une certaine clarté serait utile.

En ce sens, l'Association valaisanne des campings-caravanings remercie le Conseil d'Etat pour sa volonté d'éditer une directive allant dans le sens de ses attentes.

Merci.

Développements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

37.Postulat

**des députés Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
Reinhold SCHNYDER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: ne laissons
pas à l'abandon les centres de nos villages (14.11.2012) (4.229)
*(en collaboration avec le DTEE)***

Postulat

**von Grossrätin Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Grossrat Reinhold SCHNYDER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend
Dorfkerne nicht verlottern lassen (14.11.2012) (4.229)
*(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)***

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mit diesem Postulat möchten wir die Wohnattraktivität in Dorfkernen verbessern und einen Beitrag zur Lösung für die teilweise stark vernachlässigten alten Dorfzentren einbringen.

Immer häufiger ist zu beobachten, dass die Dorfkerne sich entvölkern, weil sie unattraktiv geworden sind. Die alten leerstehenden Gebäude entsprechen nicht mehr den Ansprüchen und Wohnbedürfnissen der heutigen Bevölkerung. Sanierungen sind sehr teuer. Die Bewilligungsverfahren oft langwierig und kompliziert, nicht selten sind Einsprachen von allen Seiten vorprogrammiert. Unser kompliziertes Erbrecht vereinfacht die Sache auch nicht.

Für das Auge jedes Beobachters zeigt sich ein trostloses und düsteres Bild, das dem Tourismuskanton schadet und unserem Image abträglich ist.

Hier sollte etwas unternommen werden, damit es sich lohnt, in diese Gebäude zu investieren. Die Gemeinden brauchen hier die Unterstützung von Seiten der Kantonsbehörden. Es müssen Konzepte für die nachhaltige Entwicklung der alten Dorfkerne erarbeitet werden. Diese Vorschläge müssten das Potential der bestehenden Baustruktur und deren Veränderbarkeit aufzeigen. Sanierungen, Umbauten inkl. möglichen Anbauten, aber auch Abbrüche zur Schaffung von Freiräumen sollten ins Auge gefasst werden. Damit wäre die Schaffung von sehr attraktivem Wohnraum möglich. Auch ergäbe sich hier für den Hochbau, der in den nächsten Jahren im Wallis abflachen wird, ein neues Betätigungsfeld.

Deshalb stellen sich für uns folgende Fragen:

1. Ist der Kanton bereit, die Gemeindebehörden bei der Ausarbeitung von Konzepten für die Dorfkerne zu unterstützen?
2. Wie können Gebäudesanierungen in Dorfkernen erleichtert und gefördert werden?
3. Kann ein Merkblatt für sanierungswillige Bauherren ausgearbeitet werden?
4. Welche finanziellen Anreize könnten von Seiten des Kantons für eine Sanierung der alten Gebäude angeboten werden?
5. Besteht schon eine gesetzliche Grundlage dafür?

Wir danken dem Staatsrat für die Behandlung unserer Fragen und Anliegen.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Les libéraux-radicaux ont à cœur que l'Etat se concentre sur ses tâches primordiales, sur ses tâches centrales.

Nous parlons ici de bâtiments privés, de bâtiments qui appartiennent à des individus et c'est à ces individus qu'incombe la responsabilité de les entretenir et de procéder aux investissements nécessaires.

Nous refusons l'idée que nous prenions dans la poche de certains par le biais de l'impôt pour subventionner d'autres pour des bâtiments privés.

Nous refusons l'idée aussi d'ouvrir la porte à de nouvelles subventions sans caractère d'investissement qui ne manqueront pas d'alourdir le budget de l'Etat alors qu'il y a des tâches beaucoup plus importantes que l'Etat doit mettre en œuvre.

Enfin, nous tenons, comme c'est le cas pour la LAT entre Confédération et cantons, à ce que nous respections totalement la répartition des tâches entre canton et communes. Les centres de village ne sont pas une tâche cantonale et ce n'est pas au canton de financer la rénovation des façades.

Mesdames et Messieurs, pour toutes ces raisons, nous vous invitons à refuser ce postulat.

M^{me} la députée (suppl.) Muriel Favre-Torelloz, PDCB:

Ce postulat soulève le problème réel d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti dans de petites communes de plaine et de montagne.

Reste à déterminer à qui incombe la responsabilité de remise en état de ce patrimoine essentiellement privé.

Poser la question, c'est déjà presque y répondre.

Si une démarche devait être prise pour redonner un petit coup de jeune aux cœurs de nos villages, elle ne pourrait se faire par un subventionnement étatique. Ce n'est pas au législatif de se substituer aux communes et aux privés.

De plus, ce postulat donnera une opportunité à tous les propriétaires qui ont négligé l'entretien de leur propriété pour des raisons économiques ou autres de refaire leur bâti aux frais de l'Etat créant ainsi une inégalité de traitement entre propriétaires fonciers.

Et, pour terminer, les services concernés de l'Etat ont déjà pris la mesure de ce problème puisqu'un groupe de travail a été nommé dans le but d'établir un *vade-mecum* à l'intention des communes et des propriétaires pour remédier à cette situation.

Ce postulat est donc en cours de réalisation quant à son aspect pratique.

Le groupe DC du Bas vous propose donc de le refuser.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin (Suppl.).

Das Postulat wird also bekämpft, und wir werden darüber abstimmen.

Par 81 voix contre 19 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.229 de la députée Helena Mooser Theler.

38.Motion

des députés Urs KUONEN, CVPO, Rainer STUDER (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant: simplifier les acquits de récolte (14.11.2012) (4.230)

Motion

der Grossräte Urs KUONEN, CVPO, Rainer STUDER (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend weniger Aufwand für die Erntebescheinigungen (14.11.2012) (4.230)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und somit wird die Motion zur Behandlung an den Staatsrat überweisen.

39.Postulat

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député (suppl.) Gilbert TRUFFER, concernant les centrales hydrauliques à tourbillons comme partie intégrante du tournant énergétique (15.11.2012) (4.231)

Postulat

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert TRUFFER, betreffend Vortex-Wasserkraftwerke als Bestandteil der Energiewende (15.11.2012) (4.231)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Energiestrategie 2050 wird die Energieproduktion komplett verändern. Alternative und erneuerbare Energien werden massiv an Bedeutung gewinnen. Das ist eine sehr grosse Chance für den Kanton Wallis.

Das vorliegende Postulat stellt Ihnen eine eher wenig bekannte, aber sehr effiziente Variante eines Kleinkraftwerks im Bereich der Wasserkraft vor. Wasserwirbelkraftwerke oder Vortex-Wasserkraftwerke können auf kleinem Raum Leistungen von 2 bis 150 kW erreichen. Vortex-Anlagen können mit einer geringen Fallhöhe von 1 bis 3 Meter und einer Wassermenge von 0,5-20m³/s ökonomisch und ökologisch effizient Strom produzieren. Der Gestehungspreis liegt ungefähr bei 12 Rappen pro kWh. Das Problem der Restwassermenge entfällt, weil das Wasser direkt wieder an den Fluss zurückgegeben wird. Für Fische sind die speziell konstruierten Turbinenräder kein Hindernis und immer passierbar.

Gerade in Flüssen wie der Vispa oder im grossen Teil der Rhone mit geringer Fallhöhe wären diese Anlagen ideal. Der Strom wird produziert indem ein Wirbel entsteht und im Wirbel ist eine Turbine installiert. Das ist so, wie wenn Sie in Ihrer Badewanne das Wasser ablassen und dann entsteht ein Wirbel – mit dem können Sie Strom machen.

Ich lade den Staatsrat ein, auf dem Gebiet des Kantons Wallis geeignete Standorte ausfindig zu machen, in denen der Bau und Betrieb solcher Anlagen Sinn macht und dies in einem Bericht festzuhalten.

Für die Unterstützung für mein Postulat danke ich Ihnen herzlich.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

40.Motion

**des députés Laura KRONIG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Reinhold SCHNYDER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires
concernant l'introduction d'une taxe d'incitation hors budget sur l'électricité
(15.11.2012) (4.232)**

Motion

**von Grossrätin (Suppl.) Laura KRONIG, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrat
Reinhold SCHNYDER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden
betreffend Einführung einer budgetneutralen Lenkungsabgabe auf Strom
(15.11.2012) (4.232)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich entwickle hier die Motion auch im Namen von Laura Kronig, die heute nicht anwesend sein kann.

Adolf Ogi hat es bereits mit dem Eierkochen vorgeführt und erst recht seit Fukushima und dem Entscheid vom Bundesrat, aus der Atomenergie auszusteigen, wird es immer wieder propagiert: das Energiesparen. Was wir hier heute vorschlagen, ist ein budgetneutrales Instrument, welches Stromsparer belohnt und Stromschleuderinnen zur Kasse bittet.

Wie funktioniert es? Jeder Bewohner bezahlt mit der Stromrechnung pro kWh ein paar Rappen zusätzlich. Damit wird der Strommarktfonds gespeist. Ende Jahr wird der Fonds geleert und jede Bewohnerin bekommt einen fixen Betrag. Dadurch erhält jemand, der einen durchschnittlichen Stromverbrauch hat, gleich viel zurück, wie er einbezahlt hat. Wer weniger Strom als der Durchschnitt bezieht, wird belohnt: Die Kopfprämie ist höher, als was er einbezahlt hat. Umgekehrt hat ein Bewohner mit überdurchschnittlichem Stromverbrauch mehr einbezahlt als die Kopfprämie. Dadurch werden klare Anreize geschaffen, Strom zu sparen.

Was wir hier präsentieren, hat sich in der Praxis bereits bewährt. Basel-Stadt hat den Stromsparerfonds Lenkungsabgabe bereits 1999 eingeführt und sehr gute Erfahrungen gemacht.

So ist der administrative Aufwand gering und der Stromsparerfonds ist budgetneutral. Die Abgabe wird direkt über die Stromrechnung eingezogen und von der Stromgesellschaft in globa an den Fonds überwiesen. Da der Betrag proportional zur kWh ist, braucht es keine aufwendigen Berechnungen. Ende Jahr wird der Betrag im Fonds durch die Bevölkerungszahl ge- und verteilt. Wie Basel zeigt, decken die Zinsen den administrativen Aufwand. Somit muss der Staat keinerlei Geld sprechen, der Fonds ist selbsttragend und budgetneutral.

Auch Unternehmen zahlen in den Fonds ein und erhalten Geld daraus. Hier wird das Geld proportional zu den Arbeitsplätzen ausbezahlt, wodurch diejenigen Unternehmen belohnt werden, welche Arbeitsplätze schaffen und halten.

Für energieintensive Branchen müssen Sonderregelungen gelten, um deren Produktion nicht übermässig zu verteuern. Auch hier können wir von den Erfahrungen Basels-Stadts profitieren, welche ebenfalls über Unternehmen mit energieintensiven Produktionen verfügt.

Der Stromsparfonds ist ein ökonomisches Lenkungsinstrument, welches budgetneutral sowie selbsttragend ist und klare Anreize schafft, Strom zu sparen.

Besten Dank für die Unterstützung unserer Motion.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihre Motion wird bekämpft.

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

Le groupe DC du Bas combattra une motion qu'il considère comme un brin populiste, électoraliste, et surtout dont la pertinence et l'efficacité ne sont de loin pas démontrées.

Sur le fond, le contexte par rapport au canton de Bâle est bien différent.

En effet, lorsque le prix de l'électricité baissa fortement, au milieu des années nonante, Bâle adopta une voie quelque peu différente des autres cantons: le prix de l'électricité fut, certes, baissé, mais une taxe d'incitation de valeur égale fut instaurée afin que cette baisse n'entraîne pas un énorme gaspillage d'électricité.

Le contexte, aujourd'hui, est totalement différent puisque, pour 2013 par exemple, l'Association des entreprises électriques suisses ne prévoit qu'une légère baisse de 1% pour un ménage ordinaire, bien éloignée des fortes baisses des années nonante.

En outre, contrairement à ce qu'avancent les auteurs de la motion, il est fort probable que les coûts de mise en application d'une telle taxe soient supérieurs aux économies réalisées.

Enfin, toute la question de l'appréciation et de la mesure de l'économie réalisée n'est pas abordée par les motionnaires. Traitera-t-on, par exemple, de la même manière l'économie réalisée sur un quatre pièces et demie habité par un couple sans enfant que celle réalisée sur un quatre pièces et demie habité par un couple avec trois enfants?

Pour conclure, gouverner, c'est prévoir, et le PDC en a l'habitude. Or, comment faire de la prévision lorsque, comme c'est le cas en l'espèce, aucun chiffre n'est apporté par les motionnaires?

En réalité, pour le ménage moyen, cette motion ne constituera rien moins qu'un impôt déguisé. Le groupe DC du Bas n'en veut pas.

Merci donc de combattre avec nous cette motion.

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC:

Cette motion nous demande d'introduire une taxe sur l'électricité en Valais.

Le groupe DC du centre pense que cette motion est inutile et dommageable pour notre canton et pour son économie.

Dans un premier temps, il faut souligner que les entreprises prennent déjà des mesures d'économie d'énergie. Il est dans la logique de faire des économies, dans une entreprise, là où c'est possible, et le compte électricité fait déjà partie des domaines visés par ces économies. Les ménages aussi sont sensibilisés aux économies d'énergie; ils changent les ampoules à forte consommation par des ampoules plus économiques, pour ne citer que cet exemple.

De plus, le prix de l'électricité va continuer à fluctuer et une augmentation à long terme est à prévoir. Cette augmentation servira déjà de levier pour inciter les plus récalcitrants à réfléchir aux économies d'énergie.

Nous pouvons encore ajouter que cet outil a déjà été prévu par la Confédération dans sa stratégie énergétique 2050. L'introduire en Valais créerait un doublon qui prêterait encore plus notre canton.

Pour ne parler que de nos entreprises, elles souffrent déjà du franc fort et de leur comparaison avec l'Europe. Elles ont pris des mesures et ont travaillé dur pour essayer de minimiser ces effets. Les récompenser en ajoutant une taxe..., merci pour le cadeau.

Enfin, je me pose la question de savoir qui va payer cette taxe. On peut imaginer que les gros consommateurs participeront le plus à ce fonds. Toutefois, la motion demande que ces gros consommateurs bénéficient d'un régime d'exception.

Il ne resterait donc que les consommateurs «normaux» – entre guillemets – qui alimenteraient ce fonds. Après déduction des frais administratifs, je ne suis pas sûr qu'il reste beaucoup d'argent à la fin de l'année à redistribuer aux quelques bénéficiaires.

Alors, pour éviter l'augmentation du CO_2 , évitons de créer une usine à gaz administrative, et je vous invite à rejeter cette motion.

Merci.

Herr Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:

Lenkungsabgaben werden gewöhnlich zum Schutz der Umwelt und gegen bestimmte Produkte oder Stoffe erhoben. Dagegen ist absolut nichts einzuwenden. Die Lenkungsabgabe hat aber einen bitteren Beigeschmack: der einer versteckten Steuer. Sie ist aber auch ein Instrument, um eine bestimmte Masse zu manipulieren. Das Ziel ist es – hier in diesem Fall – den Konsumenten, also uns, ein Verhalten aufzuzwingen und in unserer freien, unternehmerischen Entscheidungsfähigkeit einzuschränken.

Genauso verhält es sich mit dieser Motion, die entwickelt werden soll. Wir sind nun Mal in einen Wasserschlosskanton geboren. Aus dem Wasser ziehen wir unsere Energie. Darauf haben wir unsere Existenzen gebaut. Mit Strom werden Arbeitsplätze gesichert, die Arbeitsplätze dieser Menschen, die die Motionäre eigentlich vertreten sollten, die grosse Masse der Arbeitnehmer, die Sie, die Linke, eigentlich hier vertreten sollten und die wir von der CVPO vertreten.

Gerade bei uns im Wallis, mit der ganz speziellen, oft sehr schwierigen Topographie benötigen wir in verschiedensten Lagen preiswerten, nicht zusätzlich versteuerten Strom. Unsere Walliser Wirtschaft steckt momentan ein bisschen in Schieflage. Diese schwierige Situation erlaubt keine Experimente, schon gar nicht solche, die die Leistungsträger zusätzliche belasten.

Im Tourismus, in den unterschiedlichsten Industriebetrieben, aber auch in der Landwirtschaft sind wir auf uneingeschränkten, sauberen Strom, den wir notabene haben, angewiesen. Diesen bereits heute gebeutelten Erwerbsbranchen wollen Sie nun zusätzliche Knüppel zwischen die Beine werfen. Nein danke – nicht mit uns!

Bergbahnen, Hotels, Ferienhäuser, Eigentums- und Ferienwohnungen spielen bei uns die entscheidende Rolle. Chalets, Maiensässe, kleine Detail- und Einzelhandelsbetriebe sind auf preiswerten Strom und dessen uneingeschränkten Zugang angewiesen. Diese wollen Sie bestrafen?

Es ist zum «rot» Ärgern. Mit dieser Motion wollen die von der Linken wieder einmal Gelder umverteilen, Gelder die uns Arbeitsplätze sichern, Gelder die Sie nicht haben und noch schlimmer Gelder, die Ihnen nicht zustehen.

Die CVPO bekämpft mit Entschiedenheit diese unsinnige, kostentreibende Motion, die nichts anderes als ein nächster Schritt in die Richtung eines Sozialstaats ist. Ich danke.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

A la surprise générale, le groupe PLR s'oppose aussi à cette taxe Robin des Bois qui consiste à prendre de l'argent chez ceux qui ont un comportement qui ne colle pas avec la vision du monde de l'Alliance de gauche.

C'est le marché qui fixe le prix de l'électricité, et c'est très bien ainsi, surtout quand on est un canton qui vit aussi de la production électrique.

J'aimerais simplement – pour ne pas redire tout ce qui a été dit – relever une phrase de la motion qui nous dit que le prix de l'électricité est trop bas en Suisse. Eh bien!, pour une fois que quelque chose ne coûte pas cher en Suisse, s'il vous plaît ne placez pas une nouvelle taxe dessus!

Herr Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Ich denke, es wäre eigentlich überflüssig zu erwähnen, dass wir von der Fraktion SVPO/Freie Wähler diese unsinnige Umverteilungsmotion entschieden bekämpfen.

Wenn ich solche Begehren lese, dann frage ich mich ernsthaft, was mich als Bürger als nächstes noch alles erwartet. Die Linke Allianz macht sich Sorgen um die «zu tiefen» Strompreise in der Schweiz. Dazu sage ich Ihnen Folgendes: Ich weiss gar nicht, für was Sie diese Lenkungsabgabe noch wollen. Denn mit dem Atomausstieg, der von SP und CVP massgeblich befürwortet wurde, wurden ja für steigende Strompreise bereits die denkbar günstigsten Voraussetzungen geschaffen. Die Strompreise in der Schweiz werden steigen, da gebe ich Ihnen Brief und Siegel drauf und das haben wir bereits Ihnen zu verdanken. Und jetzt wollen Sie noch eine Lenkungsabgabe einführen, ein bürokratisches Monstrum, eine einzige Gelverschlingungsmaschine, die den anständigen Bürgern noch mehr Geld aus den Taschen holt.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler sagt Nein zu noch mehr staatlich verordneter Abzockerei. Lenken wir diese Lenkungsabgabe dorthin, wo sie hingehört: Nach links, zurück an den Absender.

Danke.

M. le député Charles Clerc, UDC:

J'ai raccourci mon texte au strict minimum parce que je ne veux pas répéter tous les arguments qui ont été dits.

Bien sûr, l'UDC s'oppose à cette taxe.

L'Alliance de gauche nous dit que cela n'est pas un impôt. Mais, appelez cela comme vous voulez, au final, c'est toujours le même qui va payer, c'est-à-dire le consommateur.

Le groupe UDC bien sûr s'oppose à cette motion.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Die Motion wird also bekämpft und wir kommen zur Abstimmung.

Par 79 voix contre 16 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 4.232 de la députée (suppl.) Laura Kronig

41. Interpellation

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Reinhold SCHNYDER et Helena MOOSER THELER, concernant la loi sur l'aménagement du territoire et la réduction des zones à bâtir (15.11.2012) (4.233)

Interpellation

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Reinhold SCHNYDER und Grossrätin Helena MOOSER THELER, betreffend Raumplanungsgesetz und Reduzierung von Bauzonen (15.11.2012) (4.233)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Das Raumplanungsgesetz ist im Vorfeld der kantonalen Wahlen ein für uns Walliser wichtiges Thema.

Es ist offensichtlich, dass viele Walliser Gemeinden zu grosse Landreserven eingezont haben. Schon das alte Raumplanungsgesetz schrieb vor, dass nur für einen Bedarf für die nächsten 15 Jahre Land eingezont werden dürfe. Die Gemeinden mit ihren Raumplanern haben sich nicht darum gekümmert, der Staat hat die zu grossen Zonen homologiert und der Bund hat die überdimensionierten Bauzonen im Rahmen der Homologation des kantonalen Richtplans ebenfalls akzeptiert.

Viele Bürgerinnen und Bürger haben ihr eingezontes Land mit Hypotheken belastet oder selbes im Rahmen von Erbteilungen als Bauzone bewertet. Vorzunehmende Rückzonungen ergeben einige Probleme. Weiter hat die grosse Mehrzahl der Walliser Gemeinden im Rahmen der vorgegebenen gesetzlichen (alten und neuen) Bestimmungen keinen Bedarf, zusätzlich Land einzuzonen, und bei den Eigentümern einen Mehrwert abzuschöpfen, wie dies das neue Gesetz als Möglichkeit vorsieht.

Es kann nicht ausgeschlossen werden, dass am 3. März das Gesetz angenommen wird.

Mir ist klar, dass es schwierig ist, Antworten auf die gestellten Fragen zu geben. Trotzdem: «gouverner, c'est prévoir». Worauf hat der Staatsrat bereits Antworten, oder in welcher Richtung sind Lösungsansätze da?

Ich danke dem Staatsrat für eine entsprechende Stellungnahme.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Die Fragen, die gestellt worden sind, sind selbstverständlich von höchster Aktualität. Darum versuchen wir auf Ihre Fragen, so weit wie möglich, Antworten zu geben. Allerdings sind wir derzeit eher damit beschäftigt, uns mit sachlichen Argumenten gegen diese Revision zu wehren und vor allem diese Argumente in den Vordergrund zu rücken.

Bezüglich der Bauzonen wurde über das gesamte Kantonsgebiet gesehen seit rund einem Vierteljahrhundert praktisch kaum mehr vergrössert. Vor 30 Jahren ging man vielerorts von einer stärkeren ökonomischen (vor allem in den Tourismusgemeinden) und einer stärkeren demographischen Entwicklung aus. Insbesondere im ländlichen Raum ist dies nicht eingetroffen. Der heutige Zustand ist zudem auch das Resultat unserer geographischen und soziokulturellen Gegebenheiten, welche dazu führten, dass der Kanton Wallis einen Wohneigentumsanteil von fast 70% aufweist. Während dieser 25 Jahre konnten zahlreiche Bodenbesitzer ihr Grundstück überbauen, während andere aufgrund der moderaten Preise Bauland oder Wohnungen kaufen konnten. Aus diesem Blickwinkel betrachtet ist der Staatsrat der Ansicht, dass der Erhalt der Bauzonenflächen im Hinblick auf die Weiterführung einer wohneigentumsfreundlichen Politik eben nicht nur als Schlamassel angesehen werden darf.

Zu den Fragen 2 und 3 über das Ausmass der allfälligen Rückzonungen können wir heute noch keine Aussagen machen und deshalb haben wir uns auch immer geweigert, in diesen Zahlensalat, der vorherrscht, noch eine Sосse hinzuzugeben. Hier fehlen nämlich die Angaben zur Berechnung der Dimensionierung von Bauzonen sowie zur Berechnung des Bedarfs für die nächsten 15 Jahre. Im Falle einer Annahme des Gesetzesentwurfs sieht Artikel 15 Absatz 5 vor, dass Bund und Kantone zusammen technische Richtlinien für die Zuweisung von Land zu den Bauzonen erarbeiten, namentlich die Berechnung des Bedarfs an Bauzonen. Und die Übergangsbestimmungen zur Gesetzesänderung sehen weiter vor, dass die Kantone innert 5 Jahren nach Inkrafttreten der Änderung ihre Richtpläne anpassen. Dabei sind für die Umsetzung in die Zonennutzungspläne, eins bis zwei Planungsperioden, das heisst 15-20 Jahre, vorgesehen.

Zu den Fragen 4 und 5: Artikel 5 Absatz 1bis des Gesetzesentwurfs hält fest, dass durch die Einnahmen aus der Abgabe, einbezahlt an den Staat, mindestens die Mehrwerte bei neu und dauerhaft einer Bauzone zugewiesenem Boden ausgeglichen werden müssen. Für das Wallis wären die Einnahmen aus dieser Abgabe sicherlich nicht ausreichend. Für das Wallis sind – wie gesagt – verschiedene Fragen nicht geklärt und deshalb auch unsere ablehnende Haltung. Es ist nicht geregelt im Gesetz, ob in jedem Fall Entschädigungen zu leisten sind für Rückzonungen; es ist nicht geregelt, wo diese Rückzonungen zu erfolgen haben; es ist weiter nicht geregelt, auf welcher Stufe diese Entscheide zu fassen sind, ob auf Stufe Gemeinde, auf Stufe Urversammlung oder Generalrat. Und deshalb können wir hier auf diese Fragen noch keine Antworten geben, weil das Gesetz selbst diese Antworten nicht gibt und es gibt Strafrechtsprofessoren in der Schweiz, die sagen, wenn dieses Gesetz angenommen werden würde, müsste man praktisch eine Anschlussgesetzgebung machen, um diese wichtigen Prinzipien zu regeln und deshalb kann man nicht von einer qualitativ hoch stehenden Gesetzgebungsarbeit sprechen, die da in Bern gemacht wurde.

Also viele Fragen sind offen. Wir werden uns für jede Situation vorbereiten. Wir sind auch am Überlegungen machen, also wir werden sicher nicht unvorbereitet in die nächste Phase gehen, sollte es zu einer Annahme des Gesetzes kommen. Wir sind allerdings zuversichtlich, dass unsere Argumente gehört werden. Wir haben uns immer gegen dieses Gesetz gewehrt, und wir werden uns vorbereiten auf diese Eventualitäten und auch entsprechend kommunizieren.

42.Postulat

**du groupe CSPO, par le député Gilbert LORETAN, concernant les expatriés,
une ressource inexploitée (15.11.2012) (4.234)**

Postulat

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Gilbert LORETAN, betreffend
Abgewanderte – eine brachliegende Ressource (15.11.2012) (4.234)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Gilbert Loretan, CSPO:

Fähigkeiten und Kompetenzen stellen eine Ressource dar, die auch in der Ferne von Nutzen sein kann – sei dies für die Imagepflege oder als Fachwissen, das bei Bedarf beigezogen werden kann. Ergänzend zu bisherigen Bemühungen, die Abgewanderten zur Rückkehr zu bewegen, haben deshalb verschiedene Regionen und Kantone begonnen, den Kontakt zu diesen im Rahmen von Netzwerken zu verstärken.

Der Kanton Uri beispielweise pflegt seit einigen Jahren ein Netz von Botschaftern, die sich durch eine enge Verbundenheit im und zum Kanton auszeichnen.

Das Botschafternetzwerk nutzt das Potential der kantonsverbundenen Persönlichkeiten, um den Standort ihres Kantons weiterzuentwickeln. Es schafft dafür konkrete Möglichkeiten indem es die Verantwortung für den Wissensaustausch übernimmt und das gesammelte Wissen weiterverwendet.

Die Botschafterinnen und Botschafter sehen sich in der Verantwortung, das Image ihres Kantons zu verbessern und Ideen für Verbesserungen einzubringen. Die Ziele können erreicht werden durch ein Botschafternetz, das sich aus Persönlichkeiten zusammensetzt, die sich durch eine enge Verbundenheit im und zum Kanton auszeichnen. Ihr Wissen und ihre persönlichen Kontakte tauschen sie untereinander aus und stellen diese dem Kanton Wallis zur Verfügung.

Die durch die Botschafter bereitgestellten Informationen und geschaffenen Kontakte können durch die Wirtschaft beziehungsweise durch die Wirtschaftsförderung genutzt werden. Der Transfer dieser Informationen und Kontakte findet unter anderem mit Workshops und Veranstaltungen statt. Das Botschafternetz vereinigt Kompetenzen unterschiedlicher Art. Diese sollen für die Verbesserung der Lebensqualität in unserem Kanton zu Verfügung stehen.

Das moderne Wallis vernetzt sich. Über ein weltweites Netzwerk erfolgt ein Austausch von verschiedensten Informationen zwischen Exilwalliserinnen und Exilwalliser. Dabei erneuern, pflegen und stärken sie ihre Beziehungen untereinander und zur gemeinsamen Heimat.

Mit dem Aufbau dieses Botschafternetzes wird der Informationsaustausch gestärkt und durch ein aktuelles Jobangebot von Walliser Unternehmen auch die (Rück-)Gewinnung von Wissen (Braingain) gefördert.

Wir ersuchen den Staatsrat, den Aufbau eines Netzwerks im Kampf gegen den Braindrain zu prüfen und ein Konzept auszuarbeiten, wie man die brachliegende Ressource der Abgewanderten Walliserinnen und Walliser besser nutzen kann.

Ich danke für die Annahme des Postulats und die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

43. Postulat

**des députés Gilbert LORETAN, CSPO, Beat RIEDER, CVPO, Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, et cosignataires concernant le réseau de fibre optique du Haut-Valais, un soutien par le canton (15.11.2012) (4.235)
(en collaboration avec le DECS)**

Postulat

**der Grossräte Gilbert LORETAN, CSPO, Beat RIEDER, CVPO, Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, und Mitunterzeichnenden betreffend Glasfasernetz Oberwallis – Unterstützung durch den Kanton (15.11.2012) (4.235)
(in Zusammenarbeit mit dem DEKS)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Gilbert Loretan, CSPO:

Im Rahmen des Projekts «Glasfasernetz Oberwallis» der Oberwalliser Gemeinden werden neben den dauernd bewohnten Wohnungseinheiten auch die Geschäftseinheiten, also die Unternehmen im Oberwallis mit Glasfaser erschlossen. Ein schnelles und leistungsfähiges Glasfasernetz ist für viele Unternehmen ein wichtiger Standortfaktor und daher für die wirtschaftliche Entwicklung im Wallis entscheidend.

Zudem kann durch die verbesserte Verbindung die Dezentralisierung und Ansiedlung von Unternehmen im ländlichen Raum und im Berggebiet unterstützt werden. Beispielsweise hat der Grosse Rat des Kantons Freiburg im September 2012 beschlossen, die flächendeckende Erschliessung des gesamten Kantons finanziell mit 40 Millionen Franken zu unterstützen.

Mittels des Projekts «Glasfasernetz Oberwallis» wird die Region Oberwallis flächendeckend mit der Glasfasertechnologie «Fiber to the Home» erschlossen. Bei dieser Technologie handelt es sich um die heute schnellste bekannte Breitbandtechnologie, welche die geltende Grundversorgungsbandbreite um ein Vielfaches überragt. Da die Daten über Lichtwellenleiter direkt bis in die Wohnung gelangen, kann davon ausgegangen werden, dass diese Technologie geschwindigkeitstechnisch über Jahrzehnte konkurrenzlos bleiben wird.

Das Projekt «Glasfasernetz Oberwallis» stellt somit ein typisches Infrastrukturgrossprojekt des 21. Jahrhunderts dar, dessen gesetzliche Grundlage im Grossen Rat geschaffen wurde, um gerade solche zukunftsweisende Projekte zu unterstützen. Mit einer solchen Technologie werden die Standortvoraussetzungen für Unternehmen und die Attraktivität der Wohngemeinden erheblich verbessert.

Das Glasfasernetz im Unterwallis wurde seinerzeit durch die Elektrizitätswerke aus dem Stromverkauf querfinanziert, was nach dem neuen Strommarktgesetz heute gar nicht mehr möglich ist. Diese Infrastruktur wurde hauptsächlich auch durch die Stromkonsumenten bezahlt. Auch hat der Kanton Wallis sich an einzelnen Glasfaserprojekten im Unterwallis beteiligt.

Fakt ist, dass für die zukünftige wirtschaftliche Entwicklung im Wallis diese Technologie unabdingbar ist.

Für die Region Oberwallis ist es wichtig, dass das Glasfasernetz zügig vorangetrieben wird, denn der schnelle Zugang zum Netz ist für viele Unternehmen ein wichtiger Standortfaktor. Der Netzbau ist ein arbeitsintensives Projekt mit einem hohen volkswirtschaftlichen Multiplikationseffekt. Weil Services rasch und diskriminierungsfrei im Oberwallis verfügbar sind, profitieren einerseits die Kunden und andererseits auch die Service-Provider.

Wenn wir im Oberwallis schon nicht von der verkehrstechnischen Erschliessung profitieren können, so müssen wir uns auf die neusten Technologien stützen. Denn nur durch die Schaffung von Arbeitsplätzen ist das Oberwallis überlebensfähig. Zurzeit beträgt der Bevölkerungsanteil des Oberwallis knapp 25% der Gesamtbevölkerung des Wallis. Wenn Sie die Verantwortung übernehmen möchten, dass die Bevölkerungszahl im Oberwallis noch stärker abnimmt und den Wirtschaftsstandort zudem schwächen wollen, so können Sie dieses Postulat ablehnen. Ob dies jedoch für die Einheit und Entwicklung des gesamten Wallis dienlich ist, wage ich stark zu bezweifeln. Aus diesem Grund ersuche ich Sie um Zustimmung zum Postulat.

Geben Sie dem Staatsrat die Möglichkeit, dass er die notwendigen Voraussetzungen prüft, sofern diese nicht schon vorhanden sind, damit der Kanton dieses Projekt mitfinanzieren kann. Denn die Zukunft in diesem Bereich beginnt heute. Danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft.

M. le député (suppl.) Jean-Pierre Guex, PDCB:

Au nom du groupe DC du Bas-Valais, j'ai le regret de m'opposer à ce postulat pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, cette problématique a déjà fait l'objet d'une intervention parlementaire analogue concernant le télé-réseau et le Grand Conseil avait refusé l'entrée en matière quant à un subventionnement par le canton.

Ensuite, accepter ce postulat poserait un problème d'égalité de traitement par rapport à la partie francophone du canton.

Enfin, et il s'agit ici de la raison essentielle, le financement des téléseaux, y compris de la fibre optique, peut et doit se faire par l'économie privée avec une éventuelle collaboration des communes dans le cadre de leur autonomie pour desservir, si nécessaire, les endroits les plus isolés.

En définitive, les utilisateurs paient des taxes d'utilisation qui financent le réseau. Il n'est donc pas justifié de demander l'aide du canton, surtout qu'il devient de plus en plus difficile, année après année, de présenter des budgets équilibrés et des investissements en suffisance pour l'économie de notre canton.

Pour toutes ces raisons, le groupe DC du Bas-Valais vous propose de refuser ce postulat. Merci.

M. le député Marcel Gaspoz, PDCC:

Il faut vivre avec son temps et les moyens de communication modernes ne sauraient se passer d'un réseau de fibre optique performant. Nous comprenons donc nos amis Haut-Valaisans et les encourageons dans ce grand projet de mise en place d'un tel réseau. Cela leur permettra de combler le retard important qu'ils ont pris sur le Bas au cours de ces dernières années dans ce domaine. En effet, les communes du Bas se sont équipées de la fibre optique jusque dans le fond des vallées avec un taux de couverture très important, et ce sans avoir demandé une quelconque aide à l'Etat. Les frais ont été entièrement pris en charge par les communes, les entreprises et les particuliers.

Pour des raisons d'équité, notre groupe pense qu'il ne serait pas judicieux que l'Etat participe au financement d'un projet semblable dans le Haut. Les contrats doivent se passer entre le ou les prestataires, en l'occurrence Swisscom, et les communes qui règlent elles-mêmes la répartition des coûts avec leurs habitants et les entreprises.

Nous sommes, par conséquent, persuadés que le canton doit se contenter d'assurer un rôle subsidiaire de coordination dans ce projet, comme le Conseil d'Etat l'avait d'ailleurs déjà proposé en réponse à un postulat semblable qui avait été déposé par notre collègue Charles Clerc pour le groupe UDC en septembre 2010.

Mesdames et Messieurs, le groupe DC du Centre s'oppose à ce postulat.

Merci de votre attention et bon appétit.

M. le député André Vernay, PLR:

Ce projet demande que le réseau de fibre optique dans le Haut-Valais soit subventionné par le canton.

Pourquoi est-il demandé que ce réseau soit subventionné uniquement dans cette partie du canton?

Par souci d'égalité de traitement sur l'ensemble du canton, nous demandons le rejet de ce postulat, cela d'autant plus que, dans le Bas-Valais, ce réseau s'est construit sans subventions étatiques.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Das Postulat wird also bekämpft, und wir kommen zur Abstimmung...

Ich habe noch einmal eine Wortmeldung von Herrn Grossrat Gilbert Loretan.

Herr Grossrat Gilbert Loretan, CSPO:

Ich möchte nicht länger werden. Ich möchte nur sagen, die Argumente sind ein bisschen – aus meiner Sicht – an den Haaren beigezogen. Wenn jemand etwas hat, wie ein kleines Kind, und das andere es nicht hat, gebe ich es nicht zurück.

Nur als Ergänzung: Das Gesamtprojekt im Oberwallis kostet ca. 150 Millionen Franken. Die Partner beteiligen sich mit 75 Millionen Franken, die Gemeinden haben zugesagt 30 Millionen Franken zu bezahlen und die restlichen 30 Millionen müssen fremdfinanziert werden.

Und daher finde ich, dass es einen à-fonds-perdu Beitrag gibt vor allem als einen Unterstützungsbeitrag für die Finanzierung der Restkosten, sei es über ein zinsloses Darlehen oder wie auch immer. Das ist die Grundidee. Nicht, dass diese 30 oder 40 Millionen Franken vom Kanton Wallis in dieses Projekt fließen, sondern es geht um die Mitfinanzierung.

Die Opposition ist hier anscheinend gross zwischen Ober- und Unterwallis. Ich ziehe mein Postulat zurück, in der Hoffnung, das der neu zusammengesetzte Staatsrat und Grosse Rat, welche die Wirtschaftsförderung auf ihre Fahne geschrieben haben im Rahmen dieses Wahlkampfes, dass man das dann auch umsetzt, dass sich die schönen Worte, die jetzt bei den Wahlversprechungen gemacht werden, schlussendlich nicht in der Luft auflösen.

Somit ziehe ich das Postulat zurück.

Ein bekannter Deutscher Dichter hat einmal gesagt: «Füge dich der Zeit, erfülle deinen Platz und räum ihn auch getrost: Es fehlt nicht an Ersatz!»

Nach 12 Jahren in diesem Parlament räume ich heute getrost meinen Platz. Ich hätte gerne gehabt, dass mein Postulat noch angenommen worden wäre. Für mich waren es 12 wunderbare Jahre im Walliser Parlament, dank Ihrer Hilfe und Ihres Engagements. Nochmals allen ein herzliches Dankeschön für die erlebnisreichen Momente, die ich durch Ihre Unterstützung erfahren konnte.

Danke schön!

44. Postulat

du groupe PDCC, par les députés Anne-Lyse SALAMIN PERRUCHOUD (suppl.), Laurent TSCHOPP (suppl.), Grégoire DUSSEX et Beat EGEL (suppl.), concernant un fonds en faveur du tourisme (15.11.2012) (4.236)

Postulat

der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Anne-Lyse SALAMIN PERRUCHOUD sowie die Grossräte Laurent TSCHOPP (Suppl.), Grégoire DUSSEX und Beat EGEL (Suppl.), betreffend Tourismuskasse (15.11.2012) (4.236)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Anne-Lyse Salamin Perruchoud, PDCC:

Comme chacun le sait, l'économie valaisanne est prioritairement dépendante du tourisme.

L'acceptation par le peuple suisse de l'initiative Weber va donner un coup de frein à la construction, principalement en montagne. De plus, cette initiative empêchera le financement de structures hôtelières par le biais de la vente de nouvelles résidences secondaires.

Le franc fort et la concurrence des pays voisins pénalisent également notre économie touristique.

De nombreux hôtels de montagne et entreprises de remontées mécaniques sont vieillissants faute d'investissements réguliers.

Seulement dans les districts de Sierre et de Sion, et sans prendre en compte Crans-Montana qui investit chaque année plusieurs millions, les remontées d'Anzère, de Nax, de Zinal-Grimentz et de Vercorin ont dû renouveler certaines de leurs installations ou ont décidé de compléter leurs remontées mécaniques pour étendre le domaine skiable et, dans tous les cas, pour rester concurrentielles.

Pour ce faire, elles ont notamment lancé une procédure d'augmentation de leur capital social. En effet, les prêts NPR (nouvelle politique régionale) octroyés par le canton et la Confédération ne suffisent malheureusement pas à financer le renouvellement de ces installations et les conditions pour les obtenir sont draconiennes. En outre, obtenir un crédit bancaire est difficile pour ces entreprises.

Les artisans et les commerçants peuvent compter sur le soutien de l'Office valaisan de cautionnement qui cautionne les crédits bancaires qu'ils souscrivent, les PME sur l'aide servie par le Centre de compétences financières et les hôtels sur la Société suisse de crédit hôtelier.

A l'heure actuelle, aucun organisme semblable ne soutient le tourisme et le financement de ses équipements.

Afin de permettre à l'économie touristique d'investir et en s'inspirant du modèle autrichien, nous demandons au Conseil d'Etat de créer un fonds cantonal spécifiquement en faveur du tourisme. Ce fonds serait alimenté par l'économie privée, en particulier par les grands établissements bancaires, par la Banque Cantonale du Valais et par les collectivités publiques, à savoir le canton et les communes.

Par ce fonds, les entreprises du secteur touristique pourront bénéficier de conseils lors de l'examen de leurs dossiers et de crédits facilités à des taux d'intérêts préférentiels.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci Madame la députée (suppl.).

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

Wir sind am Schluss der heutigen Tagesordnung. Ich danke Ihnen für das speditive Mitmachen. Wir sehen uns am Freitagmorgen wieder.

Einen guten Appetit!

La séance est levée à 12 h 55.

Séance du vendredi matin 15 février 2013

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Deuxième lecture

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires

Zweite Lesung

Gesetz über den Bevölkerungsschutz und die Bewältigung von besonderen und ausserordentlichen Lagen

2. Lecture

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Betten et Martisberg

Lesung

Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Betten und Martisberg

3. Rapport annuel 2012 de la commission interparlementaire de contrôle sur la construction de l'Hôpital Riviera-Chablais

Jahresbericht 2012 der interparlamentarischen Aufsichtskommission betreffend den Bau des Spitals Riviera-Chablais

Traitements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

4. Postulat du groupe PDCB, par le député Daniel **EMONET**, concernant les subventions cantonales accordées aux communes (15.11.2011) (1.204)

Postulat der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Daniel **EMONET**, betreffend Kantonsbeiträge an die Gemeinden (15.11.2011) (1.204)

5. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Gilbert **MONNEY**, concernant: vers une vision différente de la loi sur les établissements et institutions sanitaires (15.12.2011) (1.214) (***motion transformée en postulat lors du développement***)

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert **MONNEY**, betreffend: ein anderer Ansatz für das Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen (15.12.2011) (1.214) (***Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt***)

Développements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

6. Postulat de la commission IF, par son président René **CONSTANTIN**, concernant la modification de l'ordonnance sur les fusions des communes (14.11.2012) (1.253)

Postulat der Kommission IF, durch den Präsidenten René **CONSTANTIN**, betreffend Änderung der Verordnung über Gemeindefusionen (14.11.2012) (1.253)

7. Motion du député (suppl.) Christian **WALDEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant un Conseil général pour les grandes communes et villes fusionnées en plaine (15.11.2012) (1.254)

Motion von Grossrat (Suppl.) Christian **WALDEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Generalrat für fusionierte Grossgemeinden und Städte im Talgrund (15.11.2012) (1.254)

8. Motion du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députées Francine **ZUFFEREY MOLINA** et Patricia **CONSTANTIN** (suppl.), concernant: plus de délai pour la demande de révision de l'impôt à la source (15.11.2012) (1.255)
 Motion der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Francine **ZUFFEREY MOLINA** und Patricia **CONSTANTIN** (Suppl.), betreffend Fristverlängerung für den Antrag auf Revision der Quellensteuer (15.11.2012) (1.255)
9. Motion du groupe UDC, par la députée (suppl.) Nadine **REICHEN**, concernant la prothèse dentaire canine plutôt que la liste des races interdites (15.11.2012) (1.256)
 Motion der UDC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Nadine **REICHEN**, betreffend Beissschutz für Hunde statt schwarze Liste (15.11.2012) (1.256)
10. Postulat du groupe CVPO, par les députés Philipp Matthias **BREGY** et Beat **RIEDER**, concernant le RSV, clarifier les chiffres régionaux (15.11.2012) (1.257)
 Postulat der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Philipp Matthias **BREGY** und Beat **RIEDER**, betreffend GNW – regionale Zahlen auf den Tisch (15.11.2012) (1.257)
11. Motion du groupe PLR, par la députée (suppl.) Régine **PRALONG**, concernant l'introduction de la dation dans la législation fiscale (16.11.2012) (1.258) (*en collaboration avec le DECS*)
 Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Régine **PRALONG**, betreffend Begleichung der Steuerschulden mit kulturellen Gütern (16.11.2012) (1.258) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)
12. Motion du groupe UDC, par le député Edmond **PERRUCHOUD**, concernant la procédure de destitution impeachment (16.11.2012) (1.259)
 Motion der UDC-Fraktion, durch Grossrat Edmond **PERRUCHOUD**, betreffend Amtsenthebungsverfahren (16.11.2012) (1.259)
13. **Lecture**
 Décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la Congrégation des Sœurs Ursulines à Brigue du complexe scolaire Ste-Ursule avec le «Sportzentrum» pour les besoins de l'ECCG Ste-Ursule à Brigue
Lesung
 Beschluss betreffend den Erwerb der Schulanlage St. Ursula und des Sportzentrums des Klosters St. Ursula für die Bedürfnisse der OMS St. Ursula, Brig, durch den Staat Wallis
14. **Heure des questions / Fragestunde**
Développements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
Entwicklungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)
15. Postulat du député (suppl.) Christian **WALDEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant des écoles des métiers pour jeunes sans entreprise formatrice (15.11.2012) (3.167)
 Postulat von Grossrat (Suppl.) Christian **WALDEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Lehrwerkstätte für Jugendliche ohne Ausbildungsbetrieb (15.11.2012) (3.167)
16. Postulat du député (suppl.) Christian **WALDEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant des cours de soutien dans la langue d'enseignement pendant l'apprentissage pour des personnes en formation de langue étrangère (15.11.2012) (3.168)
 Postulat von Grossrat (Suppl.) Christian **WALDEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Stützkurse in der Unterrichtssprache für fremdsprachige Lernende in der Berufslehre (15.11.2012) (3.168)

17. Postulat du groupe PLR, par les députés Fabien **GIRARD** (suppl.) et Xavier **MOTTET** (suppl.), concernant une justice de proximité (15.11.2012) (3.169) **(en collaboration avec le DSSI)**

Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Fabien **GIRARD** (Suppl.) und Xavier **MOTTET** (Suppl.), betreffend bürgernahe Justiz (15.11.2012) (3.169) **(in Zusammenarbeit mit dem DSSI)**

Der Präsident:

Herzlich willkommen zum letzten Sessionstag dieser Legislatur.

Wir haben wie gewohnt eine Ausstellung in der Wandelhalle und der Metallbauerverband hat mir folgenden Text für heute mitgegeben:

Bienvenue!

Les métiers valaisans du métal viennent vous rencontrer et vous offrir l'apéritif.

La construction métallique, c'est des fenêtres, des barrières, des escaliers, mais aussi de la charpente, de la façade ou encore des jardins d'hiver, avec parfois une orientation industrielle avec des techniques ultramodernes. Petite illustration dans la salle des pas perdus d'une barrière avec des panneaux solaires.

Bonnes délibérations et belle journée!

Ich bedanke mich bereits zum Vornherein für den offerierten Aperitif vom Metallbauerverband, welchen wir anschliessend an die morgendliche Sitzung in der Wandelhalle geniessen können.

Wir kommen zur Tagesordnung.

Deuxième lecture

1. LOI

sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires

Zweite Lesung

GESETZ

über den Bevölkerungsschutz und die Bewältigung von besonderen und ausserordentlichen Lagen

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE /
NEUER TEXT DER ZWEITEN PARLAMENTARISCHEN KOMMISSION*

Président: Alexandre Caillet / Rapporteur: Pascal Rey

M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:

Aucun amendement n'a été déposé. Excellence du rapport ou fatigue des députés?

Je ne sais pas.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 46, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

M^{me} la députée (suppl.) Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR:

Le groupe PLR est satisfait de la rédaction de la loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires.

Une clarification des moyens et des procédures mis en place pour les situations ordinaires, particulières et extraordinaires était nécessaire.

Pour rappel, pour déterminer le passage d'une situation à l'autre, il convient de prendre en compte la durée temporelle de l'événement, l'espace concerné ainsi que le degré de perturbation de la vie quotidienne et le degré de dommage à la population.

De plus, des exemples concrets seront mentionnés dans l'ordonnance concernant l'article 2 alinéas 1, 2 et 3 traitant du sujet précité.

La simplification des procédures à travers la mise en synergie des centrales chargées de la réception des appels d'urgence et des alarmes, de la mise sur pied et de l'engagement des moyens d'intervention sur un même site permettra un travail des plus productifs.

Il était important de donner le droit en bonne et due forme aux autorités ou personnes désignées par elles, cela leur permettant de protéger au mieux tout un chacun par des mesures préventives ordonnées ou par des évacuations par la contrainte, selon les situations.

Un autre point fort de cette loi réside dans le fait que des dispositions sont prises, d'une part, pour régler la question de la responsabilité civile et, d'autre part, concernant la couverture d'assurance des intervenants et des collectivités publiques.

Le groupe PLR est pour l'acceptation de ladite loi.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Le président:

Je donne la parole au président de la commission... Il veut s'exprimer après le vote.

Frau Staatsrätin, möchten Sie jetzt das Wort oder auch nach der Abstimmung?

Jetzt! Also, Frau Departementschefin, Sie haben das Wort.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich möchte kurz noch ein Wort verlieren auf die Frage von Herrn Grossrat Marcel Gaspoz von der CVP Mittelwallis. Sie haben mich bei der Eintretensdebatte gefragt, wie es um Artikel 30 stehe, was dort nicht in Kraft gesetzt werden kann oder die Wahl des Grossen Rates, des Staatsrats, der Gemeindebehörden. Hier kann ich Ihnen klar sagen, es geht hier nur um die Wiederherstellung der ordentlichen Lage und das kann eine Frage von Tagen oder Wochen sein, bis das wieder hergestellt ist. Es geht ums sonst nichts anderes. Die Verfassung aller Bestimmungen bleibt und es ist ein Vorsichtsartikel. Wenn so etwas passieren würde, zum Beispiel ein ganzes Dorf würde überschwemmt, die Gemeinderatswahl kann nicht stattfinden, dann wird nur diese Phase verlängert.

Ich möchte sonst jetzt schon danken, dass Sie diesem Gesetz zustimmen werden oder ich hoffe, Sie werden ihm zustimmen. Mich hat man gestern gefragt: Was macht eigentlich so Freude an der politischen Arbeit? Und da habe ich gesagt: Es sind schlussendlich die Projekte, die Gesetze, die vielleicht 2-3 Jahre dauern. Dieses Gesetz ist seit 10 Jahren unterwegs, es wurde viel diskutiert, und heute haben wir ein gutes Projekt, mit

dem alle leben können und ich danke hier auch der zweiten Kommission, die sich wiederum intensiv mit dem Gesetz befasst hat. Ich danke, dass Sie sagen, das Gesetz ist zufriedenstellend formuliert, und ich hoffe, es macht auch Ihnen Freude, mit diesem Gesetz leben zu können, darum danke ich allen, die dort mitgearbeitet haben.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Wir werden also jetzt über das Gesetz abstimmen.

La loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires est adoptée par 114 voix en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M. le député Alexandre Caillet, UDC, président de la deuxième commission parlementaire:

Je constate avec une certaine satisfaction l'unanimité du Parlement qui a accepté et voté la loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières.

Mesdames et Messieurs les députés, je vous en remercie.

Notre canton se dote ainsi d'un instrument simple et efficace mettant en valeur le rôle des communes et l'appui du canton pour une formation de qualité et uniforme.

Comme promis par M^{me} la cheffe du département, l'ordonnance précisera encore plus clairement certains points comme la centrale d'engagement, le cadre précis des interventions des divers acteurs tant communaux que cantonaux, les principes des alarmes.

Au terme de ce débat, j'aimerais exprimer mes remerciements aux membres de la première commission pour leur excellent travail, que nous avons modestement complété. Un merci particulier à M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten qui a su porter et réaliser ce projet de loi, avec ses collaborateurs M. Claude-Alain Roch, chef de l'OCP, M. Nicolas Moren, chef de service, ainsi qu'à leurs collaboratrices et collaborateurs et au Service parlementaire. Merci également aux membres de la deuxième commission pour leur travail et leur engagement, en particulier à la députée Marie-Claude Ecoeur pour son expertise pratique ainsi qu'au rapporteur.

Mesdames et Messieurs les députés, c'est sans doute la dernière fois que j'ai l'honneur de prendre la parole. J'en profite pour vous dire le plaisir que j'ai eu durant ces six années de côtoyer, tous partis confondus, des gens de qualité, soucieux du bien public.

A ceux qui arrêtent leur mandat, une bonne retraite parlementaire, et aux courageux qui continuent, bon courage et bon vent!

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident für Ihre guten Wünsche und Komplimente.

Lecture

2. DECISION
concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de
Betten et Martisberg

Lesung

BESCHLUSS
betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Bürgergemeinden
Betten und Martisberg

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION

Commission des institutions et de la famille /
Kommission für Institutionen und Familienfragen

Président: René Constantin / Rapporteur: Pascal Rey

M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:

Aucun amendement n'a été déposé.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 10, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

Herr Grossrat Marcel Mangisch, CVPO:

Die CVPO hat immer sämtliche Fusionsprojekte unterstützt und so auch natürlich den vorliegenden Fusionsbeschluss Betten-Martisberg. Sie tut dies in der Überzeugung, dass nicht Zwang, sondern das Angebot vernünftiger Rahmenbedingungen seitens des Kantons die besten Voraussetzungen schaffen, um Fusionen zu fördern und Gemeinden in Eigeninitiative zu diesem Schritt zu bewegen. Und ein solcher Schritt ist gerade für die kleinen Gemeinden Betten und Martisberg ein grosser Schritt.

Die neue Gemeinde Bettmeralp – Sie wissen es – entlastet nicht nur den Kanton seiner Aufsichtsverantwortung gegenüber der bisherigen Gemeinde Martisberg, sondern schafft ebenso einen wesentlichen und nachhaltigen Mehrwert zur touristischen Entwicklung des gesamten Aletsch-Plateaus. Die neue Gemeinde Bettmeralp leistet diesen Beitrag mit der Übernahme erheblicher Investitionen und deshalb bejaht die CVPO auch überzeugt die Gewährung der Finanzhilfe von insgesamt 1,4 Millionen Franken. Denn die anstehenden Investitionen begründen das Vorliegen eines ausserordentlichen und besonderen Falls gemäss anwendbarer Fusionsverordnung, und sie rechtfertigen unter dem Aspekt der Gleichbehandlung mit den in der Vergangenheit verabschiedeten Fusionsbeschlüssen diese 1,4 Millionen Franken an Finanzhilfe.

Geschätzte Damen und Herren, erlauben Sie mir zum Abschluss, als Vertreter des Bezirks Östlich Raron namens der beiden betroffenen Gemeinden Betten und Martisberg noch zu danken. Zu danken den Mitarbeitern des zuständigen Departements unter der Leitung von Herrn Staatsrat Maurice Tornay. Sie haben die Gemeindeverantwortlichen

tatkräftig und vor allem mit einem besonders lobenswerten Eiltempo begleitet. Danken möchte ich besonders aber auch meinen Kolleginnen und Kollegen der thematischen Kommission für Institutionen, die mich in meinem Bestreben nach einer angemessenen Finanzhilfe für die beiden Gemeinden unterstützt haben. Und nicht zu Letzt danke ich Ihnen, werte Kolleginnen und Kollegen, hier im Saal, wenn Sie jetzt nicht nur mit Kopf, sondern auch mit Herz ein Ja für diese Fusion Martisberg-Betten einlegen können und damit die erheblichen Anstrengungen der betroffenen Gemeinden und der betroffenen Projektverantwortlichen würdigen. Ich kann Ihnen versichern, die neue Gemeinde Bettmeralp wird in Zukunft ganz sicher nicht zu den «geringsten» Gemeinden unseres Kantons zählen.

Und als aller Letztes, ich bin mir sicher, dass Sie mich und meinen Bezirk zum Abschluss meiner 12-jährigen Tätigkeit als Grossrat nicht enttäuschen werden. Ich nutze gleichzeitig die Gelegenheit, Ihnen für das mir in all den vergangenen Jahren – insbesondere als damaliger Präsident – geschenkte Vertrauen und Ihre stetige Offenheit diesseits und jenseits der Raspille von Herzen zu danken.

Und als allerletzten Satz, ob für Fusionen, ob für eine künftige konstruktive Zusammenarbeit hier im Parlament, oder aber für eine hoffentlich auch künftige bestmögliche Verständigung zwischen Ober- und Unterwallis gilt immer noch der Satz: «exister, c'est coexister.»

Ich bedanke mich für die Aufmerksamkeit.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die ADG zeigt sich seit Jahren skeptisch gegenüber Kleinstfusionen bei Gemeinden. Bei der Fusion Betten und Martisberg handelt es sich um eine solche Kleinstfusion. Nichtsdestotrotz stimmt unsere Fraktion dieser Fusion zu. Zum einen weil die Gemeinde Martisberg ihre Aufgaben nicht mehr wahrnehmen kann, zum anderen weil die Fusion vor allem der Burgergemeinden für den bedeutenden Tourismusstandort Bettmeralp ein gewisses Entwicklungspotenzial eröffnet. Wir wünschen der Gemeinde Bettmeralp alles Gute für die Zukunft. Die ADG begrüsst es, dass zukünftige Fusionen nach der neuen Verordnung geregelt werden und die finanziellen Beiträge abhängig sein werden von der Anzahl Gemeinden und der Anzahl Einwohner, welche fusionieren.

M. le député Christophe Perruchoud, PLR:

Comme mentionné à l'entrée en matière, nous maintenons que c'est un peu cher payé pour une fusion finalement peu ambitieuse.

La région qui a un réel potentiel viable méritait mieux mais, peut-être, est-ce le prix à payer pour un Valais moderne qui doit se construire pas à pas? La question restera donc ouverte, n'est-ce pas Monsieur le conseiller d'Etat.

En conclusion, ich wünsche der neuen Gemeinde Bettmeralp alles Gute und viel Glück für die Zukunft. Danke für Ihre Aufmerksamkeit!

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat!

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die CSPO unterstützt diese Fusion vorbehaltlos. Es ist eine Fusion, die auf freiwilligem Entschluss beruht und darum unterstützen wir das.

Denjenigen, die eine grössere Fusion im Bezirk Östlich Raron gewünscht hätten, kann ich versichern, als ehemalige Präsidentin der fusionierten Gemeinde Riederalp, dass die Gemeinden Riederalp und Betten bestens zusammenarbeiten, in einigen Bereichen bereits fusioniert haben – also Schritt für Schritt in die richtige Zukunft. Ich danke.

La discussion est close.

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

Nous sommes donc prêts pour entériner la fusion de Betten et de Martisberg, une micro fusion qui donnera naissance – du moins nous l'espérons – à une macro fusion assurant administrativement et dans sa capacité d'investissement la pérennité de l'Aletschgebiet, l'un des fleurons touristiques de notre canton.

Des petits ruisseaux qui formeront ainsi de belles rivières, cela a déjà été dit dans l'entrée en matière, j'aimerais revenir sur la discussion de mardi matin sur ce sujet et répondre brièvement à deux représentants de groupes, soit au député Hans Zurbriggen du groupe SVPO/Freie Wähler qui a affirmé, je cite: «Les membres romands de la commission étaient de bonne humeur puisqu'ils ont accepté l'augmentation de la subvention proposée.» Les membres romands, Monsieur le député Hans Zurbriggen, n'attribuent pas les subventions suivant l'humeur du moment. Ils votent suivant des principes, en connaissance de cause et en recherchant le plus souvent possible la cohérence. Imaginer que nous puissions voter l'octroi d'une subvention en fonction de l'humeur, c'est tout simplement manquer de respect vis-à-vis des députés francophones, d'autant plus que vous ne connaissez pas le détail du vote qui a été, je le répète, de 8 voix contre 5 pour cet objet précis.

Quant à la demande du député Jean-Didier Roch pour savoir s'il y a eu des contacts avec les autres communes voisines pour créer une entité plus grande, la réponse est naturellement oui. Nous avons posé en commission la même question à M^{me} la présidente de Betten Heidi Kreuzer qui a répondu par l'affirmative mais qui a insisté sur la nécessité d'aller pas à pas en matière de fusion dans sa région.

Hâte-toi lentement, telle est la devise du moment. Nous en prenons acte, tout en soulignant la qualité des échanges avec les représentants des deux communes, avec une mention particulière pour M^{me} Kreuzer, pour son sens de l'accueil, simplicité, authenticité et générosité naturelle. Madame Kreuzer – et je prie Marcel de transmettre ces mots à qui de droit –, vous vous êtes démenée avec vos collègues pour maintenir un service de qualité pour vos citoyens, soyez-en félicitée pour cette bonne volonté et votre souci de bien faire.

Ce souci de bien faire a animé aussi tous les membres de la commission IF ainsi que les deux rapporteurs, que je félicite et remercie au passage, durant cette législature.

Nous nous apprêtons aujourd'hui à rendre notre tablier avec la satisfaction du devoir accompli.

Merci à M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay pour la saine collaboration durant ces quatre ans qui nous a permis de traiter des domaines d'importance et complexes au demeurant. Merci à M. Chevrier, chef de service, à Nicolas Sierro qui s'est plié en quatre ou presque pour nous aider à faire au mieux, à tous les membres du Service parlementaire emmenés par le charismatique Claude Bumann. Vous formez une superbe équipe et apportez vos compétences mais aussi votre excellent état d'esprit au sein de cet hémicycle. Merci aux travailleurs de l'ombre, aux traductrices, traducteurs, qui, parfois et selon le débit et la diction de quelques-uns d'entre nous, accomplissez de véritables prouesses..., on peut même parler dans certains cas de haute performance. Merci au responsable audio, aux représentants des médias. Sans vous, notre action ne serait tout simplement pas connue, voire reconnue par la *vox populi*. La session a été qualifiée de légère au niveau du contenu par Jean-Yves Gabbud. S'il a partiellement raison, quand bien même nous avons terminé à 13 heures hier, cette session aura au moins permis de régler les affaires courantes et de dire merci à celles et ceux qui nous ont grandement facilité la tâche.

Je vous remercie de votre attention.

Ainsi décidé par 116 voix contre une et 5 abstentions, tel que présenté par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 15 février 2013.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

J'aimerais en premier lieu féliciter les autorités des deux communes concernées. Cette micro fusion est quand même le résultat d'une entente particulièrement forte entre ces autorités communales et je crois que, aujourd'hui, nous ne devons pas oublier de le saluer. Ce sont elles qui ont contribué, aidées du reste par des consultants eux aussi très engagés, ce sont ces autorités qui ont contribué à mener ce projet à bon port (c'est le premier élément) et nous nous en réjouissons.

Je partage aussi l'opinion que cette fusion emblématique pourrait en amener d'autres sur le magnifique plateau d'Aletsch. Je pense que chacun a compris qu'il fallait passer par certains pas pour pouvoir aller jusqu'à ce que nous souhaitons un jour voir arriver.

La période qui se termine est quand même très emblématique par rapport aux fusions de communes qui s'y sont déroulées. Nous avons vu la plus grande commune du canton fusionner, la capitale, et nous voyons aujourd'hui la plus petite commune du canton fusionner, Martisberg. Nous avons vu aussi, durant cette période, des communes de montagne fusionner avec une commune de plaine, Naters – Birgisch – Mund par exemple. Ce sont deux éléments, Mesdames et Messieurs les députés, qui vont donner un élan aux fusions de communes dans la prochaine période. Nous en avons la profonde conviction parce que, aujourd'hui, la preuve est donnée que, de la plus petite à la plus grande commune de ce canton, il est possible de monter des projets de fusion avec le soutien du canton.

A mon tour de remercier tous ceux qui, dans le cadre de cette commission, durant la période bien sûr mais aussi dans le cadre de cet objet particulier, ont travaillé d'arrache-pied. Alors, merci à M. le président René Constantin, qui a mené ces débats avec sa manière toujours objective de le faire, de laisser ceux-ci très ouverts et une discussion a pu être menée avec M^{me} Kreuzer, avec le président, dans cet objet ici mais aussi dans d'autres objets où nous avons pu présenter aussi le rapport sur la modernisation des infrastructures du XXI^e siècle, sujet qui lui tient à cœur, comme à celui qui lui cause actuellement du reste. Eh bien!, oui, merci, Monsieur le président de votre engagement. Merci aussi au rapporteur de la commission et aux membres de cette commission des institutions et de la famille pour l'ensemble de l'activité que nous avons pu, ensemble, réaliser tout au long de cette période.

Nous l'avons dit, et la députée Graziella Walker Salzmann l'a rappelé, nous ne sommes pas pour les fusions forcées, nous en avons vécu une, et ici nous avons affaire à une fusion volontaire que tout le monde salue et que tout le monde approuve ou quasiment, et apprécie.

Alors, merci à chacune, merci à chacun, et la prochaine fois – c'est vrai, Madame la députée Doris Schmidhalter-Näfen –, nous aurons une fusion basée sur une autre ordonnance qui tient compte et du nombre de communes et de la population de celles-ci. Nous avons donc vraiment déjà modernisé cette incitation, que chacun souhaitait dans ce Parlement.

Merci à chacun d'avoir soutenu ce projet.

3. RAPPORT ANNUEL 2012
de la commission interparlementaire de contrôle
sur la construction de l'hôpital Riviera-Chablais

JAHRESBERICHT 2012
der interparlamentarischen Aufsichtskommission
betreffend den Bau des Spitals Riviera-Chablais

Rapport d'activité 2012 de la délégation valaisanne
Tätigkeitsbericht 2012 der Walliser Delegation

Discussion générale:

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC:

Le groupe PDCC a pris connaissance du rapport de la commission interparlementaire pour la construction de l'hôpital Riviera-Chablais et tient à relever les points suivants:

L'année 2012 a été marquée par l'adoption du projet par les deux Grands Conseils. Le projet comprend l'hôpital de Rennaz (304 lits), deux centres de réadaptation, l'un à Vevey et l'autre à Monthey (dotés chacun de 75 lits).

Le montant total garanti par les deux Conseils d'Etat se monte à 315 millions avec une possibilité d'extension à 330 millions (répartition: 75% pour Vaud et 25% pour le Valais).

Le contrôle cantonal des finances vaudois est en charge de contrôler le projet.

Nous relevons avec satisfaction que, sur demande de la commission, un expert externe sera engagé pour la gestion du crédit de construction.

Nous suivrons avec attention l'évolution des coûts afin que ces derniers ne deviennent pas un souci récurrent.

Concernant la planification de la construction et le crédit d'études, nous avons pris note qu'un décalage de 12 mois est constaté. Nous resterons attentifs à l'avancement du projet afin que le délai de mise en service de l'hôpital, qui se situe fin 2016, soit respecté.

Nous relevons aussi l'engagement pris par les deux Conseils d'Etat de mettre en exploitation le nouvel établissement sans licenciement. La réduction des postes se fera par les départs naturels.

L'offre en matière de transports doit encore être étoffée pour garantir l'accessibilité du site. Nous resterons attentifs à l'évolution de ce point.

L'hôpital Riviera-Chablais représente l'investissement principal du canton dans le domaine de la santé pour les années à venir. Le groupe PDCC souhaite que les autres infrastructures du canton ne soient pas oubliées et qu'elles bénéficient des moyens qui leur seront nécessaires dans les années à venir.

Le groupe PDCC a pris acte du rapport. Merci.

Frau Grossrätin (Suppl.) Rosina In-Albon, CSPO:

Seit September 2010 haben drei Sitzungen der interparlamentarischen Kommission stattgefunden. Zu den Sitzungen wurden auch die jeweiligen Staatsräte der Kantone Waadt und Wallis mit ihren Dienstchefs eingeladen.

Die Kommission konstituierte sich selbstständig. Bis im August 2012 war Aldo Resenterra Präsident der Kommission. Wir danken Aldo für seine Arbeit in dieser Kommission. Das Präsidium wechselt jedes Jahr, somit hält im Moment der Kanton Waadt das Präsidium inne.

Es ist erfreulich, dass die Schaffung einer neuen SBB-Haltestelle in Rennaz geprüft wird. Die Verkehrsanbindung des neuen Spitals zur Walliser Seite hin muss weiterhin beobachtet werden. Die Problematik der Vergrößerung des Parkplatzes müsste aus unserer Sicht noch diskutiert werden.

Dass bereits eine Budgetabweichung von 12 Millionen Franken besteht, stimmt die CSPO nachdenklich. Wohin wird das bis zur Eröffnung des neuen Spitals im Jahre 2016 noch führen? Obwohl der Zeitplan für den Bau des Spitals bereits sechs Monate im Hintertreffen ist, wollen die Verantwortlichen mittels Einsetzung einer Generalunternehmung diese Zeit wieder aufholen. Das birgt auch gewisse Risiken, denn manch ein Neubau, welcher schnell und unter Zeitdruck gebaut wurde, wies schlussendlich beachtliche Baumängel auf. Hier sollte auf äusserste Sorgfalt bei der Bauherrschaft geachtet werden.

Die Betriebsaufnahme ist für 2016 vorgesehen. Die jetzt bestehenden 1'484 Vollzeitstellen sollen um 225 Stellen reduziert werden. Laut Bericht soll es zu keinen Entlassungen kommen. Die Anstellungen von Pflegepersonal, Fachärzten und Kaderleuten sollten im Auge behalten werden, damit auch Walliser Fachpersonen berücksichtigt werden.

Im vorliegenden Bericht wird erwähnt, dass das neue Spital Riviera-Chablais keine direkte Konkurrenz zu den umliegenden Akutspitälern sein wird. Auf diesen Punkt muss die Walliser Delegation unbedingt achten, damit das Wallis nach der Eröffnung des neuen Spitals keine nachteiligen Erfahrungen machen muss.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR:

En 2012, les Grands Conseils des cantons du Valais et de Vaud ont accepté le cautionnement concernant la construction de l'hôpital Riviera-Chablais. Aujourd'hui, dans ce rapport, il est heureux de constater un certain nombre de points positifs, dont le premier: le rapprochement des deux hôpitaux, afin de mettre sur pied une exploitation unique dès 2014 qui sera confiée à un conseil d'établissement, tout en précisant que 2013 sera une période transitoire pour instaurer un comité commun, exploiter les hôpitaux actuels, tout en conduisant les chantiers prioritaires, mettre en place la direction générale unique composée de membres des directions des deux hôpitaux actuels et désigner un directeur général.

Le deuxième point positif: la mise en exploitation et une nette réduction du personnel sans licenciement, à savoir que la réduction estimée à 225 emplois à temps partiel se fera par le rythme des départs naturels.

Le troisième point: le conseil d'établissement et la commission de construction ont décidé de faire appel à une entreprise générale et non à une entreprise totale, car l'entreprise générale permettra notamment un gain de temps de six mois.

Cependant, nous vous rendons attentifs au fait que la commission interparlementaire devra rester vigilante sur les deux points suivants, à savoir:

- la planification: cette dernière a déjà douze mois de retard, dont six mois qui auraient pu être gagnés si, dans l'étude du projet initial, la problématique de l'écoulement des eaux avaient été prise en considération. Le canal existait déjà et nous constatons qu'il s'agit d'un problème d'étude. On espère vivement qu'il s'agit du premier et dernier décalage du projet, ce d'autant plus que ce dernier était prévisible. La mise en service du nouvel hôpital devrait être effectuée en 2017;
- le coût des centres de traitement et de réadaptation laisse encore quelques fortes incertitudes malgré une évaluation sur la base d'un cahier des charges identique.

Vous l'avez compris, le PLR croit en cet hôpital unique et mettra tout en œuvre pour que ce projet se termine dans les délais et corresponde aux besoins de la population chablaisienne.

Merci de votre attention.

M. le député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG s'est penché avec le plus grand soin sur ce rapport annuel de la commission interparlementaire de contrôle concernant la construction de l'hôpital Riviera-Chablais.

Nous avons pu constater que le travail de son président Aldo Resenterra et de l'ensemble des membres marquait un grand intérêt pour cet établissement.

Je ne reviendrai pas sur le contenu de ce rapport car vous l'avez tous lu, mais seulement sur deux faits marquants pour cette année 2012:

- l'acceptation par vos soins et nos soins de la garantie de crédit pour ce projet à hauteur de 25% le démontre bien, cet hôpital est une volonté valaisanne et nous sommes tous conscients de son bien-fondé;
- dans ce rapport, la CIC relève la volonté des deux Grands Conseils d'éviter tout licenciement. Cette démarche est un réel soulagement pour les employés des structures existantes.

La gestion financière ainsi que les transports publics restent, pour l'instant, les points sur lesquels nous serons vigilants.

Le groupe ADG prend acte de ce rapport et remercie la commission pour ce précieux travail.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Marianne Maret, PDCB:

Notre groupe a pris connaissance du rapport annuel de la commission interparlementaire de contrôle sur la construction de l'hôpital Riviera-Chablais.

Outre les contrôles liés aux aspects financiers et à l'évaluation des résultats, les aspects stratégiques et leur réalisation ont été également évalués par dite commission.

Le futur hôpital se composera d'un site de soins aigus et d'urgences situé à Rennaz ainsi que de deux centres de traitement et de réadaptation, un à Monthey et un à Vevey.

Les études et la construction de cet établissement autonome de droit public seront financées par des emprunts garantis par les deux cantons, soit 75% pour le canton de Vaud et 25% pour notre canton.

Il sied de relever que le volet des transports liés à la desserte du futur site de Rennaz suscite encore un grand nombre de questions, auxquelles toutes les réponses n'ont malheureusement pas encore été obtenues.

A Rennaz, outre les 304 lits effectifs, 58 lits de réserve ont été prévus. Ceux-ci pourraient être libérés via une procédure ad hoc en cas de besoins accrus.

Au fil des ans, le projet vit quelques changements afin de s'adapter de la manière de la plus optimale possible aux besoins spécifiques et très évolutifs de la médecine.

Les coûts des trois objets composant le futur hôpital Riviera-Chablais sont devisés à 293 millions à ce stade, étant entendu que seule la procédure d'appels d'offres permettra de les confirmer.

Malheureusement, un retard de 12 mois qui a été pris sur le planning et le délai de mise en service de l'hôpital inquiète la commission.

Une convention a été passée entre les trois entités concernées par ce projet. Cette convention a débouché sur la création d'un comité commun de transition formé des délégués des trois entités.

Quant à la mise en exploitation de cet établissement, elle engendrera une réduction de personnel mais celle-ci se fera sans licenciement grâce aux départs naturels.

Enfin, la commission relève le bel état d'esprit supra cantonal qui prévaut dans le cadre du travail effectué et, sur ce constat positif, le groupe PDCB a pris acte de ce rapport contenant trois bémols, soit:

- celui lié aux transports et à la mobilité
- celui lié aux retards pris dans les travaux préparatoires et
- celui lié aux incertitudes concernant les CTR. Demeurent effectivement réservés les effets de la LAT sur ce projet et au sujet desquels le Conseil d'Etat vaudois se préoccupe fortement.

Merci de votre écoute.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je ne veux pas répéter ce qui a déjà été dit.

Je me limiterai à deux points qui nous semblent importants.

Le premier est lié aux défis que constitue une structure intercantonale et au mécanisme de décision, et nous devons être attentifs ici en Valais à conserver quand même notre pouvoir de décision dans cette grande aventure que constitue cet hôpital.

Le second point, sur lequel nous devons rester très attentifs, c'est la maîtrise du budget parce que les ressources dont nous disposons ne sont pas illimitées et nous devons veiller à ce qu'elles soient réparties équitablement entre les différentes parties du canton et plus particulièrement entre les différentes régions hospitalières. Nous sommes en train de parler ici des ressources qui ont été et qui seront allouées à la zone hospitalière du Chablais, mais nous voulons aussi que les ressources nécessaires restent disponibles et soient dégagées, d'une part, pour le Haut-Valais et, d'autre part, pour le Valais central, où l'UDC avec d'autres militent pour le maintien ou la constitution d'un véritable hôpital cantonal, dans lequel nous devons essayer de mettre en place ou de conserver les disciplines médicales de pointe, tout cela dans une structure bilingue. Merci.

La discussion est close.

M. le député Aldo Resenterra, PLR, président de la commission:

Vous avez pris connaissance du rapport de la commission intercantonale de contrôle de l'hôpital Riviera-Chablais, sujet ô combien important pour le Chablais et pour la politique hospitalière valaisanne.

En tant que président de la commission, je me rallie aux différents éléments cités par mes préopinants.

Une commission de contrôle se doit d'établir chaque année un rapport à l'intention du Parlement; il en est de même pour le Gouvernement. En ce qui concerne cette CIC, lors de la création de la convention intercantonale, la possibilité de mettre en activité une CIC dès l'acceptation du projet a été introduite. C'est un fait unique et, de fait, elle informe le Parlement sur le projet et elle informera ainsi les Parlements lors des phases de construction, de la mise en activité et durant toutes les années de la période opérationnelle.

L'hôpital Riviera-Chablais a passé de vœu à une réalité tangible après l'acceptation par ce Parlement du cautionnement en mai 2012 et, je cite pour mémoire, à l'unanimité.

Le suivi actuel des études nous permet aujourd'hui de vous apporter quelques précisions sur la situation et l'avancement des travaux.

La vision commune de la délégation valaisanne ainsi que son étude attentive – j'oserais même dire: ils se sont penchés avec toute l'attention requise – ont permis de mettre en évidence quelques éléments importants.

J'aimerais souligner, tout d'abord, que nous avons reçu les documents de travail demandés et que, lors des séances, on a répondu à toutes les questions posées, que cela soit par le comité d'établissement, par le chef de projet ou par les conseillers d'Etat.

La commission s'est enquis durant cette période des modifications apportées au projet initial ainsi qu'aux différentes phases du projet. Il est évident que les problématiques du dimensionnement et des coûts sont les enjeux majeurs d'un projet tel que présenté.

Le projet connaît des évolutions positives:

- dans son concept, de par les discussions de détail menées conjointement avec les partenaires des soins travaillant sur les différents sites existants. Il faut le faire remarquer;
- dans la politique des transports, même si toutes les études ne sont pas terminées. Les remarques émises sont prises en compte et des solutions pragmatiques seront proposées. Nous réitérons donc notre demande d'améliorer les liaisons futures des transports publics du Chablais. Elles doivent répondre aux vœux des Chablaisiens et du monde politique;
- dans la définition du choix du mode de contractualisation, le conseil d'établissement et la commission de construction ont décidé de faire appel à une entreprise générale. L'entreprise générale réunit trois partenaires distincts: l'entreprise générale qui construit, le groupe pluridisciplinaire et le maître d'ouvrage. Les architectes sont au service du maître d'ouvrage. Ce choix est dicté entre autres pour des questions de délais;
- dans l'organisation de la direction générale commune de l'hôpital du Chablais et de l'hôpital Riviera par la nomination de M. Pascal Rubin en tant que directeur général HDC-HR et de la nomination des différents directeurs des secteurs médicaux et financiers. Cette direction va accélérer le processus de rapprochement de l'hôpital Riviera et de l'hôpital du Chablais en prévision de l'exploitation unique en 2014, et mettre en œuvre de façon progressive la nouvelle organisation dans la période 2014-2017.

Ces points positifs ne peuvent masquer, même en période de carnaval, la préoccupation de la commission en ce qui concerne les délais de réalisation.

Lors de l'acceptation du cautionnement, la date de fin de réalisation était estimée à janvier 2016. A ce jour et suivant les informations reçues, au mieux l'hôpital ne sera pas terminé avant fin janvier 2017. Le décalage de 12 mois s'explique par le retard pris au niveau de l'avant-projet (3 mois) et du plan d'affectation cantonal (3 mois). De plus, la durée de la construction a été allongée de 6 mois en raison de travaux préparatoires plus importants qu'estimé initialement (problématique de l'écoulement des eaux qui va nécessiter la surélévation du terrain). La planification du déménagement et de la mise en exploitation doit faire l'objet d'études poussées. J'ai pris des renseignements sur la situation actuelle, soit au 8 février 2013: aujourd'hui, 6 oppositions au plan d'affectation cantonal.

Le Service du développement territorial Vaud s'occupe de lever les oppositions avec l'ATE par une convention et avec Pro Natura. Délai probable: fin mars.

Permis de construire, 2 dépôts de demande: un pour l'hôpital et un pour le canal de Praz-Riond. 19 oppositions pour l'hôpital et 10 oppositions au canal. C'est la commune de Rennaz qui doit lever les oppositions. Elle a le soutien du CEtab bien entendu. Délai probable: fin avril.

Il n'y a donc aucune bonne nouvelle du côté du délai.

Un risque existe que le retard provoque à terme des surcoûts au projet. Le canton ne fait que cautionner ce projet mais une caution reste une caution. Chaque jour compte, notamment en termes d'intérêts intercalaires.

Les informations reçues par la commission sur l'évolution des coûts ne dénotent pas, ou pas encore, de divergences par rapport au devis présenté.

Un souhait de la CIC se porte sur le suivi financier des cantons car ils ne sont pas les maîtres d'œuvre. Nous soutenons toujours notre proposition au Conseil d'Etat de s'adjoindre les services de spécialistes du domaine du contrôle financier et de la planification.

Un projet de construction d'un hôpital, c'est bien, mais il ne faudrait pas espérer que l'hôpital soit déjà construit pour soigner le projet.

Je remercie les membres de la CIC valaisanne pour la collaboration, le travail et le soutien apporté lors des séances plénières. Je remercie aussi le Service de la santé publique par M. le conseiller d'Etat pour la collaboration avec ladite commission.

Je souhaite bonne chance aux futurs membres de la commission car c'est une chance de participer aussi activement à un projet et cela durant toutes ses phases.

Avant de conclure, j'aimerais vous remercier toutes et tous pour les années passées en votre compagnie, en espérant que ce soit réciproque. J'ai vécu de merveilleux moments à débattre avec vous tant au plenum qu'en commission.

Bonne chance à tous les candidats et à toutes les candidates.

Je vous demande donc de prendre note de ce rapport annuel 2012. Merci.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Votre commission recommande l'acceptation de ce rapport sans réserve et bien sûr que je vous invite aussi, comme je l'ai entendu, à suivre cette recommandation.

Je viendrai rapidement sur quelques éléments pour faire un peu le point sur l'échéancier, d'une part, et sur la procédure en cours, d'autre part, avec, vous le savez, cette question nouvelle, cet invité surprise, qui, depuis 48 heures maintenant, vient ternir un petit peu le calendrier de ce projet. Je veux bien sûr parler de la difficulté que le Gouvernement vaudois vient de déceler dans la loi sur l'aménagement du territoire et qui a provoqué chez eux un certain émoi, pour ne pas dire plus, étant entendu que, dans le délai transitoire, cette nouvelle loi interdirait des zonifications nouvelles et seraient touchés deux ou trois grands projets sis sur le canton de Vaud, dont notamment celui de l'hôpital qui fait aujourd'hui l'objet de toutes nos discussions.

Eh bien!, oui, l'hôpital Riviera-Chablais avance à un rythme soutenu, avec de nombreuses questions, comme l'a soulevé la députée Marianne Maret, qui restent ouvertes, et comme les autres députés qui l'ont également soulevé. Mais, rien de plus logique, lorsque l'on investit dans des ordres de grandeur de 300 millions de francs, que des questions encore aujourd'hui inconnues vont se présenter devant nous au fur et à mesure des années qui vont se dérouler d'ici à la mise en œuvre de l'exploitation de ce nouvel hôpital. Oui, cet élément nouveau nous perturbe bien entendu par rapport au calendrier qui prévoit, à la suite de la construction qui devrait durer deux à trois ans, la mise en œuvre après six mois d'essai, six mois de réalisation, de déménagement et de tests, l'ouverture en août 2017. Eh bien!, oui, aujourd'hui avec la loi sur l'aménagement du territoire, ce planning, qui a été présenté par le conseil d'établissement, risque assez fortement de devoir souffrir soit d'une exception qui viendrait dans le cadre de l'application de la loi, et le Gouvernement vaudois n'entend pas demander une exception vaudoise à l'application de la LAT, il y a donc la solution valaisanne qui reste ouverte et qui consiste à dire non à la LAT et à faire en sorte que ce non ne soit pas seulement valaisan mais suisse.

Pour le reste, l'ensemble des étapes, avec la mise à l'enquête, avec le choix d'une entreprise générale en lieu et place d'une entreprise totale, démontre que le conseil d'établissement a la volonté d'avancer rapidement puisque justement le choix entre ces deux variantes s'est fait essentiellement à travers un critère de temps permettant d'avancer plus rapidement avec la notion d'entreprise générale.

Et puis, c'est vrai qu'il y a des nuisances, qui sont dues à l'évacuation des eaux de surface qui pourraient entraîner entre autres des présences non souhaitées de moustiques et autres difficultés de ce type-là qu'il faudra bien à l'avenir également résoudre.

Le projet se poursuit. Nous nous en réjouissons bien entendu.

Je profite de cette occasion pour remercier le président de la commission Aldo Resenterra pour la bonne collaboration que nous avons eue tout au long du suivi de cette réalisation, les membres bien sûr de la commission interparlementaire et vous tous d'avoir

déjà en mai 2012 donné le signal le plus fort de la période législative, c'est-à-dire un feu vert unanime à la poursuite du projet et à la construction de celui-ci.

Merci à chacun de son attention, merci à chacun de sa bonne collaboration et merci particulièrement à M. le président Aldo Resenterra.

Traitements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

4. Postulat

du groupe PDCB, par le député Daniel Emonet, concernant les subventions cantonales accordées aux communes (15.11.2011) (1.204)

Postulat

der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Daniel Emonet, betreffend Kantonsbeiträge an die Gemeinden (15.11.2011) (1.204)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt, und ich gehe davon aus, dass Sie mit der positiven Antwort des Staatsrats zufrieden sind.

5. Postulat

du groupe PLR, par le député (suppl.) Gilbert Monney, concernant: vers une vision différente de la loi sur les établissements et institutions sanitaires (15.12.2011) (1.214)

(motion transformée en postulat lors du développement)

Postulat

der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert Monney, betreffend: ein anderer Ansatz für das Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen (15.12.2011) (1.214)

(Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mai 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR:

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse apportée à ma motion transformée en postulat concernant la révision de la LEIS que j'avais déposée le 15 décembre 2011.

En effet, dans sa décision du 28 mars 2012, le Conseil d'Etat a retenu la proposition de modifier en deux lois, une sur le financement des hôpitaux et l'autre sur le RSV, ce qui permettra, j'en suis sûr, de simplifier nombre de problèmes émergents quant au double rôle de l'Etat en tant qu'autorité supérieure des structures hospitalières publiques et garant d'une libre concurrence entre structures privées et publiques.

J'espère que la commission extraordinaire, qui a en charge l'analyse de l'opportunité, saura saisir sa chance d'aller dans ce sens.

Merci de votre écoute.

Développements:
Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)
Entwicklungen:
Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

6. Postulat
de la commission IF, par son président René Constantin, concernant la
modification de l'ordonnance sur les fusions des communes (14.11.2012)
(1.253)

Postulat
der Kommission IF, durch den Präsidenten René Constantin, betreffend
Änderung der Verordnung über Gemeindefusionen (14.11.2012) (1.253)
TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

Je ne m'étendrai pas sur le bien-fondé du texte déposé par la commission IF concernant la problématique d'octroi d'aides supplémentaires, ce fameux article 5 de la nouvelle ordonnance.

Faut-il rappeler le constat du chef du groupe DC du Centre qui se posait la question si nous n'étions pas arrivés à la limite au niveau de l'application de l'ordonnance? Dans ce sens – affirmait-il – le postulat déposé par la commission IF va dans le bon sens.

Nous en prenons acte. Evidemment, le postulat qui vous est proposé sous cette forme est le fruit d'une réflexion approfondie, menée puis acceptée à l'unanimité des membres présents moins une abstention.

Belle unanimité entre représentants du Haut comme du Bas – faut-il le souligner? – convaincus de la nécessité de changer les règles du jeu pour éviter que l'aide exceptionnelle ne devienne une subvention généralisée, pour éviter aussi que l'on ne se crêpe le chignon à chaque projet de fusion sur l'application de critères subjectifs.

Merci donc de soutenir ce postulat qui invite le Conseil d'Etat à modifier l'article 5 de la nouvelle ordonnance en fixant des critères d'octroi objectifs, vérifiables, incitant les communes existantes qui souhaitent fusionner à créer la masse populeuse la plus grande possible pour favoriser au maximum la professionnalisation des services, la gestion efficiente de l'Administration et la capacité d'autofinancement desdites communes.

En ce jour un petit peu particulier pour celui qui vous parle, mais aussi pour nombre de personnes qui vont quitter ce plenum, je vous invite à prendre les cartes – c'est un moment un petit peu festif - pour une ultime partie juste avant le vote du premier week-end de mars prochain.

En mains, Mesdames et Messieurs, vous avez de quoi faire; jugez-en plutôt.

Un buur d'Entremont qui ne sera pas «pomme» in fine. Malgré les contingences institutionnelles, il fera bien plus que les 20 points déjà dans son escarcelle.

Le bon roi Jacques poursuivra son règne sur la région sierroise et bien au-delà. Même s'il hésite encore un peu à creuser, élargir ou gagner, son bail au Palais sera renouvelé.

Quant au «nell» de Salgesch, il fera naturellement partie des vainqueurs. Tantôt honni sur certaines hauteurs, parfois adulé, il ne laisse personne indifférent..., pas même les lecteurs du Confédéré... L'atout salquenard tirera son épingle du jeu.

La dame de cœur affiche une rose discrète, mais la configuration géopolitique et les bonnes fées lui seront favorables. Laissons aboyer la meute, la caravane... finira bien par passer.

Demeure enfin l'inconnue.

Jouer le 10 de trèfle, d'un vert luisant même dans les arrières-salles les plus obscures, lancer l'as de carreau saviésan, brillant... particulièrement sous le feu des projecteurs, même si l'on sait que tout ce qui brille... n'est pas forcément or, ou alors jouer l'ultime carte maîtresse, un valet qui résiste aux piques et autres attaques tous azimuts, qu'elles soient en dessus ou en dessous de la ceinture abdominale.

Aux Valaisannes et aux Valaisans de jouer maintenant!

D'ici là, bonne chance à toutes les candidates et à tous les candidats et merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

7. Motion

**du député (suppl.) Christian Walden, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
cosignataires concernant un conseil général pour les grandes communes et
villes fusionnées en plaine (15.11.2012) (1.254)**

Motion

**von Grossrat (Suppl.) Christian Walden, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend Generalrat für fusionierte Grossgemeinden
und Städte im Talgrund (15.11.2012) (1.254)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wer der Realität in die Augen schaut, muss eingestehen, dass die Urversammlungen vorab in den Oberwalliser Talgemeinden mit Demokratie wenig zu tun haben. Das Interesse der Bürgerinnen und Bürger an einer Urversammlung teilzunehmen und sich aktiv in die Gemeindepolitik einzubringen, bewegt sich gegen null. Wer behauptet, die Urversammlungen seien das Herzstück in unserer Demokratie, übt sich in Nostalgie und verkennt die Tatsachen.

Ein Generalrat in Gemeinden mit mehr als 5'000 Einwohnern hat gegenüber den Urversammlungen viele Vorteile:

1. Im Generalrat werden die Dossiers, für welche der Generalrat zuständig ist, im Detail diskutiert, die Vor- und Nachteile werden abgewogen und dann wird abgestimmt. Das ist im Gegensatz zur Urversammlung seriöse politische Arbeit.
2. Der Generalrat schaut dem Gemeinderat auf die Finger. Dadurch werden die Mitglieder des Gemeinderats gefordert, eine transparente Politik zu betreiben. Umgekehrt stärkt der Generalrat dem Gemeinderat durch seine Beschlüsse den Rücken.
3. Der Generalrat kann der Einstieg für die Bürgerinnen und Bürger in die Politik sein. Dadurch kann das Interesse an der Politik geweckt werden. Gerade auch darum, weil die Politik auf Gemeindeebene für den Bürger / für die Bürgerin fassbar und dadurch interessant ist.

Es gäbe noch viele weitere Gründe, die für die Einsetzung von einem Generalrat sprechen.

Wir haben festgestellt, dass die Kommission R21 in der Frage des Generalrats in eine ähnliche Richtung geht, wie es in unserer Motion verlangt wird. Wir warten die Diskussionen und allfällige Beschlüsse ab und **ziehen in dem Sinne unsere Motion zurück.**

Und für die Abgeordneten, die diesen Vorschlag kontern wollten und sich vorbereitet haben: Es tut mir leid, aber wir haben die Motion zurückgezogen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Sie enttäuschen da eine ganze Liste von Grossräten, die da intervenieren wollten. Ich lösche jetzt die ganze Liste, wer trotzdem das Wort wünscht, soll sich noch einmal melden. Aber ich denke, das erübrigt sich.

8. Motion

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députées Francine Zufferey Molina et Patricia Constantin (suppl.), concernant: plus de délai pour la demande de révision de l'impôt à la source (15.11.2012) (1.255)

Motion

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Francine Zufferey Molina und Patricia Constantin (Suppl.), betreffend Fristverlängerung für den Antrag auf Revision der Quellensteuer (15.11.2012) (1.255)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Patricia Constantin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Notre motion demande un délai complémentaire pour la demande de révision des impôts à la source.

Pour les salariés ayant un permis B ou L, les impôts sont déduits selon un barème directement sur leurs salaires.

Or, certaines déductions légales ne sont pas prises en compte lors de ces retenues. Les déductions pour les frais de garde d'enfants, pour des pensions alimentaires, pour les frais médicaux ou les frais de leasing peuvent être demandées par la personne imposée à la source jusqu'au 31 mars de l'année suivant la taxation d'office.

Les personnes peuvent, à l'aide du formulaire mis à disposition par le canton ou par courrier, demander une révision de l'imposition à la source en joignant toutes pièces justificatives nécessaires au contrôle.

Dans les faits, les salariés à la source n'arrivent pas forcément à avoir, à fin mars, tous les justificatifs nécessaires à un contrôle de leur imposition.

C'est pourquoi à l'instar et par équité avec nos concitoyens ou avec les bénéficiaires d'un permis C, nous demandons que le délai de dépôt des pièces justifiant le calcul de l'imposition puisse être également prolongé au 30 juin.

Notre motion demande de modifier la loi fiscale valaisanne, précisément l'article 146 alinéa 2 comme suit: «Si la retenue d'impôt est contestée, le contribuable ou le débiteur d'une prestation imposable peut, jusqu'à la fin juin (au lieu de fin mars) de l'année qui suit l'échéance de la prestation, exiger que l'autorité rende une décision sur l'existence et l'étendue de l'assujettissement.»

Merci pour votre attention.

Der Präsident:

Merci Madame la députée (suppl.).

Ihre Motion wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

9. Motion

du groupe UDC, par la députée (suppl.) Nadine Reichen, concernant la prothèse dentaire canine plutôt que la liste des races interdites (15.11.2012) (1.256)

Motion

der UDC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Nadine Reichen, betreffend Beissschutz für Hunde statt schwarze Liste (15.11.2012) (1.256)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

Nous vivons en 2013 et il nous est difficile d'imaginer que des gens innocents aient encore aujourd'hui à subir des morsures ou autres déprédation causées par des chiens pourtant fidèles amis de l'homme.

Notre motion le dit, plutôt que d'interdire certaines races de chiens comme cela a été fait en 2005 déjà, on peut résoudre ce problème aujourd'hui, grâce aux progrès techniques, par l'obligation faite aux propriétaires de chien de faire porter à leur animal une prothèse canine d'un coût raisonnable et d'une efficacité maintenant prouvée.

Hélas!, nous sommes obligés de constater que le Conseil d'Etat éprouve un mal de chien – c'est le cas de le dire – à mettre en œuvre la motion 1.118 développée par le député Roger Ecoeur UDC et la députée (suppl.) Larissa Jossen SVPO/Freie Wähler, et sagement approuvée par notre Grand Conseil le 17 novembre 2011 déjà.

Cette motion prévoyait le remplacement des muselières par la prothèse dentaire. Est-il besoin de rappeler qu'en plus de cette mise en œuvre, nous demandons instamment l'abrogation de l'article 24b alinéa 2 de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux, une mesure prise sous le coup de l'émotion en 2005 déjà, il y a maintenant bientôt 8 ans, et qui interdisait de façon presque arbitraire 12 races de chiens. Or, les nouvelles techniques en la matière n'ont pas attendu si longtemps, vous pouvez l'imaginer, Mesdames et Messieurs, pour éclore et offrir des solutions bien plus adéquates à ce problème.

Ces chiens sont des merveilles tant que celui qui est au bout de la laisse est quelqu'un de sensé, et cela peu importe la race, tout se passe bien.

Chers collègues, il faut soigner le mal là il est.

D'ores et déjà, nous remercions les députées et députés qui voudront bien par leur vote confirmer ces deux vœux.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Madame la députée (suppl.).

Ihre Motion wird bekämpft.

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Jamais, dans un conte, je n'ai trouvé d'écrivain assez fou pour réintroduire le loup dans la bergerie, fusse-t-il affublé d'une muselière ou d'un dispositif anti-morsure aussi efficace soit-il et indolore pour son possesseur.

Non, après avoir, en 2005, salué la décision courageuse du Conseil d'Etat prise, certes, suite à de regrettables affaires, mais en connaissance de cause, le groupe DC du Centre n'acceptera pas l'abrogation souhaitée par la motion de la liste des 12 races de chiens considérées comme dangereuses.

Si nous nous accordons avec le groupe UDC à reconnaître que le problème résidait avant tout dans la qualification des maîtres de ces chiens, nous devons faire remarquer avec vigueur qu'à défaut de pouvoir déterminer quel propriétaire aurait les qualifications requises pour élever un tel animal, nous ne pouvons nous résoudre à permettre à tout un chacun d'en acquérir un.

Avant cette interdiction de 2005, posséder un chien d'une telle race apportait un prestige à son propriétaire qui, très souvent, trop souvent, l'arborait telle une arme car, oui, il avait suffisamment été dit à l'époque que ce type de chiens dressés pour leur vaillance au combat était plus des armes de dissuasion que des gentils toutous familiaux.

Il y a, il reste tant de races de chiens qui ne sont pas soumises à cette fameuse liste que nous ne pensons pas priver les Valaisannes et les Valaisans d'un compagnon à quatre pattes mais que, au contraire, nous pensons protéger nos concitoyens d'un risque avéré de blessures toujours dramatiques de par les compétences canines de ces animaux hors norme.

Merci de votre attention, de votre sagesse et de votre refus de la motion.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

En ce dernier jour de session de la législature, le groupe PDCB a décidé de poursuivre son combat contre les mauvaises idées.

La disposition dont l'abrogation est demandée, à savoir l'article 24b alinéa 2 de la LALPA (loi d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux), traite de la possibilité pour le Conseil d'Etat d'édicter une liste des races de chiens dont la détention en Valais est interdite.

Ce n'est qu'à l'alinéa suivant que le Conseil d'Etat se voit obligatoirement chargé d'édicter une liste de races de chiens dangereux qui doivent toujours être tenus en laisse et munis d'une muselière en dehors de la sphère privée.

Le Conseil d'Etat a utilisé la possibilité qui est la sienne à l'alinéa 2 remplissant de fait l'obligation qui est la sienne à l'alinéa 3. En effet, en 2005 (avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006), 12 races de chiens ont été interdites en Valais. Ce n'est pas la liste des chiens dangereux mais la liste des chiens interdits. C'est l'ancienne liste des chiens dangereux qui est donc devenue celle des races interdites.

Sans vouloir être exhaustifs, signalons que les cantons de Fribourg en 2006, de Zurich en 2009 et de Genève en 2012 ont également interdit des races de chiens (15 pour le dernier canton nommé).

Or, c'est cette interdiction qui est remise en cause dans la motion que nous combattons puisqu'est demandée l'abrogation de l'article 24b alinéa 2 de la LALPA.

L'argumentation donnée prêterait à sourire si l'intégrité physique de la population, plus particulièrement des enfants dès leur plus jeune âge, n'était en cause.

Madame la députée (suppl.) Nadine Reichen, ce n'est pas parce que, fort heureusement, les cas d'attaques se sont raréfiés qu'il faut supprimer la liste des races interdites. Reconnaissez plutôt, avec nous, que c'est peut-être parce que cette liste des races interdites existe que le nombre des attaques a diminué. Ce faisant, vous réussiriez sans difficulté un exercice de mise en pratique d'une saine politique de sécurité..., des actes, pas toujours et seulement des mots!

Il faut encore signaler que, puisque la Fédération cynologique internationale reconnaît l'existence de 330 races de chiens, il en reste encore 318 au choix de celui qui veut acquérir un chien en Valais.

Un mot encore – quand bien même il y a confusion de la part de l'auteure de la motion et même si ce n'est pas l'objet de sa motion – de la liste des chiens dangereux édictée en application de l'article 24b alinéa 3 de la LALPA, liste devenue en Valais, je le rappelle, la liste des races de chiens interdites.

Treize des 26 cantons suisses en ont édicté une.

En Valais, si un retour en arrière était réalisé et que la liste redevenait seulement celle des chiens dangereux, à savoir les chiens qui devraient toujours être munis d'une muselière en dehors de la sphère privée, si tel était le cas, on doit rappeler ici que la motion 1.118 qui méritait examen, qui n'avait donc pas été combattue dans ce sens-là, portait seulement sur l'aspect technique du remplacement de la muselière par l'applique dentaire canine. Encore une fois, ce n'est pas l'objet du jour.

Le groupe PDCB invite donc le Parlement à ne pas faire le pas supplémentaire proposé aujourd'hui et consistant à utiliser l'applique dentaire canine comme prétexte pour supprimer la liste des races de chiens interdites. En effet, la situation actuelle en Valais est satisfaisante du point de vue de la sécurité publique et personne ne devrait avoir d'intérêt à remettre en question dite sécurité publique.

Merci donc de rejeter, avec nous, cette motion déjà au stade de son développement.

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Le groupe PLR s'oppose à cette motion car si nous saluons les progrès de la technique par rapport à la prothèse dentaire et à son efficacité, nous nous refusons que son application systématique aille de pair avec une suppression de la liste des races interdites, édictée par le Conseil d'Etat en 2005.

Nous partageons la réflexion de la motionnaire que le problème réside souvent plus dans le propriétaire et son inexpérience que dans le chien lui-même.

Cependant, dans un souci de protection de la population, des enfants en particulier, du tourisme et des randonneurs, nous désirons que le Conseil d'Etat puisse conserver la possibilité d'actionner cette liste de chiens interdits.

Si un molosse déboule sur vous sans être tenu en laisse, la prothèse dentaire vous évitera peut-être de graves morsures mais, jusqu'à preuve du contraire, il n'est pas prévu d'équiper les chiens de chaussons qui vous protégeront des griffures, sans parler du traumatisme pour les personnes victimes d'une telle attaque.

Oui à l'application de la prothèse dentaire aux chiens potentiellement dangereux, mais non à la suppression de la liste des races interdites.

Merci de classer cette motion au stade du développement.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Markus Truffer, CVPO:

Auch wenn sich Nationalrat Oskar Freysinger vor laufender Kamera heldenhaft von einem eher liebenswürdigen Studiohund mit Beissschutz hat kneifen lassen, beweist das noch lange nicht, dass die 12 Hunderassen auf der schwarzen Liste künftig getarnt als harmlose Riesen oder verkappte Beissmaschinen frei herumlaufen dürfen. Der Beissschutz ist noch viel zu wenig lang erprobt und für die 12 verbotenen Hunderassen nicht geeignet.

Hinzu kommt, dass der Anfall oder der wütende Biss eines Hundes dem betroffenen Erwachsenen, aber noch viel mehr einem Kind oder alten Menschen, einen schlimmen Schock zufügen kann. Die seelischen Wunden sind viel schlimmer als die zerrissene Haut, das blossliegende Fleisch.

Jeder von uns hier im Saal würde einen Schock davontragen, würde er plötzlich von einem 45 Kilogramm schweren Dobermann, einem 50 Kilogramm schweren Fila Brasileiro, einem 50 Kilogramm schweren Rottweiler oder gar von einem 70 bis 90 Kilogramm schweren Mastiff angegangen. (Der Mastiff ist übrigens mit 155,4 Kilogramm im Guinness Buch der Weltrekorde eingetragen – 155,4 Kilogramm!) Wer von uns möchte trotz Beissschutz einen nicht mehr loslassenden Pit Bull Terrier oder einen amerikanischen Staffordshire-Bullterrier am Hals hängen haben? Letztere sind die Art Hunde, die dich nicht

in den Hintern oder die Wade beißen, sondern dein Gesicht, deinen Hals für ihre Attacke aussuchen. Für jeden der 12 auf der schwarzen Liste aufgeführten Hunde ist es ein Leichtes, ein kleines Kind zu schocken, schwer zu verletzen und sogar umzubringen – mit oder ohne Beissschutz.

Für die 12 Hunderassen der Walliser schwarzen Liste sind Haltung, Zucht und Einfuhr ganz einfach verboten. Für die meisten dieser äusserst gefährlichen Hunde gilt das Verbot auch in andern Schweizer Kantonen, in Deutschland und andern Ländern. Dies soll auch so bleiben.

Die durch Kollege Roger Ecoeur im November 2011 durch eine erfolgreiche Motion bewirkte Erleichterung, dass die «gefährlichen Hunde» – dies ist eine andere etwas weniger problematische Kategorie von Hunden – statt eines Maulkorbes einen Beissschutz tragen dürfen, geht schon weit genug. Warum wollen sogenannte Hundeliebhaber, die weltweit aus rund 800 Hunderassen auswählen können, ausgerechnet die 12 auf der schwarzen Liste aufgeführten potentiellen Monster kaufen und züchten?

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

Dans un premier temps, il nous paraît très important que la motion votée par le Grand Conseil sur le remplacement des muselières par la prothèse canine soit appliquée.

S'agissant de l'interdiction de certaines races, il nous paraît difficile de juger avec certitude que certaines races sont dangereuses par rapport aux autres.

Nous dirons ensuite comment faire appliquer cette décision.

Il y a 15'000 chiens dans notre beau canton. Opérer des contrôles d'application de la loi sur une telle masse nous paraît bien difficile et fort coûteux.

Le choix des chiens dits dangereux nous paraît difficile à réaliser car, Monsieur le député Nicolas Voide, dans la liste actuellement établie, on ne parle pas, par exemple, des chiens de bergers qui causent trois fois plus de morsures.

Un autre aspect ne doit pas être négligé: l'aptitude d'un propriétaire de chien de l'éduquer. Il y a certainement là des lacunes.

De même, on peut instaurer un programme obligatoire de prévention des accidents par morsures en faveur des enfants à l'école, ainsi que le pratique déjà avec succès le canton de Neuchâtel.

Notre objectif, Mesdames et Messieurs, consiste à trouver une solution satisfaisante pour tous.

Dans cette optique, nous sommes prêts à penser que la mise en pratique de l'option prothèse canine pourrait faire l'objet d'une évaluation d'une ou de deux années. Après quoi et en cas de succès, l'opportunité de supprimer l'interdiction de certaines races pourrait être examinée.

Notre groupe, dans ce sens, est prêt à transformer notre motion en postulat.

Nous souhaitons ardemment trouver une solution et c'est dans ce but que nous sollicitons votre pleine et entière compréhension.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Madame la députée (suppl.).

Sie schlagen also vor, diese Motion in ein Postulat umzuwandeln.

Ich habe noch einige Wortmeldungen.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Ce n'est pas la forme qui nous dérange, c'est le contenu.

Donc, d'accord avec vous, Madame la députée (suppl.) Nadine Reichen, de collaborer à ce qu'on complète la liste, s'il manque des chiens dangereux sur cette liste, mais ce n'est pas parce qu'il en manque qu'il faut supprimer la liste des chiens interdits.

Nous combattons donc également le postulat. Je vous remercie.

Herr Grossrat Markus Truffer, CVPO:

Wir bekämpfen auch das Postulat.

Bezüglich der Herdenschutzhunde ist übrigens ein Postulat, das dieses Problem dann auch regeln sollte, noch hängig. Ich bin durchaus einverstanden mit Ihnen, dass diese Herdenschutzhunde ein riesen Problem darstellen.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen also zur Abstimmung.

Par 104 voix contre 12 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.256 (transformée en postulat) de la députée (suppl.) Nadine Reichen.

Ich bin froh, dass die «schwarzen Listen» bestehen bleiben...

10. Postulat

du groupe CVPO, par les députés Philipp Matthias Bregy et Beat Rieder, concernant le RSV, clarifier les chiffres régionaux (15.11.2012) (1.257)

Postulat

der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Philipp Matthias Bregy und Beat Rieder, betreffend GNW – regionale Zahlen auf den Tisch (15.11.2012) (1.257)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Es wünscht niemand das Wort.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

11. Motion

du groupe PLR, par la députée (suppl.) Régine Pralong, concernant l'introduction de la dation dans la législation fiscale (16.11.2012) (1.258) (en collaboration avec le DECS)

Motion

der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Régine Pralong, betreffend Begleichung der Steuerschulden mit kulturellen Gütern (16.11.2012) (1.258) (in Zusammenarbeit mit dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Régine Pralong, PLR:

A l'instar des cantons de Fribourg, Genève, Jura et Vaud, le Valais pourrait introduire la dation en paiement d'impôts sur les successions et les donations.

Cela permet aux contribuables de s'acquitter de l'impôt en remettant un bien culturel d'importance majeure pour le canton.

La dation poursuit un double but:

- d'abord, elle permet de s'acquitter de la dette fiscale sans liquidités ou sans vente de biens et
- ensuite, elle donne la possibilité de préserver un patrimoine culturel de grande valeur pour la collectivité.

Ce sera une commission du Service de la culture qui déterminera l'intérêt de l'objet et sa valeur. C'est sur la base de ce rapport que le Département des finances décidera d'accepter ou non la dation.

Il n'est en aucun cas question pour l'Etat d'arranger les affaires des contribuables en rachetant des œuvres sans intérêt culturel pour la collectivité.

Cette législation ne porterait pas atteinte aux recettes fiscales des communes, dans la mesure où la part de l'impôt qui leur reviendrait sera perçue ou rétrocédée en espèces.

Il faut néanmoins souligner que son utilisation sera restreinte. En dix ans, elle a été appliquée deux fois à Genève et trois fois dans le Jura.

Peu nombreux sont les contribuables qui peuvent prétendre détenir des biens culturels d'importance majeure. En revanche, lorsqu'il y aura dation, le contribuable et l'Etat auront participé à la conservation et à la mise à disposition du public d'un patrimoine culturel à terme inestimable.

Sachant qu'elle n'aura que très peu de répercussions financières étant donné la non-imposition des successions en ligne directe en Valais mais que, à moindres coûts, elle permettrait d'alimenter le fonds cantonal pour la culture et d'enrichir de manière inestimable le patrimoine culturel de notre canton, je vous demande de soutenir cette motion et d'attendre la réponse du Conseil d'Etat. Merci.

Der Präsident:

Merci Madame la députée (suppl.).

Die Motion wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

12. Motion

**du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud, concernant
la procédure de destitution impeachment (16.11.2012) (1.259)**

Motion

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud, betreffend
Amtsenthebungsverfahren (16.11.2012) (1.259)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Lorsque l'on dit que l'on fait barrage aux mauvaises idées et que l'on doit recourir, comme mon voisin Alexandre Caillet l'a dit, à tous les molosses, la mauvaise idée n'est pas nécessairement si mauvaise que ça. Mais notre collègue Nadine Reichen, tout à l'heure, en parlant de chiens, s'est sans doute trompée, on aurait dû parler de loups et rappeler au Parlement qu'ici encore, pour quelque temps, «la raison du plus fort est toujours la meilleure».

Je me proposais initialement de ne pas parler et d'attendre une réaction, voire une acceptation tacite.

«Impeachment» nécessite quelques explications.

Lorsqu'un magistrat – je parle dans mon texte du domaine exécutif, soit au niveau communes, soit au niveau canton – a failli gravement à ses obligations de droit public, il doit pouvoir être interpellé sur son maintien ou sur sa destitution de sa fonction.

Le terme «impeachment», ne le comprenez pas, il s'agit d'un mauvais ami, il signifie mise en accusation.

La finalité de cette intervention a pour but de rétablir l'équilibre des pouvoirs et de garantir la séparation des pouvoirs. A cet égard, j'aimerais que l'on ne fasse aucun amalgame avec une affaire d'actualité, pour ne pas la citer l'affaire Varone. Je viens de constater ce matin qu'un blog parle de mon intervention en relation avec l'affaire Varone. Je viendrai en fin de propos pour démentir une telle vilénie.

Lorsque, dans le canton de Neuchâtel, un certain conseiller d'Etat Frédéric Hainard, lorsque, dans le canton de Genève, un autre conseiller d'Etat Marc Muller – peu importe l'appartenance politique parce que cela nous pend au bout du nez à tous les partis –, lorsque ces deux magistrats ont manqué à leurs obligations et qu'ils refusaient de démissionner contre l'avis même de leur propre parti, le système accuse un dysfonctionnement qu'il n'est pas possible de tolérer, qu'il n'est pas possible d'accepter jusqu'à la prochaine réélection.

Alors, si certains ont de la peine à faire de l'abstraction, je vous rappellerai deux situations historiques qui concernent – le globe est extrêmement restreint –, il y eut Richard Nixon en 1974, qui a démissionné avant de passer au couperet, et Bill Clinton qui, lui, a été sauvé par un vote de 55 voix alors qu'il en fallait 67.

Effectivement, la matière est un petit peu technique mais parfaitement compréhensible à tous les membres du Parlement. Il s'agit de définir la procédure – ce qui n'est pas évident –, il s'agit de définir aussi quels sont les motifs qui permettent de faire une procédure de «impeachment», une procédure de mise en accusation. A cet égard, des définitions doivent être données. Le système américain a exigé qu'il s'agisse de crimes de haut niveau et pas simplement de bagatelles.

L'on a fait précisément l'amalgame avec l'affaire Varone. Je tiens à vous dire – mise en garde de notre président Oscar Freysinger, il faut absolument écarter tout lien avec cette affaire et dire que, comme je l'ai dit dans la presse, si, par hypothèse, une loi comme celle-là, était en vigueur, l'affaire Varone n'aurait pas de lien de causalité du tout avec un intérêt public. Il pourrait être condamné à une prison ferme, le caillou de Turquie n'a aucun intérêt pour les institutions cantonales et les institutions valaisannes.

Et puis pour rappeler à ceux qui me prêtent de mauvaises intentions, j'aimerais, surtout aux partis C dont on connaît la promptitude à nous faire la leçon, rappeler ce que le Christ nous a dit à nous tous: «Que celui qui n'a pas pêché jette la première pierre.»

Der Präsident:

Herr Grossrat, darf ich Sie bitten zu schliessen?

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Par hypothèse, si la matière était un petit peu technique, qu'il fallait transformer la motion en postulat, je suis ouvert à toute solution innovante pour les institutions de ce canton.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ihre Motion wird bekämpft.

M. le député (suppl.) Gilles Martin, PDCC:

Le lundi, nous avons «NCIS», le mardi, c'est «New York, Unité spéciale», le mercredi, «Cold Case», le jeudi «Miami Vice» and now, Friday, we have «Dismissal Impeachment by Perruchoud» (*destitution pour mise en accusation*).

Zappons!

Pourquoi voulez-vous laisser croire à nos citoyens qu'il y a un ou plusieurs moutons noirs dans nos rangs?

Personnellement, cela fait plus de vingt ans que je suis engagé en politique et je n'ai point connu de personne de ce type et je n'en connais point aujourd'hui.

Alors, faut-il créer une nouvelle règle, une de plus, une de trop?

Faut-il prévoir des textes et des lois supplémentaires pour que nous puissions éventuellement réagir si, par hasard, un tel individu se trouvait parmi nous ou apparaissait?

Non, assez de lois et de règlements inutiles. C'est le contraire que l'on doit faire: supprimer les lois inutiles et simplifier la vie des citoyens.

Laissons au peuple souverain exclure dans les urnes les brebis galeuses... ou les moutons noirs si vous préférez.

Alors, moins de séries américaines, ce n'est pas un exemple pour nous, bien au contraire.

Regardez plutôt «Joséphine, Ange Gardien», ça fait beaucoup plus de bien.

Donc merci, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, de balayer cette mauvaise nouvelle série américaine. Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Jérôme Dubois, PDCB:

Le groupe UDC ne nous propose rien d'autre, par sa motion, que d'introduire dans la loi sur les droits politiques un concept de procédure de destitution appelée «impeachment» en bon français. Cette procédure anglo-saxonne, qui doit être traduite littéralement – cela a déjà été dit – par «mise en accusation» d'un haut fonctionnaire d'un gouvernement par un pouvoir législatif, n'est de loin pas bénigne et c'est pourquoi le groupe PDCB s'y oppose.

La motion propose que, je cite, «une procédure de type judiciaire» soit à l'origine de la destitution, mais cette notion demeure trop vague à nos yeux et semble difficile à préciser.

De plus, cette démarche ne concernerait qu'un nombre très limité de cas potentiels et ne mériterait certainement pas qu'un article de loi lui soit consacré.

L'auteur de cette motion souhaite pouvoir annuler ce qu'une élection démocratique a décidé. Nous voulons croire qu'il n'a pas déjà un nom ou une liste de noms d'autorités élues ou à élire contre lesquelles cette procédure pourrait être mise en œuvre.

L'actualité récente nous a montré qu'une simple procédure de renonciation, certes peut-être un peu inspirée par le souffle de l'Esprit-Saint, constitue une solution élégante et efficace, sans devoir recourir à la force d'une procédure de destitution.

Pour ces diverses raisons, le groupe PDCB combat cette motion et vous demande, Chers collègues, d'en faire autant. Merci.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Vous qui me connaissez, vous ne pouvez en tout cas pas me soupçonner de soutenir le pouvoir PDC, voire radical dans les communes.

Par cette motion, le groupe UDC demande d'introduire dans la loi sur les droits politiques une procédure de destitution «impeachment» pour les élus d'une fonction exécutive communale et cantonale. Il s'agirait d'empêcher une dérive gravement dommageable aux institutions.

Le groupe ADG s'oppose à cette motion inutile, aux effets pervers et aux motifs purement démagogiques et électoralistes.

Le motionnaire fait une comparaison avec le droit des Etats-Unis d'Amérique. Il fait semblant – pourtant grand connaisseur du droit américain – de ne pas connaître les différences fondamentales entre les systèmes politique et juridique américains et les nôtres. Nous pensons qu'une américanisation de nos systèmes n'est pas souhaitable et n'est pas adaptée à notre mentalité et à nos us et coutumes, que l'UDC a l'habitude de dire défendre. Nous ne voulons, par exemple, pas de la possibilité d'éviter un procès par un arrangement financier, comme la loi américaine le permet.

Mardi dernier, lors du traitement de la motion, transformée en postulat, du député (suppl.) Aron Pfammatter, le Conseil d'Etat s'est dit prêt à rechercher et à supprimer les actes normatifs obsolètes, et l'UDC demande aujourd'hui d'introduire un nouvel article totalement inutile. En effet, y a-t-il un seul exemple en Valais, ces 20 dernières années, pour ne pas remonter à Mathusalem, dans lequel cette procédure aurait eu la moindre pertinence? Où sont les dérives et les graves dommages? Les quelques exemples, très rares et dans d'autres cantons que vous avez d'ailleurs cités, nous montrent clairement qu'en cas d'implication judiciaire grave, le poids de l'opinion publique et les pressions politiques suffisent à pousser les personnes concernées à démissionner. L'introduction d'une telle procédure ne contribuerait qu'à fragiliser les postes exécutifs et à les mettre sous pression alors que l'on peine de plus en plus à trouver des personnes prêtes à s'engager.

Pire, cette proposition aurait des effets pervers et serait totalement contreproductive. Dois-je rappeler à l'éminent juriste qu'est notre camarade député Edmond Perruchoud que, dans le système valaisan, même si elle n'a jamais été candidate, une personne élue à un exécutif communal ne peut pas refuser son élection, est obligée de remplir sa fonction et ne peut démissionner qu'avec l'accord du Conseil d'Etat pour raison valable. En plus, comme garde-fou à une mauvaise volonté avérée, des sanctions peuvent être prises à son encontre si elle ne remplit manifestement pas sa fonction. On pourrait donc être amené à mettre en œuvre une procédure de destitution envers une personne qui aurait été contrainte de siéger dans un exécutif contre sa volonté. Et on pourrait même être encore amené à forcer ensuite une autre personne non volontaire à prendre sa place. Vous conviendrez que ce serait le comble de l'absurde.

Indépendamment des différences ou divergences partisans, le meilleur moyen de s'assurer que les élus assument correctement leurs tâches consiste à rendre leurs fonctions attractives. L'UDC ferait bien d'y réfléchir au lieu de critiquer et de dénigrer systématiquement les politiques qui ne pensent pas comme eux et la classe politique à laquelle ils appartiennent tout autant que celles et ceux qu'ils fustigent. Il y a une énorme différence entre la critique des idées ou des pratiques et les attaques contre les personnes.

Pour l'ADG, un autre moyen de rendre les fonctions d'exécutif communal attractives est un engagement actif pour les fusions de communes. Des communes d'une taille suffisante, avec l'appui d'une administration professionnelle compétente, n'auraient aucune peine à trouver des candidates et des candidats de qualité, prêts à s'engager pour la communauté. Nous aurons certainement l'occasion de traiter cette question de l'attractivité des mandats politiques dans le cadre des débats sur les réformes des institutions R21.

Pour toutes ces raisons, le groupe ADG vous invite, Chères et Chers collègues, à refuser clairement cette motion.

Merci pour votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député

Die Motion ist also bekämpft.

Der Motionär wünscht noch einmal das Wort.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je crois que le tir d'artillerie, le tir de barrage justifie quand même quelques mots, Monsieur le président, pour dire, tout d'abord, que lorsque l'on veut faire de l'ironie, faire de l'esprit, il faut en avoir. Lorsque l'on fait la comparaison avec un système que l'on ne connaît pas, je crois qu'il faut avouer que l'on s'oppose à cette idée innovante, qui est parfaitement démocratique, tout simplement parce que cette idée vient des rangs de l'UDC.

Est-ce que l'on comprend les différences entre démission et destitution? Est-ce que l'on comprend que lorsqu'un magistrat de l'exécutif notamment a gravement failli qu'il faille attendre peut-être trois ans, quatre ans, avant la nouvelle réélection? Il y a un dysfonctionnement que la motion avait pour objectif de corriger.

J'aimerais dire à mon ami et camarade Jean-Henri Dumont, je ne vais pas parler du conseiller d'Etat qui fut le premier de votre sensibilité politique à siéger au Gouvernement cantonal. Les circonstances dans lesquelles celui-ci, après seulement 3 ans, nous a quittés devraient vous interpellier, et vous souvenir pour quelles raisons il a quitté et dans quelles circonstances. De démissionner dans ces circonstances, je crois penser qu'il y a beaucoup de conseillers d'Etat qui sont partant.

Cela étant, c'est une proposition effectivement, ça exige de la réceptivité et je crois penser que cette réceptivité n'est pas tout à fait acquise encore dans ce Parlement.

Je pourrais continuer, Monsieur le président, mais je vous ai promis d'être bref.

Alors, je propose – ça c'est une solution de moyenne composition – de transformer la motion en postulat, ce qui permettrait au Conseil d'Etat, et je sais que M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, en mettant R21, commission à laquelle j'ai été actif, est une idée qui pourrait lui apparaître alléchante.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Das Wort wird noch einmal...

Ah!...

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je tiens à préciser que M. le député Perruchoud ne sait rien du tout sur mes idées!

Monsieur le député, je vous invite à retirer vos propos..., vous n'avez pas besoin de la traduction pour cela.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Alors, si vous m'avez mal compris, Monsieur le conseiller d'Etat, je suis navré. Je n'ai jamais dit que vous aviez une idée acquise à la proposition qui vous est faite. J'ai dit, ou je voulais en tout cas dire, que dans l'étude du rapport de la commission R21, vous vouliez être innovant et apporter des solutions qui étaient peut-être un peu nouvelles, comme la commission à laquelle j'ai appartenu a fait. Ce n'était aucunement à vous prêter des idées, aucunement à vous prêter des intentions. C'est tout simplement vous faire le compliment, Monsieur le conseiller d'Etat, que vous étiez ouvert au futur que le canton attend.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Maintenant, je donne la parole au député (suppl.) Gilles Martin.

M. le député (suppl.) Gilles Martin, PDCC:
Nous combattons également le postulat.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):
Bien sûr, nous combattons aussi le postulat.

Mais, je ne peux pas ne pas réagir à l'attaque totalement déplacée vis-à-vis d'un conseiller d'Etat qui a démissionné et qui a rempli ses fonctions correctement pendant sa fonction, c'est-à-dire M. Peter Bodenmann.

Je regrette, mais en même temps le député Edmond Perruchoud a fait la preuve que l'UDC attaque les personnes, même quand elles ne sont plus là, et que leur manœuvre n'est que de la basse politique politicienne.

Et quand on pense que ce parti aimerait avoir un représentant au Conseil d'Etat..., ça me fait froid dans le dos.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ich glaube, jetzt sind alle Meinungen geäußert worden, und wir kommen zur Abstimmung.

Par 102 voix contre 12, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.259 (transformée en postulat) du député Edmond Perruchoud.

Lecture

13. DECISION

concernant l'achat par l'Etat du Valais à la Congrégation des Sœurs Ursulines à Brigue du complexe scolaire Ste-Ursule avec le «Sportzentrum» pour les besoins de l'ECCG Ste-Ursule à Brigue

Lesung

BESCHLUSS

betreffend den Erwerb der Schulanlage St. Ursula und des Sportzentrums des Klosters St. Ursula für die Bedürfnisse der OMS St. Ursula, Brig, durch den Staat Wallis

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

Präsident: Urs Kuonen / Rapporteur ad hoc: Joachim Rausis

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt.

Darf ich das Wort dem Kommissionspräsidenten erteilen?

(...)

Einen Moment bitte, ich habe noch eine Wortmeldung von Herrn Grossrat Jean-Marie Schmid. Wollen Sie vor dem Kommissionspräsidenten reden?

Herr Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Ich habe zuerst eine formelle Frage: Wird die Lesung jetzt artikelweise vorgenommen?

Ansonsten würde ich mich nachher zu Wort melden.

Der Präsident:

Ja, das ist richtig!

Es sind keine Abänderungsanträge eingegangen.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 6, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

Herr Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Heute ist ein guter Tag.

Es ist ein guter Tag für die Oberwalliser Mittelschule St. Ursula (OMS) auf dem Briger Bildungshügel. Der Fortbestand und die Weiterentwicklung dieser über 350 Jahren alten Bildungsinstitution der Schwesterngemeinschaft St. Ursula wird infrastrukturell gesichert. Darum ist heute ein guter Tag.

Der Staat Wallis übernimmt die Rolle des verantwortlichen Bildungsträgers dieser altehrwürdigen Schule St. Ursula. Der Staat ermöglicht dem Institut St. Ursula Zukunft – und Schule ist ja Zukunft. Darum ist heute ein guter Tag.

Das Wichtigste – ich habe es beim Eintreten gesagt – ist, dass die Schwesterngemeinschaft des Klosters St. Ursula für 350 Jahre Pionierarbeit und Weitsicht in Erziehung, Bildung und Sport Wertschätzung, Anerkennung und Dank erfährt. So gesehen ist das auch für das Kloster St. Ursula ein guter Tag.

Heute ist auch für das DEKS und Herrn Staatsrat Claude Roch ein guter Tag. Ein wichtiges Infrastrukturvorhaben für das Oberwallis im Bereich Bildung und Erziehung hat einen krönenden Abschluss erfahren.

Ich danke im Namen der CVPO dem Parlament und der vorbereitenden Kommission EBKS, unter Leitung von Kollega Urs Kuonen, für die Vorbereitung dieses Vorhabens.

Eine abschliessende Bemerkung, meine Damen und Herren, nach 12 Jahren Tätigkeit in diesem Rat mache ich Platz für neue Kräfte und neue Ideen. Ich danke für die Unterstützung bei meiner Arbeit hier im Rat, aber auch bei der Arbeit in den diversen Kommissionen. Ich habe vor 12 Jahren thematisch begonnen mit Bildung; ich habe mich engagiert in der Spitalpolitik; habe gewechselt zu Wirtschaft, Energie, neue Regionalpolitik und heute schliesse ich den Kreis thematisch mit dem Thema Bildung. Ich habe stets nach dem Grundsatz *«pro res publica»* für die öffentliche Sache, für den Gemeinwohl des Wallis gearbeitet. Heute ist ein guter Tag auch für mich. Mit Freude und Genugtuung darf ich auf dieses Bildungsprojekt zum Abschluss noch zurückblicken. Meine Damen und Herren, ich wünsche Ihnen für Ihre zukünftige Tätigkeit viel Freude. Machen Sie es mit Freude, dann machen Sie es gut.

Merci bien, das wird heute ein guter Tag!

M. le député Jean-François Copt, PLR:

Comme déjà annoncé de manière convaincue lors de l'entrée en matière, le groupe PLR soutiendra unanimement cet achat judicieux et ambitieux.

Je me contenterai donc, au nom du groupe, de saluer une nouvelle fois cette décision opportune et avant-gardiste puisqu'elle fait de ce campus la seule école cantonale permettant d'héberger les quatre filières d'études du secondaire II sur un même site.

En complément, si vous le permettez, j'aimerais rendre un hommage appuyé à la Congrégation des Sœurs Ursulines pour leur engagement sans faille depuis des lustres (350 ans) au profit des étudiants haut-valaisans mais aussi bas-valaisans.

Bon vent et longue vie à la Congrégation Ste-Ursule, avec une pensée toute particulière pour Schwester Maria und Schwester Jazinta pour leur accueil unanimement apprécié dans leur internat. Ma fille Anaïs pourrait en témoigner nettement mieux que moi.

Pour terminer, au nom de notre groupe – et j'ai la prétention de penser que tout le Parlement partagera notre appréciation –, j'aimerais profiter du dernier dossier de cette législature qui concerne le Département de l'éducation, de la culture et du sport pour remercier chaleureusement M. le conseiller d'Etat Claude Roch. En effet, ce dossier, qui conclut 12 ans d'engagement inlassable au sein de notre Gouvernement, fait suite à toute une série de projets concrets finalisée et réalisés tout au long de son parcours politique cantonal et plus spécialement lors de cette dernière législature.

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, et bonne retraite bien méritée à partir du 1^{er} mai.

Et, enfin, merci et bravo à vous, Mesdames et Messieurs les députées et députés, qui avez décidé, tout comme moi, de rejoindre le rang des citoyens ordinaires et bon vent à toutes celles et à tous ceux qui ont envisagé de se remettre à disposition de notre canton et de ses citoyens.

Je vous remercie de votre attention.

Herr Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO:

Als Brig-Gliser möchte ich euch allen hier danken, dass ihr geschlossen für diesen Kauf eingetreten seid. Das Wallis erwirbt hier einen wirklich wunderschönen und attraktiven Schulort. Auch zeigt dieses Parlament hier mit diesem Beschluss, dass es ihm wichtig ist, was in der Bildung passiert, dass ihm Bildung wichtig ist. Und dem ist gut so. Dieser Kauf dient vor allem der Walliser Jugend.

Wir von der CSPO möchten Merci sagen dem Departement und auch den Kommissionsmitgliedern, die für dieses Geschäft verantwortlich waren. Staatsrat Claude Roch wünschen wir alles Gute für die weitere Zukunft.

Ich danke Ihnen.

La discussion est close.

Herr Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Der Erwerb der Schulanlage St. Ursula und des Sportzentrums des Klosters St. Ursula für die Bedürfnisse der Oberwalliser Fachmittelschule Brig durch den Staat Wallis kann nun, so hofft die Kommission Erziehung, Bildung, Kultur und Sport, auch vom Grossen Rat angenommen werden.

Für die Ausarbeitung möchte ich an dieser Stelle gerne allen danken, die dazu beigetragen haben, diesen Erwerb vorzubereiten.

Vor allem geht der Dank diesmal an die UrsulinerSchwestern des Klosters, die diesem Verkauf zustimmten. Ebenfalls einen Dank an die Mitarbeiter der Dienststelle für

Berufsbildung und dem Unterrichtswesen sowie Herrn Staatsrat Claude Roch für die produktive und effiziente Zusammenarbeit.

Mit einbezogen sind hier natürlich die exzellente Mitarbeit des parlamentarischen Dienstes durch Herrn Nicolas Sierro und die des Berichterstatters ad hoc Joachim Rausis.

In der Hoffnung der Annahme danke ich ebenfalls dem Parlament für dessen Zustimmung.

Ainsi décidé par 90 voix, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 15 février 2013.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Président der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Die Kommission dankt für Ihre erneute Unterstützung dieses Antrags.

Ebenfalls dankt die Kommission dem scheidenden Staatsrat Herrn Claude Roch für die fruchtbare und intensive Zusammenarbeit während den letzten beiden Jahren, die ich als Präsident der Kommission EBKS auch erleben durfte. Es sind die nicht immer leichten, von uns fordernden, aber jederzeit objektiv und konstruktiv geführten Sitzungen, die wir mit Dir und den Dienststellen durchgeführt haben, die uns in Erinnerung bleiben werden.

Claude, wir haben Dich und all Deine Mitarbeiter schätzen gelernt.

Es stellte sich heraus, dass der argumentative Dialog in und während den Kommissionssitzungen zwischen Staatsrat, den Dienststellen und Mitgliedern die beste Waffe ist, richtungsweisende und lösungsorientierte Entscheide zu treffen, wenn auch bei dem einen oder anderen Entscheid mit einem Grand Cru etwas nachgeholfen werden musste...

Im Namen der Kommission wünschen wir Dir und Deiner Familie gute Gesundheit und ein unbeschwertes Leben im künftigen Vorruhestand.

Claude, wir danken Dir für Deine staatsrätliche Arbeit.

Danke schön.

(Applaus)

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Monsieur le président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les députés, Chers collègues, j'aimerais vous informer qu'il me reste encore deux mois de travail et que j'irai jusqu'au dernier jour!

Mais, merci, Monsieur le président de la commission, merci Urs pour tes propos, aussi pour la collaboration que nous avons eue durant ces quelques années de travail avec la commission. Et je crois que M. le président l'a mentionné, nous avons eu des contacts objectifs, constructifs, des discussions fleuries, mais toujours avec un résultat. Je crois que c'est cela que nous recherchons à travers la collégialité, c'est cela que nous recherchons avec le travail entre le législatif et l'exécutif: les discussions et l'indépendance.

Alors, merci Urs et merci à toute la commission pour ce travail.

J'aimerais également émettre quelques propos sur ce qui a été dit tout à l'heure.

Mais, avant, je voudrais réitérer mes remerciements aux Sœurs Ursulines parce que, pendant des générations, elles ont travaillé pour notre jeunesse. Elles ont travaillé pour la qualité que nous avons aujourd'hui dans le Haut-Valais, pour un bâtiment que nous recevons aujourd'hui. Je souhaite qu'il puisse être utilisé de façon dynamique et qu'un accord à moyen terme et à long terme avec la ville puisse se faire sur la piscine notamment.

Merci aux Sœurs et j'aurai le plaisir, je crois, avant la fin de ma carrière politique, de leur remettre un chèque qui sera malgré tout assez conséquent.

Merci aussi au député Jean-Marie Schmid. Vous dites, Monsieur le député, c'est un beau jour. Je sais que vous êtes battu pour ce bâtiment, pour l'ensemble du canton, pour tous les départements. Dans mon département, je crois qu'on a toujours eu des discussions, parfois dures, mais toujours aussi avec le souci de chercher une solution dans les différentes questions qui étaient posées.

Et puis, merci aux députés Jean-François Copt, Alexander Allenbach et Urs Kuonen, pour les remerciements apportés au chef du département et à l'ensemble des collaborateurs du département parce que nous travaillons effectivement pour trouver des solutions pour notre jeunesse et les solutions que nous avons recherchées notamment sur ce dossier.

Alors, mon travail continuera durant les deux mois qui viennent, et il me reste encore beaucoup de travail. Alors, merci en attendant.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Es ist 11 Uhr. Wir kommen nun zur Fragestunde.

14. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Question 2

du groupe PLR, par le député Bernard Rey, concernant les incidences financières

TEXTE DEPOSE:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich kann folgende Antwort zu dieser Frage geben.

A la suite de l'acceptation par le Grand Conseil du postulat 6.010 du groupe PLR en session de novembre 2010, la Chancellerie d'Etat a adressé, en janvier 2011, une directive à tous les services cantonaux leur demandant d'indiquer, dans la mesure du possible, les éléments chiffrés dans la réponse du Conseil d'Etat à une motion et à un postulat lorsqu'un texte passe le stade du développement.

Dans sa volonté de répondre aux attentes du Grand Conseil, un modèle de document pour les réponses aux motions et aux postulats a été élaboré à la demande du Gouvernement et est disponible sur les postes de travail des collaborateurs et des collaboratrices des services cantonaux. Il fait mention des conséquences sur la bureaucratie, financières en termes d'EPT et pécuniaires, et RPT, à indiquer dans la réponse.

Il est encore à relever que les projets de réponse aux motions et aux postulats font l'objet d'une ultime vérification au moment de la préparation de la séance du Conseil d'Etat au cours de laquelle ils seront traités.

Nous sommes d'avis que le Conseil d'Etat a donné suite à la demande y relative du Grand Conseil en enjoignant les services cantonaux à indiquer dans ces réponses les répercussions financières liées aux motions et aux postulats, données à compléter dans les modèles de documents ad hoc.

Question 13

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée (suppl.)
Jacqueline Wyder Besson, concernant la protection des données:
commission démissionnaire – quelle suite?**

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), et présidente du Gouvernement:

Selon l'article 35 de la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) du 9 octobre 2008, la surveillance de l'application de la loi incombe à une autorité de surveillance composée d'un préposé et d'une commission.

Les membres de la Commission cantonale de protection des données ayant démissionné *in corpore*, il appartient, dès lors, au Parlement cantonal d'arrêter la nouvelle composition de la commission en charge de la surveillance de l'application de la LIPDA, tâche exécutée conjointement avec la préposée.

A la suite de la décision budgétaire, la préposée a réorganisé son activité. Le site consacré à la protection des données et à la transparence dans le canton du Valais informe sur la méthode de travail 2013 de la préposée. Ce même site renseigne sur la procédure à suivre. Il mentionne également que, en cas de doute sur l'application de la loi, la Chancellerie d'Etat apportera sa collaboration.

Question 10

**du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant:
y a-t-il anguille sous roche au DSSI?**

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), et présidente du Gouvernement:

Le chef du Service de l'action sociale a décidé par choix personnel de partir à la retraite le 31 décembre 2013, soit quatre mois avant l'âge statutaire de 62 ans.

Dans sa lettre de démission, il fait mention des difficultés relatives à la réorganisation de son service et au départ à la retraite de plusieurs cadres. Il souhaitait des EPT supplémentaires, chose que je n'ai pas pu lui accorder étant donné la situation que vous connaissez tous au sein des prisons.

S'agissant de mes relations avec la police cantonale, elles sont excellentes tant avec le commandant Varone qu'avec son remplaçant Robert Steiner.

Und ich möchte hier sagen, es gibt eine neue Frage zu dem Autounfall der Herr Kommandant Varone im Dezember 2010 gehabt hat. Er hat mir diesen Unfall schriftlich gemeldet und die ganze Sache ist nach dem ordentlichen Verfahren abwickelt worden.

En général, quant aux éléments générateurs de tensions, il peut en exister au sein de mon département comme partout ailleurs. Le DSSI compte plus de 1'000 collaborateurs et collaboratrices, il est donc possible que, de temps à autre, certains désaccords puissent intervenir.

Question 3

**du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud, concernant:
la direction générale du RSV déménagement?**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

A la suite de la décision du Conseil d'Etat relative à la finalisation des études en vue de la poursuite de la concentration de certaines prestations, le conseil d'administration du RSV a entamé de son côté une réflexion sur une nouvelle répartition des disciplines et des centres de compétences. Il étudie l'ensemble des variantes possibles afin de proposer aux autorités cantonales compétentes un modèle concret de nouvelle réorganisation pour répondre aux enjeux de l'avenir et aux futures décisions de planification hospitalière, tout en veillant à maintenir l'équilibre des emplois entre les régions sur la base du reste d'une volonté ressortant d'une décision du Conseil d'Etat.

Dans ce cadre, une centralisation ou une répartition différente des fonctions administratives constitue, parmi d'autres, une option possible.

Selon confirmation du conseil d'administration du RSV de ce jour – ce jour, c'est donc hier –, aucune décision n'a été prise à ce stade.

Dans tous les cas les propositions émises par le conseil d'administration seront transmises au Département des finances, des institutions et de la santé.

Pour l'heure, aucune décision non plus n'a été prise par le département et bien entendu non plus par le Conseil d'Etat, cela tant au niveau de la répartition des disciplines que de la localisation de l'administration.

Frage 6

von Grossrat Diego Wellig, CSPO, betreffend Hausarzt-Notfall Oberwallis

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Das Projekt «Hausärztliche Notfallpraxis» in Visp ist bereits weit fortgeschritten. Das Spital Wallis sowie die Walliser Ärztesgesellschaft Oberwallis sehen die Eröffnung dieser Struktur für Herbst 2013 vor. Es fehlen keine Elemente, um das Projekt ausführen zu können, die Parteien haben sich sowohl über das Konzept als auch über die Finanzierung geeinigt.

Zurzeit sind Gespräche für ein ähnliches und ergänzendes Projekt zur «Hausärztlichen Notfallpraxis» in Visp im Gange, genauer gesagt geht es um eine allfällige Entschädigung für die Pikettdienste der Ärzte im Oberwallis. Gespräche zu diesem Thema zwischen dem Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit und der zuständigen Arbeitsgruppe Hausarzt-Notfall Oberwallis werden jedoch noch stattfinden.

Beide Projekte haben ein gemeinsames Ziel, nämlich der Bevölkerung des Oberwallis einen qualitativ hochstehenden Bereitschaftsdienst zu bieten. Sie reorganisieren den Pikettdienst der Ärzte in der Region, um den Pikettdienst auf dem beruflichen Niveau attraktiver zu gestalten.

Frage 5
der CVPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, betreffend
weiterhin 32 Wochenstunden in der 3. OS

HINTERLEGTER TEXT:

Frage 8
von Grossrätin (Suppl.) Rosina In-Albon, CSPO, betreffend
Übergangsstudenten 3. OS

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je vous propose de répondre aux questions 5 et 8 en même temps puisque ce sont deux questions qui se rejoignent dans la réponse.

La nouvelle grille horaire a été décidée par le Conseil d'Etat le 19 janvier 2011 déjà. Elle découle d'un certain nombre d'aspects, notamment la nouvelle loi sur le CO et un certain nombre de contingences qui sont liées à la fois à la progression du temps de travail que nous avons mise en place et également aux notions de Plan d'études romand et du Lehrplan 21. Nous voulions une certaine harmonisation pour les deux parties linguistiques de notre canton.

Le passage à 34 périodes pour la troisième année du CO a été mis en place suite aux éléments suivants:

- le respect de la progression des apprentissages et du temps scolaires entre les petits à l'école enfantine, à l'école primaire et, ensuite, dans les différents niveaux, notamment au CO;
- en réponse aux exigences qui sont faites pour arriver au secondaire II et respecter à la fois la qualité, les particularités linguistiques et les particularités de la troisième année dans les disciplines;
- une amélioration de la transition – c'est un point, je crois, capital – entre la troisième année du CO et l'entrée en apprentissage. On nous a souvent reproché que la sortie de la troisième année du CO était difficile à réaliser puisque les jeunes entrent en apprentissage avec 40 heures, et passer de 32 à 40 heures était difficile pour les apprentis. Le passage progressif en maintenant des heures inférieures pour les petits niveaux et pour arriver aux 34 périodes, et pas heures, nous paraissait intéressant;
- nous voulons maintenir la qualité. Nous avons suivi ce que nous demandaient les attentes dans les différents milieux, qu'ils soient professionnels, qu'ils soient des parents;
- puis peut-être un point également intéressant, une série d'informations ont été données durant les années 2010, 2011 surtout et 2012, notamment aux directeurs de CO dans les deux parties du canton.

Nous avons actuellement un travail qui est en route pour réaliser cette mise en place de 34 périodes. Nous avons, du côté de la partie francophone, peu de remarques. Il est vrai que, dans la partie haut-valaisanne, nous avons quelques remarques, quelques critiques quant à la mise en place de cette organisation. Nous souhaitons la discuter avec les directions d'école. Nous souhaiterions la mettre en place et, au fur et à mesure, examiner les effets de cette nouvelle répartition pour éventuellement les corriger dans le futur. Mais nous avons, pour l'heure, une acceptation assez grande de cette nouvelle mise en place d'heures.

En ce qui concerne la réponse sur les questions logistiques et de coûts, la RPT, qui a été votée par le Grand Conseil, donne la réponse puisqu'il appartient, en ce qui concerne soit les heures dirigées, soit l'organisation de l'école, soit la mise en place de l'organisation

de l'ensemble de l'école, aux communes de répartir ces heures. Nous sommes évidemment à l'appui des directions d'école pour résoudre ces questions. Et puis, les questions de coûts sont résolues par la RPT, notamment sur les frais de transport et de repas qui sont à la charge des communes.

Question 1

**du député Nicolas Voide, PDCB, concernant les registres fonciers:
rétablissons l'égalité de traitement entre les administrés**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

L'évolution du volume de transferts de propriétés et de gages immobiliers de chaque arrondissement de registre foncier est suivie régulièrement et, sur le long terme, le nombre de collaborateurs par arrondissement a été adapté en tenant compte de cette évolution.

La modernisation des registres fonciers actuellement en cours de réalisation avec le projet RF2020 fait évoluer les processus de travail et permettra également d'envisager une organisation différente. Nous menons aussi une réflexion dans ce sens.

Maintenant, pour répondre concrètement à votre question, dans l'immédiat, pour remédier aux retards accumulés récemment à Martigny, le service a organisé un soutien par des juristes d'autres registres fonciers et de l'office juridique ainsi que le soutien d'un juriste mandaté à 50% pendant 3 mois. Alors, en plus des collaborateurs délégués par d'autres registres fonciers pour soutenir le registre foncier de Martigny, donc en plus nous avons mandaté un juriste expérimenté à 50% pour 3 mois.

Question 12

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant
le blocage-financement des vins du Valais... bloqué?**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

La réintroduction du blocage-financement a été adoptée par une motion urgente du Grand Conseil le 14 septembre 2012.

Trois semaines plus tard, je dis bien trois semaines plus tard, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de décret qui a été approuvé en session de décembre.

Durant la semaine suivante, les formulaires de demande ont été mis en ligne et tous les encaveurs ont été informés de cette possibilité.

Le Conseil d'Etat a donc très rapidement mis en œuvre la volonté du Grand Conseil pour permettre aux encaveurs de bénéficier de ces cautionnements pour la vendange 2012 déjà.

Au 31 janvier 2013, le Centre de compétences financières SA nous a informés ainsi que l'interprofession qu'il n'avait reçu aucune demande de financement, ni même aucune demande de renseignements par rapport à cette mesure.

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette situation. Il n'appartient cependant pas au Conseil d'Etat de les développer sans avoir préalablement consulté les partenaires concernés. Une rencontre à cet effet a d'ailleurs été agendée la semaine prochaine.

Dans l'immédiat, on peut toutefois rappeler que le décret adopté à l'unanimité par le Grand Conseil respectait – et c'est peut-être pour cela – les principes demandés par la motion urgente approuvée en septembre, à savoir notamment:

- la remise en place du système prévalant avant 2004;
- que les fonds obtenus servent à payer les fournisseurs de vendange;
- que la mesure s'applique aux commerces dont la pérennité financière est assurée.

Frage 4

der CVPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, betreffend finanzielle Unterstützung für die Standortgemeinden der Grundbuchämter

HINTERLEGTER TEXT:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich werde die folgenden vier Fragen beantworten, die an das Departement von Staatsrat Jacques Melly gestellt wurden. Er kann leider heute nicht hier sein und darum gebe ich Ihnen die Antworten, die er und der Staatsrat vorbereitet haben.

Zur Frage 4 kann ich Ihnen Folgendes sagen: In der Mehrheit der Fälle wurden die Mietverträge durch die Gemeinden abgeschlossen, da es deren Pflicht ist, den Grundbuchämtern die erforderlichen Räumlichkeiten zur Verfügung zu stellen, wie dies in Artikel 66 Absatz 2 des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch vom 24. März 1998 und in Artikel 11 der Verordnung betreffend die Führung des kantonalen Grundbuchs vom 17. April 1920 bestimmt wird. In den übrigen Fällen belegen die Grundbuchämter Räumlichkeiten, die der Gemeinde gehören.

Am 15. September 2011 hat der Grosse Rat in zweiter Lesung den Gesetzesentwurf über die zweite Umsetzungsetappe der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund, Kanton und Gemeinden (NFA II) angenommen und das Inkrafttreten auf den 1. Januar 2012 festgelegt.

Daraufhin hat der Staatsrat per Entscheid vom 15. Februar 2012 seinen bis dahin gültigen Entscheid vom 14. August 1962 aufgehoben, der den Kanton verpflichtet hatte, für die vollständigen Ausstattungskosten und für die Hälfte der Unterhalts- und Nebenkosten der Grundbuchämter aufzukommen.

Im seinem neuen Entscheid hält sich der Staatsrat an die heute geltenden gesetzlichen Regelungen.

Question 7

du groupe PLR, par le député Olivier Delaloye, concernant un aéroport au service du canton

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), et présidente du Gouvernement:

Comme le relève la question, le rapport «L'aéroport de Sion face à son avenir» est désormais connu. Cette étude prospective de divers futurs possibles de l'aérodrome de Sion avait retenu trois scénarii appelés ci-dessous:

Scénario 1

Plafonnement du bruit généré par l'aérodrome au niveau de celui de l'an 2001.

Scénario 2

Niveau d'activité de l'aviation militaire fixé à 1'000 mouvements (décollages et atterrissages).

Scénario 3

Développement des activités civiles de l'aérodrome en cas d'abandon par l'armée des activités militaires.

Sur la base de cette étude et conformément à ce qui était communiqué à fin avril 2012, le Gouvernement s'est prononcé en faveur du scénario 1.

Le Conseil d'Etat a, en outre, confirmé la décision prise le 18 mars 2008 par le précédent exécutif et soutient la résolution du Parlement cantonal du 11 mars 2008.

Dans le scénario 3 de l'étude menée par l'EPFL, qui correspond à une cantonalisation des activités civiles de l'aéroport, des coûts annuels supplémentaires d'exploitation de 5 millions à 7 millions de francs seraient générés. Ceux-ci devraient être supportés par les collectivités publiques au moins dans un premier temps nécessaire au développement de l'activité civile.

L'actuelle loi cantonale sur les transports publics prévoit à son article 10 alinéa 4 que «la participation du canton au déficit d'exploitation et aux investissements des aéroports d'importance cantonale est fixée à 50%».

Pour ces trois dernières années (2010 à 2012), les montants à charge de l'Etat se sont élevés à une moyenne de 1'345'000 francs par an, soit une aide à l'exploitation des activités civiles et une aide à l'investissement. Le solde, soit 50%, a été assumé pour l'essentiel par la commune de Sion.

Si la cantonalisation venait à être retenue comme piste préférentielle, un surcoût de l'ordre de 6 millions à 8 millions de francs par an serait mis à charge exclusive de l'Etat du Valais pour une activité relevant essentiellement d'un soutien à l'économie (par exemple vols d'affaires, vols privés et emplois afférents) et à la sécurité (base aérienne pour les activités liées au sauvetage et à la sécurité).

Il est, en outre, rappelé que le Conseil d'Etat a transmis en 2012 les documents liés à cette étude au conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département de la défense, de la protection de la population et des sports, mais on ne connaît toujours pas la position que le DDPS entend retenir.

Une fois cette position connue, il appartiendra ensuite aux autorités concernées au premier plan (communes proches de l'aéroport et Etat du Valais) de définir une politique sur le moyen à long terme afin que le développement des activités liées à l'aéroport de Sion puisse répondre au mieux aux attentes de tous.

C'est à cet horizon seulement que l'opportunité d'une cantonalisation de l'aéroport pourra être tranchée par les autorités cantonales et communales concernées.

Si cette solution de cantonalisation est alors retenue, il sera, ensuite, nécessaire de modifier la base légale cantonale pour l'adapter et d'allouer de nouvelles ressources au département qui sera chargé de soutenir le développement des activités civiles de l'aéroport de Sion.

Frage 9
der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat German Eyer,
betreffend: Befürwortet die Walliser Regierung tatsächlich
eine 2. Gotthardröhre?

HINTERLEGTER TEXT:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Der Gotthard-Strassentunnel muss aufgrund seines Alters umfassend saniert und erneuert werden. Dazu ist eine Sperrung des Tunnels unumgänglich. Im Hinblick auf diese Arbeiten hat der Bundesrat umfangreiche Abklärungen und Studien in Auftrag gegeben, insbesondere auch bezüglich der wirtschaftlichen Folgen der Tunnelsanierung für die Kantone Tessin, Uri, Graubünden und Wallis.

Nach sorgfältiger Prüfung und Abwägung aller Aspekte ist der Bundesrat zum Schluss gekommen, dass der Bau einer zweiten Tunnelröhre ohne Kapazitätserweiterung und die anschliessende Sanierung des bestehenden Tunnels die sinnvollste Lösung ist.

Damit können Funktionalität, Sicherheit, Verträglichkeit und Verfügbarkeit der Gotthard-Route zusätzlich erhöht werden. Zudem kann so dem Anliegen des Kantons Tessin Rechnung getragen werden, auch während der Sperrung über eine gute Strassenverbindung in den Norden zu verfügen.

Bei einer Anhörung durch die Verkehrskommission des Ständerats am 24. Januar 2011 hat sich der Kanton Wallis für die Variante mit der zweiten Röhre ausgesprochen, und zwar aus folgenden Gründen:

- Der Gotthard ist die wichtigste Strassenpassage zur Durchquerung der Alpen in der Schweiz. Bei der vom Bundesrat gewählten Variante mit der zweiten Röhre kann diese Verkehrsachse für den Verkehr offen bleiben, selbst während dem die bestehende Röhre erneuert wird.
- Zudem weist diese Lösung das beste Kosten-Nutzen-Verhältnis auf. Natürlich ist der Bau einer zweiten Röhre, gefolgt von der Erneuerung des bestehenden Tunnels, teurer als die anderen Varianten, aber dafür sind die Vorteile auch ungleich grösser.
- Die gewählte Variante bringt unter anderem auch Vorteile für die Sicherheit: Frontal- und Streifkollisionen werden abnehmen, da der Gegenverkehr vermieden werden kann. Zudem werden Fahrzeuge mit Pannen auf dem Pannestreifen abgestellt werden können. Polizei, Feuerwehr und Krankenwagen können so rasch und ungehindert an eine Unfallstelle gelangen.
- Und schliesslich wird der Bau einer zweiten Röhre keine reale Kapazitätserhöhung mit sich bringen. Auch mit zwei Röhren wird es wie bisher nur eine Spur pro Fahrtrichtung geben. Somit wird der Alpenschutzartikel nicht tangiert, und der Bau einer zweiten Röhre ohne Kapazitätserhöhung ist verfassungskonform.

Es sei auch erwähnt, dass der Kanton Uri wohl gegen den Bau einer zweiten Röhre ist, der Kanton Tessin aber dafür, denn eine Sperrung des Gotthards über mehrere Jahre würde seine Wirtschaft schwächen.

Frage 11

von Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler, betreffend Ungleichbehandlung der Schweizerischen Hauptstrassen H212 (Visp – Saas-Grund), H213 (Illas – Täsch) und H206a (Sion – St-Germain – Sanetsch)

HINTERLEGTER TEXT:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Die Beitragspflicht der Gemeinden für den Neubau, die Korrektur und den Ausbau der kantonalen öffentlichen Verkehrswege wird von den Vorschriften in Artikel 88 des Strassengesetzes geregelt. Diese erfuhren 2011, nach den Debatten im Grossen Rat in Zusammenhang mit der NFA II, eine Bestätigung. Kraft dieser Vorschriften werden die beitragspflichtigen – sogenannte «interessierten» – Gemeinden von der zuständigen Behörde bezeichnet.

In besonderen Fällen, in denen es um die Kostenaufteilung für die Strasse St-Gingolph – Oberwald bzw. um eine interkantonale oder internationale Strasse geht, sind, unabhängig von der Zugehörigkeit der Strasse zu einem Netz wie dem Schweizerischen Hauptstrassennetz, alle Gemeinden des Kantons beitragspflichtig, mit Ausnahme der in Artikel 87 genannten Fälle, die bestimmte Strassenteilstücke betreffen.

Ich gebe Ihnen jetzt noch eine Erklärung um was es bei den Hauptstrassen geht. Was nun den Status der übrigen kantonalen Verkehrswege betrifft, verhält es sich so, dass den interessierten Gemeinden bei einer Strasse des Schweizerischen Hauptstrassennetzes ein 75 prozentiger Abzug auf der Kostenbeteiligung gewährt wird, die sie zu leisten hätten,

wenn die Strasse nicht Teil dieses Netzes wäre. Mit seiner Entscheidung vom April 2008 macht sich der Staatsrat in einem solchen Fall die Bestimmungen der gesetzlichen Vorgaben des Bundes zunutze, die ihn ermächtigen, für die Kosten eines Strassenbauwerks einen Betrag in der Höhe von 75% einzusetzen. Das Geld dafür stammt aus der Verwendung der jährlichen globalen Pauschalentschädigung des Bundes an die schweizerischen Hauptstrassen sowie aus jährlichen Pauschalbeträgen des Infrastrukturfonds für die Hauptstrassen in den Bergregionen und Randgebieten. Dieser Entscheidung des Staatsrats sowie die Vorschriften in Artikel 88 des Strassengesetzes gelten auch für die Strassen, die künftig neu in das Hauptstrassennetz aufgenommen werden, zu welchen im Übrigen anzumerken ist, dass es sich bei keiner von ihnen um eine internationale oder interkantonale Verbindung handelt.

Somit ist Ihr Vorwurf, in der Art und Weise, wie die zuständige Behörde die Gemeinden zu Beitragszahlungen an die Kosten im kantonalen Strassenbau heranzieht, liege eine Ungleichbehandlung vor, zurückzuweisen. Ganz gleich ob es nun das Departement, der Staatsrat oder der Grosse Rat ist, die zuständige Behörde macht in dieser Sache nichts anderes, als sich an die rechtsgültigen Vorschriften des kantonalen Strassengesetzes zu halten, deren letzte Änderung, daran sei noch einmal erinnert, nicht weiter als auf das Jahr 2011 zurückgeht.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsratspräsidentin.

Damit hätten wir die Fragestunde erledigt. Bevor wir mit der Tagesordnung weiterfahren, möchte ich noch zwei Informationen zum heutigen Abschlussabend dieser Legislatur geben.

Sie können mit dem Zug von Sitten nach Visp fahren (jeder individuell), denn um 00.30 Uhr wird ein Bus Sie zurück bis Sitten führen, so dass Sie nicht auf die Privatfahrzeuge angewiesen sind.

Betreffend die Tischordnung wurde schon einige Male nachgefragt. Es ist so, dass wir zwei Ehrentische haben, wo die Leute zugeordnet werden. Die restlichen Tische sind ziemlich frei zur Verfügung. Damit aber die Mitglieder des Baumeisterverbands und die wichtigen Persönlichkeiten des Grossen Rats ein bisschen im Saal verteilt sind, haben wir pro Tisch zwei Personen zugeteilt. Sie können diese Einteilung jetzt draussen am Anschlagsbrett anschauen, damit es doch eine gewisse Durchmischung gibt. Die restlichen Plätze sind dann frei verfügbar und Sie können sich so organisieren.

Développements:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

15. Postulat

**du député (suppl.) Christian Walden, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires
concernant des écoles des métiers pour jeunes sans entreprise formatrice
(15.11.2012) (3.167)**

Postulat

**von Grossrat (Suppl.) Christian Walden, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend Lehrwerkstätte für Jugendliche ohne
Ausbildungsbetrieb (15.11.2012) (3.167)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich entwickle hier diesen Vorstoss im Namen von Kollege Christian Walden, der nicht anwesend sein kann.

Leider gibt es nach wie vor Jugendliche ohne Ausbildungsplatz. Die Gründe sind verschieden:

- schwache Leistungen in der obligatorischen Schulzeit
- trotz absolvierter Vorlehre nicht vermittelbar
- zu wenig offene Lehrstellen in den Betrieben
- abgebrochene Lehre.

Ohne Ausbildungsplatz stehen die Jugendlichen schon von Anfang an am Rande der Gesellschaft. Sie haben und werden auch in Zukunft kein eigenes Einkommen erarbeiten können. Auch ein geregelter Tagesablauf findet so nicht statt. Diese Jugendlichen sind aus verständlichen Gründen oft frustriert und halten sich aus Langeweile auf Strassen und öffentlichen Plätzen auf. Statt diese, für die Jugendlichen schwierige Situation mit Überwachungskameras und Repression zu lösen, könnten diese Ressourcen in Lehrwerkstätten investiert werden. Dort würde man ihnen eine Tätigkeit, einen geregelten Tagesablauf und eine Perspektive für die Zukunft bieten können.

Das Wallis braucht Lehrwerkstätten! Was bringt das Projekt «Berufsbildung für alle», wenn keine Ausbildungsplätze in Lehrbetrieben vorhanden sind?

Der Staatsrat wird aufgefordert, auch Lehrwerkstätten einzuführen für Jugendliche ohne Lehrstelle.

Danke für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat scheint bekämpft zu sein.

Frau Grossrätin (Suppl.) Sophie-Sarah Erne, SVPO/Freie Wähler:

Lehrwerkstätten sind im Kerngedanken sicher eine gute Sache. Allerdings erstaunt mich das schwarz-weiße Denken an dieser Stelle schon etwas. Man kann doch nicht einfach behaupten, Jugendliche ohne Ausbildungsplatz seien gleich die Jugendlichen, welche an öffentlichen Plätzen für Unruhe sorgen. Dieses Argument zu erschaffen bei einer Lehrwerkstätte hält nicht.

Ich habe selber längere Zeit als Disponentin bei einem Stellenvermittlungsbüro gearbeitet und mit solchen Jugendlichen zusammengearbeitet. Jugendliche, welche ihren Abschluss in einer Lehrwerkstätte machen, haben zwar einen Abschluss, sind aber kaum vermittelbar. Oft sind es Jugendliche, welche eine schwere Kindheit hatten und unter seelischen Problemen leiden und deshalb Hilfe auf einer ganz anderen Ebene benötigen würden. Das Problem ist zwar bekannt, aber den Jugendlichen ist mit so einer Schaffung noch nicht geholfen. Im Gegenteil, nach dem Abschluss versuchen sie den Einstieg in die Berufswelt und stehen vor verschlossenen Türen. Sie tragen den «Lehrwerkstatts-Stempel» und das tut weh.

Es ist auch uns ein Anliegen, diesen Jugendlichen zu helfen, aber einfach schnell mal eine Lehrwerkstätte zu schaffen, ist nicht die Lösung. Sie beruhigt besten Falls unser Gewissen. Wir müssen uns mit diesem Problem wohl erst noch etwas tiefer auseinandersetzen, um wirklich eine Lösung zu finden. Das wäre doch ein Ziel für die nächste Legislatur.

In diesem Sinne bekämpft die SVPO/Freie Wähler dieses Postulat.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin (Suppl.).

Das Postulat wird also bekämpft, und wir kommen zur Abstimmung.

Par 64 voix contre 34 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.167 du député (suppl.) Christian Walden.

16. Postulat

**du député (suppl.) Christian Walden, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
cosignataires concernant des cours de soutien dans la langue
d'enseignement pendant l'apprentissage pour des personnes en formation de
langue étrangère (15.11.2012) (3.168)**

Postulat

**von Grossrat (Suppl.) Christian Walden, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend Stützkurse in der Unterrichtssprache für
fremdsprachige Lernende in der Berufslehre (15.11.2012) (3.168)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Im Namen von Christian Walden vertrete ich hier dieses Postulat.

Fremdsprachige Jugendliche haben es in der Berufslehre oft schwer. Die eigentlichen Fähigkeiten von vielen fremdsprachigen Jugendlichen werden unterschätzt. So haben sie in der Schule oft schlechtere Chancen Fächer im Niveau 1 abzuschliessen, auch wenn sie intelligent genug dazu wären. Zudem können sie in den üblichen Eignungstests ihre eigentlichen Fähigkeiten nicht sichtbar machen.

Trotzdem sind viele Betriebe bereit, fremdsprachige Jugendliche auszubilden. Leider werden sie an den Berufsschulen sehr schnell auf den Boden der Realität zurückgeholt. Sie beherrschen die jeweilige Unterrichtssprache ungenügend. Allzu schnell werde solche Lernende als lernschwach oder -faul eingestuft und werden in Attest-Klassen abgeschoben. Dort verlieren sie das Interesse am Beruf und sind meist unterfordert.

Obwohl bekannterweise die Sprache die Hauptursache für die ungenügenden Leistungen ist, werden diesbezüglich keine Stützkurse in der Unterrichtssprache angeboten. Das sollte sich ändern.

Deshalb wird der Staatsrat aufgefordert neben dem bereits bestehenden Stützkursangebot, auch Stützkurse in der jeweiligen Unterrichtssprache Französisch / Deutsch für fremdsprachige Lernende der Berufsschulen und Vorlehrklassen zu prüfen und einzuführen. Die Integration beginnt mit der Sprache.

Ich danke im Namen des Postulanten, diese Anliegen zu unterstützen.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Das Postulat wird bekämpft.

Frau Grossrätin (Suppl.) Sophie-Sarah Erne, SVPO/Freie Wähler:

Es gibt bereits ein breites Angebot an Stützkursen auf den tieferen Schulstufen. Der neue Lehrplan schafft ja diesbezüglich auch noch Gelegenheit.

Auch hier, was haben denn die fehlenden Sprachkenntnisse mit Lernschwäche oder Faulheit zu tun? Es sind doch lediglich Lücken, welche geschlossen werden müssen und können. Im Alter der Berufslehre ist die obligatorische Schulzeit vorbei. Hier beginnt die

Eigenverantwortlichkeit. Wenn ich in einem Fach während meines Studiums Schwierigkeiten habe, dann nehme ich mir halt ein Semester Zeit, um diese Lücken zu füllen. Oder ich setze mich während der Ausbildung noch mehr ein. Dieser Aufwand ist es wert und man verliert mit der allfälligen Auszeit schliesslich nichts.

In unseren Köpfen muss ein Umdenken stattfinden. Ich meine: Wie viele Leute in diesem Saal haben sich schon einmal die Zeit genommen, um mit einem fremdsprachigen Jugendlichen zu lernen? Wenn wir für die Nöte in unserem Umfeld wieder sensibler werden und bereit sind, uns selbst auch einmal zu engagieren, dann könnten wir endlich aufhören, den Staat wie eine Kuh zu melken. Manchmal bräuchte es nämlich gar nicht so viel.

Auch in diesem Fall bekämpft die SVPO/Freie Wähler das Postulat.

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je suis obligée de réagir par rapport au refus quelque part de certaines personnes par rapport à cette proposition.

Je veux quand même dire que, dans nos contrées, il y a quand même pas mal de jeunes gens qui viennent sur le tard en Valais, qu'en se formant, en ayant la possibilité d'apprendre une langue, on peut se sortir après de certaines situations de misère. Ne pas vouloir l'encourager, c'est inquiétant.

On peut quand même être étonné de la hargne et du manque de bon sens par rapport à cette proposition.

On regrette aussi que les temps deviennent difficiles pour les travailleurs et collègues étrangers, et puis que des discours émanant de la peur des autres reviennent en force.

Je trouve très important que le Parlement accepte cette proposition tenant compte du flux migratoire qu'il y a aussi et c'est très très important que les collègues travailleurs puissent se former. Avec des cours d'appui, on peut éviter des catastrophes quand les gens n'ont pas de formation.

Merci pour votre écoute.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Ich erteile das Wort noch einmal an Frau Grossrätin (Suppl.) Sophie-Sarah Erne für eine Berichtigung.

Frau Grossrätin (Suppl.) Sophie-Sarah Erne, SVPO/Freie Wähler:

Es ist auch für uns nicht leicht, es ist im Moment für niemanden leicht. Es ist nie leicht, sich in ein System einzuordnen. Auch die Deutschsprachigen haben oft Schwierigkeiten und für die gibt es auch keine Hilfe. Ich kenne einige Migranten – ich mag Migranten –, ich habe viel mit ihnen zu tun und es ist das Umfeld, das ihnen hilft. Das ist der Freundeskreis und nicht nur Stützkurse. Und wenn ich in ein Land komme... Diejenigen, die ich kenne, haben wirklich den Willen, etwas zu machen. Die arbeiten mit den Leuten zusammen. Und das ist das, was ich denke. Wir müssen nicht einfach nur ein Angebot schaffen, wir müssen wirklich selber anfangen, zu arbeiten und eben nicht immer alles auf den Staat schieben.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin (Suppl.).

Wir kommen also zur Abstimmung.

Par 67 voix contre 37 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.168 du député (suppl.) Christian Walden.

Ich mache noch eine kleine Korrektur zu meiner vorherigen Aussage: Der Bus fährt nicht nur zurück bis Sitten, er wird bis Monthey fahren. Damit bis zuunterst im Wallis alle im Bus fahren können.

**17. Postulat
du groupe PLR, par les députés Fabien Girard (suppl.) et Xavier Mottet (suppl.),
concernant une justice de proximité (15.11.2012) (3.169)
(en collaboration avec le DSSI)**

**Postulat
der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Fabien Girard (Suppl.) und Xavier Mottet
(Suppl.), betreffend bürgernahe Justiz (15.11.2012) (3.169)
(in Zusammenarbeit mit dem DSSI)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird von den Postulanten nicht verlangt.

Das Postulat scheint jedoch bekämpft.

M. le député (suppl.) Patrice Michaud, PDCB:

Je suis bien conscient que je suis un des derniers remparts entre vous et l'apéritif qui vous attend tout à l'heure; c'est pourquoi je serai bref.

En fait, ce postulat du groupe PLR est à classer dans la catégorie des fausses bonnes idées pour deux raisons principales:

D'une part, si tous les députés imposaient des ajouts de ce type aux programmes scolaires, on risquerait de ne plus en finir. Même si l'idée de base est louable, on ne peut influencer sur le programme scolaire à chaque fois qu'une expérience est positive à travers le canton. Cela se ferait finalement au détriment des branches principales qui doivent rester, à mon avis, dans les priorités du département.

D'autre part, imaginer appliquer cette idée aux centaines de classes primaires valaisannes, il y aurait un problème logistique énorme avec une justice qui devrait allouer beaucoup de ressources à cette nouvelle tâche engendrant, de surcroît, des coûts supplémentaires importants. Quand on sait qu'aujourd'hui le pouvoir judiciaire manque de ressources, lui assigner cette nouvelle tâche se ferait au détriment de ses missions de base et cela n'est pas acceptable.

C'est pourquoi le groupe DC du Bas-Valais vous invite à classer en l'état ce postulat.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Xavier Mottet, PLR:

Il s'agit d'un postulat. Beaucoup de choses doivent encore être établies.

En ce qui concerne le coût, il n'y a pas de généralisation à toutes les classes primaires, voire enfantines, et je dirai que ce petit coût de prévention en vaut la chandelle.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Das Postulat ist also bekämpft, und wir werden abstimmen.

Par 69 voix contre 38 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.169 du député (suppl.) Fabien Girard.

Wir sind am Schluss der morgendlichen Sitzung.

Wir werden nun vom Metallbauverband zum Aperitif eingeladen. Die Sitzung am Nachmittag nehmen wir um 14.00 Uhr wieder auf.

La séance est levée à 11 h 50.

Séance de relevée du vendredi 15 février 2013

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 14 h 05.

Ordre du jour:

Traitements: Grand Conseil

Behandlungen: Grosser Rat

1. Postulat du député Edmond **PERRUCHOUD** concernant les compétences de la commission de justice (17.12.2009) (7.002) (***motion transformée en postulat lors du développement***)
Postulat von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD** betreffend Befugnisse der Justizkommission (17.12.2009) (7.002) (***Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt***)
2. Motion du groupe PLR, par les députés Philippe **NANTERMOD** (suppl.) et André **VERNAY**, concernant des interventions parlementaires sans papier (13.09.2012) (7.014)
Motion der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Philippe **NANTERMOD** (Suppl.) und André **VERNAY**, betreffend papierlose Vorstösse (13.09.2012) (7.014)

Développements: Grand Conseil

Entwicklungen: Grosser Rat

3. Motion des députés Jean-Henri **DUMONT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Olivier **DELALOYE**, PLR, Yves **BORNET** (suppl.), PDCC, Mathieu **FARDEL** (suppl.), PLR, et cosignataires concernant: pour des résolutions plus démocratiques (16.11.2012) (7.016)
Motion der Grossräte Jean-Henri **DUMONT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Olivier **DELALOYE**, PLR, Yves **BORNET** (Suppl.), PDCC, Mathieu **FARDEL** (Suppl.), PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend demokratischere Resolutionen (16.11.2012) (7.016)
4. Motion du groupe PLR, par le député Christophe **CLAIVAZ**, concernant: améliorons le fonctionnement du Parlement (1^{ère} partie) (13.12.2012) (7.017)
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe **CLAIVAZ**, betreffend Optimierung der Arbeitsweise des Parlaments (1. Teil) (13.12.2012) (7.017)
5. Motion du groupe PLR, par le député Christophe **CLAIVAZ**, concernant: améliorons le fonctionnement du Parlement (2^e partie) (13.12.2012) (7.018)
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe **CLAIVAZ**, betreffend Optimierung der Arbeitsweise des Parlaments (2. Teil) (13.12.2012) (7.018)
6. Motion du groupe PLR, par le député Christophe **CLAIVAZ**, concernant: améliorons le fonctionnement du Parlement (3^e partie) (13.12.2012) (7.019)
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe **CLAIVAZ**, betreffend Optimierung der Arbeitsweise des Parlaments (3. Teil) (13.12.2012) (7.019)
7. Résolution du groupe PLR, par le député Olivier **DELALOYE**, concernant une informatisation du processus de réalisation (13.12.2012) (7.020)
Resolution der PLR-Fraktion, durch Grossrat Olivier **DELALOYE**, betreffend elektronische Mitverfolgung des Umsetzungsstands von Vorstössen (13.12.2012) (7.020)
8. Cérémonie de clôture de la législature
Legislatur-Abschlusszeremonie

Der Präsident:

Herzlich willkommen!

Ich freue mich, Sie hier zum letzten Mal in meiner Funktion als Grossratspräsident begrüßen zu dürfen, und wir werden gleich nach der Tagesordnung fortfahren.

Traitements: Grand Conseil

Behandlungen: Grosser Rat

1. Postulat

du député Edmond PERRUCHOU concernant les compétences de la commission de justice (17.12.2009) (7.002)

(motion transformée en postulat lors du développement)

Postulat

von Grossrat Edmond PERRUCHOU betreffend Befugnisse der Justizkommission (17.12.2009) (7.002)

(Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial septembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Bureau / Schriftliche Antwort des Büros)

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Après ce repas, ce que je vous suggère comme pousse-café est sans doute un peu ardu, mais je suis sûr que la gastronomie vous conviendra.

Je propose dans cette motion parlementaire, qui n'est pas une motion proprement dite, un élargissement des compétences de la commission de justice. La matière nous concerne, la matière vous concerne, c'est de savoir quelles seront les prérogatives à l'avenir de cette commission de justice.

J'aimerais faire une petite remarque toute amicale à mon ami camarade Jean-Henri Dumont. Il me reprochait à l'époque, et cette époque est un petit peu ancienne, c'était la législature de 2010, où il disait que j'étais un peu soliste, que j'aurais dû agir par la commission de justice et non pas à mon nom. Si j'agis au nom du groupe, on me fait le reproche de faire de la politique et, pour éviter cet écueil, j'ai déposé cela personnellement. Alors, Monsieur le député Jean-Henri Dumont, nous voilà réconciliés. Les apparences et les objectifs sont saufs.

Il y a ici dans cette motion parlementaire la problématique du conflit avec le conseil de la magistrature. Alors, je reviens toujours à l'histoire, l'histoire est importante. Nous avons décidé en 2010 toujours, suite à une motion déposée et soutenue par des personnes de grande envergure, je cite Marylène Volpi Fournier, Marcel Monnet-Terretaz, Nicolas Voide, Alexis Turin, ces personnes ont préconisé l'introduction d'un conseil de la magistrature. Cette motion a été acceptée; aucune contestation. Le principe est clair. On est d'accord avec un conseil de la magistrature. De l'autre côté, il y a l'instance parlementaire, qui est notre instance, c'est notre responsabilité à nous tous ou plutôt à ceux qui seront élus le 3 mars 2013 de faire fonctionner cette commission de justice, de telle manière que cette commission puisse assurer la responsabilité constitutionnelle et légale qui est la sienne.

Alors, dans la réponse du Bureau, qui me laisse un petit peu sur ma faim, on dit qu'il y a un conflit avec le conseil de la magistrature. Cela est inexact. On dit que la commission de justice manque de moyens et de possibilités.

En ce qui concerne le conflit avec le conseil de la magistrature, il faut être clair. Une commission extraparlamentaire, présidée par l'ancien président du Tribunal cantonal, M.

Claude Rouiller – Monsieur le député Jean-Henri Dumont, vous voyez, lorsque les personnes sont de qualité, peu importe leur appartenance politique – et le juge fédéral Rouiller, avec une commission de haut niveau, devait étudier la problématique des libertés individuelles, des droits fondamentaux et du conseil de la magistrature. Aspect extrêmement important: cette commission a déposé son rapport et le débat d'opportunité aura lieu en 2013. Je peux penser que le conseiller d'Etat, si j'ose m'adresser à lui sans qu'il se sente agressé, pourra confirmer qu'en principe, il pourrait y avoir un débat d'opportunité en 2013. Alors, on se trouve avec un conseil de la magistrature qui, selon toute vraisemblance, motion Voide et consorts qui a été acceptée, et ensuite cette commission de justice quelque peu émasculée, puisqu'on ne lui donne pas les pouvoirs qu'elle est en droit d'attendre.

Lorsque l'on dit dans la réponse qu'il y a un manque de moyens et de possibilités...

Le président:

Monsieur le député, je vous prie de conclure.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Si on ose dire que la commission de justice n'a pas de moyens et de possibilités et qu'il y a des candidats là-dedans, alors je trouve cela assez dramatique parce que lorsque l'on est candidat, l'on accepte de travailler, de travailler bien et de travailler beaucoup.

Je vous demande d'accepter cette motion transformée en postulat lors de son développement afin que la commission de justice agisse comme contrepouvoir avec le conseil de la magistrature.

Merci de me soutenir.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Dieses Postulat wird vom Büro des Grossen Rats abgelehnt und wir werden daher darüber abstimmen.

Par 93 voix contre 8 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 7.002 du député Edmond Perruchoud.

2. Motion

**du groupe PLR, par les députés Philippe NANTERMOT (suppl.) et
André VERNAY, concernant des interventions parlementaires sans papier
(13.09.2012) (7.014)**

Motion

**der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Philippe NANTERMOT (Suppl.) und
André VERNAY, betreffend papierlose Vorstösse (13.09.2012) (7.014)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Bureau / Schriftliche Antwort des Büros)

Der Präsident:

Es gibt keine Wortmeldung, und ich gehe davon aus, dass Sie mir der Antwort zufrieden sind.

**Développements: Grand Conseil
Entwicklungen: Grosser Rat**

3. Motion

des députés Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Olivier Delaloye, PLR, Yves Bornet (suppl.), PDCC, Mathieu Fardel (suppl.), PLR, et cosignataires concernant: pour des résolutions plus démocratiques (16.11.2012) (7.016)

Motion

der Grossräte Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Olivier Delaloye, PLR, Yves Bornet (Suppl.), PDCC, Mathieu Fardel (Suppl.), PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend demokratischere Resolutionen (16.11.2012) (7.016)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

En préambule, je tiens à préciser que la motion que je défends n'est pas de tendance partisane puisque les co-auteurs font partie d'autres forces politiques que la mienne. Je cite Mathieu Fardel et Olivier Delaloye pour le groupe PLR et Yves Bornet pour le groupe PDCC. Il s'agit donc bien d'une proposition consensuelle pour un meilleur fonctionnement des débats parlementaires.

Que propose concrètement cette motion?

Il s'agit simplement d'introduire pour le traitement des résolutions la même procédure que pour les trois autres interventions parlementaires (postulat, motion et initiative parlementaire) qui nécessitent une prise de position du Grand Conseil, soit l'ouverture du débat si la résolution est combattue.

Alors que la résolution est la forme de proposition qui engage le plus canton, Conseil d'Etat et Grand Conseil, notamment en ce qui concerne les objets de politique fédérale, voire internationale, celle-ci peut être adoptée ou refusée sans aucune argumentation.

Un débat favoriserait des positions plus consensuelles qui donneraient plus de force et de poids aux actions du Conseil d'Etat envers la Berne fédérale notamment.

Des malentendus pourraient aussi être corrigés.

Le Parlement est, par définition, un lieu de débats politiques de fond. Pour respecter les principes démocratiques d'information et de transparence, les débats du Grand Conseil sont publics. Nos concitoyennes et nos concitoyens ont fondamentalement le droit de connaître les positions et les arguments de leurs représentants. C'est la raison pour laquelle la procédure de huis clos est très limitée. Il est donc paradoxal que la résolution soit exclue de la possibilité de débattre en fonction de l'une ou l'autre majorité.

Enfin, ouvrir le débat aux résolutions ne prolongerait pas de manière exagérée les débats du Grand Conseil, en tout cas pas plus que les motions ou postulats.

Par cette motion, nous souhaitons juste corriger un paradoxe de notre règlement, favoriser un débat démocratique orienté vers le consensus et respecter le droit d'information et la transparence envers les Valaisannes et les Valaisans.

Chères et Chers collègues, parce que cette motion valorise la qualité de notre travail et de notre engagement, je vous remercie de votre soutien et de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ihre Motion wird also ans Büro des Grossen Rats zur Behandlung weitergeleitet, da sie nicht bekämpft wird.

4. Motion

**du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz, concernant:
améliorons le fonctionnement du Parlement (1ère partie) (13.12.2012) (7.017)
Motion**

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Claivaz, betreffend Optimierung
der Arbeitsweise des Parlaments (1. Teil) (13.12.2012) (7.017)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

5. Motion

**du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz, concernant:
améliorons le fonctionnement du Parlement (2° partie) (13.12.2012) (7.018)
Motion**

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Claivaz, betreffend
Optimierung der Arbeitsweise des Parlaments (2. Teil) (13.12.2012) (7.018)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

6. Motion

**du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz, concernant:
améliorons le fonctionnement du Parlement (3° partie) (13.12.2012) (7.019)
Motion**

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Claivaz, betreffend
Optimierung der Arbeitsweise des Parlaments (3. Teil) (13.12.2012) (7.019)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Nous voici arrivés à l'étude des derniers éléments de cette législature avant la cérémonie qui la clôturera et votre patience est certainement mise à rude épreuve. Je vous demande, cependant, encore un peu d'attention.

Je ne prendrai qu'une seule fois la parole pour les trois motions, à moins bien entendu qu'il n'y ait opposition et que je ne doive donner quelques compléments.

L'ordre du jour de notre Parlement, établi par le Bureau, est globalement bien tenu, et cela grâce également à l'empreinte imprimée par notre président.

Je profite de cette dernière intervention pour féliciter, au nom du groupe PLR, notre grand baillif Felix Ruppen pour son année présidentielle qui s'achève aujourd'hui au moins au niveau du plenum.

Il y a, par contre, toujours un problème récurrent: celui du traitement des urgences, qui ne peut être estimé dans sa durée puisqu'il dépend du nombre d'objets et du temps de réponses ou des débats qui s'ensuivent.

Il n'est pas normal qu'un parlementaire de milice, qui prend ses dispositions pour être présent en fonction d'objets à défendre, voie ses objets repoussés à une session ultérieure en raison du traitement des urgences.

Il n'est pas non plus logique qu'un jour la séance soit levée à 15 h 30 et que, le lendemain, le plenum siège encore à 18 h 30 avec moins de 90 députés en raison du traitement des urgences et que, pour gagner du temps, il y ait un basculement vers le débat réduit au milieu des développements ordinaires.

Afin de proposer des solutions au traitement des urgences, nous proposons qu'une demi-journée, en l'occurrence le jeudi après-midi (ce pourrait être bien aussi le vendredi), soit consacrée au traitement de ces urgences. L'ordre du jour des autres demi-journées et la durée des sessions ne seraient ainsi pas affectés.

Des problèmes importants nécessitent, certes, parfois de longues et complètes réponses. Mais, sans vouloir stigmatiser M. Melly, qui est absent aujourd'hui et à qui je souhaite un prompt rétablissement, après une réponse orale de 28 minutes en allemand, avec traduction à l'appui, je mets au défi mes collègues de ressortir une majorité des points abordés, car l'attention diminue rapidement si seule l'ouïe est stimulée, c'est bien connu.

Afin de respecter également l'ordre du jour, nous invitons, dans la deuxième motion, les membres du Gouvernement à limiter à 15 minutes si possible une réponse à une intervention au stade du développement ou au niveau des urgences. Un rapport complémentaire pourra être remis aux postulants, avec copie – si jugé utile – aux membres du Parlement ou sur le site du canton.

La troisième motion invite le Service parlementaire à transmettre par voie électronique à l'ensemble des parlementaires le texte des urgences déposées, immédiatement après leur validation comme telles par le Bureau, la traduction suivant plus tard. Il est extrêmement difficile, en effet, de réagir et de pouvoir discuter au sein des groupes politiques si nous découvrons le texte sur notre bureau quelques heures seulement avant la discussion.

Les textes transmis par voie électronique ne permettant pas de souligner et de mettre en gras les parties modifiées, j'ai repris dans les conclusions de ces motions l'article du règlement du Grand Conseil dans son entier. Je vous laisse comparer avec l'original pour voir les parties touchées par les propositions de modification.

Les sessions passées ont montré qu'il y avait un problème au niveau du traitement des urgences. Les propositions d'amélioration élaborées par le groupe PLR ne prétendent pas forcément être les meilleures possibles, mais elles visent à donner des pistes de réflexion au futur Bureau afin de prendre des mesures pour améliorer le traitement de ces dites urgences.

C'est pourquoi je vous demande de ne pas combattre ces motions mais de les soutenir, afin de permettre au Bureau de donner sa position dans la réponse à apporter au moment du traitement.

Certains textes pourraient être reformulés et adaptés afin de trouver la solution la meilleure.

Combattre et refuser ces propositions au stade du développement reviendraient à nier le fait qu'il y a quand même des problèmes dans le traitement actuel des urgences.

Merci pour votre appui et pour votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Vos motions sont combattues.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je ne me prononce que sur la motion 7.017 concernant: améliorons le fonctionnement du Parlement (première partie).

Partant d'une préoccupation légitime: un fonctionnement efficient d'un Parlement de milice, notamment en ce qui concerne des horaires de session compatibles avec des activités professionnelles, cette motion, telle que formulée, est pourtant un exemple-type d'une fausse bonne idée ou en tout cas de mauvaise formulation. Elle est incohérente, et je pense qu'il s'agit d'une erreur d'inattention du député Christophe Claivaz, puisqu'elle est contradictoire dans ses propres termes. En effet, dans la présentation, cette motion suggère

l'exigence d'un dépôt des urgences par voie électronique au Service parlementaire jusqu'au lundi midi alors que, dans sa conclusion, elle maintient elle-même la pratique actuelle avec un dépôt le mardi matin. J'ajoute encore que, tout à l'heure, lors des traitements concernant le Grand Conseil, nous avons adopté la proposition de réponse positive du Bureau à la motion du groupe PLR concernant les interventions parlementaires sans papier, qui fixe le dépôt des urgences et des questions pour l'Heure des questions jusqu'à 10 heures le premier jour de la session, soit généralement le mardi.

Dans le même esprit d'améliorer le fonctionnement de notre Parlement, je proposerai de maintenir le dépôt des urgences et des questions le mardi matin et, puisque le motionnaire souhaite restaurer le vendredi après-midi pour siéger ordinairement, de fixer le traitement des urgences et de l'Heure des questions en début de session du vendredi après-midi. Cela maintiendrait un temps raisonnable à l'exécutif et à l'administration pour préparer les réponses. Cela éviterait d'interrompre les débats du vendredi matin. Et, comme le souhaite le motionnaire, cela permettrait une organisation d'horaire facilitée pour les députés.

Afin de ne pas ralentir la mise en place des interventions parlementaires sans papier, comme le propose le Bureau, et pour favoriser une large réflexion conduisant à une solution consensuelle la plus adéquate, le groupe ADG demande au groupe PLR et au député Christophe Claivaz de transformer la motion en postulat pour que le Bureau puisse la traiter de manière large et ne soit pas imposé par la formulation de la motion.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Vous proposez de transformer cette motion en postulat.

Je donne la parole au motionnaire.

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Je remercie, tout d'abord, le groupe ADG de s'être penché sur ce texte et d'avoir formulé quelques propositions.

S'il y a une petite coquille qui est apparue, c'est que j'ai repris tel quel le texte du règlement du Grand Conseil et j'ai omis de modifier que les urgences devaient être proposées plus tôt comme je l'ai mentionné dans le texte d'introduction.

Maintenant, comme je l'ai dit dans le développement de mes arguments tout à l'heure, le but premier, c'est que ces éléments soient en main du Bureau pour lui permettre d'avoir une réflexion, en disant que les pistes proposées ne sont pas forcément les meilleures possibles, mais d'avoir une réflexion pour donner des explications là-dessus au moment du traitement.

J'accepte la transformation en postulat afin que ces éléments soient en main du Bureau qui pourra avoir une réflexion globale là-dessus.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député, pour vos propos mais, malheureusement, il n'est pas possible, dans ce cas, de transformer cette motion en postulat. C'est l'article 104 lettre f du règlement qui l'interdit.

Il faut garder la forme de la motion.

(...)

Monsieur le député Christophe Claivaz, si vous voulez vous exprimer encore une fois, vous avez la parole.

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Oui, merci, je pensais que le député Jean-Henri Dumont serait intervenu avant, comme il s'était annoncé.

Je remercie donc le président du Grand Conseil pour ces éléments de précision.

Etant donné que je désire que ces éléments soient à disposition du Bureau pour avoir une réflexion, je demanderai au groupe ADG de se rallier à la proposition telle que formulée.

Je maintiens cette motion. Si elle est toujours combattue, je demanderai le vote.

Merci.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ce point du règlement m'avait échappé, je dois le reconnaître.

Cela dit, puisque le député Christophe Claivaz a montré son ouverture d'esprit par rapport à la motion, je pense qu'il n'y aura aucun problème pour le Bureau de la traiter dans le sens de l'accord que nous avons trouvé s'il y avait eu possibilité de la transformer en postulat.

Donc, nous n'allons pas combattre la motion, étant entendu que l'objectif est partagé. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Also die Motionen 7.017, 7.018 und 7.019, welche alle drei durch Herrn Grossrat Christoph Claivaz bereits entwickelt wurden, sind nicht bekämpft.

Ist das so richtig, Herr Grossrat Jean-Henri Dumont?

OK.

Gut, sie werden an das Büro des Grossen Rats zur Behandlung überwiesen.

7. Résolution

**du groupe PLR, par le député Olivier Delaloye, concernant
une informatisation du processus de réalisation (13.12.2012) (7.020)**

Resolution

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat Olivier Delaloye, betreffend elektronische
Mitverfolgung des Umsetzungsstands von Vorstössen (13.12.2012) (7.020)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Olivier Delaloye, PLR:

La résolution étant le type d'intervention pour demander une nouvelle pratique du Bureau, je vous prie de ne pas vous focaliser sur la forme de mon intervention mais sur le fond.

Lors de l'acceptation d'une motion, d'un postulat ou d'une résolution, les députés n'ont pas la possibilité de vérifier le suivi du processus de réalisation.

Il est demandé au Bureau de bien vouloir mettre en place un système informatisé de suivi visible par l'ensemble des députés.

Ce système fera la mention, pour chaque type de demandes précitées, du ou des services concernés, de son statut en cours, avec la mention du délai estimé pour une mise en application.

Le but de cette résolution n'est pas de policer le Conseil d'Etat ou les services mais d'obtenir en un coup d'œil les priorités du Gouvernement.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Votre résolution n'est pas combattue aber wir müssen darüber abstimmen.

Par 101 voix contre 2 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution 7.020 du député Olivier Delaloye.

Diese Resolution wird zum Vollzug an das Büro des Grossen Rats überwiesen.

8. CEREMONIE DE CLOTURE DE LA LEGISLATURE LEGISLATUR-ABSCHLUSSZEREMONIE

Der Präsident:

Wir kommen zu einer Person, die wir hier im Grossratssaal verabschieden möchten. Ich bitte Sie um Silentium und Aufmerksamkeit, weil ich denke jede dieser Personen hat es verdient.

Ich komme zu Herrn **Luzius Theler**.

Die heutige Sitzung bildet nicht nur den Abschluss einer vierjährigen Legislatur, sondern auch den Endpunkt einer rund vierzig Jahre dauernden politischen Berichterstattung, welche mit den höchsten Prädikaten zu versehen ist. Luzius Theler schreibt nämlich heute Nachmittag zum letzten Mal als ordentlicher Korrespondent des Walliser Boten aus diesem Saal und ich denke, dass unser Parlament ihm eine kleine Huldigung schuldet, auch wenn er auf diese – wie ich ihn einschätze – liebend gerne verzichten würde.

Luzius Theler nimmt in der Walliser Politlandschaft (ich sage bewusst Walliser und nicht Oberwalliser Politlandschaft!!) seit Jahrzehnten eine zweifache Rolle ein. Er ist einerseits der treue Chronist des Walliser Grossen Rats, der sich in seinem fast stenografischen Stil immer streng an die Fakten hält und den politinteressierten Lesern des Walliser Boten so gut es geht die – gelegentlich weisen, gelegentlich auch törichten – Entscheide des Walliser Parlaments näher bringt. Bei dieser rein protokollarischen Berichterstattung weiss Luzius Theler nahezu immer, welche Geschäfte und Voten im Grossen Rat von einigermaßen historischer Bedeutung sind und welche Wortmeldungen nicht unbedingt ein Echo in der Zeitung verdienen. In dieser Beurteilung hat Luzius Theler in all den Jahren kaum einmal einen geharnischten Kommentar einstecken müssen.

Nein, die roten Köpfe provozierte Luzius Theler jeweils erst, wenn er seine zweite Rolle spielte, wenn er sich die Lust und die Freiheit nahm, das politische Geschehen im Wallis mit seiner spitzen Feder zu kommentieren und – eher mit als ohne Absicht – zu beeinflussen. Luzius Theler hat ein quasi indianisches Talent, das Gras wachsen zu hören und intuitiv vorausszusehen, welche Probleme auf den Kanton Wallis zukommen. Ebenso instinktsicher ahnt er jeweils, wenn jemand in der Republik etwas beschönigen oder gar vertuschen will. Gewiss kommt ihm dabei gelegentlich auch ein Whistleblower zu Gute, dies aber auch nur, weil er sich so gut wie nie von einzelnen Personen oder Gruppen vereinnahmen oder gar instrumentalisieren lässt und die Informanten hundertprozentig darauf vertrauen können, dass die Quelle vertraulich bleibt. Wenn Luzius Theler jeweils unsere Einladungen zu den Apéros in der Wandelhalle oder zu anderen geselligen Anlässen ausgeschlagen hat, dann nicht etwa, weil ihm Festlichkeiten abhold sind (sie sollten ihn einmal an den Ringkuhkämpfen sehen!), sondern um sich damit die nötige Distanz zu den politischen Akteuren und gleichzeitig seine Narrenfreiheit zu bewahren.

Lieber Luzius Theler, auch wenn gelegentlich die eine oder andere Zierpflanze hier vorne im Grossratssaal zu welken begann, nachdem einer Deiner Parlamentssplitter in ihren Stängel gefahren ist, sind wir Dir für Deine journalistische Arbeit während all den Jahren zu grossem Dank verpflichtet. Journalisten Deines Schlages sind rar geworden, und ich hoffe, dass Dein Rückzug als Grossratskorrespondent nicht einer versiegenden Quelle gleiche, sondern einem Zapfhahn, der zwar nicht mehr sprudelt wie bisher, aber doch noch gelegentlich ein paar Tropfen fallen lässt.

Manchmal hast Du mich da oben auf der Tribüne an einen der zwei älteren Herren in der Muppet-Show erinnert, die von ihrer Loge aus jeden und alles mit sarkastischen Äusserungen kommentieren. Diese beiden Herren hat man nie zu Kermit und zu Miss Piggy hinuntersteigen sehen und so verlange ich denn auch nicht, dass Du zu uns hinunter in den Grossratssaal kommst. Fernande überreicht Dir oben auf Deinem angestammten Platz als kleines Geschenk zwei Bücher: Eines über die von Dir so geliebte Jagd und das andere über die Schweizer Geschichte.

Anfang dieses Jahres hast Du in einer Kolumne im Walliser Bote berichtet, dass es für Dich sehr knifflig sei, einen geeigneten Neujahrsvorsatz zu finden. Du rauchst nicht, bist beim Essen und Trinken sehr zurückhaltend, bezahlst pünktlich die Steuern und entsorgst den Kehricht korrekt. Du bezeichnest Dich daher selber als totalen Langweiler. Als möglicher Vorsatz schreibst Du: Vielleicht sollte ich mir wirklich vornehmen, weniger brav, weniger berechenbar und weniger langweilig zu sein.

Im Namen des Grossen Rates und des Parlamentsdienstes wünsche ich Dir für Deine private und berufliche Zukunft alles Gute und eben vergiss deinen Neujahrsvorsatz nicht. Danke für Deine jahrelange Berichterstattung aus dem Grossen Rat, Luzius, und Glückauf.

(Applaus)

Nun es geht gleich weiter mit einer Verabschiedung, und ich darf Ihnen die Laudatio für den Staatsrat **Claude Roch** vorlesen.

En ce dernier jour de session de la législature 2009-2013, je me permets, au nom de ce Parlement et de la population valaisanne tout entière, de vous rendre un hommage véritable pour le travail accompli dans ce canton qui nous est si cher.

Cher Claude – permettez cette familiarité – durant 12 années, vous avez œuvré pour le bien commun avec des qualités unanimement reconnues.

Passionné de la politique communale et cantonale,

Humble et sympathique en toutes occasions,

Travailleur consciencieux et invétéré,

Attentionné et à l'écoute de chacun,

Consensuel, collégial, altruiste et intègre presque à l'excès,

Respectueux des êtres humains et de la jeunesse en particulier,

Et, de plus, doté d'un solide bon sens, ce qui fait de vous un politicien certes atypique mais bien plus habile que vous ne le laissez apparaître!

Douze années durant lesquelles, vous avez pu:

Analyser, comprendre, écouter et surtout recréer la confiance dans les écoles à la suite du traumatisme laissé par «Education 2000».

Préparer et concrétiser des réformes telles que la création du Service de la culture et le développement du Service de la jeunesse.

Vous avez également su prendre les décisions indispensables et nécessaires afin de garantir la pérennité de l'IUKB.

A votre crédit et durant cette dernière législature, vous avez, avec vos collègues du Gouvernement, l'appui et la collaboration de ce Parlement, concrétisé toute une série de lois et de concordats qui vous tenaient à cœur, à savoir:

la loi sur la formation professionnelle
la loi sur le CO
la loi sur le personnel enseignant
la loi sur le traitement de ce personnel enseignant
la loi sur le sport
le concordat «HarmoS»
le concordat «HES»

sans oublier les projets, pas des moindres, en cours et en phase d'être réalisés
comme:

la loi sur l'école primaire et
l'installation imminente en Valais de onze chaires de l'EPFL.

Mais également de grands projets stratégiques pour le canton liés au domaine du sport avec un concept de grandes infrastructures et de grands événements sportifs.

Sans que cette liste soit pour autant exhaustive,

MERCI, Monsieur le conseiller d'Etat, pour votre inlassable travail, souvent pourtant parsemé d'ingratitude, mais que vous avez toujours animé et conduit avec succès dans l'intérêt des citoyens valaisans.

Le 1^{er} mai prochain, vous prendrez une retraite politique méritée.

Au nom de ce Parlement, de notre canton tout entier, je vous souhaite, ainsi qu'à votre épouse Gisèle, un retour au calme bienfaisant afin de pouvoir apprécier, avec plus d'intensité encore, la douceur du panorama offert depuis votre maison au bord du lac Léman.

Nous connaissons aussi vos passions que sont la lecture, la nature, le sport et la culture en général.

Puissiez-vous en profiter un maximum.

«Longue vie, Santé et Félicité», ce sont là nos vœux les plus sincères!

Merci Claude..., pardon M. le Conseiller d'Etat, et bon vent!

(Standing ovation)

Herr Staatsrat Claude Roch bekommt vom Parlament ein kleines Geschenk.

Er hat sich im Oberwallis – so wie mir der zweite Claude (Bumann) hier vorne gesagt hat – im schönsten Tal des Oberwallis, im Saastal, einen Ferienaufenthalt gewünscht. Wir wünschen ihm viel Freude bei diesem Aufenthalt!

(Applaus)

Nun es geht Schlag auf Schlag weiter mit den Verabschiedungen. Wir kommen nun zu der Verabschiedung von **Fernande Melly-Fux**.

Ich bitte unsere liebe Fernande Melly-Fux hier in den Saal zu treten.

(...)

(Précédée de l'huissière, Madame Fernande Melly-Fux fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)

Der Präsident:

Nous faisons aujourd'hui malheureusement aussi nos adieux à une personne qui s'est installée dans le cœur de beaucoup d'entre nous. Il s'agit de Fernande Melly-Fux, l'adjointe du Service parlementaire, qui part à la retraite tout prochainement et je la prie..., elle est déjà dans la salle!

Wie immer, ist Fernande einen Schritt voraus...

Chère Fernande, des paroles d'adieu ne se prononcent pas dans une langue étrangère. C'est de l'émotionnel et je vais donc continuer dans ma langue maternelle.

Fernande wurde im Jahre 1994 vom Staatsrat als Nachfolgerin von Marthe Droz zur ständigen Sekretärin des Grossen Rats gewählt. Sie haben richtig gehört: Wahlbehörde war der Staatsrat, denn damals waren die Mitarbeiter des Walliser Parlaments noch der Staatskanzlei angegliedert. Fernande kam damals aus der Privatwirtschaft und sie hat denn auch das ständige Sekretariat nie in bürokratischer Art, sondern wie einen privaten Betrieb geführt. Unter ihrer Leitung wurden manche Abläufe für die Grossratsmitglieder vereinfacht. Es wurde beispielsweise ein übersichtliches Tableau für die während der Eintretensdebatte hinterlegten Abänderungsvorschläge eingeführt, wo man früher mit einem Stoss loser Blätter arbeiten musste. Oder es wurde eine Tabelle mit allen parlamentarischen Vorstössen geschaffen, welche einen sofortigen Überblick darüber verschafft, in welchem Stadium sich jeder Vorstoss befindet. Mit ihrem Charme, ihrer weiblichen Intuition und, wenn diese nichts nützten, mit ihrem «hertu Zaniglasers Chopf» wusste sie praktisch immer die Interessen des Grossen Rates durchzusetzen, und sie bekam in der Regel von der Staatskanzlei und von der Regierung, was sie wollte. Das wussten sich auch Grossratsmitglieder zu Nutze zu machen und manches von ihnen holte sich bei Fernande Rat und Tat. Fernande hat nie einen Dienst nach Vorschrift geleistet, sondern stand den Grossrätinnen und Grossräten, den Suppleantinnen und Suppleanten, den Regierungsmitgliedern und den kantonalen Dienststellen zur Verfügung, wann es sein musste – quasi Tag und Nacht. So ist es denn nicht verwunderlich, dass ihre stetige Dienstbereitschaft in viele Freundschaften mit den Politikerinnen und Politikern des Kantons Wallis führte und wenn jemand Freundschaften zu pflegen weiss, dann ist es Fernande. Es ist geradezu frappant, welchen grossen Bekanntenkreis Fernande aufweist. Sie ist quasi eine wandelnde Personalzyklopädie des «Who's Who» im Kanton Wallis.

Nach der Einführung eines unabhängigen Parlamentsdienstes im Jahre 2002 trat Fernande als Adjunktin loyal hinter den neuen Chef Claude Bumann ins zweite Glied zurück. In gewissen Bereichen spielte sie jedoch bis auf den heutigen Tag immer noch die erste Geige, insbesondere in der Organisation von gesellschaftlichen Anlässen, wo ihr natürlich ihre langjährige Erfahrung als Mitarbeiterin des Reisebüros «L'Oiseau bleu» und ihr weit über die Kantonsgrenzen hinausgehendes Beziehungsnetz zugutekamen. Diesen Anlässen und Empfängen hast Du immer die angemessene Würde und den nötigen Respekt verliehen, und Du hast darauf geachtet, dass das Protokoll fehlerfrei eingehalten wurde.

Fernande, dieses Know-how wird uns in Zukunft gewiss fehlen. Wir werden aber auch Deine stete Dienstbereitschaft, Deine Rolle als Brückenbauerin zwischen dem Ober- und Unterwallis und Deine pflichtbewusste Arbeit als Protokollführerin des Präsidiums und des Büros vermissen. Gleichzeitig gönnen wir Dir aber, dass Du nun ein wenig kürzer treten kannst, und wir wünschen Dir für den kommenden Lebensabschnitt in erster Linie eine robuste Gesundheit, viele schöne Stunden im Kreise Deiner Familie und eine ungetrübte Erinnerung an Deine fast 20-jährige Tätigkeit im Dienste des Parlaments, welches Dir viel zu verdanken hat.

Was ich Dir wohl nicht zu wünschen habe, ist, dass Du Dich im Ruhestand nie langweilen mögest. Sorry Fernande, aber ich kann mir Dich nun wirklich nicht vorstellen, wie Du den ganzen Tag in Pantoffeln zu Hause herumtiggerst, und ich bin mir sicher, dass wir Dich bald in der einen oder anderen öffentlichen Funktion wiedersehen werden.

In diesem Sinne: Alles, alles Gute, Fernande, für die kommende Zeit und im Namen aller hier Anwesenden danke ich Dir für Deine hervorragenden Leistungen. Du kannst stolz darauf zurückblicken. In Anerkennung Deiner ausgezeichneten Arbeit als letzte Sekretärin des permanenten Sekretariats des Grossen Rates (1994-2002) und in Würdigung der wertvollen Mitarbeit am Aufbau des neu geschaffenen Parlamentsdienstes in der Funktion einer Adjunktin (2002-2013) möchten wir Dir ein Geschenk überreichen, das Dich ewig mit dem Grossen Rat verbinden wird und Dir gewiss viel Freude bereitet wird.

Merci villmal, Fernande!

(Applaus)

M^{me} Fernande Melly-Fux:

Alors, M. le conseiller d'Etat me demande de vous remercier officiellement.

Je suis toute émue, et puis je ne peux que vous dire un merci du fond du cœur parce que j'ai passé des années merveilleuses.

Und jetzt auch noch einen Gruss und ein grosses Dankeschön an meine lieben Oberwalliser! Dieses Bild wird mir helfen, an euch zu denken und mit Freude werde ich es bei mir aufhängen.

Voilà, merci pour tant de sympathie et d'amitié!

(Applaudissements)

Der Präsident:

Sehr geschätze Damen und Herren, ich erteile nun noch kurz das Wort auch an Herrn Nicolas Voide. Er möchte auch noch etwas zu Frau Fernande Melly-Fux sagen.

M. le député Nicolas Voide, président du groupe PDCB:

Un ami m'a dit un jour: «La politique, c'est comme un spectacle de chez Knie: on change les clowns mais c'est toujours le même cirque»!

C'est avec cette image que le groupe PDCB vous adresse, par mon intermédiaire – clown de service – ses derniers propos de la législature.

A l'heure du défilé final des artistes, nous tenons, tout d'abord, à saluer et remercier ceux qui se présentent sur la piste pour la dernière fois.

Chers collègues, ce fut un plaisir d'œuvrer pour le bien du canton en votre compagnie.

Parmi les artistes particulièrement méritants, nous voulons en citer trois, sachant que tous les autres ne nous en voudront pas de ce choix arbitraire.

Il y a, tout d'abord, le directeur de la fanfare, celui sur lequel les projecteurs ne sont jamais braqués mais qui est présent en arrière-plan de chaque numéro, tant les artistes craignent d'être en décalage avec la musique.

Merci, Monsieur Theler, d'avoir accompagné si fidèlement toutes nos représentations.

Saluons, ensuite, le dompteur de fauves, discret et prudent.

Lui, il reviendra, le 25 mars prochain puisque son contrat n'arrive à échéance qu'au 30 avril.

A l'heure où ses successeurs sont encore en formation, nous tenons à remercier déjà M. le conseiller d'Etat Claude Roch de sa collaboration avec notre groupe durant ses années au Conseil d'Etat.

Vous le savez, Monsieur le ministre, on ne peut exercer l'art de dompter sans prendre des coups de griffes, plus ou moins violents, suivant qu'ils viennent de ces travées, de vos propres services ou des représentants du corps enseignant.

Nous ne distinguons, cependant, pas de plaies inguérissables et sommes certains que vous pourrez jouir d'une retraite bien méritée.

Merci pour tout, Monsieur le conseiller d'Etat.

Mais, voici qu'arrive M. Loyal, le maître de la piste de la tournée 2012/2013.

Vous avez droit à un tour d'honneur, Monsieur le président du Grand Conseil, Cher Felix!

Tu as su diriger nos débats et gérer notre indiscipline, aujourd'hui tout particulièrement, avec douceur mais fermeté.

Par ta présence, dans tout le canton, aux manifestations qui y étaient organisées, tu as su donner une excellente image de notre Parlement à l'extérieur de ces murs.

Merci Monsieur le grand baillif.

Avant de conclure, nous tenons à souligner qu'il y a, dans chaque compagnie de cirque, tout un personnel, invisible mais indispensable, qui gère le programme de la tournée et des déplacements, la vente des billets d'entrée, le confort des artistes et des spectateurs, la distribution de friandises à l'entracte, la rédaction et l'impression des programmes, etc.

Au service du Parlement valaisan, une seule personne a assumé l'ensemble de ses tâches, certes aidée par ses collaborateurs, mais sous son experte maîtrise.

Chère Fernande, c'est bien sûr de toi qu'il s'agit.

Tu fus une mère pour nous tous.

En faisant valoir ton droit à la retraite, tu nous laisses quelque peu orphelins et permets au plus âgé des chefs de groupe de te le dire tout particulièrement..., le plus âgé de fonction bien sûr.

C'est un immense merci qui s'échappe du cœur de chacun d'entre nous dans cette salle et plus particulièrement au sein du groupe PDCB et de son président.

Accepte ce modeste témoignage de notre immense affection.

(Le groupe PDCB lui offre un bel arrangement floral.)

(Applaudissements)

Der Präsident:

Danke Nicolas für die guten Worte. Es ist eigentlich so vorgesehen, dass die Fraktionspräsidenten nachher das Wort bekommen. Ich wurde informiert, dass es nur um eine Geschenksübergabe geht... Alle anderen werden nachher noch das Wort erhalten und Sie können sich dann noch einmal melden.

Wir gehen also weiter.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), première vice-présidente:

Sehr geehrter Herr Grossratspräsident, lieber Felix, seit nun fast einem Jahr sitzt Du dem Walliser Grossen Rat vor. Du hast es verstanden, klar die Richtung vorzugeben und Deine ganz persönliche Note einzubringen. Als Unternehmensleiter und Vizepräsident des WGV hast Du den Abgeordneten bei jeder Session Walliser Berufsverbände vorgestellt. Dank Dir haben wir die Vielfalt unserer KMU besser und wichtige Zweige unserer Walliser Wirtschaft kennengelernt.

Avec un calme jamais pris en défaut, tu as présidé le Parlement avec compétence et simplicité.

Durant les sessions, tu as dirigé les débats de manière neutre et avec un grand respect des parlementaires et des institutions.

Tout au long de ton année présidentielle, tu as sillonné le Valais du Bouveret au Simplon pour représenter le Parlement.

T'exprimant dans les deux langues, tu as su apporter un message d'unité et partager avec la population valaisanne les nombreux événements qui s'échelonnent et se chevauchent par centaines tout au long de l'année.

Cela était pour moi et pour nous tous une chance et un honneur de pouvoir partager avec toi des moments privilégiés.

Ta gentillesse, ta simplicité et ton sens de l'Etat resteront dans nos mémoires.

Chaque président laisse son empreinte dans ce Parlement et la tienne restera comme celle d'un homme au grand cœur, que chacune et chacun ont eu le plaisir de côtoyer.

Pour te remercier, nous t'offrons à présent une montre avec ces quelques mots:

«Dem rücksichtigen und geistreichen Präsidenten des Walliser Grossen Rates im Jahr 2012/2013 gewidmet.»

Merci Felix pour tout et je te souhaite bonne route pour l'avenir.

Ma reconnaissance va aussi à ta famille, à Nicole et à tes enfants qui, durant cette année, ont dû endurer tes absences pour que le canton profite de ta présence.

Je voudrais aussi dire un grand merci à M. le conseiller d'Etat Claude Roch pour ses 12 ans consacrés au bien commun.

Je te souhaite, Claude, dès le mois de mai, beaucoup de plaisir dans tes nouvelles activités et aussi de pouvoir passer, enfin, beaucoup plus de temps avec ta famille et tes amis.

A Fernande, je tiens à dire toute ma reconnaissance pour sa disponibilité et pour l'accompagnement sans défaut de tous les parlementaires, et les membres du Service parlementaire. Ta présence nous manquera à tous mais, de tout cœur, je te souhaite une bonne retraite et que tes rêves se réalisent.

A vous tous qui siégez aujourd'hui pour la dernière fois, je souhaite des loisirs retrouvés, du temps pour vos familles et de nouvelles causes à défendre.

A ceux qui se représentent devant le peuple et espèrent se retrouver au Grand Conseil le 25 mars, je souhaite plein succès et une belle fin de campagne.

Et que la fête soit belle et chaleureuse!

Merci Felix.

(M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, première vice-présidente du Grand Conseil, lui remet ce cadeau.)

(Applaudissements)

Der Präsident:

Jetzt weiss ich dann, wie spät es ist!

Merci, Marcelle, pour ces vœux et ces bons mots. Merci beaucoup.

Danke dem gesamten Parlament für das sehr, sehr schöne Geschenk. Ihr habt gut ausgewählt, die Uhr gefällt mir sehr gut. (...) Merci Nicole, für die Unterstützung bei der Auswahl. Danke vielmals!

Wir gehen nun weiter und ich erteile das Wort an die Fraktionspräsidenten, damit sie auch zum Abschluss dieser Legislatur noch einige Worte an uns richten dürfen.

Herr Grossrat Beat Rieder, Präsident der CVPO-Fraktion:

Wenn die gute Fee des Parlamentes, der Landeshauptmann, ein Staatsrat und der langjährige Chronist gleichzeitig das Parlament verlassen, ist man geneigt, von einem historischen Moment zu sprechen. Denn eines ist sicher – ohne damit eine Absage an die Zukunft zu erteilen – nichts mehr wird sein wie jetzt.

Das strahlende Lächeln von Fernande wird genauso fehlen wie ihre Vorliebe für das protokollarische Verhalten und die Etikette – obwohl die bei einigen nichts genützt hat. Auch die spitzzüngige Berichterstattung von Luzius Theler, seine fachlich erstklassigen Kommentare werden wir vermissen. Beide haben das Parlament auf ihre Art geprägt und so mancher Parlamentssplitter gäbe es über sie zu erzählen. Genauso wie über Claude Roch, der seit Jahren als oberster Erzieher für Zucht und Ordnung – oder was davon in unserer modernen Schule übrig geblieben ist – sorgt. Claude Roch, Sie haben ein Herz für Berggemeinden, das weiss ich ganz persönlich, und dafür meinen persönlichen herzlichen Dank an dieser Stelle.

Liebe Fernande, lieber Claude, lieber Luzius, ihr werdet alle eine grosse Lücke hinterlassen und euer Ruf wird in diesem Saal noch lange nachhallen. Im Namen der CVPO-Fraktion wünsche ich euch für die Zukunft alles Gute, bleibt kritische Beobachter von der Politik und genießt die vermehrte Freizeit. Allerdings habe ich eine kleine Einschränkung, was die Freizeit betrifft. Ich habe das offizielle Mandat der Lötschentaler Jägerschaft an Luzius Theler, bitte seine Freizeit nicht allzu wörtlich zu nehmen, denn dort besteht grosse Angst und Besorgnis, dass Luzius Theler den Abschuss von kapitalen Böcken im Parlament mit dem Abschuss von kapitalen Böcken im Lötschental verwechseln wird... Vielleicht wäre es gut, wenn Sie Fernande Melly-Fux mitnehmen auf die Jagd, die ist ein wenig langsamer unterwegs als Sie und dann hätten das Wild und die Wölfe auch ihre Chance im Lötschental.

Auch du, lieber Felix, wirst nicht eine kleine Lücke hinterlassen, wobei sich das weniger auf deine stattliche Postur, sondern auf deine Person bezieht. Mit stoischer Ruhe hast Du die Plenar- und die Bürositzungen geleitet und so die parlamentarische Rasselbande im Zaun gehalten. Sogar die präsidiale Glocke, die ich sehr vermisst habe, wurde bei Dir zur «*pro specie rara*». Nur einmal bist du – wohl zur Überraschung vieler – explodiert, indem du den goldigen Wohnwagen samt dem übereifrigen Parlamentarier in das Kinderzimmer abgeordnet hast. Wir kennen Dich und haben grosse Sorgen gehabt um diesen Parlamentarier und den Wohnwagen. Kurzum, Du hast an den richtigen Stellen Feuer entfacht und an der richtigen Stelle die gefährlichen Brandherde gelöscht. Mit Deiner aufgestellten und bodenständigen Art hast Du unseren von Sonnenschein durchfluteten und von harter Arbeit geprägten Kanton ideal verkörpert. Lieber Felix, die CVPO-Fraktion dankt Dir von Herzen für Deinen Einsatz und Dein Engagement für unseren Kanton.

Und schlussendlich bleibt mir nur mehr eines – aber fast das Wichtigste – allen scheidenden Grossrätinnen und Grossräten zu danken, welche ihre wertvolle Zeit in den Dienst unseres Kantons, unseres geliebten Kantons Wallis, gestellt haben. Ich hoffe, dass Sie die guten Zeiten und die schönen Momente mitnehmen in Ihre «Pensionierung» als Grossrätinnen und Grossräte.

Ich danke Ihnen.

(Applaus)

Der Präsident:

Vielen Dank und ich danke für die tatkräftige Unterstützung während all diesen Jahren.

Herr Grossrat German Eyer, Präsident der ADG-Fraktion:

Eine Vorbemerkung: Das Grossratspräsidium hat uns Fraktionschefs eine Vorgabe gegeben. Die Redezeit für die Würdigung von zwei Persönlichkeiten dürfe nicht länger sein als anderthalb Minuten. Das macht pro Person eine knappe A4-Seite aus. Jahrzehntelange Arbeit wird so auf knappe 30 Zeilen reduziert. So brutal und undankbar kann das Leben sein.

Gerade im laufenden Wahlkampf ist häufig davon die Rede, dass das Wallis ein Kanton bilingue ist, und dass wir diese Chance nutzen sollen. Wir sind kein Kanton bilingue. Wir sind ein Kanton, in welchem in einem Teil deutsch und im anderen Teil französisch gesprochen wird. Wenn jedoch eine Person den Bilinguismus verkörpert, dann ist es Frau Fernande Melly-Fux. Nicht nur, dass sie den Oberwalliser Dialekt spricht und die französische Sprache perfekt beherrscht. Nein, vor allem, weil es immer ein Anliegen von Fernande war, dass sich die beiden Kantonsteile verbinden und nicht weiter auseinander treffen. Ich habe das persönlich an den Sitzungen und vor allem an den Ausflügen des Grossratsbüros erlebt. Fernande ist es gelungen, dass ein Fraktionschef aus dem Oberwallis ungezwungen mit einem Fraktionschef aus dem Unterwallis zusammen ein Glas Wein getrunken hat und dabei politisiert hat. Die Fäden im Hintergrund hat dabei jeweils Fernande gezogen. Mit diesem Engagement für den Zusammenhalt in diesem Kanton hast Du Fernande – im Gegensatz zu vielen Lippenbekenntnissen von Politikern – einen wahren und

konkreten Tatbeweis erbracht. Dafür danke ich Dir, und ich wünsche Dir für Deine Zukunft alles Gute und viele neue Erlebnisse auf Deinen Reisen, die Du zu unternehmen gedenkst.

Auch zum letzten Mal in offizieller WB-Mission ist heute Luzius Theler in diesem Saal. Seit gut 40 Jahren prägt er die Oberwalliser Tageszeitung. Mit seinen fundierten Hintergrundberichten, mit seinen Recherchen, manchmal mit spitzer Feder, immer geprägt vom Willen, das Wallis voran zu bringen. Luzius Theler wird jetzt denken: «Zu viel Zucker macht mir schlechte Zähne». Trotzdem, Luzius, wir Frauen und Männer in diesem Saal sind Dir zu Dank verpflichtet. Auch vor und nach der Session, besonders aber während der Sessionswoche, berichtest Du seit Jahrzehnten kompetent über das Geschehen im Grossen Rat. Auch für uns Parlamentarier manchmal komplizierte Vorlagen machst Du für Deine Zeitungsleserschaft verständlich. So trägst Du dazu bei, dass sich die Menschen auch für Politik interessieren. Das ist aus meiner Sicht gerade in Zeiten wichtig, wo sich das Interesse der Menschen mehr und mehr um Urwald-Camps oder die «Voice of Switzerland» dreht. Und wenn Du dann und wann den einen oder die andere von uns an den Ohren gezogen hast, so bestand da auch aller meistens ein konkreter Grund dazu. Luzius, unsere Fraktion wünscht Dir alles Gute beim Lesen, auf der Jagd, beim Fliegenfischen, an Stechfesten. Und beim Schreiben weiter viel Biss mit guten Zähnen.

Ein letztes Wort noch an den Grossratspräsidenten Felix Ruppen. Er verlässt die politische Bühne. Wir werden uns aber weiterhin treffen: Nicht auf der politischen Bühne, sondern auf der Bühne der Schnitzelbänkler. Felix, im Namen unserer Fraktion wünsche ich Dir für Deine private und berufliche Zukunft alles Gute.

Herr Staatsrat Claude Roch, auch Ihnen wünscht unsere Fraktion alles Gute für die Zukunft. Sie hatten es nicht immer leicht mit uns. Trotzdem, Sie liessen sich nie provozieren und verfolgten Ihre politischen Ziele Schritt für Schritt. In Ihrem wohlverdienten Ruhestand wünschen wir Ihnen ebenfalls gutes Vorwärtkommen – Schritt für Schritt.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

(Applaus)

M. le député David Théoduloz, président du groupe PDCC:

Permettez-moi, au nom du groupe DC du Centre, d'adresser nos remerciements aux personnes qui ont œuvré en faveur de ce Parlement et qui nous quittent ou nous quitteront ces prochaines semaines.

Merci à Felix pour la bonne tenue des débats dans ce plenum. Avec douceur lorsque cela était de rigueur mais suffisamment de fermeté si nécessaire, tu as su maintenir l'écoute et le respect dans ce Parlement. Merci à toi.

Merci à M. le conseiller d'Etat Claude Roch, avec lequel j'ai eu l'occasion de débattre à quelques reprises en qualité, à l'époque, de président de la commission des finances. Je retiens de ces moments un véritable homme d'Etat, ouvert à la discussion et d'une rare dimension humaine. Si certaines positions ont parfois pu diverger, sachez, Monsieur le conseiller d'Etat, que le groupe DC du Centre sait reconnaître les hommes d'exception et vous en êtes.

Un grand merci à la grande dame qui se cache et qui nous écoute de son bureau en tout temps, je veux parler de M^{me} Fernande Melly-Fux. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de nous dire à bientôt aujourd'hui à midi. Tant d'années à notre écoute, que n'as-tu pas entendu? Efficace, respectueuse de l'autre et discrète, tu as toujours réuni toutes les qualités de l'adjointe parfaite. Claude Bumann ne me contredira pas. Ton dynamisme et ta soif d'apprendre occuperont à n'en pas douter tous tes jours de retraite. Au plaisir de nos prochaines rencontres et merci encore.

Il me reste à vous remercier toutes et tous pour la qualité générale des débats. En effet, si, parfois, le verbe est dur, il amène quasi systématiquement une plus-value à notre démocratie. Gageons que nous puissions supprimer le quasi pour la prochaine législature.

Je souhaite encore remercier l'ensemble de mon groupe politique, le PDC du Centre, qui m'a permis de grandir, de prendre conscience de tant d'éléments.

Merci à vous tous et à vous toutes et, j'espère, au plaisir de cette prochaine législature.

Le groupe DC du Centre se fait un plaisir de vous rencontrer toutes et tous durant cette journée et vous dit à tout à l'heure.

(Applaudissements)

M. le député André Vernay, président du groupe PLR:

Tout d'abord, toutes mes félicitations à toi, Felix, le grand baillif, félicitations pour la rigueur avec laquelle tu as mené ces débats, félicitations aussi surtout pour avoir donné la voix à certaines entreprises de notre économie, certaines associations. Je crois que cela a été fort apprécié par les temps qui courent.

Merci aussi à M. Theler, qui s'en va après de longues années au service de ce Parlement, pour avoir su vulgariser nos débats, parfois indigents. Bon vent dans vos nouvelles activités.

Chère Fernande, merci pour ton sourire, merci pour ta serviabilité, merci pour ton entregent et merci surtout pour tes compétences. Avec ton départ, c'est tout un pan de ce Parlement qui se tourne. Tu nous manqueras et, j'ose le dire, tu me manqueras. Bon vent dans tes nouvelles activités.

Merci à toi, Claude Roch – permets-moi ici d'oublier les formalités officielles, pas de Monsieur le conseiller d'Etat, pas de vouvoiement, simplement Cher Claude, Cher ami –, tu as décidé de te retirer après 12 ans de bons et loyaux services. Je ne me permettrai pas ici de faire ton bilan, mais je me plais à soulever que tu as su réformer notre école en douceur. Tu as su réformer le statut des enseignants sans faire de vagues. Tu as œuvré pour faire entrer notre canton au sein d'une nouvelle dimension universitaire. Tu as su rester simple, proche des gens, tu as su rester proche de ton groupe, tout en respectant notre liberté. Tu as, à nos yeux, Cher Claude, été un grand conseiller d'Etat. Merci, nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler avec toi. Le PLR est fier de t'avoir connu et d'avoir travaillé avec toi.

Madame Esther Waeber-Kalbermatten, Monsieur Jacques Melly (qui est absent), Monsieur Maurice Tornay, votre travail..., Monsieur Jean-Michel Cina! Votre travail durant ces quatre dernières années fait que vous méritez votre réélection, réélection que j'espère. Je souhaite que votre quatuor soit complété par une personne qui m'est très chère et très proche, afin que l'activité gouvernementale puisse continuer dans la sérénité, dans l'unité, dans la collégialité et dans la dignité nécessaires pour affronter les énormes défis qui attendent notre canton.

(Applaudissements)

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

J'ai la redoutable mission de m'exprimer au nom du groupe UDC du Bas et au nom du groupe SVPO du Haut, dont son président Franz Ruppen est absent pour les motifs que vous savez. Franz Ruppen est toujours à l'Inselspital et transmet, par mon propos, à vous tous son meilleur souvenir et ses amitiés. Il espère pouvoir rejoindre les rangs dans les semaines prochaines. Actuellement, il est encore sous contrôle à l'Inselspital.

L'approche très institutionnelle qui est la nôtre m'amène, au nom des deux groupes SVPO et UDC, à exprimer notre reconnaissance à M. le conseiller d'Etat Claude Roch. Le commerce que nous avons entretenu avec M. Roch était un commerce de qualité. Homme de dialogue, homme d'écoute, il est peut-être un élément qui a fait que cet échange soit fructueux. M. Claude Roch fut, à l'époque, un brillant commandant du groupe transmissions et, comme l'UDC compte de nombreux officiers dans ses rangs, il y avait peut-être une

certaine fibre qui se créait entre vous et nous. Merci de tout ce que vous avez fait pour la république et la république a mérité de vous.

J'aimerais – ladies first – adresser quelques mots à M^{me} Fernande Melly-Fux. J'ai essayé de résumer en disant que M^{me} Melly-Fux est la convivialité qui s'est faite chair. L'accueil, et en ce qui concerne nos groupes minoritaires, un petit peu turbulents je le concède, a eu de la peine à trouver sa place et l'accueil que M^{me} Melly-Fux nous a réservé a permis de nous positionner avec nos sensibilités, peut-être nos excès et surtout notre bonne volonté. Et à M^{me} Melly-Fux, je me suis confié un petit peu à elle en disant que c'était parfois un peu difficile de vous convaincre, j'ai essayé de toucher le cœur, j'ai essayé de toucher la raison. Fernande m'a dit: si tu veux – on se tutoie dans la convivialité – essayer de les convaincre, essaie de procéder par mimétisme..., je vois que les réflexes sont un peu lents, c'est la fin de la session, ou bien certains sont daltoniens et n'ont pas remarqué les couleurs! (*Il arbore une cravate orange.*) J'aimerais maintenant dire à Fernande qu'on la rend à son mari Pierre. J'aimerais ici dire l'élégance familiale de la famille Melly-Pouget. Pierre Melly est donc le conjoint de Fernande et a accepté, puisque nous vivons à côté à Sierre, rue des Polychromes qui nous sépare, Jacques Melly a accepté que je mette mon affiche publicitaire pour les élections à côté de la sienne dans la vitrine de l'Oiseau bleu. Voilà de l'élégance, voilà de la démocratie. J'ai dit tout à l'heure: convivialité s'est faite chair, et la chair de Fernande Melly demeure et va demeurer dans ce Parlement. Nous aurons, si vous faites juste, Mesdames et Messieurs les «C», dans quelques semaines comme député-suppléant Nicolas Melly qui est le fils de Fernande qui est candidat sur le district de Sierre. Bienvenue à Nicolas et je dois vous dire que, avec Nicolas qui cultive la chrétienté, nous essayons de faire des échanges de bons procédés mais je ne vous dis pas de quelle manière.

Luzius Theler, une plume redoutable, une plume pertinente, fine et acerbe. Son compte-rendu est d'une grande objectivité. Son rôle prophylactique a fait que ce Parlement est bon et s'améliore en permanence. Le commentaire de Luzius Theler nous inquiète tous. Et on sait que de savoir ce que l'on va trouver dans le Walliser Bote sera la censure positive ou négative de nos interventions. L'UDC vous remercie tout particulièrement avec le SVPO, en ce sens que, grâce à vos critiques, on est devenu sans doute encore meilleur..., si tant est que cela soit possible. On a parlé, Monsieur Theler, du Lötschental tout à l'heure, je dois vous dire que j'admire votre Lötschental et, encore jeudi passé, j'ai eu le plaisir d'aller dire le bonjour aux «Tschäggtä» en descendant de Blatten à Kippel. C'était la première fois que je faisais l'expérience. C'est assez merveilleux. Continuez avec cette approche qui est l'enracinement de toute une culture, de tout un peuple. Et là, pour faire chorus aux propos du député German Eyer, il n'y a pas deux cantons, il y a un canton avec des idiomes un peu différents.

Monsieur le président Felix Ruppen, une présidence rigoureuse, une conduite des débats extrêmement ferme, mais extrêmement élégante aussi, une conduite des débats bienveillante. M. Ruppen nous a pardonné certaines imperfections, certaines maladresses et peut-être certains excès. Alors, Monsieur le président du Grand Conseil, Felix, *felix culpa* fut notre dogme, «bienheureuse faute», nous avons commis des fautes au niveau du SVPO et de l'UDC et nous allons encore continuer à commettre des fautes, mais c'est comme cela qu'on s'améliore, *felix culpa*. Et je peux vous assurer, pour faire chorus aux propos de notre brillant collègue André Vernay, que l'UDC avec ce slogan *felix culpa* va tenter par tous les moyens de démontrer sa dimension gouvernementale.

(*Applaudissements*)

Le Président:

Merci Edmond et nobody is perfect...

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, Präsidentin der CSPO-Fraktion:

Bewusst habe ich als letzte Fraktionssprecherin das Wort ergriffen. Im Gegensatz zu meinen Kollegen im Büro werde ich nicht mehr antreten. Ich hoffe trotzdem, dass Sie, geschätzte Damen und Herren, wieder eine Fraktionschefin am 25. März – nicht von unserer Fraktion, aber von irgendeiner Fraktion – begrüsst werden, sonst wird Marcelle so ganz alleine vielleicht im Präsidium sein. Wäre doch schön, oder?

Heute ist der letzte Tag für einige in unserem Parlament. Auch für Fernande Melly-Fux. Die gute Seele des Parlaments. All ihr Wirken, all ihre Tätigkeiten, all ihre Qualitäten wurden bereits genannt. Eines möchte ich noch hervorheben: In bester Erinnerung bleibt uns ihr Organisationstalent. Und zwar geht es bis in das Kleinste. Vor allem interessant waren die Reisen, die wir mit ihr und dem Büro machen konnten.

Luzius Theler, Du hast uns manchmal den Spiegel vorgehalten. Dank Dir, haben wir manchmal über uns selber geschmunzelt und das war auch gut so. Dank Dir, haben die Debatten auch manchmal an Qualität gewonnen. Herzlichen Dank für all Deine Arbeit!

Herr Staatsrat Claude Roch hat bereits seit längerer Zeit seinen Rücktritt bekannt gegeben, doch einige Wochen Arbeit bleiben noch zu tun. Wir danken ihm für sein Engagement für das Walliser Bildungswesen, die Kultur und den Sport. Erlauben Sie mir eine etwas persönliche Bemerkung: Sie haben es in der Tat immer bestens geschafft, Ihre Krawatten waren Eins-a. Wir wünschen Ihnen bereits heute für Ihren nächsten Lebensabschnitt alles Gute.

Felix, Herr Grossratspräsident, Sie haben etwas geschafft, was nicht viele in diesem Parlament schaffen. Sie haben die konstituierende Versammlung dieser Legislaturperiode eröffnet und Sie schliessen sie wieder ab. Dazu herzliche Gratulation! Mit Deinem Motto, dass Du dieses Jahr gewählt hast, hast Du uns auf den Boden der Realität zurückgebracht; das Handwerk und das Gewerbe sind wichtig für unseren Kanton. Wir gratulieren Dir, Dein Motto hast Du in die Tat umgesetzt, herzliche Gratulation und auch herzliche Gratulation für Dein Wirken im Parlament und auch im Büro des Grossen Rats.

In dem Sinn schliesst sich die CSPO-Fraktion allen Glückwünschen, die bereits ausgeteilt und verteilt worden sind, bestens an, wünscht allen Kandidierenden gute Wahlen.

Machets güet, danke!

(Applaus)

Der Präsident:

Danke Graziella für die guten Wünsche und für Deinen so weiblichen Einfluss in unseren Bürositzungen, das war wirklich immer toll. Danke schön!

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Mit Blick in die Zukunft sind vier Jahre eine sehr lang Zeit und in weiter Ferne. Mit Blick zurück stellt man jedoch fest, wie kurz die Zeitspanne einer Legislatur ist, wie rasch diese vier Jahre abgelaufen sind.

Im Namen des Staatsrats möchte ich Ihnen, sehr geehrte Damen und Herren Grossrätinnen und Grossräte, Suppleantinnen und Suppleanten, am letzten offiziellen Sessionstag dieser Legislatur ganz herzlich danken. Danke für die grosse Arbeit, die Sie alle in diesem Parlament geleistet haben.

In diesen Dank möchte ich auch die Mitarbeitenden der Staatsverwaltung und des Parlamentsdienstes mit einschliessen, im Speziellen Frau Fernande Melly-Fux. Denn dass im Parlament gezielt und konstruktiv gearbeitet werden kann, bedingt deren grosse Vorarbeit und Vorbereitung.

Der legendäre englische Premierminister Winston Churchill hat einmal gesagt: «Demokratie ist die Notwendigkeit, sich gelegentlich den Ansichten anderer Leute zu beugen.»

Die Ansichten zu den vielfältigen Gesetzesvorlagen, Änderungen und Entwürfen, die Vorstösse in Form von Motionen, Postulaten und Interpellationen lagen oft innerhalb der einzelnen Fraktionen, der einzelnen Abgeordneten und – bunt gemischt – auch innerhalb der einzelnen Regionen weit auseinander.

Manche Debatten schienen endlos. Das Parlament hat seiner Bedeutung vom Lateinischen «*parlare*» nachgelebt, die Demokratie hoch gehalten, sich gelegentlich den Ansichten anderer Leute gebeugt und so stets den Konsens gefunden.

Ich denke, wir dürfen heute mit gutem Gewissen sagen, dass dieses Parlament gute Arbeit geleistet hat. Und ich bin überzeugt, Regierung und Parlament haben in dieser Legislatur ihren Auftrag ernst genommen und stets das Wohl unserer Bevölkerung und das Beste für unser Wallis in den Mittelpunkt gestellt.

Mein Dank geht auch an die Medienschaffenden, speziell an Luzius Theler. Mit seinen Beschreibungen hat er unsere Debatte immer wieder auf den Punkt gebracht. Ich danke ihm für sein Wissen und Können im Dienste unseres Kantons. Er hat uns auch ein Stück weiter gebracht. In der nächsten Lebensphase wünsche ich ihm Freude und Energie am Entdecken von neuem.

Un merci tout particulier aux parlementaires qui ne se représenteront plus pour la prochaine législature. De tout mon cœur, je vous souhaite le meilleur pour la suite et j'espère que vous continuerez à vous engager pour le bien de notre beau canton.

A vous, Chères candidates et Chers candidats qui vous représentez, je vous souhaite plein succès pour les prochaines élections.

Avec mes collègues Jean-Michel Cina, Jacques Melly et Maurice Tornay, nous souhaitons également poursuivre notre bonne et constructive collaboration pour la prochaine législature.

Au revoir et rendez-vous lors de la prochaine session.

Pour mes collègues conseillers d'Etat, il est important de profiter de cette occasion qui nous réunit tous pour rendre hommage à notre collègue Claude.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch est une personne qui étudie ses dossiers à fond et ne lâche jamais prise. Il prend des décisions après avoir obtenu un consensus. C'est une personne passionnée, qui fait de la politique pour le bien commun. Il est très abordable, toujours à l'écoute. Il n'apprécie pas le grand spectacle, ni la communication bruyante. Il est doté d'un solide bon sens et il est collégial en toutes situations.

Même s'il n'aime pas mettre en avant ses nombreuses réalisations, j'aimerais, toutefois, vous citer quelques dossiers importants réalisés au sein de son département ces dernières années:

- la loi sur le CO en 2009
- la loi sur le traitement du personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel en 2011
- son engagement pour la HES-SO et actuellement président du comité stratégique HES-SO
- très forte implication dans le dossier sur l'implantation de l'antenne permanente de l'EPFL en Valais
- sous sa direction, la culture valaisanne s'est également fortement développée avec un budget 2006 qui s'élevait à 19 millions alors que celui de cette année s'élève à 28 millions.

Cher Claude, pour notre Gouvernement, pour le Parlement, pour notre canton, tu as fait énormément.

Au nom du Gouvernement, je te remercie sincèrement pour toutes les choses positives que tu as effectuées; elles sont très nombreuses.

Je te souhaite le meilleur pour le futur et j'espère que tu garderas un souvenir inoubliable de tes 12 années passées au Gouvernement valaisan.

Tout de bon, bonne santé et tous les jours *carpe diem!*

Geschätzte Anwesende, «Wege entstehen dadurch, dass man sie geht!». Mit diesem Zitat von Franz Kafka möchte ich den Doyen dieses Parlaments ganz speziell verabschieden.

Monsieur le Grand Baillif, Herr Landeshauptmann, Lieber Felix,

Im Namen des Staatsrats und auch in meinem persönlichen Namen danke ich Dir von ganzem Herzen, was Du in den vergangenen 16 Jahren in diesem Parlament geleistet und bewirkt hast.

In dieser Legislatur haben wir alle uns in diesem Saal an deine Anwesenheit auf dem obersten Podest gewöhnt. Zuerst in der Funktion als 2. Vizepräsident des Grossen Rats, dann als 1. Vizepräsident dieses Parlaments- und nun seit einem Jahr in der Funktion als Grand Baillif oder Landeshauptmann, notabene das höchste Amt, dass in unserer Republik Wallis möglich ist.

Wir haben Dich sehr geschätzt, Deine Kollegialität und Deine Professionalität.

Grand Baillif ist viel mehr als ein Titel. Es ist schwere Knochenarbeit, alle Dossiers im Griff zu haben, alle parlamentarischen Knoten zu entwirren, dabei stets das Reglement zu beachten und zugleich das Regiment nicht zu verlieren. Du hast Deine Aufgabe hervorragend gemeistert.

Für die Zukunft wünsche ich Dir alles erdenklich Gute und vor allem die Zeit, all jene Ziele zu verwirklichen, die Du in den 16 Jahren Parlament auf später verschieben musstest.

Danke.

(Applaus)

Der Präsident:

Danke Frau Staatsratspräsidentin, liebe Esther, für die guten Wünsche an das Parlament, aber auch an uns Scheidende. Bevor ich nun zu meiner Schlussansprache komme, informiere ich Sie noch, dass um 16.11 Uhr und um 16.24 Uhr ein Zug Richtung Visp fährt. Und ich werde nicht so lange sprechen, dass Sie diese Züge verpassen werden.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

C'est évidemment avec beaucoup d'émotions que je prends la parole pour la dernière fois devant le Parlement.

Ce matin, lorsque je suis entré au Parlement, je ne me suis pas imaginé que c'était la fin d'une période passionnante et je me suis rappelé ce que j'avais reçu comme message, il y a plus de 12 ans, lorsque j'ai quitté mes activités professionnelles, lorsque quelqu'un m'a dit: si, le matin, vous vous levez et que vous ne savez pas ce que vous allez faire la journée, si, à midi, vous réfléchissez et vous ne savez pas ce que vous avez fait le matin et si, à 16 heures, vous êtes au milieu d'un discours et vous ne savez plus ce que vous allez dire, alors bien du plaisir, vous êtes mûr pour la politique!

Cela dit, j'ai beaucoup réfléchi et je me rends compte que je commence à comprendre la politique, il est donc temps que je me retire.

Mais, je voudrais, Monsieur le président, vous remercier, vous et tous les présidents qui vous ont précédé, votre message élogieux, pour le partenariat que nous avons eu pendant cette année et, avec les autres présidents, pendant 12 ans, et vous féliciter d'avoir mené avec une grande attitude positive ce Parlement.

Vous avez raison, Monsieur le président, j'ai travaillé avec le plaisir et la passion. Et je crois que notre mission à tous, c'est celle de servir. Nous sommes là pour servir nos citoyens et notre population.

Je vous propose, Monsieur le président, puisque vous m'avez gentiment offert un séjour à Saas-Almagell avec mon épouse, de vous inviter le jour où je serai à Saas-Almagell et, ensemble, on pourra prendre d'abord un apéritif et ensuite un bon repas dans le magnifique hôtel Zurbriggen. Merci beaucoup, Monsieur le président.

Madame la conseillère d'Etat, Chère Esther, merci de tes propos et vous, Chers collègues, je voudrais également vous remercier de la collégialité dont nous avons toujours fait preuve durant ces quelques années, 8, 12..., non 12 pas puisque je suis le plus ancien avec 12 ans, mais 4 ou 8 années, nous avons toujours travaillé avec le souci de trouver une solution objective.

Merci, Madame et Messieurs les chefs de groupe, de vos messages. Je suis évidemment à la fois ému et honteux de recevoir de si bons messages.

Merci à l'ensemble des députés. Nous avons, je crois, dans l'ensemble des commissions, travaillé honnêtement avec beaucoup de conscience, avec le souci de trouver des solutions pour notre jeunesse, pour la culture, pour le sport, et nous les avons trouvées.

Je voudrais m'adresser à mon groupe, au PLR, pour montrer que ce groupe est un groupe gouvernemental, qu'il a toujours respecté la séparation des pouvoirs. Nous n'étions pas toujours d'accord avec notre groupe, mais nous nous sommes respectés, nous avons eu un partenariat de grande qualité. C'est donc à travers cette attitude que le PLR mérite de rester au Gouvernement.

Merci à M. Theler et à M^{me} Melly-Fux pour leur travail et, comme je suis le plus ancien des nouveaux retraités, je vous propose qu'on se rencontre sur le lac et nous pourrions, ensemble, passer un moment agréable. Je vous invite très volontiers.

Mesdames et Messieurs, je ne veux pas, aujourd'hui, faire un bilan de mes activités parce qu'il reste encore deux mois à travailler.

Par contre, je me suis rendu compte que le Département de l'éducation, de la culture et du sport était un département très sensible, mais un merveilleux et un magnifique département. Il a des compétences, des compétences à travers le personnel enseignant, à travers les services, et je voudrais remercier tous les collaborateurs sur le terrain, les directeurs d'école, les enseignants, les communes aussi pour le travail qui est fait.

On dit toujours que notre jeunesse, c'est l'avenir; donc, les dépenses sont des investissements. Je vous recommande de poursuivre ces investissements en faveur de la formation, en faveur de notre jeunesse.

J'avais choisi comme slogan: conduire chaque jeune vers son maximum de compétences. Je crois, à travers le travail qui a été fait, que nous avons réussi. Je me rappelle d'un propos de Mario Annoni, un prédécesseur bernois, qui m'a dit lorsque je suis entré en fonction: «Si tu vas trop vite, toi qui arrive du privé, si tu vas trop vite dans ce département, tu feras perdre une génération à ta population.» C'est la raison pour laquelle, Monsieur le député German Eyer, j'ai procédé pas par pas, en faisant un découpage et, je crois, en réalisant les objectifs que je m'étais fixés.

Je considère donc, au terme de ce mandat dans ce département, qu'un chef de département généraliste – je vous rappelle que j'ai été longtemps président de commune et plutôt dans le monde financier –, qu'un généraliste est un apport efficace face à la compétence pédagogique des collaborateurs, et je crois que c'est une bonne formule d'avoir un généraliste dans ce département.

Au sein du département, le rôle de chef de département se transforme en décideur en faveur de l'ensemble des citoyennes et des citoyens sur tous les domaines. Avec mes collègues, durant 12 ans, nous avons choisi 3 principes: le respect, la responsabilité et la confiance.

Le respect, malgré les concepts parfois différents entre nous, les divergences.

La responsabilité, en recherchant l'objectivité.

La confiance, créée avec ce climat de travail.

C'est pourquoi je conclus en vous remerciant, Chers députés, Chers collègues, Monsieur le président, pour le travail qui a été fait, pour ceux qui quittent la députation et en souhaitant le plaisir et la passion pour tous ceux qui sont en campagne, en leur souhaitant évidemment une bonne campagne.

Et, bien sûr, je suis convaincu que vous tous apprécierez dans cet esprit de collégialité que nous recherchons la future personnalité, bien sûr du PLR, qui me remplacera et qui complètera le Gouvernement actuel.

Merci beaucoup.

(Standing ovation)

Der Präsident:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat Claude Roch, pour vos paroles et pour l'invitation que j'accepte bien volontiers.

Am 23. März 2009 durfte ich in meiner Funktion als Doyen die Legislatur 2009-2013 hier eröffnen. Ich hätte es mir nie träumen lassen, dass ich dieselbe Legislatur heute als Landeshauptmann offiziell abschliessen kann. Diese Tatsache erfüllt mich mit ein wenig Stolz aber auch mit Dankbarkeit.

Mit dieser Legislatur geht auch meine Amtszeit als Grossrat zu Ende. Ich werde jetzt nicht meine 16 Jahre politische Tätigkeit hier im Grossen Rat zitieren – das würde wohl ihre Geduld allzu sehr strapazieren. Jedoch erlaube ich mir, Ihnen einige Höhepunkte und Eckdaten von meinem Präsidialjahr mitzuteilen.

In diesem Jahr haben wir an 6 Sessionen 13 Gesetze, 3 Dekrete und 18 Beschlüsse behandelt, 21 Berichte zur Kenntnis genommen, 11 Wahlgeschäfte durchgeführt, 179 Vorstösse entwickelt und 230 Vorstösse behandelt. Diese Zahlen zeigen auf eindrückliche Art und Weise unsere gemeinsame Arbeit hier im Parlament auf und ich gratuliere Ihnen, sehr geehrte Damen und Herren Abgeordnete, zu dieser tollen Leistung.

Besonders hervorheben möchte ich aber auch, dass all diese Geschäfte vom Staatsrat vorbereitet, in den Kommissionen behandelt und dann vom Staatsrat umgesetzt werden müssen. Das Zusammenspiel zwischen dem Staatsrat und dem Grossen Rat ist meist sehr einvernehmlich. Doch manchmal kam es auch zu sehr emotional geladenen Diskussionen in denen jede Seite seine Standpunkte mit Vehemenz verteidigte. Aber eben, so etwas gehört zur Politik, solange man die Anstandsregeln einhält.

Ich bedanke mich herzlich bei der Staatsratspräsidentin Esther Waeber-Kalbermatten sowie bei den Herren Staatsräten Jean-Michel Cina, Jacques Melly, Maurice Tornay und Claude Roch für die sehr angenehme und effiziente Zusammenarbeit.

Einen ganz grossen Dank richte ich an dieser Stelle auch an den Chef des Parlamentsdienstes Claude Bumann und seine Mitarbeiter aus. Die hervorragenden Leistungen des gesamten Parlamentsdienstes mit eingeschlossen die Technik und den Übersetzungsdienst, ermöglichten es uns die Sessionen und Sitzungen effizient und korrekt durchführen. Meine oft zitierte ruhige Art konnte ich nur dank der ständigen und kompetenten Unterstützung von Claude aufrechterhalten. Noch einmal besten Dank!

Neben der Arbeit hier im Parlament, den Präsidiums- und Bürositzungen, durfte ich den Walliser Grossen Rat bis heute an 165 Anlässen repräsentieren. Ob im Unter-, Mittel- oder Oberwallis, aber auch ausserhalb des Kantons wurde ich immer wieder sehr freundlich empfangen. Als Grossratspräsident, Landeshauptmann oder Grand Baillif geniesst man wirklich eine ausserordentliche Beliebtheit. Diese kulturellen, politischen, sportlichen,

karitativen oder gesellschaftlichen Anlässe haben mein Leben sehr bereichert und werden bei mir in bester Erinnerung bleiben.

Wenn ich von diesen 165 Vertretungen spreche, fällt der Blick der Gesprächspartner oft auf meine Figur. Ich kann Sie aber beruhigen, ich habe kein Kilo von meinem Körpergewicht verloren...

Als Jahresmotto habe ich einerseits die KMU im Wallis und andererseits die Sicherheit im Parlament gewählt. An 5 Sessionen haben verschiedene Berufsverbände die Leistungsfähigkeit und die Qualitäten der einheimischen Unternehmen vorgestellt, aber auch auf die Herausforderungen der KMU aufmerksam gemacht. Ich bedanke mich beim Bureau des métiers als Dachorganisation und den verschiedenen Berufsverbänden für die Ausstellungen, die Präsenz und die Apéros hier in der Wandelhalle.

Beim Thema Sicherheit im Parlament wurden an mehreren Sitzungen mit Fachleuten der Kantonspolizei und der Stadt Sitten zusammen die möglichen Risiken evaluiert und die nötigen Vorkehrungen besprochen. Schritt für Schritt werden diese nun mit der Stadt Sitten zusammen umgesetzt. Ich bedanke mich bei Frau Benoîte Moulin, dass sie dieses Dossier Sicherheit im Parlamentsgebäude betreut.

Sehr geschätzte Damen und Herren von der Presse, die Walliser Politik will öffentlich und transparent sein. Dank ihren ausführlichen Berichterstattungen und politischen Analysen bringen Sie die Politik des Grossen Rates dem Bürger näher. Sie fördern damit das politische Interesse und erfüllen eine äusserst wichtige Informationsarbeit. Dafür bedanke ich mich bei Ihnen ganz herzlich.

Maintenant, Mesdames et Messieurs les députés, c'est à vous que va mon plus grand merci. Tout d'abord à ma vice-présidente Marcelle Monnet-Terrettaz et à mon vice-président Grégoire Dussex qui m'ont activement soutenu durant mon année de présidence et qui m'ont remplacé lorsque des collisions de dates m'empêchaient de remplir toutes mes tâches de représentation.

Je vous souhaite plein succès pour votre réélection et, d'ores et déjà, tout de bon dans l'accomplissement de vos tâches au sein de la Présidence au cours des années à venir.

Je tiens également à remercier les présidente et présidents des groupes qui m'ont aidé à planifier de manière constructive et parfois critique le travail du Parlement.

Speziell bedanken möchte ich mich bei meiner Fraktion, der CVPO unter der Führung des Fraktionspräsidenten Beat Rieder. Ihr erkennt sie an der orangenen Krawatte. Herr Perruchoud hat sie, glaube ich, wieder ausgezogen, damit es keine Verwechslungen gibt. Ihr habt es mir ermöglicht, dieses anspruchsvolle aber vor allem unvergessliche Jahr als Landeshauptmann zu erreichen.

Liebe Suppleantinnen, Suppleanten, Grossrätinnen und Grossräte, ihr habt während vier Jahren mit viel Engagement und Kompetenz für die Interessen der Walliser Bevölkerung und des Kantons gearbeitet. Dafür verdient ihr meinen Respekt und Dank. Gerne stosse ich mit euch an der anschliessenden Legislaturabschlussfeier auf diese erfolgreiche Zeit an.

Mit Stolz habe ich während diesem Jahr, dieses Emblem, den Stern, getragen. Ich hatte auch Freude, dass dieser Stern im ganzen Wallis von Leuten, die ich angetroffen habe, getragen wurde. Der Stern ist ein Teil des Walliser Wappens und ist damit für mich ein Zeichen des Kantons Wallis. Die Zweifarbigkeit, rot-weiss, stellt für mich den zweisprachigen Kanton dar. Ich werde auch weiterhin diesen Stern gerne tragen, aber ich widme ihn jetzt meiner Familie. Dieser fünfzackige Stern – für jedes Mitglied meiner Familie ein Zacken. Sie haben mich im Präsidentschaftsjahr mit Herzblut und mit Verständnis mitgetragen. Danke vielmals!

Nun, ich komme zum Schluss. Hiermit schliesse ich die heutige Sitzung und damit die Legislatur 2009-2013.

Es lebe der Grosse Rat, es lebe die Republik Wallis!

Vive le Grand Conseil, vive la république et canton du Valais!

Merci pour votre attention.

(Standing ovation)

La session ordinaire de février 2013 est officiellement close à 15 h 55.